

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



LETTRES INÉDITES

DE

JEAN JACQUES ROUSSEAU.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN JACQUES ROUSSEAU

À

MARC MICHEL REY,

PUBLIÉES

PAR

J. BOSSCHA,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DES PAYS-BAS



49063
14/11/00

AMSTERDAM, PARIS,
FRÉDÉRIC MULLER. FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS & C^{IE}

1858.

Les éditeurs se réservent le droit de reproduction.

DE L'IMPRIMERIE DE C. A. SPIN & FILS.

PRÉFACE.

Jean Jacques Rousseau dans plusieurs endroits de ses écrits fait l'éloge de Marc Michel Rey, libraire d'Amsterdam, dont il aait fait la connaissance à Genève en 1754. Ayant confié à Rey la première publication de la plupart de ses ouvrages, il a été sensible aux procédés généreux de cet honnête homme. Il loue son exactitude et sa probité; il parle de Rey comme d'un bienfaiteur qui lui est cher; il se plaît à reconnaître que ce fut sur la proposition de Rey qu'il résolut d'écrire les Mémoires de sa vie; il se déclare attaché à lui d'une amitié véritable et il consent, lui qui aait abandonné ses propres enfants, à être le parrain d'un des enfants de Rey. En se rappelant ces traits d'une relation plus intime que

ne l'est ordinairement celle d'un auteur avec son libraire, personne ne sera surpris d'apprendre que la seule lettre de Rousseau à Rey qui a vu le jour, n'est qu'un morceau détaché d'une correspondance qui a été soustraite jusqu'ici à la connaissance du public. C'est la part que le plus célèbre de ces deux hommes a eue à cette correspondance que je viens offrir à l'étude de la vie et des écrits de Jean Jacques.

Les lettres de Rousseau à Rey ont été trouvées dans une masse de papiers provenant de la succession de M. Elie Angély. Né à Bergerac en 1722, M. Angély s'était établi à Amsterdam, où, devenu un des chefs de la maison de commerce Texier, Angély et Massac, il décéda en 1797. A la mort de Rey, qui eut lieu le 8 Juin 1780, il avait été avec MM. Jean Texier et Jean Robert Rilliet chargé de l'exécution testamentaire et de l'acquittement des obligations du défunt. C'est ainsi que les archives de Rey passèrent entre les mains des héritiers d'Angély.

Ce dépôt y fut religieusement conservé. On pourrait présumer que des papiers relatifs aux entreprises d'un libraire tel que Rey, contiendraient des détails curieux

pour l'histoire du mouvement littéraire qui précéda la Révolution de 1789. Non-seulement l'imprimerie de la Hollande l'emporta, au milieu du Dix-huitième siècle, sur celle de tous les autres pays pour la beauté du papier et la netteté des caractères, mais la liberté dont jouissait la librairie en Hollande permettait aux auteurs de publier ce qui était interdit ailleurs. Mais ce qui a surtout préservé les papiers de Rey d'une destruction totale, ce fut une tradition de famille qui portait que parmi ces lettres, ces notes et ces chiffons, se trouvaient des autographes de Rousseau.

Ce ne fut cependant qu'en 1844 que l'héritière du dernier des Angély entreprit de fouiller plus soigneusement dans le dépôt de manuscrits qui lui était laissé. A sa grande satisfaction, elle découvrit que ce qui s'y trouvait de la main qui avait écrit la Nouvelle Héloïse surpassait de beaucoup ce que la tradition en avait fait supposer. Bien que les copies sur lesquelles les compositeurs de Rey avaient travaillé pour l'impression eussent disparu, on trouva en recanche une série de lettres de la main de Rousseau, pleines de détails sur la publication et la correction de ses ouvrages, empreintes de tous les

traits de son caractère, et écrites dans ce style inimitable qu'on lui connaît.

Mais ces lettres, fallait-il les publier? — Non que personne puisse réclamer en faveur de la mémoire de Rousseau la discrétion de la postérité: au contraire, plus on introduit le public dans son intimité pour expliquer son caractère, plus on entre dans les intentions mêmes de cet homme extraordinaire qui a donné aux Mémoires de sa vie le titre de CONFESIONS avec la devise "Intus et in cute."

Ne fallait-il pas cependant appliquer ici la leçon de M. Pétitain, qui au sujet de Rousseau a dit: "Il est temps "enfin de mettre un terme à cette multiplication de lettres "posthumes"? — Parmi les 163 lettres que contient ce volume, il en est sans doute qui n'offrent qu'un médiocre intérêt, et, pour la plupart des gens du monde, le recueil entier pourra paraître insignifiant. Mais en considérant la question au point de vue de la Critique Philologique j'ai cru que les lettres de Rousseau à Rey devraient échapper au verdict de M. Pétitain. Après le travail de M. Musset-Pathay et de M. Pétitain lui-même; après que M. Victor Cousin a mis en évidence combien ce puissant ouvrier du

style, par ses défauts comme par ses qualités, est un excellent sujet d'études, pourvu qu'on tâche d'assister pour ainsi dire à son travail et de surprendre ses artifices (1); et après que M. Saint-Marc Girardin, dans un cours fait pendant trois ans à la Sorbonne a démontré, qu'étudier la vie et les ouvrages de Rousseau c'est étudier des problèmes curieux et dignes d'attention, de notre temps surtout (2), j'ai cru pouvoir m'appuyer sur l'autorité de ces littérateurs distingués, en offrant du fond de la Hollande cette curiosité littéraire aux gens de lettres en France. Je n'ai donc attendu que quelques moments de loisir pour ranger les manuscrits, les copier et les livrer à l'impression.

Quant aux éclaircissements que j'y ai ajoutés, il eût été facile de les multiplier; mais pour celui qui a étudié les écrits de Rousseau, chaque détail, chaque réflexion, chaque jugement s'encadrera aussitôt dans son souvenir.

(1) Voir l'article *Du manuscrit de l'Emile* dans le Journal des savants, Sept. 1848.

(2) Un résumé de ce cours a été publié dans la Revue des deux Mondes, Janvier 1852.

Le document inédit sur les derniers moments de Rousseau, qu'on trouvera à la suite de ces lettres, a tant de rapports aux relations qui ont existé entre l'auteur et son libraire d'Amsterdam, que le lecteur n'y verra que le complément de ce recueil.

AMSTERDAM, 1857.

J. BOSSCHA.



S O M M A I R E.

I. Lettres ayant rapport à la publication du Discours sur l'inégalité.

	page
INTRODUCTION	1.
1. PARIS, 8 Nov. 1754. Projet d'orner l'édition d'une vignette. Correction du texte.....	3.
2. " 16 " " Il s'impatiente de ne pas recevoir de nouvelles.	5.
3. " 17 " " Il s'inquiète de ce que le secret de la publication du Discours ait transpiré à Genève.....	5.
4. " 22 " " Détails typographiques et corrections.....	6.
5. " 12 Déc. " Avis pour l'Abbé Yvon de suivre exactement le Manuscrit dans ses corrections.....	7.
6. " 3 Janv. 1755. Remarques sur l'impression et la correction de l'ouvrage. Il gronde au sujet d'une lettre à M ^{lle} Le Vasseur. Il prépare l'impression de son Dictionnaire de Musique.....	8.
7. " 24 " " Corrections.....	11.
8. " 1 Févr. " Envoi d'un dessin pour la vignette. Indication pour l'envoi de lettres.....	13.
9. Sans date, reçue le 11 Février 1755. Envoi d'additions.....	13.
10. PARIS, 20 Févr. 1755. Corrections.....	14.
11. " 23 " " Corrections et additions.....	16.
12. " 6 Mars " Corrections. Il prévient Rey qu'il doit tâcher d'obtenir la permission d'introduire l'ouvrage en France. M ^{lle} Le Vasseur a reçu un présent de Rey.....	18.
13. " 20 " " Corrections. Jugement sur le dessin d'une vignette.	20.
14. " 23 " " L'ouvrage, qui ne contient rien de blâmable doit paraître partout en même temps. Il ne s'effraye pas des discours qui courent à son sujet.....	22.

			page
15.	PARIS, 10 Avril 1755.	Corrections. Pourquoi il ne peut se charger d'obtenir la permission d'introduire l'ouvrage en France.....	23.
16.	" 20 Mai "	Lettre pleine d'humeur et de plaintes au sujet des lenteurs de Rey, etc.....	25.
17.	" 19 Juin "	Difficultés pour introduire l'ouvrage en France. Le Discours sera traduit en Anglais.....	27.

II. Lettres ayant rapport à la publication de la Lettre à
d'Alembert sur les théâtres.

			page
		INTRODUCTION.....	29.
18.	MONTMORENCI, 9 Mars 1758.	Réponse à une proposition de voyage en Hollande. Les <i>Principes du droit de la Guerre</i> ne sont point prêts. Il offre un autre manuscrit; un troisième est entre les mains de Rey.....	32.
19	" 15 Avril "	L'amitié de Rey lui est une consolation dans ses souffrances. Dispositions au sujet de l'envoi du manuscrit.....	33.
20.	" 14 Mai "	N'ayant pas de réponse, il se plaint du temps perdu. Précautions qu'il prendra pour faire parvenir à Rey le manuscrit.	35
21.	" 31 " "	Il reproche à Rey d'être plus exact à payer qu'à écrire. Ses motifs pour exiger le secret de la publication. La correction de l'ouvrage l'inquiète.....	36.
22.	" 17 Juin "	Il recommande à Rey la droiture et la franchise. Remarques sur la ponctuation, sur la hardiesse de l'ouvrage et sur la manière de l'introduire en France.....	39.
23.	" 21 " "	Envoi d'additions. Appel à l'amitié et au jugement de Rey.....	42.
24.	" 23 " "	Arrangements pour l'envoi des exemplaires destinés pour l'auteur. Il ne veut pas qu'on corrige ses fautes.....	44.
25.	" 28 " "	Corrections.....	46.
26.	" 5 Juillet "	Rey doit envoyer des exemplaires à d'Alembert et à St. Lambert.....	49.
27.	" " "	Il défend ce qu'il a écrit contre les changements du correcteur. L'harmonie du style doit être consultée avant la correction.....	50

			page
28.	MONTMORENCI,	12 Juillet 1758. Corrections. Il est content de l'exactitude de Rey.....	53
29.	"	20 " " Il a de l'humeur, et après avoir querellé son Imprimeur, il cherche à l'apaiser..	55.
30.	"	10 Août " Différend entre Rousseau et le correcteur au sujet d'une phrase.....	57.
31.	"	9 Sept. " Il est dans l'inquiétude. Ses ennemis le trahissent.....	60
32.	"	13 " " Il n'est tranquillisé qu'en partie. Ses relations avec Diderot. Projet d'un recueil général de ses écrits. Il a achevé <i>la Nouvelle Héloïse</i> . Difficultés qui s'opposent à son voyage en Hollande.....	61.
33.	"	24 Oct. " Il se plaint que l'ouvrage a été distribué trop tard. Il réclame son droit d'auteur pour la réimpression. Projet d'un recueil général.....	64.
34.	"	22 Févr. 1759. Proposition pour la réimpression de deux ouvrages que Rey a imprimés.....	66.
35.	"	14 Mars " Il s'explique au sujet de la réimpression de ses écrits et propose ses conditions pour <i>la Nouvelle Héloïse</i> . La <i>préface de Julie</i> sera un ouvrage séparé. Addition à la <i>Lettre à d'Alembert</i>	67.

III. Lettres écrites pendant que la Nouvelle Héloïse
était sous presse.

			page
INTRODUCTION.....			71.
36.	MONTMORENCI.	2 Mai 1759. Envoi de la deuxième partie du manuscrit.	75.
37.	"	1 Juin " Il se plaint amèrement de ce qu'il ne reçoit pas d'argent.	75.
38.	"	21 " " Il a reçu un premier paiement. Réflexions sur le recueil général et la seconde édition de la <i>Lettre à d'Alembert</i> . Il propose d'orner <i>la Nouvelle Héloïse</i> de planches.....	76
39.	"	6 Août " Il propose de résilier son accord avec Rey.	78.
40.	"	5 Sept. " Envoi de la troisième partie.....	79.
41.	"	7 Oct. " Il a encore de l'humeur.....	80.
42.	"	20 " " Envoi de la quatrième partie. La curiosité Française ne doit pas être mise trop longtemps à l'épreuve.	81.

			page
43.	MONTMORENCI,	15 Déc. 1759.	Précautions pour l'envoi des épreuves... 82.
44.	"	18 Janv. 1760.	Envoi de la dernière partie et de la préface..... 84.
45.	"	30 " "	Sur l'envoi des épreuves..... 85.
46.	"	6 Mars "	Il ne veut pas qu'on corrige ses fautes, et indique une correction à faire..... 85.
47.	"	10 Avril "	Il reçoit les épreuves par M. de Malesherbes..... 87.
48.	"	17 " "	Il ne veut pas de vignettes; il voudrait des estampes..... 88.
49.	"	24 " "	Il ne veut pas sa devise sur le titre.... 89.
50.	"	8 Mai "	Difficultés qu'il éprouve pour la correction des épreuves..... 90.
51.	"	11 " "	Même sujet. Il ne répondra ni à d'Alembert ni à personne..... 91.
52.	"	18 " "	Il est mécontent; il a reçu une proposition pour se défaire du manuscrit..... 92.
53.	"	22 " "	Des feuilles qu'il a reçues ou non reçues. 93.
54.	"	25 " "	En faisant pour Rey la copie de l'ouvrage, il a beaucoup changé..... 94.
55.	"	28 " "	Il est très-exact à corriger les épreuves et conseille à Rey d'achever promptement. 96.
56.	"	8 Juin "	Il a négligé de corriger sur son manuscrit les changements qu'il a faits dans la copie. Il a reçu la <i>Comédie des Philosophes</i> . et il gardera vis-à-vis ses agresseurs un éternel silence..... 97.
57.	"	15 " "	Il rejette une correction proposée. Il a appris que Formey a fait imprimer sa lettre à Voltaire..... 99.
58.	"	22 " "	Précautions pour l'envoi des épreuves... 100.
59.	"	29 " "	Sur le titre..... 102.
60.	"	6 Juillet "	Il refuse formellement que sa devise soit sur le titre..... 103.
61.	"	17 " "	Avis sur l'arrangement du titre..... 104.
62.	"	24 " "	Avis sur des vignettes. Jugement sur la correction de la Première Partie..... 105.
63.	"	27 " "	Il accuse la réception de quelques feuilles. 106.
64.	"	28 Août "	Il corrige toujours à la hâte..... 107.
65.	"	31 " "	Envoi d'une feuille de réserve..... 107.
66.	"	7 Sept. "	Sur les frais de la correspondance. Envoi d'une lettre pour Formey. Dispositions pour l'envoi des exemplaires..... 108.
67.	"	14 " "	La quantité de fautes énormes le désole. 109.
68.	"	5 Oct. "	Le retard de la publication l'afflige.... 110.

69. MONTMORENCI, 18 Févr. 1761.	Au sujet de la réimpression de la <i>Julie</i> il a rendu générosité pour générosité, mais il se plaint de l'indiscrétion de Rey. <i>La Préface</i> est en vente.....	page 111
---------------------------------	---	-------------

IV. Lettres écrites à l'occasion de l'impression du
Contrat Social.

INTRODUCTION.....		page 113.
70. MONTMORENCI, 9 Août 1761.	Il désapprouve une édition de ses <i>Oeuvres Diverses</i> . Réponse sur la part que Rey a demandée à l'impression de l' <i>Emile</i> . Offre du manuscrit du <i>Contrat Social</i>	115.
71. " 2 Sept. "	Il insiste sur son droit de faire de ses écrits une édition générale. Il a un exemplaire corrigé, avec des changements, de la <i>Nouvelle Héloïse</i> , pour une nouvelle édition.....	117.
72. " 14 Oct. "	Arrangements pour l'envoi du manuscrit et de l'argent. Il ne veut pas d'argent pour l'exemplaire corrigé de la <i>Nouvelle Héloïse</i>	119.
73. " 31 " "	Il prépare le paquet pour M. Duvoisin.....	121.
74. " 7 Nov. "	M. Duvoisin a reçu le paquet. Proposition d'un arrangement pour une réimpression de la <i>Nouvelle Héloïse</i>	121.
75. " 29 " "	L'accident arrivé au porteur du manuscrit lui fait de la peine. Proposition d'une entreprise à faire dans le plus grand secret. Il souffre d'un accident qui peut abréger sa vie.....	123.
76. " 23 Déc. "	Quelle est la nature de l'accident dont il souffre. Il n'est plus question de l'entreprise proposée. Son ouvrage exige de l'attention et de la diligence.....	125.
77. " 27 " "	Sur l'envoi des épreuves et de ses additions. L'ouvrage pourra paraître avant l' <i>Emile</i> , ce qui serait avantageux pour le libraire.....	126.
78. " 30 " "	Rey peut compter sur son exactitude. Civilités.....	127.
79. " 6 Janv. 1762.	Il est sensible à la bonne volonté de Rey envers Thérèse. Sa santé ne lui permet pas de penser à une grande entreprise. Envoi d'une addition.....	129.

				page
80.	MONTMORENCI,	9 Janv.	1762.	Envoi d'une addition.....131.
81.	"	13 "	"	Il est dans les plus vives alarmes par la résolution de Rey de ne plus lui envoyer d'épreuves.....131.
82.	"	23 "	"	Il est touché des procédés de Rey, mais il veut rester indépendant de tout enga- gement. Réponse à la proposition de Rey d'honorer sa mémoire après sa mort. La nature du mal dont il souffre ne permet pas une opération.....132.
83.	"	4 Févr.	"	Il désire des exemplaires de ses écrits réimprimés. Sa correspondance devient dispendieuse. Il souffre toujours.....136.
84.	"	17 "	"	Sa devise ne doit être mise qu'à la tête du recueil général. Il ne se reconuait que l'éditeur de <i>la Julie</i>137.
85.	"	18 "	"	Etourderie de Rey. Arrangements pour la pension viagère de Thérèse. Proposition au sujet des deux derniers volumes de <i>l'Emile</i>138.
86.	"	20 "	"	Il est découragé.....141.
87.	"	25 "	"	Il renonce à la proposition au sujet de <i>l'Emile</i> . Particularités sur Thérèse et les intentions de Rey à l'égard d'elle. Il veut mourir garçon.....142.
88.	"	28 "	"	Il ne veut pas se mêler de l'introduction de l'ouvrage en France; mais il n'y voit rien de plus fort que dans ses autres écrits.....143.
89.	"	11 Mars	"	Substitution d'une note à une autre vers la fin de l'ouvrage. Avis sur l'acte de la pension de Thérèse. Arrangements pour la distribution des exemplaires de l'ouvrage. Proposition au sujet de <i>l'Emile</i>145.
90.	"	14 "	"	Suppression d'une note sur les mariages.148.
91.	"	18 "	"	Il réclame son droit d'auteur contre Néaulme et contre Rey. Jugement sur M. de Malesherbes. Il consent à être le parrain d'un enfant de Rey.....148.
92.	"	25 "	"	Précautions pour l'introduction de l'ou- vrage en France. Réponse à une propo- sition de Rey. Il demande ce qu'il doit faire comme parrain.....151.
93.	"	4 Avril	"	Il demande qu'on lui passe les compliments et les formalités. Si <i>l'Emile</i> et le <i>Contrat</i>

			page
		<i>Social</i> ne paraissent pas en même temps. cela nuira à ce dernier ouvrage. L'acte pour la pension de Thérèse est approuvé. 152.	
94.	MONTMORENCI, 23 Avril 1762.	Son aversion pour la formule ordinaire de terminer les lettres. Il s'alarme sur le succès de l'ouvrage. Il veut convenablement fêter la naissance d'un futur filleul. 154.	
95.	" 9 Mai "	Il se réjouit de la naissance d'une filleule. L'acte de la pension de Thérèse a été reçu. Elle est très-reconnaissante ; mais elle doit apprendre à signer son nom. Il s'alarme toujours sur le succès de l'ouvrage. 156.	
96.	" 29 Mai "	Le <i>Contrat Social</i> est défendu en France. Cependant l'auteur n'a pas passé les bornes d'une discussion philosophique. Quant à l'imprimeur, on ne pourra le priver de son bien par voie de confiscation. 159.	
97.	MÔTIERS-TRAVERS, 23 Août 1762.	Réponse aux offres de Rey. Il est affligé du placard des Etats-Généraux des Pays-Bas contre l' <i>Emile</i> et de ce que les exemplaires du <i>Contrat Social</i> , envoyés en France, n'ont pas été admis. 162.	
98.	MÔTIERS, 5 Sept. 1762.	Il demande ses exemplaires. 165.	
99.	" 8 Oct. "	Il est indigné de l'affront que les Etats-Généraux lui ont fait. Proposition au sujet des <i>Mémoires de Russie</i> 165.	
100.	" 16 Nov. "	La manière dont M. Duvoisin a censuré le <i>Contrat Social</i> est un sujet de plaintes. Le Roi de Prusse lui a fait faire des offres. 171.	

V. Lettres écrites pendant que la Réponse à l'Archevêque de Paris était sous presse.

		page
INTRODUCTION.		169.
101.	MÔTIERS, 1 Déc. 1762.	Caractère de l'écrit dont il désire la publication. Arrangements pour l'envoi et l'impression du manuscrit. 173.
102.	" 26 " "	Importance de l'ouvrage, qui exige tous les soins de Rey. Proposition pour prévenir l'abus des contrefaçons. Il recommande à Rey les ouvrages de Moulton et de Roustan. 176.

			page
103.	MÔTIERS,	8 Janv. 1763. Il a envoyé le manuscrit et propose des changements. Sortie contre Formey. On fait une édition générale de ses oeuvres. Lettres qui courent sous son non, mais qu'il n'a pas écrites. Sortie contre la sequelle Voltairienne.....	180.
104.	"	29 " "	Il veut supprimer l'ouvrage et demande le renvoi du manuscrit. S'il est trop tard, il recommande l'insertion de quelques corrections....
105.	"	5 Févr. "	Sujets de mécontentement. Il a le coeur navré.....
106.	"	19 " "	Sur la distribution des exemplaires etc.....
107.	"	28 " "	Même sujet. Il songe à une édition générale de ses écrits.....
108.	"	28 Mars "	Regrets de ne pas avoir supprimé l'ouvrage à temps. L'abbé De la Porte s'est chargé de l'édition de ses oeuvres que fait Duchesne. Proposition au sujet d'un présent de ce libraire.....

~~~~~

**VI. Lettres ayant rapport aux intérêts particuliers de l'auteur  
et de Rey et à une édition générale des écrits  
de Rousseau.**

|      |                   |                                                                                                                                  | page                                                                                                       |
|------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | INTRODUCTION..... |                                                                                                                                  | 196.                                                                                                       |
| 109. | MÔTIERS,          | 1 Oct. 1763. Invective contre Formey et Néaulme. Sa modération quant au prix de ses manuscrits. Il devient indolent.....         | 197.                                                                                                       |
| 110. | "                 | 28 Déc. "                                                                                                                        | Critique d'un livre que Rey lui a envoyé. Le comte Bentinck lui a témoigné son approbation de l'Émile..... |
| 111. | "                 | 17 Mars 1764. Il promet un Mémoire sur l'édition générale de ses écrits, et répond à plusieurs articles d'une lettre de Rey..... | 202.                                                                                                       |
| 112. | "                 | 13 Mai "                                                                                                                         | Envoi du Mémoire, et témoignage d'amitié. Mémoire sur l'édition générale.....                              |
| 113. | "                 | 26 " "                                                                                                                           | Sujets de mécontentement. Sur son portrait et la réimpression de ses <i>Oeuvres</i> .....                  |

~~~~~

VII. Correspondance concernant les Lettres écrites
de la Montagne.

	page
INTRODUCTION.....	212.
114. MÔTIERS, 9 Juin 1764. Difficultés pour Rey à imprimer cet ouvrage. L'auteur propose ses arrangements et demande le secret.....	213.
115. " 1 Juillet " Envoi de la première partie du manuscrit.....	216.
116. " 15 " " Changements dans le manuscrit. Sur l'envoi de livres et d'estampes.....	216.
117. YVERDUN, 1 Août " Il veut la couronne civique sur le titre.....	219.
118. MÔTIERS, 27 " " Raisons pourquoi l'ouvrage doit paraître au commencement de Décembre et pourquoi il ne déplaira pas en France.....	220.
119. " 3 Sept. " Soupçon qu'on intercepte les paquets de Rey.....	222.
120. CHAMP-DU-MOULIN, 9 Sept. 1764. Précautions contre l'infidélité des Postes.....	222.
121. MÔTIERS, 17 Sept. 1764. Corrections. Il prêche encore la diligence et l'exactitude.....	225.
122. NEUFCHÂTEL, 1 Oct. 1764. Mêmes sujets.....	226.
123. MÔTIERS, 8 Oct. 1764. Nécessité de cartons et d'une plus grande diligence encore.....	229.
124. " 22 " " Inquiétude au sujet des cartons et de l'arrivée des exemplaires de l'ouvrage à leur destination.....	232.
125. " 29 " " Nouveau sujet d'inquiétude. Témoignage d'amitié et de reconnaissance.....	234.
126. " 5 Nov. " Corrections. Nouvelles alarmes que l'ouvrage sera défectueux et viendra trop tard.....	238.
127. " 10 " " Même sujet. Intrigues de Voltaire auprès du Duc de Praslin.....	238.
128. " 12 " " Encore une correction.....	241.
129. " 31 Déc. " Il y a des fautes. Fureur que l'ouvrage commence à exciter chez les ennemis de l'auteur. Etourderie de Rey; reconnaissance de Rousseau.....	241.
130. " 28 Janv. 1765. L'ouvrage est défendu à Berne. L'auteur à reçu des marques de faveur des Comtes Benthinck.....	244.
131. " 16 Févr. " On a brûlé son livre à la Haye. Ses amis ne sont que des parleurs. Les entrepreneurs d'une édition générale de ses ouvrages sont effrayés. Règlement d'un compte. Civilités.....	245.

VIII. Lettres écrites dans les dernières périodes de la vie
de Rousseau.

	page
INTRODUCTION.....	248.
132. MÔTIERS, 8 Mars 1765. Plan d'une édition générale de ses écrits. L'ouvrage qui contiendra l'histoire de sa vie, est commencé.....	250.
133. " 27 Avril " Il ne pourra recevoir Madame Rey à Môtiers. Témoignage d'amitié. L'impression générale de ses ouvrages trouve beaucoup d'obstacles. L'histoire de sa vie selon son projet sera un livre unique: proposition préalable pour la publication.....	256.
134. " 13 Juin " Avis de la réception d'une lettre du comte Bentinek.....	259.
135. ISLE ST. PIERRE, 12 Sept. 1765. A Môtiers on a forcé de nuit sa maison. Il fera pour Rey une copie de <i>la Reine Fantasque</i> . Précautions contre l'infidélité des Postes.....	259.
136. " 18 Oct. 1765. Il a reçu l'ordre de quitter le territoire où il se trouve. Incertitude sur le lieu où il se rendra. Avis sur l'édition de ses écrits.....	261.
137. STRASBOURG, 10 Nov. 1765. Il ne perd pas tout à fait l'espérance de pouvoir se rendre en Hollande.....	264.
138. " 25 " " Il est de très-mauvaise humeur de ce que Rey lui a envoyé quelqu'un pour le conduire en Hollande.....	265.
139. " 1 Déc. " Envoi d'une copie de <i>la Reine Fantasque</i> . Plan de voyage.....	266.
140. PARIS,31 " " La copie de <i>la Reine Fantasque</i> qu'il a envoyée est exacte. Il s'excuse de ne pas venir en Hollande. Il se rendra avec M. Hume en Angleterre.....	267.
141. CHISWICK, 3 Mars 1766. Il a dû quitter Londres. Eloge de M. Hume. Il ne veut plus se mêler de ses écrits. Ses articles de Musique dans l'Encyclopédie sont faits à la hâte. Pourquoi il n'a pas voulu passer par la Hollande.....	268.
142. WOOTTON, 23 Avril 1766. (<i>Voir les recueils des OEUVRES COMPLÈTES</i>) Il a rompu tout commerce de lettres. Conseil d'amitié. Sortie contre Hume. Précaution pour la correspondance.....	271.
143. " 20 Déc. 1766. Désir de recevoir des nouvelles et la pension de Thérèse.....	272.

			page	
144.	FLEURY SOUS MEUDON,	15 Juin 1767. Il a revu pour Rey une édition du <i>Devin du Village</i> . Payement de la pension. Il ne veut plus lire que des livres de botanique.....	273	
145.	CHÂTEAU DE TRIE,	28 Déc. 1767. Il accepte la dédicace d'une traduction de Platon. Il vit dans une honnête aisance et s'occupe de botanique.	275.	
146.	"	11 Juin 1768. Sur l'impression d'une lettre de M. de Graffenried. Effusion de douleur.....	280.	
147.	MONQUIN,	31 Janv. 1769. Il est content de son mariage et fait l'éloge de Thérèse. Clifton volé à M. Du Peyrou. La botanique l'amusera jusqu'à sa dernière heure. Attendrissement pour sa filleule.....	283	
148.	"	27 Avril 1769. Rey ne doit plus lui parler des Mémoires de sa vie. Avis pour le recueil de ses écrits. La coupe de <i>la Nouvelle Héloïse</i> en six parties doit rester telle qu'elle est faite dès le commencement.....	287.	
149.	"	11 Juin 1769. Réponse un peu sèche à plusieurs articles d'une lettre de Rey ..	289.	
150.	"	29 Nov. 1769. Témoignage d'amitié et de reconnaissance. Il veut renoncer à sa manie pour la botanique. Regret de ne pas avoir refusé la dédicace de la traduction de Platon.....	290.	
151.	LYON,	7 Juin 1770. Remerciements. Il a fait la connaissance de M. Bruyset.....	293.	
152.	PARIS,	26 Juillet "	M. De la Tour est le seul qui l'ait peint ressemblant. Formule générale dont il se sert pour dater ses lettres.....	294.
153.	"	2 " "	Ramsay et Liotard en faisant son portrait ont été guidés par des manoeuvres, dont De la Tour est incapable.....	296.
154.	"	24 Mars 1771. L'assiduité de son travail ne lui permet pas de le prolonger par des lettres.....	297	
155.	"	9 Juillet "	Il ne veut pas travailler à l'Encyclopédie de Rey.....	298.
156.	"	30 Août "	Sur un livre que Rey lui a envoyé.....	299.
157.	"	14 Oct. "	Il a perdu sa mémoire.....	300.
158.	"	22 Mai 1772. Il est alarmé de la nouvelle d'un malheur arrivé à Amsterdam.....	301.	
159.	"	14 Juin "	Sur l'éducation des filles de Rey. Il ne reconnaît pour son ouvrage que les premières éditions de ses écrits.....	301.
160.	"	28 Févr. 1773. Remerciements au sujet de la pension.....	303.	
161.	"	15 Sept. "	Il n'a plus de correspondance suivie.....	304.

	page
162. PARIS, 11 Oct. 1773. Renvoi de manchettes. Sur l'édition que Rey a faite du <i>Devin du Village</i> . Il ne se souvient presque plus du contenu de <i>l'Emile</i> . <i>La Nouvelle Héloïse</i> est le seul de ses écrits qu'il relirait avec plaisir. Il a fait passer un magnifique exemplaire de ses écrits dans la Bibliothèque du comte d'Egmont.....	306.
163. " 16 Déc. " Quiproquo au sujet d'un exemplaire de <i>la Nouvelle Héloïse</i>	308.

CONCLUSION

ayant rapport à la mort de Rousseau.

	page
INTRODUCTION.....	309.
Lettre écrite d'Ermenonville le 8 Août 1778 par M. de Girardin à Rey.....	315.

ERRATA DANS LES NOTES.

Page 4, note 2, l. 8, *devant*, lisez *de*.

" 201, " 1, l. 18, *un Professeur nommé Allemand*, lisez: *le Professeur Jean Nicolas Sébastien Allamand*. Dans la même note on trouve citée la lettre N°. 130 comme prouvant la faveur dont jouissait Rousseau auprès du comte Charles Bentinck; il faut y ajouter le N°. 136.

I.

LETTRES

AYANT RAPPORT À LA PUBLICATION

DE

DISCOURS SUR L'INÉGALITÉ.

Le titre de l'ouvrage dans l'édition originale est ainsi conçu : "Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes: Par J. Jacques Rousseau, Citoyen de Genève. *Non in depravatis, sed in his quae secundum naturam se habent, considerandum est quid sit naturale.* ARISTOT. Politic. L. 2. A Amsterdam, chez Marc Michel Rey. M.DCC.LV." — La question que l'auteur traite dans ce Discours fut proposée en 1753 par l'Académie de Dijon en ces termes: "Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la loi "naturelle?" Rousseau qui n'avait publié alors que son *Discours sur l'influence des Lettres et le Devin du Village*, ne pouvant méditer à son aise que *sub dio* et en marchant, passa huit jours à Saint-Germain, s'enfonçant dans la forêt pour approfondir le sujet. Le Discours qui en fut le résultat, et où il attaque l'inégalité des condi-

tions sociales, ne fut point couronné cōme l'avait été trois ans auparavant celui où il attaque les Sciences et les Arts. L'ouvrage couronné de l'abbé Talbert a été publié en 1754. Le 1^{er} Juin de la même année, Rousseau entreprit un voyage à Genève, dont il a donné les détails dans ses *Confessions*, mais qui, comme il l'a avoué ailleurs, fut fait en partie pour solliciter du Conseil de Genève la permission de dédier son Discours à la République. Avant son départ de Paris, il avait déjà esquissé une Epître Dédicatoire qu'il acheva à Chambéry, où il l'a datée du 12 Juin 1754. Après avoir reconnu, pendant son séjour à Genève, l'impossibilité d'obtenir ce qu'il désirait, il résolut de publier et la Dédicace et le Discours sans en avoir fait aucune communication aux Magistrats. Il rend compte de ses motifs dans une lettre à M. Perdriau (28 Nov. 1754), qui se trouve parmi la Correspondance publiée dans les recueils de ses Œuvres.

Ce fut à cette occasion que Rey, qui pour ses affaires se trouvait à Genève, sa patrie, y fit la connaissance de Rousseau et obtint un engagement préalable pour l'impression du Discours. Pour presser cette affaire, Rey se rendit au mois d'Octobre à Paris et reçut le manuscrit, pour l'imprimer aussitôt après son retour à Amsterdam. Alors commença la correspondance dont les lettres de Rousseau forment ce recueil.

1.

A PARIS, le 8 Novembre 1754.

J'espère, Monsieur, que cette Lettre vous trouvera arrivé en bonne santé et notre affaire en train.

On m'a écrit que M. Soubeiran (1) n'avoit point voulu faire le cartouche dont vous l'aviez fait prier par M. Maistre jusqu'à ce qu'il sût quels attributs on y vouloit ajouter. De sorte que pour avoir voulu faire mieux que bien il est à craindre qu'il ne fasse rien du tout: car le tems se passe et si vous attendez après ce dessein, les allées et venues de Lettres prolongent si fort le tems que je vous conseille de faire faire un dessein tel quel sur les lieux qui sera toujours bien, pourvu que le dessein soit simple et le blason exact. J'ai cependant écrit à M. Soubeiran afin de gagner du tems et je lui ai marqué que je ne voulois point d'attributs &c.

Je joins ici une correction qui est essentielle quoiqu'elle ne soit que de peu de mots, et comme le lieu où elle va est déjà barbouillé par des renvois, j'ai jugé à propos de joindre ici l'alinéa entier afin que vous ayez la bonté de le substituer à celui du manuscrit.

Je prens part à la joye que ressentira Madame Rey de votre heureux retour dont j'attens la nouvelle avec impatience. Faites agréer mes respects à cette chère épouse et ne m'oubliez pas non plus auprès de M. l'Abbé Yvon. (2) Je vous embrasse de tout mon cœur et suis

(1) Pierre Soubeyran, Directeur de l'académie de dessin à Genève, sa patrie. Il a gravé, étant à Paris, plusieurs pièces d'après différents maîtres et la plupart des pierres gravées antiques du cabinet du Roi, dans l'ouvrage de P. J. MARIETTE, *Traité des pierres gravées* (Paris 1750, 2 vol. in fol.).

(2) L'abbé Yvon est l'auteur des articles de l'Encyclopédie *Dieu* et *âme*. Ces articles lui attirèrent la disgrâce de Voltaire et des Encyclopédistes. Voyez la *lettre de Voltaire à d'Alambert* d. 9 Oct. 1755.

très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

J. J. ROUSSEAU. (1)

Page première du Discours, premier alinea: ôtez l'alinea en entier et substituez-le de cette manière. (2)

(1) Je reproduirai le nom chaque fois que la lettre est signée: il y en a qui ne le sont pas.

(2) Je donne un fac-simile du reste de la lettre. Il est curieux de voir combien de fois l'auteur a refait la phrase pour trouver, à défaut de simplicité dans la pensée, l'expression qui produirait le plus de clarté. Dans le manuscrit que Rey avait emporté de Paris le passage était déjà barbouillé par des renvois. A ce qui s'y trouvait en dernier lieu, l'auteur veut d'abord substituer la correction que présente le fac-simile. Mais là encore une partie est substituée à une première ébauche, devenue presque illisible. Au dessous de la rature, je crois apercevoir ce qui suit: *que j'aurai à parler devant l'homme et que c'est à des hommes que je vais parler: car il n'y a eu pas moins de courage à la proposer qu'à la résoudre et ceux qui font connoître la vérité sur de pareilles matières, ne s'honorent pas moins que ceux qui l'osent soutenir.* Cette rédaction ne le satisfaisait pas encore: on voit qu'il l'a rayée. Je n'ai pas trouvé le manuscrit de la correction à laquelle il s'est définitivement arrêté; mais un morceau de la feuille, sur laquelle la lettre est écrite, a été détaché et je ne doute pas que ce morceau n'ait servi au compositeur. Il y aura lu le passage tel qu'il se trouve dans l'édition de 1755: "C'est de l'homme que j'ai à parler, et la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes, car on n'en propose point de semblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les sages qui m'y invitent, et je ne serai pas mécontent de moi même si je me rends digne de mon sujet et de mes juges."

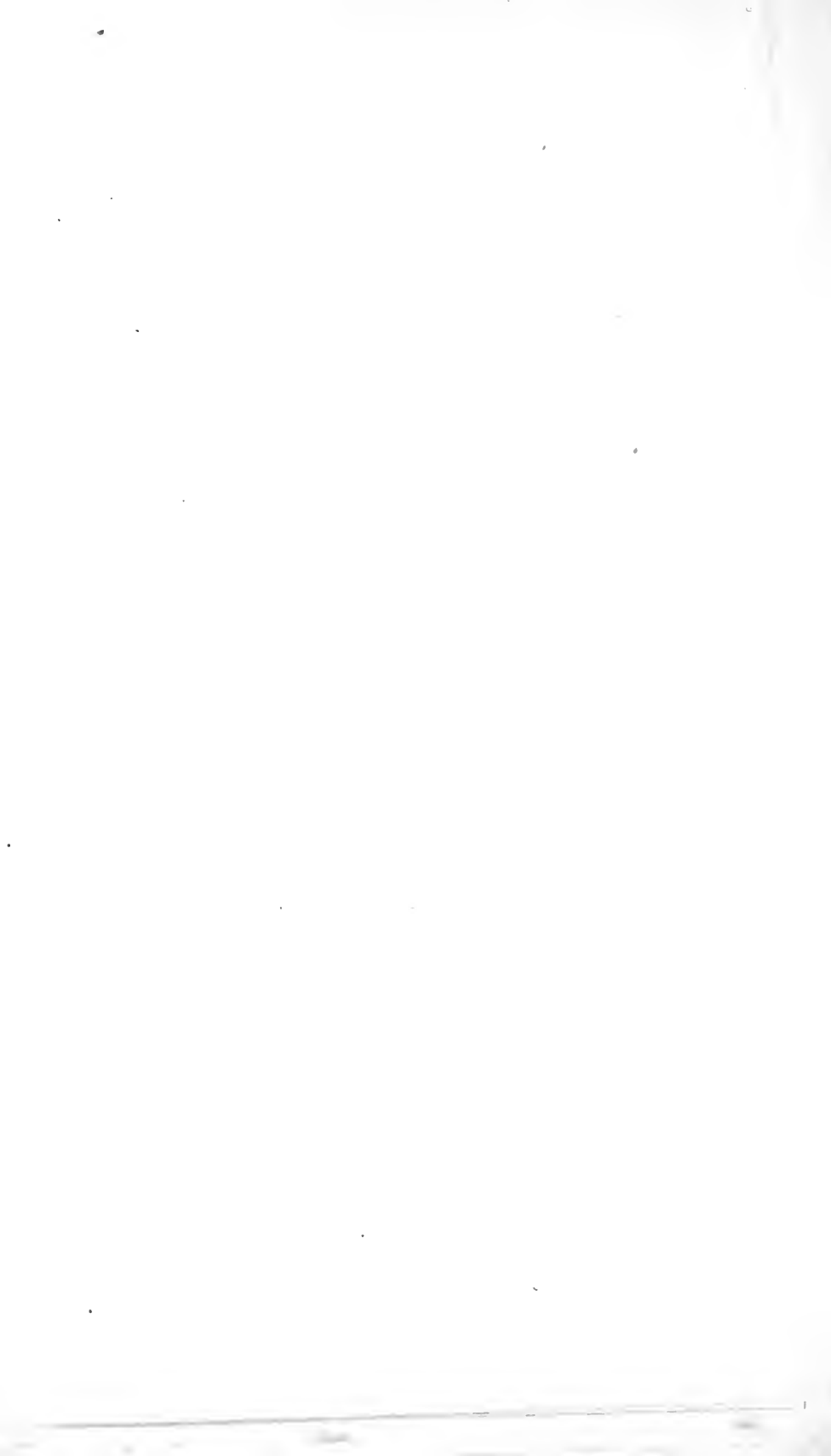
et j'ai lui ai marqué que je ne voulais point
d'attributs etc.

Je joins ici une correction qui est essentielle —
quoiqu'elle ne soit que de peu de mots, et comme le
lieu où elle va est déjà barbouillé par des renvois,
j'ai jugé à propos de joindre ici l'alinéa entier
cefin que vous ayez la bonté de le substituer à
celui du manuscrit.

Je prends part à la joie que répandra —
Madame Gey de vôtres heureux retours dont —
j'attens la nouvelle avec impatience. Faites agréer
mes respects à cette chère épouse et ne oubliez
pas non plus auprès de M. l'abbé Jiron.
Je vous embrasse de tout mon cœur et suis —
très parfaitement, M. comme votre très humble
et très obéissant serviteur Ruepeux

Page première du Discours premier Alinéa
etc, l'alinéa en entier, et substituer-le de cette
manière.

~~C'est de l'homme que j'ai à parler, et ^{encore que je vais parler}
La Question que j'examine n'a point ~~de~~
~~des hommes, par un je~~
~~pas de~~
~~par moi~~
que ceux qui l'ont fortifié. Je ne ferois donc
avec confiance la cause de l'humanité contre
les Sages qui m'y invitent; et je ne serois pas mécontent
de moi même si je me rends digne de mon sujet ~~de~~
~~de mes Juges~~.~~



2.

A PARIS, le 16^e Novembre 1754.

Je ne puis vous cacher Monsieur, l'étonnement où je suis de ne recevoir aucune de vos nouvelles. Il pourroit arriver que vous m'eussiez écrit et que votre Lettre eut été perdue ; vous me ferez plaisir de me faire dire par quelqu'une de vos correspondances ce qu'il en est à cet égard. Si vous avez quelques feuilles à m'envoyer, servez vous aussi de quelqu'un pour me les faire tenir et je leur rembourserai le port. Vous devez comprendre que j'ai des raisons pour cela. Bonjour, Monsieur, je sais que vous êtes arrivé en bonne santé, et je suppose que vous avez reçu ma précédente Lettre.

J. J. ROUSSEAU.

3.

A PARIS, le 17^e Novembre 1754.

Enfin, Monsieur, j'ai reçu votre lettre et M. Pissot (¹) m'a aussi montré la sienne par laquelle je vois avec chagrin que des vétilles vous retardent tandis que par votre faute il nous importe d'user de la plus grande diligence. J'apprends de Genève que votre lettre à M. Maistre y a mis tout le monde aux champs, de sorte que je ne serois pas surpris qu'on employât toutes les voyes possibles pour arrêter votre Edition, ce qui me fâcheroit d'autant plus qu'il y a en Angleterre deux copies du manuscrit dont je puis bien répondre pourvu

(¹) Libraire à Paris dont Jean Jacques se plaint amèrement dans ses *Confessions* et surtout dans sa lettre à M. Nieps (5 Avril 1759). Dans une lettre au libraire Guérin il qualifie de bêtise son imprudence d'avoir laissé imprimer quelques uns de ses écrits à Pissot.

que vous fassiez usage de la vôtre, mais dont je ne repondrois pas qu'on n'abusât un jour à son défaut. Voici donc ce qu'il me semble que vous avez à faire. C'est de garder sur cet écrit le plus profond secret qu'il vous sera possible, ou du moins de n'en parler que comme d'une Edition que vous voulez préparer à loisir, et cependant d'user en secret de la plus grande diligence pour l'imprimer et le répandre avant toute tracasserie. Vous avez vu vous même si j'ai d'autre motif en cela que l'amour de la vérité et de la vertu; mais j'avoue qu'autant j'abhore la publication des livres dangereux, autant je hais la maligne discrétion des méchans ou la pusillanimité des petits esprits. Vous voilà bien averti: C'est à vous maintenant à vous conduire comme vous jugerez le plus convenable pour votre intérêt et pour l'honnêteté. Bonjour, Monsieur, mille respects à Made. votre Epouse. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

4.

A PARIS, le 22^e Novembre 1754.

Je viens de recevoir, Monsieur, avec les essais de caractères votre lettre du 16 par laquelle vous me marquez que vous ne commencerez le travail que je croyois fort avancé qu'après avoir reçu ma réponse: désormais je ne m'en mettrai plus en peine et vous irez aussi posément que vous le jugerez à propos.

Gardez vous bien, je vous prie, de mettre les notes sous le texte; ce seroit le moyen de tout gâter. (1)

(1) L'auteur explique pourquoi il a rejeté les notes à la fin du Discours dans un *Avertissement sur les notes*, qui dans l'édition de 1755 se trouve après la Préface.

J'aurois fort voulu que la Dédicace ne fut pas en Italique. (1) Je trouve les lignes trop écartées dans le texte du Discours. Mais vous avez vos raisons pour mettre beaucoup de blanc et je ne veux pas vous gêner. Je ne vous parle point des énormes et nombreuses fautes puisque vous n'avez pas fait corriger; je dois pourtant vous prévenir qu'il y en a une dans l'épigraphe du titre, *sic* pour *sit*, et que dans la Préface, ligne 13 (2) il se trouve je ne sais comment un mot pour un autre, *démêler la source pour connoître* (3) *la source*; je vous prie de regarder si la faute est dans le manuscrit et en ce cas de la corriger.

Faites je vous prie mes complimens et remerciemens à M. l'Abbé Yvon; assurez Madame Rey de mes respects, et croyez que je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

J. J. ROUSSEAU.

Je remarque qu'il y a (comme dans la Préface ligne 7 en remontant où il manque un *et*) des fautes qu'on ne peut corriger qu'en faisant attention au manuscrit parcequ'elles mutilent la période sans ôter le sens; vous aurez la bonté d'engager M. l'Abbé Yvon de ne point corriger sans consulter le manuscrit.

5.

A PARIS, le 12^e Décembre 1754.

Quoique, n'ayant pas de vos nouvelles, Monsieur, l'expérience m'aît appris à ne pas croire étourdiment

(1) Rey s'est conformé au désir de l'auteur par une nouvelle composition. La *Dédicace* dans l'édition de 1755 n'est pas en Italique.

(2) La ligne 13 est devenue la 21^{me}.

(3) Il a rayé le mot *découvrir* qu'il avait écrit en premier lieu.

que vous travaillez à notre affaire comme vous me l'avez promis, je vous envoie pourtant par précaution une addition essentielle que je vous prie d'avoir l'œil à faire placer exactement. J'en aurai encore une ou deux pour la suite du Discours, mais vous vous pressez si peu que ce n'est pas la peine de me presser. Quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu de M. l'Abbé Yvon, je vous prie de vouloir lui dire combien je suis sensible à ses bontés et le remercier de chef des soins qu'il veut bien se donner pour notre besogne. Il y a dans cet ouvrage plusieurs phrases incorrectes que j'ai laissées à dessein, ainsi il ne faut que suivre fidèlement le manuserit. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, de celle de Madame Rey, recevez mes embrassemens et présentez lui mes respects.

J. J. ROUSSEAU.

Quand vous aurez quelque chose à m'envoyer vous me ferez plaisir de profiter de toutes les occasions qui pourront éviter les frais de la poste sans incommoder personne.

6.

A PARIS, le 3^e Janvier 1755.

J'ai enfin reçu, Monsieur, les trois premières feuilles qui m'ont été apportées de l'hôtel de Soubise sans que j'en sache davantage; je suppose que les paquets en sont contresignés et ne coûtent rien de port; car si le port se paye, je ne souffrirai pas que personne le paye pour moi. En pareil cas, vous pourrez m'adresser les feuilles suivantes en droiture, ou bien attendre quelque occasion de voyageur; ou bien vous servir de l'adresse suivante: *A Monsieur Le Blanc pour remettre*

à M. François Massard ⁽¹⁾. A Paris. Il n'est pas nécessaire que mon nom y soit. Mais il suffira de porter le paquet cacheté à M. Paul Renoird et le prier de le joindre aux envois qu'il fait à M. Le Blanc. Tout bien compté, j'aime autant que vous me fassiez directement la plupart de ces envois ; mais il faut envelopper vos feuilles avec un peu plus de soin : car celles-ci me sont arrivées toutes rongées et percées. Voici maintenant mes observations sur votre travail.

Le caractère est très beau, et le papier me paroîtroit beau aussi, si la première feuille n'enlaidissoit les autres. Il ne faut pas que rien venant de moi présente une apparence trompeuse. Ainsi, Monsieur, faites s'il vous plaît que la première feuille soit semblable aux autres ou les autres à la première ; au moins pour celles qu'on tirera désormais. Le mot *Dédicace* au haut des pages est ridicule ; il ne falloit rien que le chiffre, ou les mots *Epître dédicatoire* ⁽²⁾. Les mots *Magnifiques, tres honorés &c.* sont tantôt en lettres capitales et tantôt en petites lettres, ce qui ne fait pas un bon effet. L'astérisque page 10 qui doit indiquer une note, n'est point répété à la marge avec un chiffre, de sorte qu'on ne sait à quelle note il renvoie ⁽³⁾. Je n'ai trouvé que deux fautes dans les lettres ; l'une page 32 *seriez* pour *seriez* ⁽⁴⁾ et l'autre pag. 41 ligne 3 en remontant *sont le plus* pour *sont les plus* ⁽⁵⁾. Quant à celle-ci, comme

(1) Voyez les *Confessions* P. II. L. VIII.

(2) Le mot *Dédicace* est resté au haut des pages.

(3) Ce n'est pas page X mais IX de l'édition que la note est indiquée par un chiffre répété à la marge.

(4) Les pages dans l'édition ne sont pas cotées comme l'auteur les cite dans ces lettres. Quand il cite la page 34 c'est p. 37 de l'édition. Mais il semble que la phrase où se trouvait le mot *seriez* a entièrement disparu.

(5) Il insiste dans la suite de la lettre pour que cette correction se fasse. Le passage se trouve p. 45 de l'édition et on y lit encore : *préférences qui sont le plus de notre gout.*

il n'est question que d'une s à ajouter et que cela se peut faire aisément en pliant la feuille, vous m'obligerez beaucoup d'y faire faire cette petite correction. Les fautes de ponctuation sont innombrables. Quand j'ai désiré qu'on suivit exactement le manuscrit je n'entendois pas parler de la ponctuation qui y est fort vicieuse. Priez M. l'Abbé Yvon de vouloir bien la rétablir dans les épreuves suivantes. Je vois que vous n'avez point encore vos vignettes; je vous prie de m'envoyer des épreuves sitôt que vous les aurez. En relisant les feuilles j'y retrouve d'autres fautes que je n'avois point aperçues comme *état* pour *Etat* à chaque moment. p. 14 *seulement* pour *seulement* (1). p. 23 *heureux* pour *heureuse*. p. 33 *modesté* *ſc.* (2). Je me confirme par ces observations dans l'opinion où j'étois déjà que les gens de génie et d'esprit, ceux qui font eux mêmes les meilleurs livres, sont les moins propres à corriger les épreuves des autres, et je vous avoie que cela m'épouvante un peu pour la suite de notre besogne; en voyant trop promptement ce qui doit être sur le papier, on regarde moins attentivement sans le vouloir ce qui s'y trouve réellement.

Il faut que je vous gronde pour la lettre qu'a reçue de vous M^{lle}. le Vasseur. Si cette lettre avoit passé par mes mains elle ne l'auroit jamais vue; mais puisqu'elle sait que vous lui destinez un présent, quoique fort mal à propos, je ne veux donner la mortification ni à vous ni à elle de vous le faire renvoyer: elle

(1) Ce mot ne se trouve nulle part dans cette partie du Discours. Je suppose que l'auteur avait écrit p. 16: "*elle* (la Nature) *rend forts et robustes seulement ceux qui sont bien constitués, et fait périr tous les autres.*" et qu'après il a supprimé le mot *seulement*.

(2) Je ne trouve pas les passages auxquels ces deux corrections se rapportent.

me charge de vous en faire d'avance ses tres-humbles remerciemens.

Je prépare mon Dictionnaire de Musique pour le mettre sous presse l'Été prochain; mais il faut que je voye l'exécution de ce que vous avez entre les mains pour savoir à quoi m'en tenir à l'avenir. D'ailleurs, le principal débit de cet ouvrage sera probablement en France, et comme rien n'empêche qu'il n'y soit imprimé, pour peu que vous eussiez là dessus d'indifférence, je ne serois pas fâché de le donner ici sous mes yeux.

J'attends de vos nouvelles à votre loisir et à celui de votre imprimeur; n'oubliez pas je vous prie, quand on pliera la 3^e feuille, de faire ajoûter l's page 41 et tâchez par votre exactitude à venir que nous n'ayons besoin de carton nulle part. Je vous enverrai mes additions quand vous approcherez des feuilles où elles doivent entrer.

Bonjour, Monsieur, bien des respects à Madame.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

7.

A PARIS le 24 Janv^r. 1755.

J'ai reçu, Monsieur, votre second paequet à mon adresse contenant les trois feuilles suivantes. Comme les frais de la Poste sont énormes, peut être pourrez vous me les éviter désormais à l'aide du Billet ei-joint.

Je suis fort content du caractère et même de la correction, à la ponetuation près. Il y a cependant une faute dans chaque feuille qui se peut facilement cor-

riger à la plume en pliant la feuille, et vous me ferez un sensible plaisir de les faire corriger exactement ⁽¹⁾.

La première est à la 4^e. feuille p. XLVII. ligne 7^e. *c'est donc à vous effacez donc.*

La 2^e. mérite de l'attention et demande du soin: si vous aviez la patience de la corriger vous même, ce seroit le seul moyen qu'elle fut bien réparée.

Elle est à la 5^e feuille p. LXVIII, ligne 8: *des uns, ou est porté mettez des uns; on est porté.* Pour cela, après avoir légèrement effacé avec un canif la liaison de l'*u* il faut avec la plume transporter la liaison en haut pour changer l'*u* en *n* puis ajouter un point sur la virgule.

La troisième est à la 6^e feuille B, page 11, ligne troisième en remontant.

Conforme lisez *conformé*; comme il n'est question que d'un accent, le garçon peut l'ajouter aisément en pliant la feuille.

Je laisse les autres fautes parcequ'elles ne sont pas importantes, et qu'un lecteur attentif ne sauroit s'y tromper.

Bonjour, Monsieur, je vous embrasse et vous recommande instamment l'exactitude afin de n'avoir pas besoin de carton.

J. J. ROUSSEAU.

(1) Ce n'est pas à la plume, mais par des cartons, que les corrections ont été faites. Page LIV on lit dans la Dédicace: *C'est à vous*; p. LXXXIV dans la Préface: *des uns; on est porté*, et dans le Discours p. 13, ligne troisième en remontant *conformé*. La seule minute des lettres de Rey que j'ai trouvée est sa réponse à la lettre du 23 Février (N^o. 11). On y lit: "*Dans le commencement j'avois dessein de corriger à la main les fautes que vous m'indiquiez, mais il y en a trop pour pouvoir y satisfaire.*"

8.

Vous trouverez ci joint, Monsieur, le dessein du cartouche aux armoiries de la Rép^e. que M. Soubeiran m'a fait tenir pour vous l'envoyer; je vous prie qu'il soit gravé avec soin ⁽¹⁾.

Comme vous êtes encore loin des notes, je ne me presse pas de vous envoyer quelques additions que j'ai à y faire. Quant aux feuilles que vous m'enverrez désormais, je vous prie que ce soit sous le couvert de *Monsieur Dupin de Chenonceaux Fermier Général, à l'Hôtel des Fermes du Roy, à Paris* ⁽²⁾.

Bonjour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur, je vous prie de saluer pour moi Madame votre Epouse et Monsieur l'Abbé Yvon.

J. J. ROUSSEAU.

A PARIS, le 1^r. Fev^r. 1755.

9.

Monsieur Rey est prié de veiller à ce que ces additions soient exactement rapportées en leur lieu; il vandroit

⁽¹⁾ Voyez No. 13.

⁽²⁾ Le Fermier Général, dont Rousseau indique l'adresse est Claude Dupin mort en 1769, auteur de quelques ouvrages d'économie rurale. Il avait épousé en secondes noces une demoiselle Fontaine, qui, sous le nom de Madame Dupin, a publié quelques écrits de morale, et qui par son urbanité envers les gens de lettres est devenue une des femmes célèbres du dix-huitième siècle. Elle a employé Jean Jacques à transcrire ses manuscrits et lui a confié pendant quelque temps l'éducation de son fils. Près de Chenonceaux, sur la rive du Cher, Diane de Poitiers avait bâti un magnifique château sur un emplacement que Henri II avait acheté pour elle. Ce séjour délicieux était devenu la propriété de M. Dupin, et ce fut là que Madame Dupin reçut les hommes de lettres de son temps. Rousseau, Fontenelle, Buffon, Montesquieu, Voltaire. Elle y mourut en 1800 à l'âge de près de 100 ans.

beaucoup mieux les omettre que de les mal placer, et la moindre faute nous réduiroit à l'embarras de cartons. Je ne me presse pas d'envoyer les additions pour les notes, voyant clairement depuis longtemps que Monsieur Rey a beaucoup d'affaires plus pressées que la mienne (1).

10.

J'ai reçu, Monsieur, vos trois derniers envois contenant les feuilles C, D, E, F et G, sur lesquelles vous avez ci-joint mes observations, quant à ce que vous me marquez du paquet précédent, non seulement j'en ai payé le port taxé 5 livres 12 sous, mais je suis certain que le paquet avoit été ouvert et racheté d'une empreinte de votre chiffre qu'on avoit eu la patience de tirer; c'est pourquoi, quoique la feuille C me soit venue depuis en bon état et franche par la même voye, je vous prie de ne vous plus servir désormais que de la dernière adresse que je vous ai donnée et par laquelle vos envois me parviennent exactement et sûrement.

NB. (2) Feuille C, page 24, ligne trois. *Plusieurs en trouvent qui &c.* il faut: *plusieurs en trouvent-ils qui*, quoique cette façon de parler soit un peu sauvage, comme elle fait un sens tout différent j'ai eu mes raisons pour l'employer, et je me souviens très-bien que le mot *ils* n'est pas omis dans le manuscrit. Ainsi je vous prie de ne pas manquer de le rétablir à l'aide d'un carton.

(1) Ces lignes se trouvent écrites de la main de Rousseau sur un petit morceau de papier plié en forme de lettre, et portant l'adresse ordinaire *A Monsieur Monsieur Marc Michel Rey Libraire, A Amsterdam.* Rey y a annoté *Reçue le 11^e fev. 1755.*

(2) Toutes les fautes marquées dans cette lettre sont corrigées dans l'Édition. La première correction *plusieurs en trouvent-ils* se lit p. 26.

Même feuille p. 34, l. 3, *de tems* un mot de deux, et dans la ligne suivante *la quelle* deux mots pour un.

P. 38, 5^e ligne en remontant: *matin* pour *main*, ligne suivante *connoissances, nécessaires*, lisez *connoissances nécessaire* sans virgule et sans *s*, parce que *nécessaire* ne se rapporte pas à *connoissances* mais à *degré*.

Feuille D, p. 46, ligne 3 en remontant *ces* pour *ses*.

Feuille E, p. 61, ligne 7 *conditions, je faites* un point de la virgule.

P. 62, ligne 8, *extiencie* lisez *existence*.

P. 70, ligne 4, *comme un être*, lisez *pour un Etre* (1).

Feuille F, p. 76, ligne 7, *pourroient*, lisez *pouvoient*.

Le reste est assez correct à la ponctuation près qui est partout très négligée.

Vous me marquez que mes 60 exemplaires seront exactement corrigés: c'est ceux là où la correction est le moins nécessaire puisqu'elle y sera aisement suppléée par moi ou mes amis. Mais c'est pour le public qu'il faut corriger avec soin. Du reste, les corrections indispensables sont en petit nombre jusqu'à présent; et il n'y en a qu'une dans les 5 dernières feuilles, qui est la première notée ci derrière, qu'il faille faire nécessairement. Vous pouvez négliger les autres.

A l'égard des six premières feuilles. Il y a dans la feuille 4^e page XLVII le *done* à effacer, ligne 7. Feuille 5, page LXVIII, ligne 8, *des uns; on est* à substituer au lieu de *des uns, on est*, c'est à dire un point à ajouter et un *u* à changer en *n*.

Je vous abandonne toutes les autres fautes des 11 premières feuilles à condition que vous aurez soin de faire corriger exactement ces trois là dans tous les exemplaires, soit à la main, soit avec des cartons.

(1) Après ces mots Rey a écrit: *se trouve au uns.*

Vous aurez la semaine prochaine les additions et changemens pour les notes, auxquelles je juge que vous ne serez pas sitôt.

En relisant cette lettre, je trouve les corrections exactes, mais un peu embrouillées. Je ne laisse pas de vous l'envoyer espérant que vous mettrez plus de soin à corriger le texte qu'à presser l'édition.

Bonjour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

A PARIS, le 20 Fev^r. 1755.

11. (1)

Puisque vous voulez, Monsieur, me dédommager de la lenteur par l'exactitude, ayez, je vous prie instamment, la plus grande attention aux remarques et additions suivantes.

Feuille H, page 111, ligne 3, *naturelle* lisez *mutuelle*. Ce changement est indispensable et ne peut se faire qu'avec un carton.

Même page, p^{re}. ligne, *amena* lisez *amène*. On peut faire un *e* de l'*a*.

A la page 112, ligne p^{re}. immédiatement derrière la précédente *s'accoutume* lisez *s'accoutuma*, on peut faire un *a* de l'*e* (2).

Je me borne à ces trois corrections quoiqu'il n'en

(1) Je n'ai trouvé que deux fragments de la lettre qui contenait les additions pour les notes que Rousseau avait promises dans la précédente. Ce sont deux morceaux de papier, dont l'un est la moitié d'une feuille qui a été coupée en deux. La moitié qui manque a sans doute été donnée au compositeur. Le second morceau ne contient que l'épilogue de la lettre.

(2) Ces trois corrections ont été faites par des cartons. Voir les pages 118, 119 et 120 de l'édition.

manque pas d'autres à faire dans cette icuillie. Je suis fâché de l'embarras que tout cela vous donne, mais je ne puis me résoudre à dire de pareilles absurdités, et je compte bien que vous ne les laisserez pas.

Passons maintenant aux notes.

Note I aux deux tiers environ il y a

Or il falloit absolument, ce me semble, que ce privilège fût interprété &c. (1).

Changez ainsi cet endroit

Quand Hérodote ne nous apprendroit pas la restriction qui fut mise à ce privilège, il faudroit nécessairement la supposer: autrement Otanès &c.

Même note 7, dans l'alinéa suivant qui commence par ces mots *je ne répéterai point ici* etc. Je ne me souviens pas si entre ces mots *son plus charmant ouvrage* et ceux-ci *que les sauvages* etc. j'ai répété le mot *goûts*. S'il n'y est pas il faut l'y mettre. (2)

A la fin du même alinéa après ces mots *auquel ils sont destinés* ajoutez de suite ce qui suit.

Que seroit-ce si j'entreprendois de montrer l'espèce humaine attaquée dans sa source même, et jusques dans le plus saint de tous les liens, où l'on n'ose plus écouter la nature qu'après avoir consulté la fortune, et où le désordre civil confondant les vertus et les vices, la continence devient une précaution criminelle, et le refus de donner la vie à ses semblables, un acte d'humanité? Mais sans déchirer le voile qui couvre tant d'horreurs, contentons

(1) On voit que l'auteur en écrivant cette note dans son premier manuscrit avait oublié qu'Hérodote interprète en effet le privilège accordé à Otanès, en ajoutant à son récit (III, 83) qu'encore de son temps la maison d'Otanès jouissait d'une pleine liberté *pourvu néanmoins qu'elle ne transgressât en rien les lois du pays*.

(2) Il y est p. 234.

nous d'indiquer le mal auquel d'autres doivent apporter le remède. (1)

Qu'on ajoute à tout cela &c.

Tout à fait à la fin, de la même note 7, après ces mots, *trop petit pour ses habitans*, ajoutez l'alinéa suivant.

Voilà, Monsieur, mes corrections et additions; donnez vous tout le tems de faire les unes avec soin et de bien mettre les autres à leur place. Je ne puis vous cacher que si vous laissez subsister les fautes que je vous ai indiquées et celles qui probablement se feront encore, non seulement l'ouvrage dont vous êtes chargé fera du tort à l'auteur, de quoi il se soucie fort peu, mais nuira infailliblement à l'Édition, chose qui m'intéresse beaucoup plus quoiqu'elle ne regarde que vous, parce que je ne me consolerois jamais d'avoir fait faire en ma vie une mauvaise affaire à un honnête homme. Boujour, je vous embrasse. J. J. ROUSSEAU. Ce 23 févr.

12. (2)

Feuille K, page 139, ligne 7, *repentirent* il faut *ressentirent* ce sont deux *ss* à substituer à un *p*. Je ne vois pas que cela puisse se corriger à la plume, ainsi je vous demande un carton pour cela; n'y manquez pas, je vous en prie (3), c'est la seule faute dont je vous demande la correction dans ces deux feuilles.

(1) Le passage se lit en effet p. 234 et 235 mais au lieu de *ses semblables* il y a *son semblable*.

(2) Cette lettre avait été écrite sur deux feuilles. Je n'ai pas trouvé la première.

(3) Il n'y a pas manqué. La correction se trouve, p. 149 de l'édition.

Quoique vous me rassuriez sur les fautes qui restent dans l'Édition, et dont je ne doute pas qu'il ne faille imputer quelques unes au manuscrit; je vous avertis pour la dernière fois qu'il y en a sept ou huit qui exigent nécessairement des cartons, de ce nombre est celle-ci-dessus. Je vous ai envoyé à mesure la note de celles que j'ai observées. Si par hasard vous aviez égaré ces errata avec mes lettres, vous n'auriez qu'à me le marquer, et je tirerois derechef un errata des fautes essentielles pour vous l'envoyer.

Je suppose que le Discours est fini et que vous êtes aux notes, mais je dois supposer que les vignettes ne sont pas gravées puisque vous ne m'en avez point encore envoyé d'épreuve. Pour prévenir une faute presque inmanquable, je dois vous avertir que vers la fin de la note 8, il y a dans un endroit ces mots *tourbe Philosophesque*. Je vous prie d'avoir attention que l'imprimeur mette ainsi, et non pas *troupe philosophique*. (1)

J'ai en effet remarqué plus de correction, à la ponctuation près, dans les trois dernières feuilles. Mais gare les notes. N'oubliez pas note 9 de marquer exactement l'endroit du frontispice, et dans le frontispice de coter la page où est cet endroit.

Quoique nous ne soyons pas près de la fin, je dois vous prévenir de deux choses; l'une que la permission est une chose essentielle sans laquelle je vous prie, à moins que vous ne vouliez exposer ma personne, de ne point introduire mon ouvrage en France. Pour avoir cette permission, vous pouvez agir de concert avec M. Pissot, quant à moi je ne ferois qu'y nuire plutôt que d'y servir, et il convient de toute manière que je ne m'en mêle pas.

(1) *Tourbe philosophesque* se lit p. 261.

L'autre est qu'aussitôt que l'ouvrage sera achevé d'imprimer, je vous prie de faire toute la diligence possible pour en faire parvenir par la plus prompte voye antre que la poste, vingt-cinq de mes exemplaires à Genève à l'adresse de *Mr. Marc Chappuis négociant*. Vous sentez qu'il convient que ces Exemplaires soient distribués avant la publication de l'ouvrage. Ils doivent être aussi fort corrects.

Il y a longtems que M^{lle}. Le Vasseur vous auroit écrit pour vous remercier de votre présent, si je ne lui avois conseillé d'attendre encore afin de vous en accuser en même tems la réception; ainsi ne vous en prenez qu'à moi si elle tarde si longtems à s'acquitter avec vous de son devoir.

Bonjour, Monsieur, bien des respects à Madame votre Epouse. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Ce 6 Mars 1755.

13.

A PARIS, le 20 Mars 1755.

Pour commencer, Monsieur, par l'article de ma précédente lettre qui vous fait de la peine, tout ce que je puis et dois répondre à vos observations, c'est de vous prier de la regarder comme non écrite à cet égard. (1)

Je ne vous renvoye point la feuille N. c'est à dire

(1) Probablement l'article qui avait fait de la peine à Rey, se trouvait dans la partie perdue de la lettre précédente. On ne doit pas s'étonner que Rey se sentit quelquefois blessé de l'amertume des réflexions de Rousseau. Veut-on savoir les soins qu'il prenait pour éviter des fautes, voici ce qu'il écrit dans sa réponse à la lettre du 23 Février, dont j'ai trouvé la minute: *Je suis mortifié de voir que malgré tous nos soins il y ait encore des fautes; la feuille que je vous envoie a été lue par quatre personnes différentes: peut-être sera-t-elle mieux, je le souhaite.*

l'épreuve, les fautes qui s'y trouvent sont si légères que ce n'est pas la peine de vous en faire payer le port pour cela. Si vous donnez au reste la même attention, ce ne sera pas non plus la peine de m'en envoyer les épreuves.

Je remarque aussi avec plaisir que vous avez bien mis mes additions à leurs places.

Page 184, à la fin de la ligne 3, ajoutez un point sur la virgule.

Pages 188, ligne 10, 189, ligne 1, et 190, ligne 6, en remontant, *debout* est un seul mot.

Pag. 192, ligne 2, *ne font pas* lisez *ne sont pas*.

Voilà tout. Quand vous aurez fait tirer cette feuille N renvoyez-la moi, je vous prie, avec les autres.

Le cartouche aux armes de Genève, n'est pas de si bon goût que celui de M. Soubeiran. Cette grosse joufflue de Liberté n'a guères l'air noble et fier, et les symboles qui l'environnent sont d'un petit genre. La vignette me paroît aussi trop grande et si la votre ne faisoit pas une espèce de contre-sens avec l'ouvrage, je l'aimerois bien autant. Faites comme vous jugerez à propos. (1)

L'idée de l'errata m'étoit venue depuis longtems: mais qui est-ce qui regarde un errata? Apres tout: les fautes essentielles se bornent jusqu'ici à sept ou huit dont trois ou quatre demandent des cartons et les autres se peuvent aisément corriger à la main: nous abandonnerons le reste à la critique des sots.

Je n'ai rien de plus à vous dire pour aujourd'hui. Mes complimens, je vous prie, à M. l'Abbé Yvon, mes respects à Madame Rey et recevez mes amitiés.

J. J. ROUSSEAU.

(1) Voyez la lettre suivante.

14.

A PARIS, le 23 Mars 1755.

Quoique je n'aye point aujourd'hui, Monsieur, de réponse à vous faire, je crois devoir vous dire que quand vous enverrez un Exemplaire à Monsieur de Malesherbes, vous devez le prier, soit qu'il accorde la permission, comme je l'espère, soit qu'il la refuse, de ne point laisser sortir cet Exemplaire de ses mains, précaution également utile pour votre intérêt et pour ma sûreté en ce qu'elle ôtera les moyens de contrefaire l'édition à ceux qui pourroient en être tentés. Vous m'avez marqué que personne que moi seul n'avoit communication de vos feuilles, et celles que vous m'envoyez ne sont sorties ni ne sortiront point de mes mains; ainsi nous sommes encore parfaitement les maîtres de l'ouvrage; il faut faire en sorte que personne n'en abuse. Pour cela je vous conseille de distribuer votre édition de telle sorte et de combiner si bien le tems, qu'elle paroisse partout au même moment. N'oubliez pas l'Angleterre, le seul pays où, selon moi, l'ouvrage, s'il est bon, sera estimé ce qu'il vaut. Je crois même que vous ne feriez pas mal de l'y faire annoncer dans quelques Papiers publics.

En regardant mieux votre vignette de la liberté, je me suis raccommo- dé avec elle, et vous me ferez plaisir de l'employer. (1)

Si j'écoutois les discours qu'on tient dans ce pays-ci, ils seroient propres à m'effrayer; mais l'estime que je dois au gouvernement sous lequel j'ai l'honneur de vivre

(1) On a renoncé depuis au projet d'orner l'édition de quelque vignette. Mais la vignette de la Liberté a été employée après pour le *Contrat Social*. Voyez la lettre N°. 79.

suffit pour me rassurer. Mon ouvrage ne contient rien de blâmable en quelque pays que ce soit, et l'on respecte trop en France le droit des gens pour punir un Etranger d'avoir soutenu en pays étranger les maximes de son pays. Au surplus, quoique je n'aye aucun droit sur votre Edition, j'espère que vous ne la répandrez point en France sans en avoir préalablement obtenu la permission.

Bonjour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur et suis très parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur

J. J. ROUSSEAU.

15.

M. Chappuis me marque, Monsieur, que si vous n'avez point de voye particulière en vue pour l'envoy de mes exemplaires à Genève, il faut, sous son adresse, envoyer le paquet par le Chariot de Poste à Francfort où vous chargerez un de vos correspondans de l'expédier de même à M. Louis Respinger à Basle, qui le lui fera parvenir promptement. Vous ferez s'il vous plaît le paquet de trente exemplaires au lieu de vingt cinq.

Vous trouverez ci-derrrière la note du petit nombre de fautes qui doivent être corrigées dans le texte, soit à la main, soit avec des cartons. Vous pouvez faire un errata des autres ⁽¹⁾: mais il vaudroit encore mieux les laisser tout-à-fait que de négliger la correction de celles que je vous indique. ⁽²⁾

Je ne puis me charger de la commission que vous me

(1) Il n'y a pas d'Errata dans l'Édition.

(2) Elles ont été toutes corrigées par des cartons.

donnez auprès de M. de Malesherbes, parceque je ne regarde en France comme un homme qui n'a rien de commun avec l'ouvrage que vous imprimez : faites à cet égard comme si je n'existois pas. C'est tout ce que je puis vous dire. Bonjour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Le 10 Avril 1755.

En réfléchissant à ce que vous m'avez marqué, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il ne me paroît pas que vous ayez pris la bonne voye pour obtenir la permission que vous demandez : ce n'est guères l'usage que le Magistrat les accorde par écrit ; ainsi je doute que vous receviez réponse : c'étoit par un tiers qu'il falloit la faire demander (1). J'ai du regret de ne pouvoir me mêler de cette affaire, mais je ne vous crois pas assez injuste pour m'en savoir mauvais gré.

page LXVIII, l. 8, <i>des uns, ou est</i>	} lisez	{	<i>des uns : on est.</i>
11, l. 3 en rem. <i>conforme</i>			<i>conformé.</i>
111, l. 1, <i>amena</i>			<i>amène.</i>
Id. l. 3, <i>naturelle</i>			<i>mutuelle.</i>
112, l. 1, <i>s'accoutume</i>			<i>s'accoutuma.</i>
139, l. 7, <i>repentirent</i>			<i>ressentirent.</i>

(1) Rey avait eu raison de s'adresser directement au Président de la Cour des Aides chargé de la Direction de la Librairie. La réponse qu'il reçut de Malesherbes en date du 2 Avril, tout en n'accordant pas la permission définitive, "avant que d'avoir vu ce Discours en entier", lui donna la perspective qu'il pourrait faire entrer ses deux ballots (un de 1500 et un de 2000 exemplaires), pourvu qu'il nommât ceux à qui il comptait les adresser. La démarche de Rey lui a ouvert des relations avec le noble défenseur de Louis XVI, qui ont duré même après la retraite de ce célèbre magistrat, témoin quelques pièces signées de *Lamoignon de Malesherbes*, un billet de sa main sans date, et deux lettres autographes, l'une de Paris du 26 Décembre 1776, l'autre de Malesherbes du 7 Oct. 1777.

16.

A PARIS, le 29 Mai 1755.

N'entendant plus, Monsieur, parler de mon ouvrage et ne recevant plus de vos nouvelles, trouvez bon que je vous donne des miennes pour la dernière fois.

Quand vous vous chargeâtes de mon manuscrit, vous savez la préférence qu'une espèce d'engagement antérieur me fit vous donner sur M. Bousquet qui m'en offrant beaucoup davantage que je ne vous en avois demandé et que je n'en ai reçu de vous, croyoit faire un très-bon marché. Vous receûtes ce manuscrit au mois d'Octobre et promîtes de le rendre public au mois de Janvier au plustard. Vous m'écrivîtes aussi sur les instantes prières que je vous avois faites, que l'Edition seroit sans faute. Au bout de huit mois, cet ouvrage qui devoit être prêt en six semaines est encore à parôître, il est hérissé de fautes de Typographie, et après avoir imprimé le texte à votre mode, vous vous êtes avisé de m'envoyer des épreuves des notes, c'est à dire de la partie dont je me souciois le moins. Je ne vous parle point de la gasconnade à M^{lle}. Le Vasseur. Votre lettre l'avoit mise aux champs; je l'ai apaisée par une autre robe à la place de celle que vous lui annonciez; je vous sais, quant à moi, beaucoup plus de gré de ne l'avoir pas envoyée qu'elle de l'avoir promise, et je vous déclare que vous l'enverriez très-inutilement parce qu'assurément elle ne seroit pas recene.

A la suite de tout cela, il est arrivé comme je l'avois prévu, que l'exemplaire que vous aviez envoyé à M. de Malesherbes a couru Paris, le bruit en est venu jusqu'à Genève, on y est persuadé que l'ouvrage paroît ici et l'on s'indigne avec raison qu'il soit offert aux

étrangers avant ceux à qui il est dédié. J'ai écrit là-dessus à M. de Malesherbes qui a bien voulu me renvoyer l'exemplaire : ainsi quand l'ouvrage sera public, je vous charge de lui en renvoyer aussitôt un des miens, soit qu'il accorde ou non la permission ; car j'ai toujours peine à croire qu'il vous la donne par écrit. Quoi qu'il en soit, le bruit de cette édition retenue dans votre magasin ne fait pas un meilleur effet ici qu'à Genève : l'on est persuadé que l'ouvrage s'est trouvé si mauvais que je suis occupé à le raccommoder et le retoucher sans cesse. Comme cette mauvaise réputation ne nuira qu'au débit c'est plus votre affaire que la mienne. Mais ce qui me touche c'est la mauvaise opinion que mes compatriotes ont de mes procédés, et le votre est si extraordinaire, que, quoi que je puisse dire, on me croira toujours de connivence avec vous. Quelque difficile qu'il me puisse être de deviner là-dessus vos raisons, je vous avertis que je suis las d'en être la dupe. Vous ne l'êtes pas assez pour retenir ainsi toute une édition si vous ne trouviez mieux votre compte à la supprimer qu'à la répandre : mais comme je ne vous ai donné mon manuscrit que pour le publier et que vous n'en voulez rien faire, vous ne sauriez trouver mauvais que j'y pourvoye d'une autre manière. J'écrirai demain en Angleterre à ce sujet, et je vous prévien que si votre édition n'est publique à Amsterdam avant le p^r. de Juillet, vous en verrez paroître une à Londres le p^r. d'Août, car il n'y a point d'imprimeur qui ne fasse aisément en quatre semaines ce que vous n'aurez pu faire en huit mois.

Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur

J. J. ROUSSEAU.

17.

A PARIS, le 19 Juin 1755.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 5 de ce mois. Votre apologie m'a fait pitié et vos reproches m'ont fait rire: car c'est moi sans doute que vous désignez par ceux qui vous contrecarrent auprès de M. de Malesherbes et de qui vous ne devriez pas l'attendre. Mon cher Monsieur Rey, tâchez de mettre dans vos affaires un peu de la vivacité que vous mettez de trop dans vos propos et tout n'en ira que mieux.

M. Pissot dit avoir obtenu de M. de Malesherbes une permission pour le débit de cet ouvrage; ainsi en vous adressant à lui, cette difficulté est levée. Il se fait fort aussi d'empêcher qu'on ne l'imprime ici, et quant à lui, j'espère qu'il aura égard à la déclaration que je lui ai faite et que je tiendrai de ne le voir jamais et de ne plus faire d'affaire avec lui s'il l'imprime lui-même. Il est très simple que M. de Malesherbes n'accorde nommément et verbalement la permission qu'à un libraire de ce pays-ci, afin de pouvoir tout d'un coup arrêter le débit si l'ouvrage venoit à faire un mauvais effet. Au surplus je n'accepte point les ménagemens pour ma personne que vous me faites si durement valoir. Je vous ai déjà marqué de tenir pour nulle la prière que je vous en avois faite et d'en user à cet égard comme si je n'étois pas au monde. Ne me vantez donc plus des sacrifices que je refuse.

M. le syndic Saladin étant venu à Paris, je lui ai remis à son départ pour être présenté au conseil l'Exemplaire que M. de Malesherbes m'a renvoyé. Ce qui suffit de ma part pour vous affranchir désormais de toute gêne sur le débit de votre Edition.

Mon cousin Rousseau de Londres m'a écrit depuis plusieurs mois qu'on se proposoit de traduire mon Discours en Anglois et me demandoit où l'on pouvoit l'avoir. Je ne lui ai point encore répondu. Je lui marquerai quand la traduction sera faite de me l'envoyer à examiner et la retiendrai suffisamment pour vous faire gagner tout le temps nécessaire. A l'égard de l'édition de Londres, je vois de reste que vous n'avez pas été assez simple pour en prendre l'alarme.

Mille respects à Madame votre Epouse, je pense que vos lettres en seroient mieux si vous les lui montriez avant de les envoyer. Dispute à part, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

II.

LETTRES

AYANT RAPPORT À LA PUBLICATION

DE

LA LETTRE À D'ALEMBERT

SUR LES THÉÂTRES.

Après la publication du *Discours sur l'inégalité* la correspondance est interrompue pendant près de trois ans. Dans cet intervalle, Rousseau, habitant l'Hermitage, n'a fait imprimer aucun ouvrage séparément. Il travaillait à ses *Institutions Politiques*, et lorsqu'il quitta cette demeure le 15 Décembre 1757, *la Nouvelle Héloïse* était loin d'être achevée. Cependant peu de jours avant son départ de l'Hermitage ayant reçu la visite de Rey, il lui lut une partie des lettres de Julie, et un nouvel engagement pour l'impression de ses écrits en Hollande fut le résultat de cet entretien. La partie de l'Encyclopédie où se trouve l'article *Genève* venait alors de paraître, mais Rousseau ne la reçut qu'après son établissement à Montmorency. Dans cet article, d'Alembert, qui en était l'auteur, attaqua les Genevois particulièrement sur deux points: il compromit

les pasteurs de la cité de Calvin en faisant de leur religion un socinianisme parfait rejetant tout ce qu'on appelle mystère révélé, et au sujet des théâtres on y lisait le passage suivant : “On ne souffre point de comédie à Genève : ce n'est pas qu'on y désapprouve les spectacles en eux-mêmes, mais on craint le goût de la parure, la dissipation, le libertinage que les troupes de comédiens apportent avec elles. Cependant ne serait-il pas possible de remédier à cet inconvénient par des lois sévères et bien exécutées sur la conduite des comédiens ? Par ce moyen, Genève aurait des spectacles et conserverait ses mœurs : les représentations théâtrales formeraient le goût des citoyens, leur donneraient une finesse de tact, une délicatesse de sentiments qu'il est bien difficile d'acquérir sans ce secours.”—

Ce passage était évidemment écrit sous les inspirations de Voltaire, qui s'étant fixé en 1755 à Ferney et voulant introduire des représentations théâtrales dans les murs de Genève, rencontra une forte opposition de la part des amis des anciennes coutumes de la République dans le Conseil d'Etat et le Consistoire. Rousseau, ayant lu l'article, “indigné — comme il écrit — de tout ce manège de séduction dans sa patrie” ne voulait pas, parce que son nom se trouvait parmi ceux des auteurs de l'Encyclopédie qu'on lui imputât d'autres sentiments que les siens. Dans sa Lettre à d'Alembert il désapprouve l'introduction d'un théâtre de comédie au sein

d'une République dont la sauvegarde était, à son avis, la dignité personnelle et la sévérité des mœurs. Le titre de son ouvrage est ainsi conçu : "J. J. Rousseau citoyen de Genève à M. d'Alembert, de l'Académie Française, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Suède, et de l'Institut de Bologne, sur son Article Genève dans le VII^{me} Volume de l'Encyclopédie, et particulièrement sur le projet d'établir un théâtre de Comédie en cette ville. — *Dii meliora piis, erroremque hostibus illum.* — A Amsterdam, chez Marc Michel Rey. MDCCLVIII." On voit que par ce titre même il fait valoir sa simple qualité de citoyen de Genève contre les prétentions d'un membre de plusieurs Académies, et tout en exagérant le danger, il en avertit sa patrie, en prenant pour épigraphe le vers de Virgile, où, après avoir indiqué comment le vin, au lieu d'être un remède, amène les dernières horreurs de la peste, le poète ajoute cette imprécation : "*Dii meliora piis erroremque hostibus illum.*" (Georg. L. III. vs. 513.)

La Lettre à d'Alembert eut un succès immense, et Voltaire en prit occasion pour couvrir Rousseau d'injures. Ce ne fut qu'en 1766 et secondé par la pression de la Diplomatie Française que Voltaire réussit à établir le premier théâtre à Genève.

18.

A MONTMORENCI le 9 Mars 1758.

Je suis si malade, mon cher Rey, que je ne pourrai vous écrire une longue lettre, et qu'à moins d'un miracle, je ne vous écrirai pas longtemps (1). C'est vous dire assez qu'il n'est pas question de voyage. D'ailleurs, votre proposition m'eût fort convenu, et ne doutez pas que si Dieu me rendoit la santé, je n'allasse avec plaisir vivre et travailler avec vous.

Mes Principes du droit de la guerre ne sont point prêts. Mais j'ai un autre ouvrage qui l'est, que je vous offre à la place, et qui bien que plus petit de Volume, vous doit, à mon avis, convenir encore mieux. Je ne puis pas, mon cher, vous en dire le titre; et je vous demanderai même le plus profond secret quand vous en serez dépositaire. Il ne me convient pas non plus de faire une estimation de l'ouvrage. Tout ce dont je puis vous assurer c'est que le sujet en est agréable, et que quoiqu'il intéresse notre patrie (2) en particulier il est fait pour plaire à tout le monde et pour trouver des lecteurs dans tous les états, à moins qu'on soit rebuté par la faute de l'Auteur. Vous me donnerez trente Louis de mon manuscrit, et comme vous ne pouvez l'imprimer qu'en Juin, vous voudrez bien me faire d'avance un mot de réponse afin que je prépare une copie au net pour vous être livrée en Mai.

A l'égard de l'autre manuscrit, je consens à le garder jusqu'en Janvier prochain. Si je vis encore et que je sois mieux, j'irai peut être y veiller moi-même. Si je,

(1) Au commencement du dixième Livre des *Confessions* on trouve les détails de sa position.

(2) Rey était natif de Genève.

ne suis plus, comme il y a grande apparence, j'aurai soin de le déposer en des mains qui puissent vous le faire passer, et par la même voye vous pourrez recevoir aussi la collection pour une édition générale. Par quelque voye que vous me répondiez, avez soin que votre lettre soit plus soigneusement fermée que la précédente, et gardez-moi le secret sur le manuscrit que je vous offre. Adieu, mon cher Rey, il me semble que je regrette un peu plus la vie, depuis que vous m'avez donné l'idée d'aller la passer avec vous. Je salue votre digne et respectable femme, et vous embrasse de tout mon cœur.

M^{lle}. Le Vasseur vous remercie de vos bontés et vous assure de son respect. Sa mère est à Paris.

19.

A MONTMORENCI le 15 Avril 1758.

Je ne saurois vous dire, mon cher Rey, que je suis mieux; au contraire mon mal fait toujours du progrès, mais je m'accoutume à souffrir, et cela revient presque au même; je n'ai plus besoin de remèdes, mais de patience jusqu'à la fin de ma vie, qui vraisemblablement ne doit pas être fort éloignée. Votre souvenir et votre amitié sont une consolation pour moi, et puisque vous vous intéressez à mon état je vous en donnerai volontiers des nouvelles de tems en tems.

Mon manuscrit est prêt (1); vous le ferez retirer quand il vous plaira, ou s'il le faut absolument, je tâcherai de le porter à Paris. Je vous prie seulement dans l'un

(1) Il avait composé la Lettre dans l'espace de trois semaines, au mois de Février, pendant un hiver assez rude, dans un doujon ouvert, qu'il avait au bout du jardin où était son habitation à Montmorency (*Conf. L. X.*) C'est donc après l'avoir retouchée et mise au net qu'il écrivit: "mon manuscrit est prêt."

et l'autre cas de m'avertir quelques jours à l'avance, afin que je le relise avant de le donner. Non seulement vous pourrez me nommer, mais mon nom y sera et en fera même le titre; le profond secret que je vous demande est seulement jusqu'au moment de la publication, et cela, comme vous pourrez voir par le manuscrit, par les raisons les plus importantes pour l'ouvrage et pour l'auteur. Je vous repète (1) qu'il sera remis cacheté à votre correspondant sans avoir été vu que de moi seul, je souhaiterais même que ce correspondant fût sûr et ne fût pas françois; j'exclus surtout nommément M^{rs}. Diderot et De Leyre (2). Ne m'écrivez plus, non plus, sous le pli de ce dernier; votre correspondant à Paris peut m'envoyer vos lettres par la poste *à Montmorenci* et s'il le faut, vous pouvez me les y adresser vous-même.

Vous m'avez promis d'imprimer mon ouvrage dans le mois de Juin; je n'imagine pas que vous me fassiez traîner comme l'autre fois; mais si vous me manquez de parole, vous me réduirez au désespoir, et vous porteriez un grand préjudice à vous-même; car c'est un ouvrage du moment qui ne sera plus rien, donné hors de son tems. Je vous conjure de songer à cela et de vous arranger si bien qu'il n'y ait plus de mauvaises excuses. Je n'ose parler de la correction; j'en tremble d'avance. Ah! si j'avois des forces!..... Mais c'est une folie d'y penser dans l'état où je suis. Nous verrons le printemps prochain, si je vis encore.

Adieu, mon cher, mille remerciemens et respects à Madame Rey et recevez ceux de M^{lle}. Le Vasseur. Vous avez des ennemis en ce pays-ci, car on n'y dit pas du bien de vous. Cependant si je vous trouve exact et

(1) Il semble donc qu'entre la précédente et celle-ci, il y a une lettre perdue.

(2) Voyez sa lettre à Deleyre du 3 Oct. 1758.

franc dans tous vos procédés, comme je l'espère, tant que je vous conviendrai, nous ne nous quitterons plus, en dépit d'eux; je vous embrasse de tout mon cœur

J. J. ROUSSEAU.

20.

A MONTMORENCI le 14 May 1758.

Il y a un mois que je vous écrivis pour vous donner de mes nouvelles, comme vous aviez paru le désirer, pour vous dire que mon manuscrit étoit prêt, et pour vous prier de le faire retirer de manière que le secret m'en fût gardé jusqu'au moment de la publication. Au surplus, je vous disois que je prétendois si peu garder l'anonyme que mon nom commençoit le titre même de l'ouvrage. Enfin je vous exposois la raison pour laquelle je désirois que pour cette fois vous me tinssiez parole et que cet écrit fût imprimé le plus promptement qu'il se pourroit et dans le mois de Juin comme vous me l'aviez promis. Depuis ce tems je n'ai point entendu parler de vous, d'où je conclus ou que ma lettre ne vous sera pas parvenue ou que votre réponse est égarée, car de supposer que vous me laissiez dans l'attente sans pouvoir disposer de mon manuscrit, c'est ce qui n'est pas imaginable et que je ne saurois penser de vous. Je prends donc le parti de faire mettre pour plus de sûreté cette lettre à Paris à la grande Poste, et quant à votre réponse, vous pouvez l'adresser à *Monsieur Coindet* (1) chez *M. Vernet Banquier rue Michel-*

(1) On connaît le portrait que l'auteur des *Confessions* a donné de son compatriote Coindet, jeune homme de goût qui a été chargé du dessin et de la gravure des planches de la *Nouvelle Héloïse*, bon garçon, mais qui se tenait à l'affût de tous les protecteurs de son ami Rousseau. Parmi les quatre lettres publiées de Rousseau à Coindet, il y a un chef-d'œuvre: c'est la lettre de Wootton du 24 Mars 1766.

le-Comte à Paris. Après avoir attendu le temps suffisant pour que cette réponse puisse me parvenir, si je n'en reçois point, je me tiendrai libre de tout engagement avec vous, et me consolerais du tems que vous m'avez fait perdre en le sacrifiant à ma parole et à l'honnêteté. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Depuis ma lettre écrite, j'ai pris d'autres mesures pour hâter soit avec vous, soit avec d'autres, l'exécution d'un ouvrage dont le sujet souffre du retard de sa publication. J'envoie mon manuscrit en Hollande, et il vous sera remis par la même personne qui vous remettra cette lettre; vous pouvez le garder et l'examiner durant vingt-quatre heures au bout desquelles vous aurez la bonté de le rendre, s'il ne vous convient pas, enveloppé et cacheté comme il vous sera remis; s'il vous convient, vous en remettrez le prix à la même personne, et vous garderez l'ouvrage, à condition de ne perdre pas un moment pour l'impression et la publication; soit que vous vous en accommodiez ou non, je crois parler à un honnête homme et je vous demande un secret inviolable sur le titre et le contenu. Adieu, répondez-moi, je vous prie, par la même voye.

21.

A MONTMORENCY le 31 May 1758.

Vous m'avez fait faire de mauvais sang, mon cher Rey, dans un tems où je n'avois pas besoin d'ajouter de nouvelles inquiétudes à mes maux et à mes afflictions de toute espèce. L'attente et l'incertitude sont les

fléaux de ma vie, la pauvreté n'est rien auprès des peines de l'ame et j'aimerois beaucoup mieux que vous eussiez été moins exact à me payer et un peu plus à m'écrire. Soyez le du moins à l'exécution de vos promesses et dédommangez-moi de vos lenteurs passées par votre diligence et votre attention à l'avenir.

Je n'ai pas dessein de vous imposer un silence qui vous puisse être préjudiciable, je me borne sur le secret que je vous ai recommandé à deux choses : la première que vous ne le rompiez que le plus tard qu'il se pourra sans nuire à vos intérêts; la seconde qu'avant d'écrire soit ici, soit à Genève, soit à vos correspondans, vous m'écriviez à moi préalablement, afin que je prenne les devans auprès de M. d'Alembert, et qu'il apprenne de moi le premier que j'ai écrit contre lui, car c'est là la première et la principale raison du silence que j'exige de vous. Au surplus je ne m'oppose point à la requête que vous voulez présenter à Genève pourvu qu'elle soit en votre seul nom, et que je n'y entre pour rien. Quant à M. de Malesherbes, je doute qu'il accorde l'entrée de cet ouvrage; il est vrai que je doutois aussi pour le précédent et qu'il l'a accordée contre mon attente; puissiez-vous être aussi heureux cette fois.

La correction de l'ouvrage que vous allez imprimer m'importe et m'inquiète plus que je ne saurois vous dire. Il m'est impossible quant à présent d'aller y veiller; mais il ne l'est pas que vous me fassiez parvenir les épreuves comme ci-devant, et j'aurai soin de vous renvoyer les corrections l'ordinaire suivant aussi exactement que si j'étois à Paris. M. Coindet vous enverra l'adresse dont il faut vous servir pour cela, et si l'ouvrage est en train avant que sa lettre vous arrive, vous pourrez en attendant vous servir de la même adresse ci-devant employée de *M. Dupin de Chenoueaux Jernier*

général du Roy. à l'Hôtel des fermes à Paris. Quand même les épreuves ne pourroient me parvenir à tems, ou que vous ne pourriez attendre les corrections pour faire tirer, il faudroit toujours m'envoyer ces mêmes épreuves afin qu'on pût du moins réparer par des cartons les fautes essentielles qu'il importe le plus de ne pas laisser passer. Voici en attendant quelques changemens que je vous prie de faire sur la copie avec toute l'attention possible. Donnez-vous, je vous en prie, la patience de les faire à tête reposée et de bien vous assurer du sens auparavant; car s'il y en avoit quelqu'un que vous ne comprissiez pas bien, il vaudroit mieux l'omettre que le faire de travers. Lisez aussi la remarque qui est à la fin de la feuille (1).

Vous n'oublierez pas que vous m'avez promis soixante exemplaires dont la moitié est pour Paris et l'autre pour Genève. S'il ne vous est pas trop onéreux d'en faire tirer une demi-douzaine en beau papier, vous m'obligerez beaucoup.

J'apprends que M. Coindet a reçu la lettre de change et je ne doute pas qu'il n'y soit fait honneur, ainsi je vous en remercie comme d'une chose reçüe, et l'on a dû vous dire en vous remettant le manuscrit que vous auriez pu ne donner de l'argent qu'à votre commodité. Je suis fâché qu'il vous en ait coûté pour le port; c'est encore une chose que je n'exigeois pas et ce n'est pas ma faute si le paquet ne vous est pas parvenu tout à fait franc. Adieu; mes amitiés à Madame Rey. Je compte sur vos promesses; souvenez-vous que ce qui m'intéresse le plus au monde est actuellement dans vos mains.

(1) Je n'ai pas trouvé cette feuille.

22.

A MONTMORENCI le 17 Juin 1758.

Je receus seulement hier, mon cher Rey, votre paquet et votre lettre du 6. Ils passent par les mains d'une femme, et les retards sont inévitables par cette voye, à cause de la négligence ordinaire à ce sexe. D'ailleurs on s'est plaint de la grosseur du paquet, et vous avez eu d'autant plus de tort d'y mettre votre Supplément, (1) dont pourtant je vous remercie, que naturellement vous deviez supposer qu'il ne m'étoit pas inconnu. Ne vous servez donc plus de cette adresse, ou faites vos paquets d'une feuille ou deux tout au plus. M. Coindet a dû vous envoyer d'autres adresses entre lesquelles vous pourrez partager vos envois afin que personne ne soit surchargé.

Je vois que vous vous faites quelque reproche secret sur mon compte et la peine qu'il paroît vous faire me donne meilleure opinion de votre caractère que si vous n'aviez eu aucun tort avec moi. Mon cher Rey, si cet aveu vous coûte je ne l'exige pas de vous et ne vous en aimerai pas moins; mais jamais homme qui versa son cœur dans le mien ne se repentit de sa droiture et de sa franchise. Hélas! que mon ame trop confiante n'en peut-elle dire autant des autres.

J'ai bien du chagrin que mes changemens n'aient pu arriver à tems et que je ne puisse revoir vos épreuves. Je suis assez content de la correction, et comme il faut être juste, je me fais un plaisir de vous le dire. Je vous prie même d'en remercier de ma part celui qui revoit mes

(1) Voyez la note 2 à la lettre suivante.

feuilles; il a de l'intelligence et de l'attention. Il y a pourtant des petits points ajoutés après certains mots aux pages 27 et 48. Je vois bien pourquoi on les a mis, surtout ces derniers, mais je ne les aime pas, (1) et je vous prie qu'on n'en mette plus, si ce n'est qu'on les trouve dans la copie; je trouve aussi les virgules trop multipliées, il ne faut pas dans la même phrase marquer des mêmes signes des divisions différentes; cela brouille tout à fait le sens.

Vous me parlez de recommencer tout de nouveau, comme si vous ignoriez combien je crains de vous constituer en frais. Ne parlons plus de choses impossibles. Je me passerai d'épreuves, puisqu'il le faut, excepté seulement la Préface dont il faut m'envoyer une épreuve absolument, parce qu'il y a des changemens indispensables que je ne saurois faire sans cela, n'en ayant pas une copie exacte. Faites donc composer cette préface d'avance, je vous prie, afin que j'aie le tems de la revoir à mon aise sans causer de retard à l'exécution du reste.

J'espère que vous serez à tems d'employer ce que je vous envoie, et surtout la note latine que je voudrois bien voir à sa place (2). A l'égard des autres changemens et additions, vous pourrez, comme vous le proposez, en faire une espèce d'errata à la fin de l'ouvrage, en disant par un avis en votre nom, qu'ayant reçu ces additions et changemens trop tard pour être em-

(1) Pag. 27. "*Le Théâtre rend la vertu aimable... Il opère un grand prodige de faire ce que la nature et la raison font avant lui! Les méchans sont hais sur la scène... Sont-ils aimés dans la Société &c. Pag. 48. Non... je le soutiens.*" On a reproduit les points dans les éditions ultérieures.

(2) Elle se trouve pag. 228. C'est la traduction latine d'un passage de Platon *de Rep. Lib.* 111.

ployés dans le texte, vous croyez faire plaisir à l'auteur et au public de les placer à la fin (1).

Si M. de Malesherbes vous refusoit l'entrée de cet ouvrage, vous seriez bien injuste de vous en prendre à moi après la conversation que nous avons eue là-dessus cet hiver à l'Hermitage (2): mais après tout, excepté la note *b* page 6 (3) que j'aurois adoucie par égard pour vous si j'avois eu les épreuves, cet ouvrage n'est point comparable en hardiesse au précédent, tout au plus on pourra exiger de vous quelque cartons, et autant que mes sentimens et la matière le pourront souffrir vous me trouverez toujours prêt à consentir à tout ce qui favorisera vos intérêts. Au reste on sera toujours à tems de recourir à cet expédient si l'on y est forcé, il n'est point à propos d'en parler d'avance.

J'ai reçu bien exactement l'argent de votre lettre de change. Il est très sûr que vous étiez le maître de rassembler cet argent à votre commodité, et que cela étoit spécifié dans la lettre au correspondant qui vous renit le MSc. Le terme des vingt-quatre heures tomboit seulement sur la nécessité de vous déterminer, et vous conviendrez qu'il n'y avoit rien là que de raisonnable et d'honnête.

Adieu, recevez les remercimens et respects de M^{lle} Le Vasseur, et assurez des miens Madame Rey.

(1) C'est ce qu'il a fait. Les additions, qu'on a fait entrer depuis dans le texte même, sont précédées dans l'édition originale de l'avis suivant: "*Mr. Rousseau m'ayant adressé les corrections et les additions suivantes pour être placées en leur lieu, je n'ai pu les y faire entrer, ces feuilles étant déjà toutes imprimées. Je crois faire plaisir au public et remplir les vœux de l'Auteur en les ajoutant à la fin de son ouvrage. A Amsterdam le 15 Juillet 1758.*"

(2) La conversation à l'Hermitage doit avoir eu rapport à l'entrée de ses ouvrages en France en général.

(3) C'est la note qui commence ainsi: "*Il faut se ressouvenir que: j'ai à répondre à un Auteur qui n'est pas Protestant.*"

Permettez moi de vous recommander derechef la plus sévère exactitude. Si vous saviez combien il m'importe que cet ouvrage soit correctement imprimé, j'espère de votre bon cœur que vous ne regretteriez pas la peine que vous prendrez pour cela.

23.

A MONTMORENCI, le 21 Juin 1758.

J'ai reçu, Monsieur, vos cinq premières feuilles, et je suppose que F et G seront arrivées par le Courrier d'avant-hier, mais elles ne me sont pas encore parvenues. Je continue à être content de la correction, cependant la dernière me paroît un peu moins bien, et je voudrois fort que vous ne vous négligeassiez pas en avançant.

Je vous envoie un changement pour la fin de la préface que je vous prie de substituer à celle qui y est. Comme je n'en ai pas une copie exacte ni exactement cotée, je ne sais pas bien la page et l'alinéa où ce changement se rapporte; tout ce que je sais c'est que cet alinéa qu'il faut supprimer, ainsi que tout ce qui suit, commence par les mêmes mots que ce que je vous envoie pour y être substitué. La difficulté des envois me fait renoncer à l'épreuve même de la préface. J'espère mon cher Rey, que je ne me repentirai pas de cette confiance. Vous avez trop de jugement pour ne pas sentir combien il m'importe que ce morceau soit de la dernière correction. J'aimerois mieux qu'il y eut cent fautes dans l'ouvrage qu'une seule dans la préface. J'attends donc de votre amitié pour moi que vous voudrez bien y donner toute votre attention.

Votre correction de *tort* pour *tour* est très-bien ⁽¹⁾, et je vous en remercie. Je vous en remercierois de meilleur cœur encore si je ne craignois de vous encourager à en faire d'autres. Pour Dieu, laissez plutôt ce qui est mal dans le manuscrit, car vous pourriez y substituer quelque mieux qui me désoleroit.

Vous trouverez une autre addition derrière la feuille ci-jointe que vous pourrez insérer dans son rang parmi celles dont vous ferez la note à la fin de l'ouvrage; à moins que vous ne soyez encore à tems. je ne sais ce que je dis, j'ai déjà la feuille.

Je vous réitère la prière de ne plus m'envoyer de paquets par la voye de M. de Chenonceaux. La grosseur du premier nous a ôté cette ressource. Puisque ce ne sont point des épreuves, ces envois ne sont plus si pressés. J'aime mieux que vous attendiez quelque occasion favorable et les recevoir plus tard, que d'importuner les gens.

Je n'ai point encore écrit à M. d'Alembert, en lui écrivant, je ne manquerai pas de lui parler de vous.

Je connoissois le *Supplément aux Journaux* que vous m'avez envoyé, et j'en avois déjà dit mon avis à l'Auteur. Hors un ton de satyre que je n'aime pas, j'y trouve du jugement et le style en est plein de chaleur; mais il est inutile d'en parler plus au long, l'auteur occupe une place qui ne sauroit se concilier avec la continuation de cet ouvrage. J'ai peur que vous n'ayez de la peine à le remplacer ⁽²⁾.

(1) Probablement dans le passage qui se trouve pag. 60: "*le tort de Malicre n'est pas d'avoir fait du Misanthrope un homme colère et bilieux, mais de lui avoir donné des fureurs puérites.*"

(2) Au sujet du *Supplément aux Journaux* voici l'extrait d'une lettre écrite à Rey en date du 28 Sept. 1758: "*J'ai lu votre Supplément. Me permettez-vous de vous dire librement ce que j'en pense? il y a de l'esprit par-ci par-là, mais sur le tout c'est un mauvais ouvrage, et qui s'il*

Adieu, mon cher Rey, je ne saurois vous dire combien je suis charmé de n'avoir point à me plaindre, et à vous inquiéter. Au reste il y aura désormais de la générosité à vous de bien faire en ce point, car fissiez vous mal, j'ai résolu de ne plus me fâcher de rien. Si vous aviez quelque chose de pressé à me dire, il n'y a point d'inconvénient que vous m'écriviez directement par la poste.

24.

A MONTMORENCI le 23 Juin 1758.

Je reçois à l'instant, mon cher Rey, avec votre lettre du 15, la fin de la préface, le carton et la dernière feuille, le tout en épreuve que je vous renvoie corrigée, excepté le dernier feuillet de la préface qui est bien. L'errata ne contient pas le quart de ce qu'il devoit avoir. Mais il faudroit tout relire, et je n'en ai ni le

continuoit sur ce ton là pourroit vous attirer des affaires désagréables. Une critique tranchante, injuste, sans ménagement, l'impicté répandue à pleins mains, un acharnement général contre tout le monde;... en vérité l'Auteur n'y pense pas. Surtout il est bien étrange que dans une feuille qui doit servir comme de supplément au Journal des Savans et aux mémoires de Trécone il décrie ces deux ouvrages comme étant tout ce qu'il y a de plus mauvais. Croit-il que vous êtes intéressé à faire tomber des ouvrages périodiques que vous imprimez vous-même? En vérité cela est de bien mauvais sens. En vous procurant un petit profit, il vous coupe la gorge en effet. Ce n'est pas là ce que vous demandiez. Vous désirez sans doute une critique sage et mesurée de ces deux journaux (et assurément on pourroit en faire une telle) et ensuite quelques anecdotes de Littérature qui ne s'y trouvent point. Mais l'Auteur a paru ne vouloir sacrifier qu'à son envie et à son goût pour le persifflage." — La lettre est d'un personnage qui, sans être auteur, n'a pas été pour rien dans le mouvement littéraire de son temps, et qu'il faudroit faire connaître s'il s'agissait de l'histoire de la Librairie en Hollande au dix-huitième siècle.

tems, ni le courage. Je suis convaincu que vous avez fait de votre mieux, et c'est assez pour que je sois content. La seule faute qui me tient encore au cœur est *sont* pour *sent* de la page 155: elle est corrigée dans l'errata; mais je vous avoie que je voudrais bien qu'elle pût l'être dans le texte (1).

M. d'Alembert m'a fait dire que M. de Malesherbes lui avoit envoyé les feuilles pour lui demander son avis et que vous auriez la permission, ainsi je tiens cette affaire faite.

Vous me dites que vos envois pour Genève et Paris partiront le premier d'Août; j'ai peine à croire qu'ils soient prêts pour ce tems-là. Quoi qu'il en soit, je vous prie de joindre au premier, vingt-cinq de mes exemplaires, dont un en beau papier, sur le titre duquel, afin qu'il ne puisse être changé, vous écrirez *Pour la Bibliothèque de Genève*. Vous adresserez le tout à M. le ministre Vernes.

Les 35 autres exemplaires, vous les joindrez, s'il vous plaît sous mon adresse, à votre envoi pour Paris. (Je vous prie qu'ils soient brochés.) Vous aurez la bonté de me marquer le nom et l'adresse de votre correspondant et le tems à peu près de l'arrivée, afin que je les fasse retirer chez lui par notre messenger.

Je ne suis pas assez fou pour exiger une édition sans faute, je n'en sache point de telle; mais je voudrais qu'on ne corrigeât pas mes fautes à moi, sans savoir s'il me convient qu'elles soient corrigées, ce qui n'empêche pas, comme je vous le répète de bon cœur, qu'à tout prendre, je ne sois fort content, surtout de votre complaisance et de votre bonne volonté. Quant à ce que vous me marquez que vous renoncez à l'édition de

(1) Elle l'est au moyen d'un carton.

mes écrits (qui ne sont pas mes œuvres) à moins que je n'aie les corrigés, j'ai pris cela dans le sens obligeant. Mais cette Edition n'est pas maintenant celle qui me tient le plus au cœur. Commençons par nous débarrasser de celle-ci avant de parler d'une autre.

J'attends encore la feuille de l'épreuve que je vous renvoie, et celle de la préface quand elle sera tirée. N'oubliez pas surtout l'exemplaire par la poste à M. d'Alembert, ce qui réduira à 34 l'envoy de Paris. Bonjour, mon cher Rey, je vous embrasse de tout mon cœur.

25.

A MONTMORENCI le 28 Juin 1758.

Je reçois à l'instant avec la feuille K votre lettre du 22 par laquelle vous me marquez n'en avoir pas reçu des miennes depuis celle en date du 6. Je vous en ai pourtant écrit plusieurs depuis; dans l'une je vous envoyois une note latine pour être ajoutée à la page 136 du MSc. (1) dans une autre j'avois joint une fin de préface à substituer à celle que vous avez (2). Si vous n'avez pas reçu ces lettres, suspendez, et marquez-le moi, afin que je vous renvoie ces changements et additions, surtout par rapport à la préface qu'il ne faut absolument point imprimer telle que je vous l'avois d'abord envoyée.

J'étois content de la correction de vos premières feuilles; il n'en est pas de même des dernières; les fautes vont en augmentant et si ce progrès continue,

(1) C'est la lettre du 17 Juin que Rey n'avait reçue que le 23.

(2) C'est la lettre du 21 Juin que Rey ne pouvait avoir le 22.

la fin de l'ouvrage ne sera pas reconnoissable. En voici quelques unes qui peuvent se corriger à la plume ou au canif; et une pour laquelle il faut absolument un carton.

Feuille C, pag. 42, ligne 6 *grand-maitre*. Effacez le tiret avec un canif ⁽¹⁾.

Feuille H, page 114 pénultième ligne. Changez le premier *plus* en *point*. Cette correction est indispensable par plusieurs raisons que je n'ai pas le tems de détailler, et comme il n'est pas possible d'espérer que vous ayez la patience de faire ce changement à la plume, et qu'un errata ne suffit pas, je vous demande ici un carton, avec cette ligne ainsi rétablie

nous fera point de mal, si plus rien ne nous ⁽²⁾.

Feuille K, p. 150, ligne 3, *celle* ajoutez une *s* *celles* car ce pronom ne se rapporte pas au mot *ric*, mais au mot *mœurs* ⁽³⁾.

Page suivante 151, ligne 7 en remontant *Ces pourquoi*, il faut *Tes pourquoi*; changez donc le C majuscule en un T.

Les deux dernières corrections peuvent se faire aisément à la plume ⁽⁴⁾.

P. 156, ligne 2, *est coupable, est dépravée*, il faut *est coupable et dépravée*. Il suffit de mettre cette dernière correction en errata ⁽⁵⁾.

J'ai souligné les mots du texte non pas pour les mettre en Italique mais pour les distinguer de ce que je vous écris.

(1) La correction est marquée dans l'Errata à la fin du volume.

(2) Le carton a été accordé.

(3) La correction est dans l'Errata.

(4) On voit que Rey n'aimait pas les corrections à la plume. Il a marqué la dernière aussi dans l'Errata.

(5) Il a donné un carton, parceque la faute suivante que l'auteur indique, se trouvant p. 155, les deux corrections ont pu être faites en réimprimant le même feuillet.

Page précédente 155, ligne 10 de la note, *qui ne sont* il faut, *qui ne sent*; ce contresens est insupportable, à l'aide d'un trait de plume et d'un petit coup de canif j'ai facilement changé cet *o* en *e* sur ma feuille, si vous n'aviez pas la patience d'en faire autant à toutes, il faudroit encore un carton (1).

Je me borne à ce petit nombre de corrections, parce que ce sont celles que j'ai le plus à cœur, et que j'espère que vous voudrez bien y faire attention.

Adieu, mon cher Monsieur, si vous avez reçu mes lettres, accusez m'en au plus tôt la réception, je vous prie, afin de me tirer d'inquiétude. Si vous ne les avez pas reçues, marquez-le moi promptement afin que j'y supplée sans délai. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J'oubliois de vous dire que j'ai écrit à M. d'Alembert et que je lui ai parlé de vous selon votre intention. Il doit être content de ce que je lui ai dit en votre nom (2).

Je vous ai marqué dans mes précédentes de ne plus m'envoyer vos paquets à l'adresse de M. de Chenonceaux; je vous en réitère la prière. Il vaut mieux suspendre vos envois jusqu'à d'autres occasions. Quant à vos lettres vous pouvez les adresser à M. Coindet ou à moi en droiture.

(1) Le carton y est.

(2) Rousseau avait écrit à d'Alembert trois jours auparavant. Cette lettre, datée du 25 Juin 1758 est imprimée dans le recueil de ses ouvrages. Il n'y a pas un seul mot au sujet de Rey. Peut-être était-ce dans un post-scriptum qu'on n'a pas jugé à propos de publier.

26.

A MONTMORENCI, le 5 Juillet 1758.

Ne recevant plus rien de vous, mon cher Rey, j'en conclus que vous avez enfin recen les lettres par lesquelles je vous marquois de ne plus m'envoyer de feuilles à l'adresse de M. de Chenonceaux; mais cela ne devoit pas pourtant vous empêcher de m'écrire.

Ne manquez pas, je vous prie, aussitôt que l'ouvrage sera fini et avant la publication, d'envoyer par la poste un de mes exemplaires à M. d'Alembert, et de l'adresser à M. de Malesherbes, qu'il en a prévenu, et qui le lui fera remettre.

Je voudrois bien que vous pussiez trouver quelque voye sûre pour en faire tenir un autre exemplaire à *M. de St. Lambert, chez Mad^e. de St. Lambert à Nancy*. Je voudrois, s'il étoit possible, que cet exemplaire lui arrivât franc de port, et que vous me donnassiez avis de ce que ce port auroit coûté, afin que je vous le fisse rembourser, enfin, je voudrois que vous prissiez la peine de donner avis à M. de St. Lambert de cet envoi que vous lui faites de ma part, afin qu'il le fît retirer. Tout cela suppose quelque occasion pour cet envoi, si vous n'avez nulle relation avec Nancy, j'attendrai que M. de St. Lambert revienne, ou je lui enverrai cet écrit d'ici (1).

Ne recevant plus de feuilles ni de lettres, je n'ai plus rien à vous dire sinon que j'attends de vos nouvelles, et que j'espère que vous aurez fait attention aux chan-

(1) C'est ce qu'il a fait. Il écrit au X^{me} livre des Confessions: "*Si tôt que mon ouvrage fut imprimé et que j'en eus des exemplaires j'en envoyai un à St. Lambert.*" On se rappelle ce qui s'est passé entre l'auteur et St. Lambert au sujet de cet envoi.

gemens et corrections que je vous ai envoyés. N'oubliez pas le carton p. 114, et par occasion ayez soin d'ajouter dans cette même page, ligne 3, une virgule après le mot *bons*, (1).

Je vous recommande aussi l'o à changer en e p. 155, ligne 10 de la note (2). Si vous n'avez pas la patience ou le tems de faire les changemens indiqués sur tous les exemplaires, faites-les au moins sur ceux que vous destinerez pour Paris et pour Genève, encore pouvez-vous vous en dispenser pour les miens; je les y ferai moi-même ou les y ferai faire. J'ai regret à votre peine; je la voudrais épargner: mais quand on n'est pas déjà trop beau, il est bien triste d'être encore défiguré.

Adieu, mon cher Rey, je vous embrasse et vous charge de mes honneurs à Madame Rey.

27.

A MONTMORENCI, le 8 Juillet 1758.

Je n'ai reçu qu'avant-hier, mon cher Rey, votre paquet adressé à M. Coindet, contenant les deux feuilles M et N, la Préface, et un mot de lettre du 28. A l'égard de la feuille L que vous dites m'avoir envoyée par M. Dupin, elle ne m'est point parvenue, et si vous y aviez joint quelque chose par écrit qu'il importe que je sache, vous ferez bien de me le répéter. J'ai bien peur que vous n'ayez confondu M. Dupin fermier général avec M. Dupin de Chenonceaux aussi fermier général. Si vous aviez suivi exactement l'adresse

(1) Le carton n'a pas été oublié et la virgule y est ajoutée.

(2) Voyez la lettre précédente p. 43.

que je vous ai envoyée, cela ne seroit pas arrivé. J'enverrai demain à Paris exprès pour m'informer de ce paquet. Ne vous pressez pas de me renvoyer la feuille L, jusqu'à ce que je vous marque par un autre courrier si en effet la p^{re} est perdue sans retour.

Voici de nouvelles corrections non moins indispensables que les précédentes, mais j'ai moins de regret à votre peine depuis que je vois que vos fautes viennent d'avoir voulu corriger les miennes et de vous être mis en tête qu'on parle mieux françois à Amsterdam qu'à Paris. Au reste afin que vous ne m'accusiez ni d'humeur ni d'entêtement, je veux bien vous rendre raison des leçons que je suis forcé de rétablir.

1. Préface. Page XVIII, pénultième ligne, *accueillerez* il faut *accueillirez* comme j'avois mis premièrement parceque c'est l'usage des gens qui parlent bien, et puis parceque l'analogie le demande, attendu qu'on ne dit pas vous *faillerez* et vous *cueillerez*; enfin parceque la pénultième syllabe de ce mot doit être appuyée par un accent, et qu'un *e* muet n'en sauroit comporter. Changez donc cet *e* en *i*. Cette faute est si choquante à la place où elle est que, si malheureusement la Préface étoit déjà tirée, il faudroit absolument un carton pour rétablir ce mot (1).

Comme j'espère qu'elle ne l'est pas, je vous prie aussi, même page, ligne 6, de mettre simplement *Lecteur*, au singulier, et d'ôter l'*O* (2).

(1) La Préface n'étoit pas encore tirée. On y lit en effet *accueillerez*. Dans la lettre qui suit, il insiste de nouveau à ne pas oublier de mettre ainsi. Voir encore le N^o. 29. On voit donc combien on a eu tort, dans les éditions qui ont succédé à l'édition originale, d'y substituer *accueillerez*. Dès à présent, dans les éditions qui suivront, il faudra rétablir la leçon de la copie de l'auteur, qu'il a défendue si chaudement.

(2) C'est ce qu'il y a.

Je voudrais bien encore que vous pussiez faire en sorte que la citation latine de la page xvi n'eût pas besoin de tourner ⁽¹⁾.

2. Page 186, ligne 5 en remontant, *femmes*, je n'avois point mis cette *s*, ôtez-la; vous me direz qu'elle est fort indifférente, et vous avez raison quant au sens; mais outre que le singulier est plus élégant, ce pluriel ajoute dans la phrase une syllabe qui en gâte absolument l'harmonie, et l'harmonie me paroît d'une si grande importance en fait de style que je la mets immédiatement après la clarté, même avant la correction ⁽²⁾.

3. Page 181, ligne 4, j'avois mis, *il faudra*, vous avez mis, *il faudroit*. Ce changement, non plus, n'altère pas le sens, et c'est tant pis, car on ne le prendra pas pour une faute d'impression. Or, voyez quelle chaîne de solécismes il étend sur les tems qui suivent. Rétablissez donc *il faudra* ⁽³⁾, comme vous pourrez, et ne vous en prenez qu'à vous même de la peine que je vous donne malgré moi. Quand l'ouvrage sera fini, je vous enverrai la note des fautes dont je ne vous parle pas, et vous en serez étonné.

Vous avez tort de m'envoyer vos paquets par la poste à vos fraix, puisque ces paquets n'étant pas des épreuves, j'aurois attendu patiemment, comme je vous l'ai marqué, que vous trouvassiez quelque occasion pour me les faire tenir. Heureusement nous approchons de la fin, et je ne pense par qu'il vous reste encore beaucoup d'envois à me faire par la poste.

Quand vous serez prêt à faire vos envois je vous

(1) C'est le passage du livre de l'Ecclésiastique que Rousseau avait choisi pour annoncer publiquement sa rupture avec Diderot. La note se lit en entier à la page xv.

(2) Rey y a pourvu en mettant dans l'Errata : "*femmes* lisez *femme*."

(3) Il y est pourvu dans l'Errata.

marquerais comment je souhaite de partager mes exemplaires; en attendant, je vous prie de ne pas oublier M. d'Alembert avant que l'ouvrage paroisse (1), ni, s'il y a moyen, M. de St. Lambert à Nancy quand il paroitra. Adieu, mon cher Rey, je vous embrasse de tout mon cœur.

28.

A MONTMORENCI, le 12 Juillet 1758.

Je reçois à l'instant, mon cher Rey, la feuille P et j'ai reçu toutes les précédentes.

Je ne me rends pas sur le *Tes pourquoi* de la page 151 (2), je suis sûr d'avoir fait un T, mais peut-être assez ressemblant à un C pour qu'on ait pu confondre. C'est l'affaire d'un trait de plume au haut de la lettre. A l'égard de *plus* pour *point* p. 114 (3) je ne doute pas que la faute ne vienne de moi, puisque vous me le dites. Je voudrais bien pourtant qu'elle fût corrigée, et si vous consentez d'y faire un carton, je consens de bon cœur d'en porter les fraix.

Je suis fort content des dernières feuilles; elles ont autant d'exactitude qu'on en doit raisonnablement attendre. Voici tout ce que j'ajouterais quant à présent aux corrections que je vous ai ci-devant envoyées.

(1) Il ne l'a pas oublié, témoin deux lettres autographes de d'Alembert, datées du 18 Juillet et du 1 Septembre. Dans la première il remercie Rey de l'envoi d'une partie de l'ouvrage de Rousseau et le prie de ne point perdre de temps à lui envoyer le reste; dans l'autre il lui mande qu'il a écrit à M. de Malesherbes pour le prier de vouloir donner la permission d'introduire librement l'ouvrage en France.

(2) Voyez la note 4 au N^o. 25, p. 47.

(3) Voyez le N^o. 25, note 2, p. 47.

P. 167, dernière ligne; *fis*, lisez *fils* (1).

P. 170, 7^e ligne en remontant; *grand* lisez *grands* .

P. 175, lig. 8, *vingt-quatre*. Il faut un tiret.

Tout cela n'est rien, et vaut à peine le soin d'être mis en errata. Il n'en est pas de même de la correction suivante à mettre à la fin parmi les changemens. Je vous l'ai peut-être déjà envoyée, mais comme je n'en suis pas sûr, je vous la renvoie afin qu'elle ne soit pas omise, en convenant que la bévüe est de moi.

P. 207, ligne première de la note. *Platon dans sa République*. Lisez, *Platon dans ses Loix* (2).

Voici encore une correction qui n'est pas importante, mais si facile à faire que ce n'est pas la peine de laisser une phrase louche. P. 240, lig. 4 en remontant *rendez les*, ajoutez un tiret, *rendez-les*; comme c'est la dernière page de la feuille, ce tiret peut très facilement s'ajouter en la pliant (3).

An sujet de la préface je vous sais bien mauvais gré de ne m'avoir dit clairement si ce que vous m'avez envoyé étoit une feuille ou une épreuve; car dans le dernier cas, j'aurois fait bien des changemens, avec lesquels j'ai craint de vous embrouiller ou chagriner dans le premier. C'est une affaire faite, il n'y faut plus penser. Toutefois de manière ou d'autre n'oubliez pas *accueillerez* au lieu d'*accueillerez* dans la pénultième ligne.

Pag. 230, pre. ligne de la note; il y a deux lettres omises au mot *cuiller*. Il falloit selon le manuscrit mettre *cuillier* dans le texte, et *cuillere* ou *cuillère* qui est le vrai mot, dans la note, bagatelle pour l'errata (4).

(1) Cette correction et les deux qui suivent sont indiquées dans l'Errata.

(2) La correction se trouve dans *l'Art de l'imprimeur* dont j'ai fait mention au N^o. 22, page 41, note 1.

(3) Elle est dans l'Errata.

(4) Elle y est.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon état. Je suis toujours mieux l'été, cependant le mal fait son progrès et naturellement l'hiver prochain ne doit pas me laisser revoir le printemps. Si Dieu me laisse vivre, je suis bien éloigné de renoncer à notre projet; mais commençons par nous tirer de l'affaire qui nous occupe et puis nous parlerons d'autre chose.

Adieu, mon cher Rey, mes honneurs et amitiés à Madame Rey. M^{lle}. Le Vasseur vous assure de son respect et moi je vous embrasse de tout mon cœur.

Comme je suis prompt et que chaque faute que j'apprends me donne un moment d'humeur qui passe, je suis bien aise de vous répéter à vous et à votre ami, que je salue et remercie, qu'à tout prendre je suis fort content de la correction. Il s'en faut beaucoup que l'autre Discours ne soit aussi bien.

29.

A MONTMORENCI, le 20 Juillet 1758.

Après un ordinaire d'interruption j'ai reçu par M. Coindet la feuille Q tout ouverte; en sorte que sans savoir s'il me convient qu'il les voye, il ne tient pas à vous que mes feuilles ne courent tout Paris avant de me parvenir. Passons. Vous me dites dans votre lettre du 29 du mois dernier que vous donnez trop d'attention aux petits changemens qu'on fait pour qu'ils soient mauvais, et que s'il arrive qu'on puisse se tromper vous suivrez plutôt ma copie. Si tout cela est bien vrai, prenez donc la peine de me justifier le changement suivant p. 243, ligne 16, *qui pèse tout à la*

balance du jugement, jusqu'à la plaisanterie. Pour éviter cette queue traînante j'avois mis, *qui pèse tout jusqu'à la plaisanterie à la balance du jugement.* Je trouve ma phrase élégante et harmonieuse, la vôtre dure et plate. A moins que vous ne me donniez une bonne raison de cette correction, je vous prie de rétablir par un carton la leçon de ma copie (1). Dans le même carton p. 224, ligne 11, *connu*, il faut *conçu* ou *concevu*; est-ce encore là une correction de votre façon, et avez-vous jamais entendu dire, *connoître pourquoi §c.*? (2).

Autre correction, page suivante 245 ligne 3. J'avois mis, *Elle ne doit donc point ajoûter §c.* comme la conséquence ne s'est pas trouvée assez claire pour vous, vous avez supprimé le *donec* (3). En vérité, je ne sais plus si je suis un Auteur qu'on imprime ou un Ecolier que l'on corrige. Eh! Monsieur Rey, laissez-moi porter mes fautes, sans y en ajoûter encore de votre façon.

Vous dites que vous attendez ma réponse sur la préface. Je n'ai pas perdu un moment pour vous répondre là-dessus, et j'y suis revenu dans deux lettres; je vous dis donc pour la troisième fois que vous pouvez la tirer telle qu'elle est, excepté le mot *accueillerez* dernière page pénultième ligne, au lieu duquel il faut *accueillirez*; excepté encore, *O Lecteurs*, même page, 4^e ligne en remontant, à la place de quoi il faut simplement, *Lecteur*; enfin, excepté le partage de la citation latine entre deux pages, que je voudrois faire entrer tout entier dans la page xv (4).

Je vous ai parlé de M. d'Alembert, et de l'exem-

(1) Le carton y est avec la leçon de l'auteur. Voyez les raisons du correcteur et la réponse de Rousseau au No. 30.

(2) Le même carton a rétabli *conçu*.

(3) Le mot *donec* n'y est pas, et la suppression, faite en dépit de l'auteur, n'étant pas marquée dans l'Errata, s'est propagée dans toutes les éditions.

(4) Voyez au No. 27, page 52. la note 1.

plaire qu'il attend par la poste à l'adresse de M. de Mallesherbes; je vous ai encore parlé de celui que je vous ai prié, si vous en trouviez l'occasion, de faire tenir à M. le Marquis de St. Lambert à Nancy. Vous ne me répondez rien à tout cela (1). Je vous ai tant écrit de lettres que je n'en sais pas le compte, et j'ai peur qu'il n'y en ait de perdues.

Adieu, mon cher Rey, à présent que je vous ai un peu querellé, je vous embrasse de tout mon cœur, et je sens bien que c'est votre tour d'être fâché; car on boude toujours quand on a tort, c'est la règle. S'il ne faut pour vous appaiser que supprimer le carton, j'y consens de bon cœur, à condition pourtant que vous mettez *conçu* dans l'errata.

30.

A MONTMORENCI, le 10 Aoust 1758.

Votre silence inattendu, mon cher Rey, m'oblige à vous rapeler l'état où est demeurée notre correspondance afin que nous puissions nous entendre.

La dernière lettre que je vous ai écrite étoit du 23 Juillet et dut être mise à la poste le lendemain, jour de Courrier, par M. Coindet à qui je la remis en main propre. Cette lettre contenoit l'épreuve de la feuille R avec celle du carton, corrigées, et des dispositions sur l'envoy de mes exemplaires que je supposois devoir partir avec les vôtres le p^r. de ce mois, comme vous me l'aviez promis.

Le lendemain du départ de ma lettre, j'en receus une

(1) Voyez au N^o. 27. p. 53, note 1.

de vous, sans date, dans laquelle vous me disiez qu'au moyen de l'attention que je devois faire aux dates de vos lettres il étoit inutile de me répondre à bien des choses. Vous m'annonciez encore la feuille du titre, ou avec votre lettre, dans laquelle elle ne s'est point trouvée, ou avec la lettre R tirée, dont vous attendiez l'épreuve que vous avez dû recevoir.

Dans cette même lettre étoit la réponse de M. le Correcteur, à laquelle je viendrai tout à l'heure. Depuis ce tems, je n'ai reçu ni la feuille du titre, ni la lettre R, ni aucune lettre de vous. Seulement M. d'Alembert m'a fait dire il y a plus de huit jours qu'il avoit reçu l'ouvrage entier, ce qui m'a fait voir qu'il étoit mieux servi que moi. Vous m'enverrez le reste des feuilles à votre commodité, et m'expliquerez quand il vous plaira toutes ces Enigmes. Je vous avoie que je ne serois pas fâché d'apprendre enfin ce qu'est devenu mon ouvrage.

Je vous dirai que je crois les intentions de M. le Correcteur meilleures que ses raisons et qu'il eût peut-être mieux valu ne point faire de réponse que d'en faire une pareille. Il est question de l'inversion qu'il a jugé à propos de faire p. 243, l. 16 (1).

Il dit que mon tour de phrase formoit un *hiatus violent*. Il n'y a dans cette phrase aucune espèce d'Hiatus. Au contraire, il y a élision, comme il arrive dans la langue françoise toutes les fois qu'un mot finissant par un e muet est suivi d'un autre mot commençant par une voyelle.

Il dit que rien n'est plus dur que ces 4 syllabes réunies, *santerie à*: je réponds que je n'y trouve pas la moindre dureté et que j'ai peine à croire que per-

(1) Voyez au N°. 23, p. 56, la note 1.

sonne au monde y en trouve ; je réponds encore que toutes les fois qu'il s'agit de nombre et d'harmonie, il faut entendre les sons et les quantités dans leur phrase entière puisque leur effet à l'oreille dépend de ce qui précède et de ce qui suit. Or lisez ces 4 syllabes dans ma phrase et vous les trouverez très-bien cadencées.

Il dit que son tour ni le mien ne sont pas tolérables, cet aveu seul le condamne. Car s'il est jamais permis de toucher au texte d'un auteur contre son gré, il faut au moins que ce ne soit que pour faire parfaitement bien ; mais comment peut-on se permettre une correction qui de l'aveu même de celui qui la fait n'est pas tolérable ?

C'étoit, dit-il, pour faire éviter le baillement. Mais il n'y a point de baillement dans ma phrase ; il a donc fait mal pour ôter une faute qui n'existoit pas. Bien loin d'accorder que mon tour ne soit pas tolérable, je le soutiens élégant, harmonieux, régulier ; je n'ose rien dire du sien, sinon que je suis sur ce point de son avis. Comme c'est ici une question de fait, j'offre à M. le Correcteur de faire avec lui le pari qu'il lui plaira ; de soumettre ma phrase et le jugement qu'il en porte à celui de l'Académie françoise ; si elle me condamne, j'aurai perdu.

Si M. votre ami a quelque chose à répliquer à cela, je le prie de le faire ; sinon je voudrois qu'il convînt franchement qu'il a tort. Au reste toutes les fois qu'il sera question de science et de raison je suis prêt à déférer à ses lumières. Mais quand il s'agit de style, je veux qu'on me laisse le mien jusques dans mes fautes. A ces conditions je me tiendrai toujours fort honoré qu'il daigne revoir mes ouvrages et m'en dire son avis.

Adieu, mon cher Rey, j'attends de vos nouvelles à votre loisir et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

31.

A MONTMORENCI, le 6 7^{hr}e 1758.

Depuis votre lettre du 21 Aoust, mon cher Rey, que j'ai reçue en son tems, j'attendois chaque ordinaire des nouvelles de la réponse de M. de Malesherbes à votre dernière lettre: mais n'en recevant point, je suppose que vous n'en avez point reçu vous-même, et il me reste toute l'inquiétude d'un événement que je crains qui ne tourne à votre préjudice. N'ayant plus, et ne voulant plus avoir aucun commerce avec Paris, j'ignore absolument ce qui s'y passe; mais je ne puis douter que je n'y aye beaucoup d'ennemis irréconciliables, d'autant plus dangereux que sous un air d'amitié ils se cachent pour me nuire et ne me pardonneront jamais le mal qu'ils m'ont fait; ils me trahissent à couvert; moi je les méprise ouvertement, ce n'est pas le moyen d'être épargné. Si vous receviez les coups qu'on me porte, ce peut bien être pour moi une affliction de plus; mais comme je n'ai nul moyen de les parer, et qu'il n'y a point de ma faute dans votre malheur, je ne puis que vous en plaindre et non pas y remédier. Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de tout cela, telles qu'elles puissent être; l'inquiétude et le doute sont toujours pour moi pires que le mal.

Je suis mieux que cet hiver; mais c'est un mieux qui tient à la saison et je vous avoüe que je doute fort que l'hiver prochain se passe sans quelque accident qui rompe les projets de voyage que je pourrois avoir faits d'avance. D'ailleurs, si mon malheur vous poursuit, il ne convient pas que j'aïlle vous exposer à de nouvelles pertes, et il n'est pas apparent que nous soyons mieux traités une autre fois que celle-ci. Au surplus,

mon dessein d'aller vous voir est toujours le même; mais je ne veux m'y livrer que d'une manière satisfaisante pour tous deux, et, encore une fois, il faut voir le succès du présent ouvrage avant de parler d'une autre entreprise.

Adieu, mon cher Rey, vous pouvez continuer à m'écrire en droiture, surtout si vous avez quelque chose d'agréable à me dire; car pour des chagrins inutiles, je vous avoie que j'en ai autant que j'en puis porter. Adieu derechef, mille amitiés à Madame Rey, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

M^{lle} Le Vasseur vous remercie de l'honneur de votre souvenir et vous assure de son respect.

32.

A MONTMORENCI, le 13 7^{bre} 1751.

Votre billet du 3 de ce mois m'a tranquilisé en partie. Cependant il me revient de toutes parts que beaucoup de gens ont lu mon ouvrage et qu'il est comme publié à Paris. De sorte que quand vos exemplaires arriveront, il sera déjà usé et personne ne s'en souciera plus. Je ne doute pas même qu'il n'en paroisse des critiques avant l'ouvrage. Je ne sais si cet arrangement peut être utile au libraire; mais je sais qu'il ne peut être agréable à l'auteur, ni avantageux à l'effet du livre. Je n'assure pas non plus qu'il y ait à cela de votre faute, tout ce dont je suis sûr c'est qu'il n'y a pas de la mienne; puisque non seulement les feuilles que vous m'avez envoyées ne sont pas sorties de mes mains, mais que je ne les ai lues à pas une ame, pas même à M. Coindet. Au surplus je ré-

ponds bien de M. d'Alembert, mais non pas des gens à qui il peut avoir prêté un écrit. Quand je vous priois de lui envoyer un exemplaire avant la publication, je n'entendois pas trois mois d'avance. Autre chose encore, c'est que je doute que M. Durand se charge de vos exemplaires, attendu qu'il est le libraire de M. Diderot, et que j'ai découvert depuis l'hiver dernier que le Philosophe Diderot tient des discours horribles de son ami Rousseau et lui fait en secret tout le mal qu'il peut. Or, moi qui ne fais rien en secret de ce qui regarde autrui, j'ai rompu ouvertement. Je sens bien qu'en tout je suis porté à mettre les choses au pis, ce système n'est pas consolant, mais il est le fruit de l'expérience.

Je n'entens rien à votre projet de réimprimer une partie de mes écrits déjà publiés, et d'omettre les autres, et précisément ceux qui ont eu le plus grand succès, comme la réponse au Roi de Pologne, la Préface de Narcisse &c. Vous savez que mon dessein est de faire une Edition générale, d'y joindre plusieurs pièces nouvelles que j'ai en manuscrit et plusieurs additions que j'ai faites à ce qui est déjà imprimé. Si vous voulez vous charger de cette édition, comme nous en étions convenus, je vous enverrai des manuscrits bien nets, et des exemplaires bien corrigés. J'estime que le tout fera quatre bons volumes in-douze. Si cette entreprise vous convient, il n'est question que de nous arranger pour cela; je passerai l'hiver à mettre le tout en ordre, et vous pourrez avoir la copie avant Pâques. Si vous vous obstinez à votre petite édition incomplète, je ne m'y oppose pas, et j'offre même de la revoir. Mais vous ne trouverez pas mauvais que je fasse la mienne de mon côté. Car je vous avoüe que n'étant plus en état de travailler, ce m'est une idée douce de

laisser avant ma mort un bon recueil de ce que j'ai fait. Au reste, l'ouvrage dont je vous ai lu quelques morceaux est entièrement achevé, il est en six parties, et si vous aimiez mieux commencer par celui-là, cela dépendra de vous.

Répondez-moi naturellement sur tout cela; usez avec moi de ma franchise. Déterminez-vous sur le mieux pour votre avantage et croyez que je serai toujours content de ce qui vous conviendra.

Je ne puis rien vous dire sur mon voyage auprès de vous, que le tems de le faire ne soit venu. Je suis faible; l'hiver m'ôtera infailliblement le peu de forces que l'été m'a rendues, je ne puis croire qu'au printemps je sois en état de me déplacer. D'ailleurs ce voyage ne peut qu'être extrêmement dispendieux, je ne puis le faire à demeure qu'après avoir vu par moi-même si le séjour me convient; il faut donc compter sur le retour. Menant M^{lle} Le Vasseur, c'est une double dépense, et où mettre mes meubles, que faire de mon petit ménage. Ne la menant pas, le petit ménage va toujours son train, le loyer court toujours, celui de la bonne vieille, beaucoup d'autres dépenses que je ne puis éviter. Tout cela m'effraye: je crois que le parti le plus sage est de rester dans ma solitude, de vous envoyer des copies bien nettes, de faire un bon accord avec le correcteur auquel je ferai à chaque ouvrage un présent pour ma part quand je serai content de lui; enfin de chercher pour l'envoy des épreuves quelque voye gratuite qui ne sera pas difficile à trouver. Voilà mon avis: mandez-moi le votre sur tout cela. Adieu, Monsieur et Madame Rey, je vous salue et vous aime tous deux de tout mon cœur.

33.

A MONTMORENCI, le 24 8^{bre} 1758.

J'ai reçu, mon cher Rey, le 19 de ce mois votre lettre du 12 par laquelle vous m'annoncez l'arrivée de mon ouvrage à Paris. En effet il y est en vente depuis le 2 de ce mois, je l'appris le 7, par hasard; le 8 et le 9, je fis retirer mes exemplaires; ils ont été distribués les jours suivans, et tous ceux à qui j'en ai fait présent ne m'en ont su aucun gré parce qu'ils en avoient déjà, et qu'ils ont peine à s'imaginer qu'un ouvrage se publie huit jours avant que l'auteur en sache rien et qu'il ait ses propres exemplaires.

Un libraire de Paris est venu me voir et me proposer de consentir qu'il réimprimât ce dernier écrit. J'ai dit ce qu'il falloit; cependant je le crois disposé à passer outre; ainsi j'ai cru devoir vous en avertir, afin que vous puissiez prendre là-dessus les mesures qui vous paroîtront convenables. Au reste, quoiqu'en livrant un Manuscrit à un libraire, je ne prétende pas m'ôter le droit après la première édition de le réimprimer de mon côté toutes les fois qu'il me conviendra, vous pouvez être sûr qu'à l'égard de ce qui s'est imprimé chez vous, je n'userai jamais de ce droit sans vous en avertir d'avance, et jamais en aucune manière, quand vous en userez honnêtement avec moi.

On me fait de Genève de justes plaintes d'y voir arriver mon écrit si tard, et publier plus tard qu'à Paris. Quand je leur dis que la balle a resté deux mois et demi en route et que vous avez prévu d'avance qu'elle y resteroit ce tems là, on me répond que cela n'est pas possible, et l'on attribue tout cela à pretexte et à mauvaise volonté de ma part: mon cher Rey, j'ai

la discrétion de ne vous faire aucune plainte, mais il me semble qu'à bien des égards j'avois mérité plus d'estime, plus de confiance et de meilleurs procédés.

Vous n'avez pas besoin de moi pour réimprimer ce dernier ouvrage; il suffira d'y faire rentrer les changemens et corrections qui sont à la fin, et d'avoir sur le tout, si vous pouvez, plus d'exactitude qu'à l'ordinaire.

A l'égard du recueil général, je vous répète que tout sera prêt à Pâques prochain, et que si même vous voulez commencer plus tôt, vous en serez le maître. Je suis d'avis de mettre au premier volume les pièces de Théâtre et autres petits ouvrages, afin qu'on trouve toujours mieux en avançant (1). Le quatrième tome contiendra l'ouvrage que vous venez d'imprimer, et une autre pièce encore manuscrite sur le même sujet, que je viens d'achever.

Que si vous aimiez mieux commencer par l'ouvrage dont vous avez vu quelque chose, je l'aimerois mieux aussi. Il est fini, et contient six parties dont la première est la plus grande et la dernière la plus petite.

Voici mes conditions. Le recueil contiendra quatre volumes in-12°. Peut-être cinq; plusieurs nouvelles pièces, et quelques additions aux autres. Vous me donnerez pour cela soixante Louis (2).

Le prix des lettres est déjà fait à quinze Louis chaque partie, ce qui fait quatre-vingt-dix louis.

Si vous vous sentez en état d'entreprendre ces deux ouvrages et de les achever l'été prochain, que de mon côté je passe cet hiver aussi bien que j'ai passé l'été,

(1) Plus tard il a changé d'avis comme on verra par une note que je publierai ci-après parcequ'elle date de l'an 1765.

(2) Rey a écrit à cet endroit au crayon: "*J'en ay payé 55 Louis ou 1320 ll.*"

j'irai ce printems veiller moi-même à l'exécution, et si le séjour me convient je pourrai rester avec vous.

A l'égard des termes pour les envois réciproques, comme je ne suis pas si défiant que vous, et que je juge des autres ames par la mienne, je vous enverrai de la copie quand il vous plaira et autant qu'il vous plaira, vous m'enverrez de votre côté de l'argent quand vous voudrez et ce que vous voudrez. Ma seule condition est que, soit que vous vous chargiez des deux entreprises ou d'une des deux seulement, soit que j'aïlle auprès de vous ou que je demeure ici, le tout sera acquitté sans qu'il en manque un sol le premier de Septembre 1759. Je vous laisse réfléchir là-dessus. Vous pourrez me répondre à votre loisir. Mais je veux une réponse précise, et votre parole; je m'en tiens aussi sûr que si j'avois l'argent.

Adieu, mon cher Rey, mes amitiés et respects à Madame Rey. M^{lle} Le Vasseur vous remercie de l'honneur de vos complimens; elle vous fait les siens, et moi je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

34.

A MONTMORENCI, le 22 Fev^r. 1759.

Ne voulant pas, Monsieur, être juge dans ma propre cause, avant d'user du droit que je crois avoir d'employer dans le recueil de mes écrits les deux que vous avez imprimés, j'ai résolu de consulter sur ce cas des gens désintéressés dont l'intégrité ne soit pas suspecte. Mais auparavant encore, ma répugnance à laisser à personne contre moi des mécontentemens même injustes, me porte à vous faire la proposition suivante.

Fixez sur l'argent que j'ai reçu de vous quelle somme vous voulez que je vous rende afin que je puisse employer ces deux écrits dans mon recueil, sans que vous ayez mal fait vos affaires avec moi, ni que vous m'estimiez injuste envers vous. Ayez l'honnêteté, je vous prie, de me faire une prompte réponse, car je suis dans le cas d'avoir à prendre des arrangemens là-dessus. Bonjour, Monsieur, je vous souhaite tous les biens possibles et j'assure Madame Rey de mon respect.

J. J. ROUSSEAU.

35.

A MONTMORENCI, le 14 Mars 1759.

Je réponds, mon cher Rey, à votre lettre du 27 fév.

Vous n'agissez pas imprudemment de vous en remettre à ma discrétion au sujet de la réimpression des deux écrits de ma composition que vous avez imprimés, dans le recueil général que je désire faire. J'ai eu tort de ne m'être pas expliqué avec vous, et sur votre dernière lettre j'ai résolu de ne plus songer à ce recueil que nous ne nous soyons mieux expliqués; car sûrement il y a du malentendu entre nous. Vous avez raison de ne vouloir pas payer deux fois les mêmes ouvrages; mais moi je n'ai pas tort de ne vouloir pas vous faire présent de deux ans de mon tems, car je n'ai de ressource pour vivre que mon travail, et tandis que je revois mes écrits, il faut que je dîne. Je prendrai la liberté d'ajouter que des pièces nouvelles dont je compte augmenter ce recueil il n'y a point de libraire, hors vous, dont je n'eusse à l'instant les soixante Louis que je vous demande pour le tout. Mais il n'est pas maintenant question de cela, venons au plus pressé.

Je veux tenir l'engagement que j'ai pris avec vous au sujet de la Julie. J'ai examiné l'état du manuscrit, et ne le trouvant pas assez net pour vous être envoyé dans cet état, je prends le parti de le recopier en entier, et je vous enverrai la copie partie par partie à mesure qu'elle sera faite (1). Je compte que la première partie partira le dernier du mois prochain, et je tâcherai de vous envoyer les autres de mois en mois en sorte que vous ayez reçu le tout dans le courant de novembre au plus tard.

De votre côté vous m'enverrez de l'argent à votre commodité, pourvu seulement que le tout soit acquitté avant la fin de l'année présente. Je me suis relâché de trois mois, je ne puis prolonger davantage; si vous n'êtes pas sûr de pouvoir remplir cette condition ne vous chargez pas de mon manuscrit. Voici les autres conditions que j'ajoute (2).

L'ouvrage sera imprimé en beau papier, avec le plus grand soin, caractère et format dont nous conviendrons: vous m'enverrez les épreuves aux adresses que je vous donnerai, et vous attendrez pour faire tirer les feuilles que je vous renvoie l'épreuve corrigée, ce que je ferai ponctuellement l'ordinaire après celui où je l'aurai reçue.

On suivra exactement mon manuscrit, l'orthographe, la ponctuation, même les fautes, sans se mêler d'y rien corriger.

Vous ne ferez point paroître l'ouvrage par parties,

(1) Voilà donc l'origine des nombreuses différences qu'on a remarquées entre les deux manuscrits autographes de *la Nouvelle Héloïse* qui existent en France avec le texte imprimé. En recopiant son ouvrage il est impossible qu'un écrivain comme Rousseau ne corrige beaucoup. On verra la preuve qu'il l'a fait dans les Nos 54 et 56.

(2) L'honoraire était déjà fixé à 90 Louis. Voyez No. 33.

mais tout à la fois, et cela pour votre intérêt autant que pour le mien; attendu que les premières parties sont foibles et mauvaises, et qu'il n'y a que les dernières qui puissent les faire valoir.

Vous m'enverrez ici mes soixante exemplaires, je n'en destine aucun pour Genève, et je voudrais même que vous n'y en envoyassiez aucun pour votre compte.

Il me reste à vous dire pour prévenir de nouveaux malentendus, que j'ai fait un écrit sur les Romans que j'intitulerais peut-être, *préface de Julie*, mais que je n'entens point imprimer avec cet ouvrage, et qui n'en doit faire partie en aucune manière; et que je me réserve le droit de faire imprimer où et quand bon me semblera comme un ouvrage appartenant à moi seul.

Si toutes ces conditions vous conviennent, je n'ai pas besoin de nouvelle réponse; si elles ne vous conviennent pas, ayez soin je vous prie de m'en prévenir avant le premier envoi.

Autre chose. Vous avez réimprimé ma lettre à M. d'Alembert; mais puisque vous ne m'en avez pas envoyé un exemplaire je me flatte que l'édition n'est pas encore publique. Quoi qu'il en soit, j'ai un changement à faire qui n'est pas considérable, mais qui m'importe. Je vous prie de vouloir bien faire un carton, même deux s'il le faut, pour cela, et avoir soin que ce carton soit à tous les exemplaires que vous enverrez en France. Que si votre envoi étoit déjà fait, je souhaite ni plus ni moins que le carton soit fait et mis à deux ou trois exemplaires que je vous prie de m'envoyer ainsi corrigés. C'est une affaire qui m'intéresse personnellement. Voici le changement.

Page 73 de la p^{re} Edition, ligne 8. après ces

mots *femmes sans mœurs*, ôtez les huit lignes suivantes et substituez leur ce qui suit ⁽¹⁾.

“Ce sont eux qui les premiers ont introduit ces grossières équivoques, non moins proscrites par le goût que par l’honnêteté, qui firent longtems l’amusement des mauvaises compagnies, l’embarras des personnes modestes ⁽²⁾, et dont un meilleur ton, lent dans ses progrès, n’a pas encore purifié certaines provinces. D’autres auteurs, plus réservés ⁽³⁾ dans leurs saillies, laissant les premiers amuser les femmes perdues, se chargèrent d’encourager les filoux. Regnard un des moins libres ⁽⁴⁾ n’est pas le moins dangereux. C’est une chose incroyable &c.”

Adieu, mon cher Rey, je me réjouis de tout mon cœur du rétablissement de Madame votre Epouse, je l’assure de mon respect et vous embrasse bien sincèrement.

J. J. ROUSSEAU.

(1) On voit quelle est l’origine de la variante que M. Pétitain a remarquée dans le texte à l’endroit où se trouve ce passage. M. Didot dans son édition de 1801 a reproduit le texte de la première édition.

(2) Après avoir écrit ce mot, il l’a rayé pour le changer en *chastes*. Enfin il a rétabli *modestes*.

(3) Il avait écrit en premier lieu *moins choquans*.

(4) Au lieu de *moins libres* il avait écrit premièrement *plus modestes*.

III.

LETTRES

ÉCRITES PENDANT QUE

LA NOUVELLE HÉLOÏSE

ÉTAIT SOUS PRESSE.

Aucun ouvrage de Rousseau n'a rempli autant de moments de sa vie, que la Nouvelle Héloïse. Pendant l'été de 1756 il jeta sur le papier quelques lettres sans suite et sans liaison, fruits de ses souvenirs de jeunesse et de son imagination. Il esquaissa ensuite le plan pour en faire un ouvrage en règle. Pendant deux ans, tournant et retournant ses rêveries dans sa tête, il prit un intérêt d'enfant à mettre ses brouillons au net sur le plus beau papier doré, employant de la poudre d'azur et d'argent pour sécher l'écriture, et de la nonpareille bleue pour coudre ses cahiers. A peine avait-il achevé son roman, qu'il en fit une copie pour Madame d'Houdetot et une autre pour Madame de Luxembourg. Ayant résolu de publier ce qu'il appelle, "une espèce de ces livres efféminés, qu'il avait si durement censurés", cette résolution le jeta dans un trouble que ne lui donna jamais aucun de ses

écrits. L'incertitude du succès que son livre aurait auprès du public le mit dans une exaltation continuelle pendant les vingt mois que la presse de Rey fut à l'imprimer. Après la publication, il y fit de nouveaux changements. Enfin, dans la Correspondance que nous publions pour la première fois, il affirme, que dans un âge plus avancé, alors qu'il ne se souvenait presque plus du contenu de l'Emile, sa Julie était le seul ouvrage qu'il relisait avec plaisir.

La prédilection que Rousseau avait pour cet ouvrage ayant dû donner un essor particulier aux mouvements de son esprit, il est à regretter que les lettres à Rey n'offrent que peu de détails de ce qui se passait en lui pendant qu'il y mettait la dernière main. La correspondance eût porté bien d'autres traces, et plus instructives, de ses efforts pour faire de son texte un chef-d'œuvre de diction, si la facilité de l'envoi des épreuves, qui se faisait par l'intermédiaire de M. de Malesherbes, ne lui eût pas donné l'occasion de marquer amplement en marge de chaque épreuve tout ce qui avait rapport à la correction de son livre, au lieu d'envoyer d'avance dans ses lettres à Rey les changements qu'il méditait. Or, ces épreuves ont disparu avec le manuscrit sur lequel ont travaillé les compositeurs.

Cependant les lettres à Rey jettent une lumière suffisante sur la marche de la composition du texte en général. On a remarqué que les deux copies de la Nouvelle Héloïse qui existent en

France, écrites de la main de l'auteur, offrent presque à chaque page de nombreuses différences avec le texte imprimé. La Correspondance l'explique: Rousseau avait copié fidèlement son manuscrit pour Madame d'Houdetot et pour Madame de Luxembourg, mais dans une nouvelle copie qu'il a faite pour Rey il a introduit de nombreux changements, et peu après la publication, il a encore indiqué sur un de ses exemplaires des changements assez considérables pour une nouvelle édition.

Un engagement préalable entre Rousseau et Rey au sujet de la Nouvelle Héloïse avait été fait à l'Hermitage au mois de Novembre 1758. Les propositions ultérieures de l'auteur se trouvent dans la lettre N^o. 35, que j'ai rangée parmi celles relatives à la Lettre à d'Alembert, parce qu'elle contient un supplément à cet ouvrage. Les envois de la copie ont commencé au mois d'Avril de 1759. Le premier envoi contenait un modèle de titre sur une feuille in-8^o, la seule de la copie qui ait été retrouvée. On y voit deux variantes, *moderne* et *aux pieds*. Voici comment Rousseau avait d'abord tracé le titre pour l'imprimeur:

JULIE

ou

LA MODERNE HÉLOÏSE.

LETTRES

DE DEUX AMANS, HABITANS D'UNE PETITE VILLE, AUX PIEDS DES ALPES,

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

PAR J. J. ROUSSEAU.

PREMIÈRE PARTIE.

Non la comble il mondo, mentre l'ebbe
 Conobbi' io eh' a pianger qui rimasi

Le mot *moderne* est rayé par un simple trait, et au-dessus, Rey a écrit *nouvelle*. Au revers de la feuille on lit ce qui suit: “NB. Il ne faut pas imprimer les Lettres de suite comme elles sont dans le manuscrit, mais chaque Lettre doit recommencer une page, et pour ne pas laisser trop d’espaces blancs, il faut tâcher de faire finir la Lettre précédente le plus près qu’il se pourra du bas de la page. — La préface étant ici incorrecte et barbouillée je l’ai recopiée plus au net à la fin de cette p^{re} partie, où il restoit du papier blanc. — Tous les renvois qui sont au bas des pages sont en notes.”

L’édition originale a un double titre. Le faux titre porte: “Julie ou la Nouvelle Héloïse. Tome Premier.” Le vrai titre est ainsi conçu: “Lettres de deux amans, Habitans d’une petite ville au pied des Alpes. Recueillies et publiées par J. J. Rousseau. Première partie. *Non la conobbe il mondo, mentre l’ebbe: Conobill’ io ch’ a pianger qui rimasi. Petrarca. A Amsterdam chez Marc Michel Rey. MDCCLXI.*”— On verra par les lettres qui suivent, que pour l’arrangement du titre Rousseau s’en est rapporté à Rey et que celui-ci de son côté s’est conformé aux désirs de l’auteur.

36. (1)

Voici, mon cher Rey, la 2^e partie de la Julie (2). Mon plancher étant prêt à tomber, j'ai été obligé de rassembler au grenier toutes mes guenilles et paperasses, et de me loger chez un paysan voisin en attendant qu'on raccommode ma chaumière. Ainsi n'ayant pas votre lettre sous la main, je n'y puis répondre, et je suppose que la réponse ne presse pas. Avec la 3^e partie et peut-être plustot, je vous écrirai plus au long. Adieu, mon cher Rey, je vous embrasse de tout mon cœur.

37.

A MONTMORENCI, le p^r. Juin 1759.

Au mois de fevrier dernier M. Rey m'écrivit qu'il me feroit payer trente Louis en mars; mars s'est écoulé, et je n'ai rien receu.

En avril il m'écrivit qu'il alloit m'envoyer le plus d'argent qu'il pourroit; avril s'est écoulé et je n'ai rien receu.

Dernièrement après avoir receu déjà deux parties de la Julie, le même M. Rey me marque qu'il écrit à je ne sais qui de me faire payer en mai quatre cents livres; mai s'est écoulé et je n'ai pas receu un sol.

M. Rey me réitère la promesse que les 2160 lb seront payées avant la fin de l'année. Je ne conçois pas bien

(1) Ce billet est sans date. Rey y a marqué qu'il est du 2 Mai 1759 et que le cachet portait la devise *Vitam impendere vero*. Parmi les lettres qui suivent, il y en a dont les originaux ont encore ce cachet.

(2) Il comptait envoyer la première partie le dernier d'Avril. Voyez la lettre N^o. 35. Je n'ai pas trouvé la lettre qui se rapporte à cet envoi.

comment ne payant rien dans le cours de l'année tout se trouvera acquitté à la fin.

Je ne suis point homme d'intrigue. Je ne veux me mettre ni voleur ni emprunteur. Je n'ai pour vivre que le produit de mon travail. Si M. Rey continue à me faire des promesses, il faudra que je meure de faim.

Un nommé Chappuis ⁽¹⁾ associé de M. M. Bousquet a débité dans Paris que j'avois étrangement rançonné M. Rey; que j'en avois extorqué plus de quatre mille livres; que j'étois un Arabe, un Juif. Je conseillerois à Monsieur Rey pour éviter sa ruine de n'avoir plus d'affaire avec moi et de vouloir bien me renvoyer les deux parties de la Julie pour lesquelles il m'a déjà tant promis d'argent. Je le salue de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

38.

A MONTMORENCI, le 21 Juin 1759.

En réponse à votre lettre de l'onze de ce mois, je vous dirai, Monsieur, que le 17 j'ai reçu les 400 lb montant de la lettre de change qui m'avoit été envoyée quelques jours auparavant par M. de Saint-Venant et que vous m'aviez annoncée pour le courant de mai. Je ne puis rien vous dire de plus jusqu'à ce que j'aye vu si les autres payemens se feront plus exactement selon la note que vous m'avez envoyée. Quant aux copies, n'en soyez point en peine, quoique je sois dans les

(1) Parmi les liaisons qu'il fit à Genève en 1754 il nomme dans le VIII^e Livre des *Confessions* "Chappuis, commis et successeur de Gautécourt, qu'il voulut "supplanter, et qui bientôt fut supplanté lui-même." La Correspondance publiée contient deux lettres à M. Marc Chappuis, datées de Motiers du 12 et 26 Mai 1763.

embarras des massons, du déménagement, du remmenagement, je vous promets que vous n'attendrez point et que je serai aussi exact que vous.

Je suis bien aise que vous songiez à vous mettre en train pour ce recueil. Que le caractère et le format ne vous arrêtent pas, car je m'en rapporterai volontiers à votre choix pourvu que le papier soit beau et le caractère net et bien lisible. Il me semble que je continuerois à préférer la forme octavo pour le repos de la vue. La seconde édition de ma lettre à M. d'Alembert est très-vilaine. J'espère que vous ne la prendrez pas pour modèle. Si vous vouliez m'envoyer un essai du format, du papier, et du caractère que vous comptez employer, je vous en dirois mon avis. Quand vous me marquerez que vous serez prêt à commencer je vous enverrai l'adresse pour les épreuves. Je ne vous ai point parlé des planches parce que c'est une entreprise considérable que probablement vous ne vous soucieriez pas de faire. Il faudroit pour tout l'ouvrage douze planches dont les sujets sont charmans et propres à être traités supérieurement par M. Boucher peintre célèbre de ce pays (1). J'ai calculé que les dessins et la gravure dans la perfection que l'entreprise exige seroient une affaire d'une centaine de Louis. Il est vrai que cela feroit un recueil admirable et sûrement très-recherché. Les planches seules feroient le succès du livre (2), mais encore une fois j'ai compris qu'il étoit inutile de vous faire cette proposition. Toutefois si contre mon attente elle étoit de votre goût, vous y

(1) François Boucher, qu'on a nommé le peintre des grâces. Il est mort en 1770.

(2) Les estampes qui se trouvent dans l'édition de Rey sont de l'invention de Hubert François Danville Gravelot, mort en 1773, qui a fait beaucoup de dessins pour différents ouvrages de littérature.

seriez encore à tems, car les sujets des planches sont tous écrits, et M. Boucher a déjà donné son consentement; il ne reste que le choix des graveurs, qui seroit bientôt fait. En vérité il ne se seroit pas fait en estampes un recueil plus agréable et plus intéressant dans ce siècle.

J'ai vu il y a quelques jours M. de la Broüe qui ne m'a point dit que son nouveau collègue fut encore arrivé. Ne doutez pas que tous ceux qui viendront me voir de votre part ne soient toujours bien reçus. Bien des remerciemens et des salutations de ma part à M. Auboin, et des respects à Madame Rey que je suis charmé de savoir rétablie. Bonjour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

39.

A MONTMORENCI, le 6 Aoust 1759.

Le mois de Juillet est passé, mon cher Rey, sans que j'aye entendu parler de vous. Ainsi voici depuis notre dernier traité la quatrième fois que vous m'avez manqué de parole. En vérité je ne puis me résoudre à vous imputer un procédé si malhonnête. J'aime mieux l'attribüer à la situation de vos affaires qui ne vous permet pas de remplir avec moi vos engagements, et à la mauvaise honte qui vous empêche de m'en faire l'aveu. Cela supposé, je crois devoir vous tirer de l'embaras où vous paroissez être, en vous proposant de résilier notre dernier accord et de nous rendre réciproquement, moi l'argent et vous la copie, que nous avons reçu. Si vous voulez me renvoyer par la poste ou autrement les deux premières parties de la Julie, je vous renverrai de mon côté les quatre cent francs

que vous m'avez fait tenir ou je les rendrai en recevant ces deux parties à celui qui me les remettra. L'argent est prêt et sera compté sur-le-champ. Si peut-être vous étiez retenu par le scrupule de l'embarras où vous m'avez pu mettre, tranquillisez-vous; je n'aurai dans cette occasion que le chagrin de ne pas faire affaire avec vous; au surplus je ne puis vous dissimuler qu'il se présente une occasion de disposer de mon ouvrage beaucoup plus avantageusement qu'avec vous. Mais j'espère que vous me connoissez assez pour croire qu'une raison d'intérêt ne me détermine pas dans la proposition que je vous fais; remplissez vos conditions et je suis prêt à remplir les miennes; je veux seulement que vous sachiez que s'il convient à vos intérêts de rompre notre marché, cela ne conviendra pas moins aux miens et que si vous continuez à ne tenir aucun compte de nos arrangemens vous me mettez dans la nécessité d'en prendre d'autres. Faites-moi, je vous prie, une réponse prompte et décisive, ou votre silence m'en servira. Je vous embrasse, mon cher Rey, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

40.

J'ai reçu, Monsieur, avant-hier le montant de votre seconde remise et vous recevrez ci-joint ma 3^e partie. Vous pouvez compter toujours sur la même exactitude de ma part, et désormais je me contenterai pour vous accuser la réception d'un nouveau paiement, de vous faire un nouvel envoi, jusqu'à conclusion de l'un et de l'autre. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTMORENCI, le 5 7^{bre} 1759.

Votre M. de Saint-Venant m'a écrit une singulière lettre. Il me paroît que les leçons lui coûtent moins à donner que les écus.

41.

A MONTMORENCI, le 7 8^{bre} 1759.

J'ai reçu, Monsieur, de M. de Saint-Venant une troisième remise de quatre cents livres laquelle a été exactement payée. Je n'attends pour vous envoyer ma 4^e partie que l'avis que la 3^e vous est parvenue. Vous qui prononcez que j'ai tort de ne pas accuser à M. de St. Venant la réception d'un envoi que je vous accuse à vous même, ne devez pas croire avoir raison de garder envers moi le silence en pareille occasion, et il n'est pas naturel que je hasarde consécutivement tout mon ouvrage par la poste, sans savoir s'il vous parvient; je ne vois pas d'ailleurs de votre part des signes d'empressement pour imprimer ce recueil qui me fassent imaginer le moindre préjudice à ce retard.

Au reste, vous serez averti qu'il y a un autre M. Rousseau à Montmorenci, que pour me distinguer de lui, il faut ajouter après mon nom *Citoyen de Genève*, et ne point faire mention de *St. Denis* dans l'adresse, parce qu'alors les lettres s'arrêtant à ce bureau souffrent un retard. Adieu, Monsieur; j'attends de vos nouvelles à votre loisir et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

42.

A MONTMORENCI, le 20 8^{bre} 1759.

Je reçois dans l'instant, Monsieur, votre lettre du 13, et voilà ma 4^e partie. Les autres suivront dans leur tems avec la même exactitude.

L'inégalité des parties est en effet un inconvénient, mais il est inévitable; on ne sauroit mesurer cette espèce de travail à l'aune. Des coupures mieux faites importent plus, même pour vous, que des volumes plus égaux. Au surplus, la différence n'est pas si grande qu'en resserrant sa composition dans les parties plus longues et l'étendant dans les plus courtes, un imprimeur intelligent ne la rende très-supportable.

Je suis bien aise que vous me marquiez que vous enfermez sous la clé les parties de ce recueil à mesure que vous les recevez. Cela me rassure sur la crainte des communications indiscrettes, et me confirme dans la résolution de ne point écouter les rapports du tiers et du quart. On dit que vous êtes maintenant occupé d'entreprises plus importantes qui vous feront négliger celle-là. Faites ce qui vous paroitra le mieux pour votre intérêt, le mien seroit plustot que ce recueil parût tard que tôt; mais je dois vous dire qu'il est attendu ici depuis longtems avec quelque sorte d'impatience qu'une longue disette de Romans doit naturellement augmenter. Mais comme il y a maintenant sous presse plusieurs ouvrages de cette espèce, et que la vivacité françoise ne s'occupe pas longtems du même objet, il est à croire que la curiosité sera éteinte avant que vous vous soyez mis en état de la contenter. Je devois à vous et à moi cet avertissement, du reste je vous répète que je trouverai bon tout ce que vous

ferez à cet égard pourvu que vous exécutiez l'ouvrage avec soin.

Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

43.

A MONTMORENCI, le 15 X^{bre} 1759.

Je vous ai expédié, Monsieur, l'ordinaire dernier la 5^e partie de la Julie en vous accusant la réception du 4^e paiement; il faut maintenant répondre à votre lettre du 27 8^{bre}.

Je n'ai rien à dire aux raisons de votre retard parce que personne ne connoit mieux votre intérêt que vous-même; cependant je doute que ce retard vous tourne à compte; parce que l'ouvrage ne vaut certainement pas le bruit qu'il fait, et qu'après l'avoir si longtems vainement attendu, je crains qu'on ne s'en dégoûte en le voyant paroître.

Je suis fort en peine de la manière dont vous me ferez parvenir les épreuves; car au prix exorbitant dont on a renchéri les postes, les ports de lettres ne me deviennent déjà que trop onéreux et, si quand elles ne sont pas bien pressées, vous trouviez quelque occasion comme autrefois jusqu'à Paris, vous m'obligeriez beaucoup. Quant aux épreuves, les ports directs par la poste absorberoient et au-delà tout l'honoraire que vous m'avez donné pour cet ouvrage. Il n'y faut pas penser. Cependant s'il ne vous étoit pas trop onéreux d'entrer dans cette dépense non par de l'argent mais par des exemplaires, j'essayerois d'entrer dans quelque arrangement avec M^{rs}. des Postes pour modérer les ports

des paquets et rendre cette voye praticable. Si M. de Malesherbes avoit ses ports francs, ce que j'ignore, ne pourriez-vous sans indiscretion lui adresser les épreuves afin qu'il vît l'ouvrage à mesure et le prier de me les faire parvenir. Il m'a toujours témoigné de la bonté et s'il consentoit à cet arrangement je lui écrierois volontiers pour l'en remercier. En attendant que quelque une de ces voyes puisse avoir lieu, vous pouvez m'envoyer les échantillons et même les premières épreuves sous les adresses ci-après; mais il faut avoir pour cela les attentions suivantes.

1. Faire tous vos paquets petits et chacun d'une feuille seulement, ou de deux tout au plus.

2. Envelopper le paquet d'un simple fil cacheté ou de deux bandes de papier, sans que mon nom y paraisse; puis plier le tout dans une seule enveloppe à l'adresse indiquée. Le paquet me parviendra quoique mon nom n'y soit pas; cela est convenu d'avance.

3. Si vous joignez un billet au paquet, faites en sorte que ce billet ne contienne rien d'où l'on puisse inférer que le paquet n'est pas pour la personne à laquelle il est adressé. Quand vous serez obligé d'écrire quelque particularité qui me désigne, écrivez à part et directement à mon adresse.

4. Servez vous alternativement des deux adresses et n'employez pas la même deux fois de suite. Il seroit même à désirer que le cachet ne fût pas le même, ni l'écriture de la même main.

Voilà, mon cher Rey, bien des soins pour un homme aussi vif que vous. Si vous n'en oubliez que le quart, je n'aurai pas trop à me plaindre.

1. A Monsieur de Chenonceaux, fermier général du Roy, à l'Hôtel des fermes. A Paris.

2. A Monsieur Lecointe secrétaire de M. le Gardes-des-Sceaux de Machault. A Arnouville, par Paris.

Vous me ferez plaisir de choisir pour échantillon la préface, parce que j'ai quelque changement à y faire et que je n'en ai point de copie exacte. J'ai aussi plusieurs changemens à faire dans le texte, ils sont peu considérables, mais nécessaires et assez nombreux, marquez moi si vous aimez mieux que je vous les envoie à part, ou que j'attende à les marquer dans les épreuves.

Je serai fort aise de vous voir à votre voyage dans ce pays, et je ne serois pas même fâché de savoir dans quel tems à peu près vous vous proposez de le faire. Ce voyage, outre vos autres affaires, peut n'être pas inutile pour vous et pour moi. Bonjour, mon cher Rey, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

44.

J'ai reçu, mon cher Rey, votre dernier paiement et voici ma dernière partie avec la préface dans l'état où elle doit rester, et les principaux changemens; ils sont tous dans la première partie; mais cela ne doit pas vous empêcher d'imprimer si vous voulez la seconde en même tems; car les changemens que j'ai à y faire sont peu de chose et ne sont pas dans le commencement. J'aurai soin de vous envoyer à tems ceux que je pourrai faire dans la suite; mais je n'en prévois pas beaucoup et j'espère que si les épreuves sont correctes de votre côté, il n'y aura du mien que quelques mots à changer qui n'embarrasseront guères.

J'attends que vous me disiez ce que vous aura répondu

M. de Malesherbes avant de prendre des arrangemens avec Mrs. des Postes ; car je voudrois bien vous épargner des fraix. En attendant suivez pour vos envois mes indications précédentes en commençant par la première adresse &c. J'attends un paquet au premier jour.

Adieu, Monsieur, je vous embrasse. Mes respects à Madame Rey. M^{lle} Le Vasseur me charge de vous assurer des siens.

J. J. ROUSSEAU.

A MONTM. le 18 Janv^r 1760.

45.

Ce mot n'est que pour vous prier, Monsieur, de ne rien m'envoyer du tout à l'adresse de M. de Chenonceaux. Je ne me soucie pas même trop non plus que vous vous serviez de l'autre, cependant je ne l'exclus pas de même. J'espère que vous avez reçu ma 6^e partie et que j'aurai bientôt de vos nouvelles. Je les attends pour proposer un arrangement avec Mrs. des Postes, au cas que M. de Malesherbes n'en ait pas pris avec vous. Adieu, Monsieur; je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

MONTMORENCI le 30 Janv^r. 1760.

46.

A MONTMORENCI. le 6 Mars 1760.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 28 Fevr. l'échantillon du caractère et format que vous avez choisi. Le caractère est fort bien : je pense que vous prendrez

le petit-romain pour les notes, afin qu'elles soient lisibles.

Le format me paroît trop étroit pour sa longueur ou trop long pour sa largeur. A moins qu'il n'y ait à cela des proportions fixes, ce que je ne sais pas, je crois que vous en pouviez prendre une plus élégante. Je ne sais si le papier de l'échantillon est celui que vous comptez employer; il me paroît assez vilain. Au reste, faites pour le mieux; je vous laisse le maître de tout; mais j'espère que vous voudrez bien me faire tirer quelques exemplaires en beau papier.

Le titre courant des pages ne doit point être *Lettres de deux amans &c.*, mais, *La nouvelle Héloïse*. C'est aussi le titre qu'il faut substituer à celui de la seconde partie et des suivantes.

J'ai aussi reçu précédemment votre billet du pr. Févr. où vous avez mis ces mots: *Je vous ai mandé par le canal de M. de Malesherbes qu'il a accepté ma proposition*. Cela supposoit une autre lettre venüe par le canal de M. de Malesherbes. J'ai toujours attendu cette autre lettre, et ne l'ai point reçüe. Ainsi si elle contenoit quelque chose qui fût nécessaire à dire, répétez-le moi. J'écris aujourd'hui à M. de Malesherbes pour le remercier.

Je vous conjure de faire corriger les premières épreuves avec soin afin que je ne sois pas dans la nécessité de trop barbouiller les miennes; d'autant plus qu'ayant oublié la plupart des signes de correction, je ne suis pas trop sûr de me faire bien entendre. Que l'on corrige exactement les fautes de l'imprimeur, mais surtout qu'on laisse toutes les miennes. On doit croire que je sais assez de françois pour avoir rendu l'ouvrage plus correct, si je l'avois voulu.

Ne me faites point d'excuse de vos retardemens.

Comme il n'y a point de ma faute, je puis vous en laisser courir les risques sans inquiétude. C'est une affaire à démêler entre vous et le public impatient et rebuté. Faites donc à votre aise et sans vous inquiéter de moi. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Voici pour la 1^{re}. partie un changement peu considérable, mais important, et que je vous prie de faire à l'instant de peur qu'il ne s'oublie.

P. 174 vers le milieu après ces mots

“*Quelle est donc cette gloire insensée dont vous faites tant de bruit?*”

ôtez ce qui suit jusqu'à la fin de l'alinéa, et substituez-y ces mots

“*celle de servir un Prince, et d'être à charge à l'Etat.*” (1).

Je dois vous avertir aussi, pendant que j'y pense, que quand le mot de *Monsieur* s'écrit en abrégé, il n'y faut point d'r Mr. mais seulement une M et un point . M. Je vous avertis de cela parce que dans ma lettre à M. d'Alembert on a constamment mis dans l'imprimé cette r qui n'étoit point dans la copie.

47.

A MONTMORENCI, le 10 Avril 1760.

Voici, Monsieur, votre première épreuve corrigée; je vous prie de vouloir faire la plus grande attention aux

(1) Le passage se lit dans la lettre LXII. En corrigeant l'épreuve, l'auteur doit avoir substitué le mot *homme* au lieu de *Prince*. On lit déjà dans l'édition originale: “*celle de servir un homme, et d'être à charge à l'Etat.*”

corrections. J'aurois voulu vous éviter le port du retour de la feuille, et c'est ce que je ferai quand les épreuves seront assez correctes pour que sans les renvoyer je puisse indiquer les fautes; mais leur nombre dans celle-ci m'a fait craindre de ne les pouvoir indiquer assez clairement.

A mesure que vous ferez tirer les feuilles, je vous prie de vouloir bien m'en envoyer une avec les épreuves des suivantes, afin que je voye s'il n'y reste point des fautes assez considérables pour exiger des cartons, ce que j'espère qui n'arrivera pas si vous voulez bien y donner vos soins.

Il n'est pas nécessaire de mettre une enveloppe, à mon adresse; il suffit d'adresser seulement les feuilles à M. de Malesherbes qui doit les voir, et qui étant prévenu veut bien prendre le soin de me les faire tenir.

Je ne puis répondre ici à la lettre que vous m'annoncez avec la seconde épreuve, parce que je ne l'ai pas encore reçue. Je finis donc, Monsieur, en vous embrassant de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

48.

Voilà, Monsieur, votre 2^e feuille. Jusqu'ici je suis assez content de la correction, surtout parce qu'on y laisse les fautes que j'y veux laisser.

Votre projet de vignettes ne me rit pas trop. Les vignettes aux titres des livres rendent ces titres confus, et c'est ce qui arrivera infailliblement à la première partie dont le titre est un peu chargé. D'ailleurs il faudroit trouver des sujets relatifs au caractère de l'ouvrage et c'est ce qui n'est point aisé. Il faudroit que

les figures fussent élégantes et légères, et c'est ce que la vignette du discours sur l'inégalité (1) ne me laisse espérer ni de vos dessinateurs ni de vos graveurs. En général les figures, et surtout celles qui demandent de l'expression sont très-difficiles à rendre dans des vignettes parce que l'espace est trop petit. Dans un recueil tel que le nôtre des vignettes maussades gêteroient tout. C'étoient des estampes qu'il nous falloit; tous les sujets en étoient piquans; elles auroient été charmantes; c'eût été peut-être le plus agréable recueil d'estampes qu'on eût fait en ce siècle, et je suis très-sûr qu'elles seules eussent fait la fortune du livre. Au reste, comme excepté la pre. partie les titres des autres laisseront beaucoup de blanc, si vous y voulez mettre des vignettes envoyez m'en des épreuves, je vous en dirai mon avis. Bonjour, Monsieur, je vous embrasse.

MONTMORENCI, le 17 Avril 1760.

Souvenez-vous, je vous prie, d'envoyer vos paquets sous la seule enveloppe de M. de Malesherbes, sans y mettre une autre enveloppe à mon adresse.

49.

Voici, Monsieur, votre 3^e Epreuve. Je vous les renverrai toutes puisque vous l'aimez mieux ainsi.

Je ne suis pas d'avis que vous orniez de ma devise le frontispice de ce roman. Je ne vois pas trop ce qu'elle feroit là, et d'ailleurs il me paroît de mauvais goût que le titre d'un livre de cette espèce soit bigarré de latin, de françois et d'italien. Au reste je trouve la

(1) Voyez la note au N^o. 11.

plaisanterie si bonne que j'aurai soin de vous en faire honneur dans le public en temps et lieu. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

A MONTMORENCI, ce 24 Avril 1760.

50.

A MONTMORENCI, le 8 Mai 1760.

Il m'est impossible, Monsieur, de vous renvoyer les épreuves avec plus d'exactitude et de diligence que je l'ai fait jusqu'ici; car je les ai toujours renvoyées par le Courrier immédiatement suivant celui où je les ai reçues.

Par exemple, l'épreuve E m'est arrivée Lundi 5 au soir, et l'épreuve F le lendemain; je les mets aujourd'hui jeudi à la poste de Montmorenci, afin qu'elles partent de Paris par le Courrier de demain. J'en ai usé et en userai de même pour toutes les autres. Si donc elles ne m'arrivent pas ou ne vous retournent pas en temps dû, ce n'est pas ma faute.

Je suis content des premières feuilles, et quand je le suis j'ai grand plaisir à le dire; c'est dommage qu'on ne me donne pas ce plaisir plus souvent. Il y est pourtant resté plusieurs fautes et il y a des corrections qui ont été transposées et où l'on ne m'a pas entendu. Cela m'a fait prendre le parti de les numérotter quand il y en a plusieurs sur la même ligne dans les pages Verso. Malheureusement je suis souvent fort embarrassé pour me faire entendre, ne sachant pas les signes, et de plus le papier boit extrêmement, ce qui rend les corrections très-embrouillées quelquefois. Je vous prie instamment

qu'il n'en soit fait aucune qu'on ne soit très-sûr de m'avoir entendu. J'aime mieux qu'on laisse les fautes que de les mal corriger. Bonjour, Monsieur; je vous embrasse.

51.

A MONTMORENCI, le 11 Mai 1760.

Vous m'envoyez des épreuves pleines de fautes horribles, sur du papier qui boit si fort qu'on n'y sauroit écrire; cela n'est-il pas désolant? Précisément cela tombe sur la feuille G qui avec la suivante est celle de tout l'ouvrage dont la correction importe le plus ⁽¹⁾. J'ai fait ce que j'ai pu pour rendre mes corrections claires; mais je sens qu'il faut bien de l'attention et de la bonne volonté pour les trouver telles. Je vous supplie instamment qu'on y veille avec le plus grand soin, surtout pour ces deux feuilles, où, indépendamment des fautes, je suis forcé de faire beaucoup de changemens. S'il y a quelque chose sur quoi vous restiez en doute, renvoyez plutôt une seconde épreuve; car quoiqu'il arrive il faut que ces deux feuilles soient correctes, et il faut s'il vous plaît, vous résoudre à y faire autant de cartons qu'il y restera de fautes.

Soyez très-sûr qu'il n'y aura point de retard de ma part. Ayant reçu hier fort tard cette épreuve j'y ai passé la nuit pour la renvoyer ce matin afin qu'elle soit à tems à Paris pour le Courrier de demain.

Je n'ai pas songé à répondre à M. d'Alembert; j'espère ne jamais répondre ni à lui ni à personne. Quand

⁽¹⁾ La feuille G dans l'édition originale contient les Lettres XXXVI—XLVII de la Première Partie. On verra dans la lettre qui suit que l'auteur fait valoir l'importance surtout de la feuille H; elle contient les lettres XLVIII—LIV.

j'ai dit mon sentiment et mes raisons, j'ai fait mon devoir. Ceux qui sont d'un avis contraire font fort bien de dire aussi leurs raisons. Au surplus c'est au public à juger: Qu'il juge.

M^{lle}. Le Vasseur vous remercie de l'honneur de votre souvenir, et moi, Monsieur, je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

52.

A MONTMORENCI, le 18 Mai 1760.

J'ai reçu hier, Monsieur, votre paquet du 10 contenant les 2. premières feuilles du 2^e Tome. Je les fais repartir aujourd'hui corrigées. J'ai eu la même exactitude pour toutes les autres feuilles; l'épreuve E n'a point été retardée par ma faute, et je ne comprends rien du tout à vos reproches, sinon que d'une ligne légèrement écrite vous me coûtez des pages d'éclaircissement. Mais j'ai toujours dû m'attendre qu'après quatorze mois de retard vous feriez si bien qu'enfin le retard seroit sur mon compte. Patience. Quelque jour peut-être nous saurons les raisons de vos procédés, auxquels quant à présent je ne comprends rien du tout. Vous dites avoir fait partir le 8 l'épreuve H avec la bonne feuille D. Ce paquet ne m'est point parvenu et je n'ai rien reçu du tout l'ordinaire dernier. J'écris à M. de Malesherbes pour savoir s'il lui est parvenu. Dans le doute qu'il soit perdu je vous conseille pour éviter de plus grands délais de me renvoyer par duplicata cette épreuve H. et même la bonne feuille D afin qu'il n'y ait point de déficit dans ma suite. Jusqu'à présent je n'ai que les 3 premières feuilles.

Dimanche un M. *de la Bastide* ⁽¹⁾ que je ne connois point mais qui publie à Paris des feuilles périodiques vint me voir et m'offrir deux cents louis du manuscrit de la nouvelle Héloïse si je voulois m'en défaire. Je lui dis que ce manuscrit n'étoit plus à moi, qu'il vous appartenoit, mais que j'avois lieu de croire que vous n'y étiez pas fort attaché. Là-dessus il me demanda votre adresse et mon consentement si vous étiez d'humeur de faire affaire avec lui; je lui dis que quant à moi je ne m'y opposerois point. Il repartit là-dessus paroissant disposé à vous écrire. Voilà tout ce que j'en sais. Je vous embrasse, monsieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Il n'est pas nécessaire de mettre aux paquets une enveloppe à mon adresse; attendu que M. de Malesherbes a la bonté d'y en faire ajoûter une autre contresignée, et qu'ainsi la votre ne sert de rien.

53.

A MONTMORENCI, le 22 Mai.

J'ai reçu hier au soir avec votre billet du 15 cette épreuve et je vous la renvoie ce matin malgré une migraine horrible qui m'empêche d'ouvrir les yeux. J'ai toujours fait la même diligence; ainsi je vous prie de ne perdre plus le tems à me la prêcher; car il me sera toujours impossible de renvoyer les paquets avant de les recevoir.

Votre envoi du 8 lequel contenoit l'épreuve H et la

(1) J. F. de Bastide, auteur d'un Journal *le Monde comme il est*, dans lequel il vouloit, bon gré mal gré, insérer tous les manuscrits de Rousseau. *Conf.* L. XI. La correspondance publiée contient deux lettres à M. de Bastide.

bonne feuille D ne m'est point parvenu et ne se trouve point. Ainsi je le regarde comme perdu, et j'ai pris le bon parti de vous prier par le Courrier précédent de me renvoyer la même chose par duplicata. Surtout gardez-vous, je vous supplie, de faire tirer cette feuille H avant que j'en aye corrigé l'épreuve; car c'est celle de tout l'ouvrage qu'il importe le plus de faire passer sous mes yeux.

Je ne vous envoie pas les corrections pour les autres parties, parce que je n'en prévois pas de considérables, et qu'ayant négligé de coter sur ma copie les pages de la votre, vous auriez beaucoup de peine à trouver les renvois.

Je n'ai encore que quatre bonnes feuilles savoir les trois premières, et la cinquième; j'attends d'avoir toute une partie pour la relire de suite et vous en dire mon avis. Je souhaite de tout mon cœur qu'il n'y ait pas de faute assez considérable pour exiger des cartons, car je n'aime point à vous donner de l'embarras; Bonjour, Monsieur; je vous embrasse

J. J. ROUSSEAU.

J'oubliois de vous dire que le papier boit si fort que n'y pouvant faire de correction lisible avec la plume je me suis avisé de les faire avec du crayon. Je crains que le crayon ne macule dans le transport, mais je n'y saurois que faire. Je ne vois point d'autre expédient.

54.

A MONTMORENCI, le 25 Mai 1760.

J'ai reçu hier au soir votre paquet du 19 contenant la bonne feuille F et l'épreuve K que je vous renvoie ce matin corrigée. Il n'est pas étonnant qu'il m'échappe

des fautes; car pour les corriger il faudroit relire plusieurs fois l'épreuve à tête reposée, et à peine ai-je le tems de la bien lire une; surtout celle qui m'arrive le samedi, et quand il faut encore vous écrire. Quoi qu'il en soit, j'aime mieux que vous laissiez mes fautes, que de faire des corrections qui ne soient pas sur le MS. parce qu'il vous est impossible de distinguer sûrement les fautes qui m'échappent de celles que je veux laisser.

Le paquet contenant la bonne feuille D et l'épreuve H n'est point retrouvé. Ainsi pour corriger cette épreuve j'en attends le duplicata; je dois même vous prévenir qu'il y a tant à travailler sur cette épreuve que je pourrois bien être forcé d'en retarder le renvoi d'un courrier ce que je tâcherai pourtant de ne pas faire.

Je voudrois bien vous envoyer d'avance les corrections, mais il m'est presque impossible de vous les indiquer exactement par la raison que je vous ai déjà marquée, et je crains les qui-pro-quo. D'ailleurs en faisant votre copie sur la mienne j'y ai changé beaucoup de choses dont je ne me souviens plus, et qui sont mieux que les changemens que je pourrois faire aujourd'hui; de sorte que ce n'est que sur l'épreuve même que je peux juger de la leçon qui est à préférer. Au reste, les changemens seront beaucoup moindres dans les parties subséquentes qu'ils n'ont été dans la première. Il m'en tombe actuellement un sous la main pour la 3^e feuille de la 2^e partie: je vous l'envoie à bon compte, et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

55.

A MONTMORENCI, le 28 Mai 1760.

Voici, Monsieur, les épreuves L et M que j'ai reçues hier au soir avec la bonne feuille G qui est bien. Mais gare H que j'attends toujours et qui j'espère m'arrivera le Courier prochain, si vous avez eu soin de m'en expédier le double aussitôt que je vous ai donné avis de la perte du paquet qui la contenoit.

Vous assurez que j'ai 8 épreuves. Je n'en avois pas une hier au soir à huit heures; à neuf j'ai eu ces deux-ci: je les renvoie à dix ce matin; à midi je n'en aurai plus, et il en a toujours été de même quand vous avez tant fait que d'en envoyer deux dans le même paquet: ce qui n'est encore arrivé que deux fois.

J'ai eu une explication avec M. de Malesherbes au sujet du paquet perdu. J'ai quelque soupçon qu'il s'est égaré dans ses bureaux. Quoi qu'il en soit, il veut bien désormais faire fermer les paquets en sa présence. Vous voyez par mes dates qu'ils m'arrivent en tems dû, et par mon exactitude, ils doivent, sauf accident, vous retourner de même. Ne vous en prenez donc ni à M. de Malesherbes ni à moi si votre impression ne va pas aussi vite que vous le souhaiteriez. Si vous vouliez finir en Octobre il falloit commencer assez tôt pour que la chose fût faisable. Selon votre propre calcul il vous faudroit quatre feuilles par semaines pour achever au mois d'Octobre et à peine en pouvez-vous faire trois. Quand j'ai bien voulu ne vous pas reprocher votre négligence et votre lenteur vous avez abusé de ma patience et vous finissez par me la reprocher. Je ne refuse pas d'essuyer les reproches que je mérite pourvu que vous me disiez en quoi j'ai tort.

Je ne dois cependant pas vous cacher qu'il vous importeroit plus que vous ne pensez d'achever promptement et de distribuer avant l'hiver; car outre que la réputation de ce recueil commence à chanceler et qu'on n'en voudra plus s'il tarde à paroître, je sais qu'il doit paroître durant l'hiver des nouveautés capables d'absorber l'attention du public. Je vous conseille de faire tous vos efforts pour les prévenir. C'est la dernière fois que je vous en parlerai. Adieu.

J'ai eu beau sécher le papier avec le plus grand soin. Il boit toujours.

56.

MM. le 8 Juin 1760.

J'ai reçu hier avec l'épreuve C du Tom. 2 que je vous renvoie corrigée, les feuilles B du même Tome et J du premier.

Je me doutois bien que vous trouveriez difficilement les places des corrections que je vous avois envoyées, parcequ'ayant corrigé sur votre copie beaucoup de choses que j'ai négligé de corriger sur la mienne, je suis exposé à vous renvoyer à des lieux déjà changés. D'ailleurs comme je me souviens d'avoir été assez content des changemens que je faisais sur votre copie, il peut arriver que la leçon que je substitue, vaut moins que celle que vous avez déjà, et ce pourroit bien être le cas des pages 61 et 62 de la présente épreuve: si donc voyant que mon renseignement ne s'accordoit pas avec votre texte vous m'eussiez transcrit la partie du même texte à la quelle se rapportait ma nouvelle correction, j'aurois été en état de comparer les deux cor-

rections et de choisir la meilleure; mais n'en ayant rien fait, vous m'avez mis dans la nécessité de lier et rapetasser le tout comme j'ai pu. Quoiqu'il en soit, vous voyez l'inconvénient de vous envoyer les corrections d'avance. Il faut désormais nous contenter de les faire sur les épreuves et d'en faire le moins qu'il se pourra.

Le paequet est bien certainement perdu; et c'étoit de tout l'ouvrage celui qu'il importoit le plus qui ne le fut pas. Qu'il y a de gens qui se tourmentent pour mal faire! Pour moi je suis très-déterminé à ne jamais faire de mal à personne et au surplus à ne plus me tourmenter de rien. J'ai lieu de croire que M. de Malesherbes est aussi fâché que nous de cette perte. Il a pris le parti de faire désormais fermer les paequets devant lui. Aussi m'arrivent ils plus exactement.

M. Duchesne m'avoit aussi envoyé la Comédie des Philosophes, mais ne jugeant pas à propos d'accepter ce présent, je la lui ai renvoyée avec une lettre qu'il a eu l'indiscrétion de rendre publique, ce qui pourtant ne me fâche nullement (1). Quant à ce qui me regarde personnellement j'ai peu à me plaindre de cette pièce. Si l'on m'y donne quelques ridicules dont je ne me soucie guère, on y joint des louanges dont je ne me soucie pas davantage, mais que je voudrois mériter. Je crois pourtant par beaucoup d'autres considérations que vous avez très bien fait de ne la pas imprimer (2). Il ne faut jamais qu'un honnête homme prête son ministère à des satires et à des libelles. Comment avez-vous pu vous imaginer que je voulusse répondre à

(1) Il l'a même insérée dans ses *Confessions* L. X.

(2) L'auteur de la lettre que j'ai citée dans la note 2 au No. 23, dans une autre lettre à Rey en date 2 Juillet 1760, après avoir fait mention de Rousseau, écrit: "*Je vous approuve beaucoup de n'avoir pas réimprimé les Philosophes par considération pour cet honnête homme.*"

M. Palissot ni à qui ce fut? quoi qu'on puisse dire de moi je garderai vis à vis de mes aggresseurs un éternel silence. Si ma conduite me condamne, ma plume ne me justifiera pas; si ma conduite me justifie, je suis assez justifié. Bonjour, je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

57.

Je vous suis obligé de votre remarque sur les libérateurs de la Suisse. Je crois pourtant qu'il sera mieux de ne rien changer à la phrase, par ce qu'un entretien entre gens de condition ne demande pas toute l'exac-titude historique ⁽¹⁾, qu'il faut que ces noms barbares passent comme un trait, et que la phrase est tellement cadencée que l'addition d'une seule syllabe en gêteroit toute l'harmonie.

Continuez avec des points puisque vous le jugez à propos; mais recommandez au compositeur d'en faire les traînées moins longues.

On me mande que M. de Formey a fait imprimer à Berlin une grande lettre sur la providence, que j'écrivis en 1756 à M. de Voltaire. On ajoûte qu'il dit avoir trouvé cette lettre chez les libraires de Berlin, d'où l'on infère qu'elle a dû être imprimée en Hollande ⁽²⁾.

(1) Le sujet de la lettre LXII est l'entretien de Milord Edouard Bomston avec les pères de Julie et de Claire. La phrase où se trouvent les noms des libérateurs de la Suisse s'y lit ainsi: "*Les Furst, les Tell, les Stouffacher étoient ils gentilhommes? Quelle est donc cette gloire insensée &c. voyez ci-dessus N^o. 46.* On voit combien l'auteur a pris ce passage à coeur.

(2) On se rappelle ce que Rousseau a écrit là-dessus dans ses *Confessions*. Au sujet de cette affaire j'ai trouvé dans la Correspondance de Rey une lettre d'un ami de l'Abbé Trublet, qui en date 9 Juillet 1760 écrit à Rey: "*Pour*

Si vous en avez quelque connoissance vous m'obligerez de me marquer ce qu'il en est. Car il m'importe de remonter à la source et de savoir par quelle voye cette lettre que je ne destinois point à l'impression a pu parvenir à M. de Formey.

J'ai reçu avec votre lettre du 9 les deux bonnes feuilles L M et l'épreuve P que je vous renvoye. Vos nouvelles vignettes me paroissent jolies et d'assez bon goût. Cela vaut mieux que les anciens placards. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Montm. 15 Juin 1760.

58.

22 Juin.

En réponse à votre lettre du 16 à laquelle étoit jointe l'épreuve A T. 3, que je vous renvoye, je vous dirai que votre paquet du 2 contenant ce me semble l'épreuve C du T. 2 m'est parvenu dans son tems, et que la dite épreuve fut remise le 5 à la poste de Montmorenci pour partir de Paris le lendemain; ainsi c'est avec raison que vous ne me faites point de reproche; car jamais envoi de votre part n'a été jusqu'ici retardé dans mes mains.

J'espère que le dit paquet vous sera parvenu le Courrier suivant, et que, si cela n'étoit pas, vous aurez

la lettre de M. Rousseau, M. Formey l'a fait réimprimer dans ses Lettres sur l'état présent des sciences et des moeurs, lettres 43 et 44. en y joignant quelques notes, et il dit dans une espèce d'avant-propos qu'il l'a trouvée chez les Libraires de Berlin. Cette lettre de M. Rousseau est très curieuse. J'en ai une autre en MS. qu'il a écrite à Voltaire dans une autre occasion dont les copies avoient été mutilées; mais mon exemplaire a été corrigé par lui même.

pris le parti de me renvoyer ce qu'il contenoit par duplicata. Si nos paquets se perdent à la poste, où se perdent-ils, et qu'y faire? Il faudra prendre le parti de les réclamer, de se plaindre, et qu'avancerons-nous? rien : car qui sait où ils se sont perdus? Ce qui est très clair est qu'au moins celui-ci n'est pas resté dans les bureaux de M. de Malesherbes, puis qu'il n'a pu s'égarer qu'au retour. M. de Malesherbes m'a envoyé la lettre que vous lui avez écrite et m'a marqué qu'il avoit le soin de me faire expédier les paquets à leur arrivée. Ainsi dussions-nous en perdre encore, il est inutile de l'en importuner davantage.

Voici je crois ce qu'il faut que nous fassions désormais l'un et l'autre; c'est jusqu'à la fin de l'impression, soit qu'il y ait des envois soit qu'il n'y en ait pas, 1°. d'écrire un mot à chaque ordinaire sans jamais y manquer. Car de cette manière quand l'un ou l'autre ne recevra rien, il en pourra conclure qu'il y a sûrement lettre ou paquet égaré ou retardé; 2°. de mettre nos lettres ou paquets à la poste nous-mêmes ou de ne les y faire mettre que par des gens sûrs. Pour vous épargner quelque partie du port j'ai quelquefois envoyé vos paquets à la poste de Paris par occasion. Je ne le ferai plus; mais tous mes paquets seront mis à la poste de Montmorenci par moi-même ou par M^{lle}. Le Vasseur; 3°. il faut tenir par devers soi note de ce que contient chaque paquet qu'on envoie, afin que s'il est égaré, on sache d'abord ce qui doit être renvoyé par duplicata. Si ces précautions ne suffisent pas, je ne sais qu'y faire autre. Je suis exact, je l'ai toujours été, je le serai tant qu'il me sera possible. Voilà tout ce que je puis vous dire. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

59.

Ce 29 Juin 1760.

J'ai reçu hier au soir avec votre lettre du 22 les feuilles C et D du T. 2., l'épreuve ci-jointe et le modèle du titre. Je le trouve trop confus, et je crois qu'on y peut remédier en plusieurs manières (1). 1°. Il y a trop de lettres capitales; ces mots *habitans d'une petite ville au pied des Alpes* seront mieux en caractère Romain et ceux-ci *recueillies et publiées*, en caractère Italique. 2°. Vous avez laissé une place immense pour la vignette; il ne faut point de vignette; l'épigraphe même entre deux petits fleurons doit en tenir lieu. 3°. Je suis d'avis que le titre se partage et qu'il y en ait deux au lieu d'un. Le premier n'aura que ces mots "Julie ou la nouvelle Héloïse. Première partie." Le second titre comprendra le reste. En un mot, il faut absolument trouver quelque expédient pour que le titre simple ou double contienne tout ce que j'y ai mis, et pourtant qu'il ne soit pas confus.

Je ne puis rien vous dire encore sur la correction. Vous savez que j'attends le reste de la première partie pour la lire de suite et toute entière, mais dans les bonnes feuilles de cet ordinaire je viens d'appercevoir une grosse étourderie qui me fait bien de la peine. Patience; le mal est sans remède. Mais pour Dieu ne vous négligez pas et soyez attentif jusqu'au bout. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Le paëquet m'est arrivé en mauvais état. L'épreuve

(1) Voyez ci dessus p. 73

n'est pas trop maltraitée, mais les bonnes feuilles ont été fort mouillées et sont presque pourries.

60.

Ce 6 Juillet 1760.

J'ai reçu hier avec les deux épreuves que je vous renvoye, les deux dernières bonnes feuilles du T. 1. et le cartouche où vous avez fait insérer ma devise.

J'ai été fort surpris que vous ayez tenu assez peu de compte de mon opposition pour aller votre train et faire graver cette vignette sans m'en parler (1). J'ignore quelles sont en cela vos raisons; vous ne pouvez ignorer qu'on n'a jamais vu deux épigraphes sur le titre d'un livre, et combien c'est un étalage pédantesque de chamarrer de latin et d'italien le titre d'un livre d'amour. Quoiqu'il en soit, non seulement je ne consens point que ma devise soit à la tête de ce livre dont je me déclare seulement l'éditeur; mais de plus je m'y oppose formellement, et si votre dessein est de passer outre malgré votre promesse et mon opposition, je vous conseille d'y bien penser auparavant.

Si vous avez à mon refus l'égard que vous me devez et auquel j'ai lieu de m'attendre, voici ce que je vous conseille pour que votre vignette ne soit pas perdue. Faites effacer la devise, et puis ôtant à droite et à gauche deux petits feuillages à côté du mot *impendere* substituez y les deux vers italiens de l'épigraphie lesquels dans le fond disent la même chose que vous voulez dire avec la devise, et le disent mieux. Je vous renvoye votre cartouche ainsi changé, bien entendu que

(1) Voyez la lettre N°. 49.

la gravure sera plus nette et donnera le moyen de mieux séparer les mots. La ponctuation s'est barbouillée; mais vous la retrouverez exacte sur le titre imprimé d'où vous ôterez ces deux mêmes vers quand ils auront été transportés dans la vignette.

Si vous suivez mon conseil et que vous doublez le titre comme je vous ai marqué ci-devant, alors il n'y aura plus de confusion et le coup d'œil sera très agréable (1). Adieu je vous embrasse.

NB. il faudra me renvoyer une épreuve de la vignette ainsi changée avant de la tirer.

61.

Ce 17 Juillet 1760.

Votre titre ainsi partagé me paroît mieux. Mais il me semble que les mots *première partie* devoient être dans le vrai titre et que dans le faux titre vous pourriez mettre *Tome I.* Cette addition au titre pourroit vous obliger de baisser un peu l'épigraphe et peut-être de supprimer tout à fait la vignette; mais ce qui me paroîtroit encore mieux seroit de mettre ces mots *habitans d'une petite ville au pied des Alpes* en caractère courant et plus petit; ce qui vous feroit gagner assez d'espace pour ajoûter les mots *Première partie* sans baisser l'épigraphe. Il faudroit aussi dans le faux titre que le mot *ou* fit seul la seconde ligne et que ces trois mots *La nouvelle Héloïse* fissent la troisième ligne. Je m'en rapporte à vous; arrangez le tout pour le mieux. Voilà vos deux épreuves H et J de la troisième par-

(1) Voyez ci-dessus p. 74.

tie; mais je ne comprends pas pourquoi vous achevez cette 3^e. partie avant la seconde. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

62.

Comme depuis quelque tems je reçois fidèlement un envoi par chaque ordinaire, et qu'étant quelquefois hors de chez moi quand je vous écris, je ne puis pas me ressouvenir exactement des feuilles que j'ai reçues, lorsque je vous renvoie vos épreuves vous devez tenir pour accusée la reception des feuilles que vous m'avez marqué les accompagner. S'il arrivoit que je ne reçusse rien par un Courier, je vous en donnerois avis aussitôt, et vous en devez faire de même si vous ne recevez pas chaque paquet dans son tems; car je vous les renvoie tous exactement par le Courier suivant.

Voici les épreuves K et L, T. 2 que j'ai reçues avec les deux bonnes feuilles marquées dans votre lettre du 17. L'épigraphie gravée dans le cartouche est fort bien. Il n'y a rien à changer à cette vignette, et vous pouvez dès à présent faire tirer le titre de la première partie selon votre dernière épreuve corrigée sur ce que je vous ai marqué dans ma précédente. A mesure que la gravure de la vignette s'usera à force de tirer, vous aurez soin de la faire retoucher afin que l'épigraphie soit toujours lisible. Je suis d'avis que cette vignette ne soit qu'au titre du premier volume et du dernier. Aux autres volumes il convient de mettre d'autres petites vignettes sans figures et sans épigraphes (¹).

(¹) C'est ce que Rey a fait.

Vous revenez à la charge sur la devise latine. Je vous déclare une fois pour toutes que je ne veux pas qu'elle entre dans ce recueil de quelque manière que ce soit. Je vous prie de vous le tenir enfin pour dit.

J'ai relu la première partie et j'en suis content aux dernières feuilles près qui sont pleines de fautes grossières, les quelles me paroissent avoir été faites en remaniant. Je vous prie de faire désormais attention à cela. Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Ce 24 Juillet 1760.



63.

Ce 27 Juillet 1760.

J'ai reçu hier les quatre bonnes demi-feuilles H, I, K, L du Tome 3 et deux épreuves K du même tome, dont je vous en renvoie une corrigée. Cette double épreuve de la même feuille me fait juger qu'on aura fait quelque qui-pro-quo en votre absence, et qu'au lieu d'une de ces deux épreuves on aura voulu m'envoyer celle de la dernière feuille du même tome, lequel en effet se trouvera bien petit; mais je ne saurois qu'y faire. J'espère recevoir après-demain cette dernière épreuve au moyen de laquelle tout le t. 3 se trouvera corrigé. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

64.

Ce 28 Aoust.

Je viens de recevoir votre paquet du 21. Je ne vous renvoye point le duplicata de l'épreuve A, T. 5, parce qu'ayant ci-devant recen et renvoyé une épreuve semblable, je suppose que vous l'aurez recue depuis. J'ai les 3 premières parties completes au titre près, et les 4 premières feuilles de la 4^e. Ainsi je ne pense pas qu'il me manque aucun autre paquet depuis le premier; mais il y en a souvent de retardés, et comme je m'y attends je me garde toujours une épreuve d'avance pour remplir le vuide et afin que chaque courrier vous apporte quelque chose pour ne pas laisser vos ouvriers oisifs.

Comme le peu de tems que j'ai me force toujours de corriger à la hâte, je vous prie d'y regarder après moi avec un grand soin. Je vous embrasse.

65.

31 Aoust 1760.

Point de paquet aujourd'hui. Sur l'expérience du passé, j'espère qu'il ne sera que retardé. Voilà donc la feuille de réserve afin que vos ouvriers ne restent pas oisifs. Je vous embrasse.

66.

Je vous ai envoyé par exprès une épreuve à la poste de Paris l'ordinaire précédent, et je vous renvoie celui-ci l'épreuve K T. 4 que je viens de recevoir, et à laquelle je joins l'épreuve de la préface afin que vous ayez au besoin de quoi occuper vos tireurs. Car pour l'épreuve E T. 5 je ne puis vous la renvoyer que l'ordinaire prochain, attendu que j'ai plus à y travailler qu'il ne me reste de tems pour cela. Les bonnes feuilles sont pleines de fautes; ce que j'attribue en partie à ce que je n'ai pas assez de tems pour bien examiner les épreuves.

Je suis bien fâché de votre rhumatisme; ne vous fatiguez point tandis qu'il dure à joindre des lettres à vos envois, à moins de nécessité absolue. Je me plains que vous m'ayez cru capable de recevoir le remboursement des petits fraix indispensables dans cette correspondance. Mais il est vrai que s'il étoit question de m'envoyer directement les paquets je n'en pourrois supporter la dépense sans m'incommoder beaucoup. Cependant, quand vous aurez quelque épreuve qui presse, vous pourrez essayer de me l'envoyer en droiture; mais n'y joignez pas de bonnes feuilles pour ne pas grossir le paquet.

Voici une lettre pour M. de Formey que je vous prie de lui faire parvenir.

J'espère que vous aurez eu l'attention de me faire tirer quelques exemplaires en beau papier. Je voudrois aussi que vous prissiez mieux vos mesures que précédemment pour que mes exemplaires me parvinssent avant que l'ouvrage fût en vente, et vous m'obligeriez beaucoup si vous pouviez me les envoyer ou partie

d'iceux tout brochés; car n'étant pas à Paris, c'est un grand embarras et un retard inévitable de les faire brocher avant de les faire distribuer. Sans compter que je n'aime pas qu'ils tombent avant le tems entre les mains du relieur.

Bonjour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Ce 7 7^{bre} 1760.

67.

Vos bonnes feuilles sont pleines de fautes énormes dont plusieurs font des contresens qui me désolent, et ce qu'il y a de plus étonnant c'est que je suis sûr que plusieurs de ces fautes n'étoient point dans les épreuves. Je juge qu'on les aura faites en remaniant. Quelque ridicule qu'il soit de mettre un Errata dans un Roman, je vois avec bien du chagrin que nous ne pourrons nous en passer dans celui-ci. Comme cet Errata sera fort ample, je pense que nous pourrions le mettre à la tête du tome 3 pour le grossir toujours d'autant. Qu'en pensez-vous? (1).

J'ai reçu toutes les épreuves dont vous me parlez dans votre lettre du 8 et comme je vous les ai toutes exactement renvoyées, j'espère que vous les aurez reçues de même. Adieu, je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

Ce 14 7^{bre} 1760.

(1) Il n'y a nulle part d'Errata.

68.

A MONTMORENCI, le 5 8^{bre} 1760.

Rien n'est venu, comme vous voyez, voilà un retard bien cruel; je ne vous l'attribue pas; je suis persuadé qu'il y a un paquet dans les bureaux de M. de Mallesherbes; mais qu'y faire? Je me suis déjà plaint; je n'y puis plus revenir. Je vois qu'il y a une fatalité sur ce livre pour qu'il ne paroisse pas avant l'hiver; au moyen de quoi tout est perdu; ce n'est pas ma faute.

Selon votre lettre du 25 7^{bre} vous deviez le 29 m'envoyer

{ D E du Tome 6 épreuves
 { F du Tome 5 bonne feuille
 { O du Tome 4 bonne feuille.

Voilà donc le duplicata qu'il faut préparer pour me l'envoyer par le Courier prochain en cas que le paequet soit perdu; mais j'espère qu'il ne sera que retardé. S'il me venoit ce soir, en envoyant demain matin un exprès à Paris, je serois encore à tems pour le faire mettre à la poste. Mais comme les bureaux de M. de Mallesherbes sont fermés le dimanche je n'ai jamais rien reçu ce jour-là, et je n'espère pas ce soir être plus heureux; mais je juge qu'il me viendra double paequet le courier prochain, et je vous marquerai jeudi ce qu'il en sera. Préparez donc votre duplicata, mais ne l'envoyez pas jusqu'à ce tems-là.

S'il me vient quatre épreuves en deux paequets, comme je ne présume pas que vos pressiers tirent plus d'une feuille par jour, je garderai un des paequets jusqu'à l'autre ordinaire, et ainsi de courier en courier.

Au moyen de cet arrangement j'aurai plus de tems pour revoir les épreuves, et s'il survient encore un retard j'en remplirai le vuide, en sorte que jusqu'à la fin de l'édition vous serez sûr, quoi qu'il arrive, d'avoir un paquet à chaque courrier. Si vous jugez à propos de m'envoyer des épreuves directement, faites le sans scrupule. Dans une occasion de cette importance il ne faut pas regarder à quelque dépense de plus.

Voilà, mon cher, tout ce que je puis faire pour suppléer autant qu'il est en moi à l'inexactitude des envois. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

69.

A MONTMORENCY, le 18 Fevr. 1761.

Je reçois avec plaisir, Monsieur, la nouvelle de votre heureuse arrivée (1); quoique vous m'ayez donné en plus d'une occasion de justes sujets de plainte, je n'ai point cessé et ne cesserai point de prendre à vous le plus véritable intérêt.

Sur votre acquiescement à la réimpression de la Julie qui s'est faite en France (2) et au présent qui m'a été fait à cette occasion, je pensai qu'en vous offrant de partager ce présent je me ferois le mérite d'une générosité que vous n'accepteriez pas, et je pensai à vous faire la même honnêteté et même plus grande d'une autre manière en vous cedant pour mille francs un manuscrit dont j'aurai toujours deux mille francs et

(1) En Decembre 1760 Rey a fait un voyage à Paris, d'où il est allé voir Rousseau à Montmorency.

(2) C'est la réimpression que M. de Malesherbes fit faire en France, au profit de Rousseau. *Conf. L. X.*

même cent louis quand il me plaira. Vous acceptâtes le marché à condition bien stipulée de ma part que cette affaire se consommeroit entre nous dans le plus grand secret. Cependant j'apprends qu'avant de partir vous avez dit à tout le monde que vous emportiez un manuscrit de moi. En vérité, Monsieur, en voilà trop aussi, et je n'ai que trop lieu de me croire libre de mes engagements avec un homme qui tient si mal les siens. Je vous propose, et il convient, de rompre le marché que nous avons fait pour le manuscrit en question, et des mille francs que j'ai reçus, de Robin je vous en offre cinq cens de très bon cœur. Vous ne devez même vous faire aucun scrupule de les accepter; car en vendant mon manuscrit son prix à un autre, j'y gagnerai moi-même encore au moins cinq cent francs. J'attends vôtre réponse pour prendre là-dessus mes derniers arrangemens.

J'ai reçu l'extrait que vous m'avez envoyé et je vous en remercie; il est fort sagement et fort bien fait.

Ma préface en forme d'entretien est imprimée et publique depuis deux jours (1): je suppose que Duchesne vous l'aura envoyée; c'est pourquoi je ne l'envoie pas par la poste à cause des fraix.

Bonjour, Monsieur, mes respects à Madame Rey. Je suis fâché que nous ne puissions pas continuer à nous accommoder ensemble; mais après six ans de patience, on se lasse, et quant à moi je suis à bout. Je vous salue de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

(1) Dans la lettre No. 35 il avait déjà averti Rey, que cette préface seroit un ouvrage séparé.

IV.

LETTRES

ÉCRITES À L'OCCASION DE L'IMPRESSION

DU

CONTRAT SOCIAL.

Les lettres qui forment cette partie de notre recueil datent de la période de la vie de Rousseau, où parurent les deux ouvrages qui ont le plus remué le monde. Après le succès de ses premiers écrits, poursuivant la carrière littéraire où, selon sa propre expression, de dispute en dispute il s'était engagé, il arrive dans l'*Emile* et le *Contrat Social* aux dernières conséquences de ce qu'il avait soutenu dans son premier Discours devant l'Académie de Dijon.

Quant à l'*Emile*, on se rappelle que l'auteur, sur les instances de Madame de Luxembourg, avait laissé à cette dame le soin de faire imprimer cet ouvrage. Il avait exigé seulement que l'impression se fit en Hollande par le libraire Jean Néaulme, dont il avait fait la connaissance chez le libraire Guérin au village de Saint-Brice à un quart de lieue de l'Hermitage. Sachant que son

manuscrit contenait des choses tellement hardies, que l'ouvrage entier ne pourrait jamais être permis en France, il avait fait son livre pour être imprimé en Hollande. Mais pendant son séjour à l'Hermitage n'ayant pas entretenu ses relations avec Rey, Guérin l'avait pressé de traiter avec Néaulme. On commença par en faire deux éditions à la fois, l'une chez Duchesne à Paris, l'autre chez Néaulme à Amsterdam. Mais le libraire de Paris se trouvant à chaque pas arrêté par les observations d'un Censeur, que la Direction de la Librairie lui avait imposé, et Néaulme par la crainte de publier un livre dangereux, Rousseau reconnut qu'il avait eu tort de ne pas confier son manuscrit à Rey, et celui-ci redoubla de zèle pour s'attacher un auteur dont les écrits lui procuraient de si grands avantages. On en trouvera les preuves dans la partie de notre recueil, qui a rapport à la publication du *Contrat Social*.

Rey a fait de ce dernier ouvrage deux éditions en même temps, l'une grand in 8°. dont l'auteur a vu les épreuves, l'autre in 12°. Il est intitulé: "du Contrat Social ou Principes du Droit Politique, par J. J. Rousseau, citoyen de Genève. — *Foederis aequas Dicamus leges.* Aeneid. XI. A Amsterdam chez Marc Michel Rey. MDCCLXII." — Dans le titre de la petite édition il y a une faute d'impression *Decamus* au lieu de *Dicamus*.

70.

A MONTMORENCI, le 9 Août 1761.

Puisque vous avez fait, Monsieur, sans ma participation une édition de mes ouvrages, même de ceux qui ne vous appartiennent pas, et que par un privilège obtenu (1) vous m'avez dépouillé autant qu'il étoit en vous du droit de les faire imprimer où il me plairoit, vous devez vous soucier tout aussi peu de mon agrément pour l'exécution que pour l'entreprise; et, que l'édition me paraisse bien ou mal faite, c'est ce qui sûrement vous est très-égal. D'ailleurs, vous étant mon libraire, si je gardois le silence, tout le monde supposeroit que cette édition s'est faite sous mes yeux, et l'on m'en imputeroit les fautes; on supposeroit que je n'ai pas voulu corriger les endroits qui demandent correction. Ainsi vous avez dû supposer que, bonne ou mauvaise, cette édition ne passeroit pas sans être desavouée; vous avez pris votre parti là-dessus, et l'envoi que vous voulez me faire d'un exemplaire me paroît la chose du monde la plus inutile.

Je n'ai point répondu à vos précédentes lettres parce que depuis longtems je suis malade, peu en état d'écrire, et que vous les avez remplies de choses si peu sensées que le silence est la seule réponse qui leur convient.

(1) Le Privilège accordé par les Etats de Hollande est du 29 Janvier 1761. Le titre du Recueil est *Oeuvres diverses de M. J. J. Rousseau*. Les deux premiers volumes, grand in-douze, contiennent le *Discours sur le rétablissement des sciences et des arts*, avec trois réponses de l'auteur à diverses critiques, *Narcisse, lettre sur la Musique Française, le Devin du Village, discours sur l'Economie Politique, Projets de Paix perpétuelle, discours sur l'inégalité, lettre à M. d'Alembert* et lettre de celui-ci en réponse. Ces deux volumes ont été suivis par le *Contrat Social*, la réimpression de la *Nouvelle Héloïse* et de *l'Emile*.

Je n'ai qu'un seul exemplaire du Devin du village dont je ne veux pas me défaire, et les corrections que vous demandez demandent une attention et des soins que je ne suis pas à présent en état d'y donner.

Je ne puis rien vous dire sur la part que vous souhaitez de prendre à l'impression du traité de l'éducation; ce n'est point moi qui me mêle de cette entreprise, et je ne sais si ceux qui s'en mêlent pensent assez bien de vos procédés pour vouloir vous y donner part; quant à moi je ne m'y opposerai point et toute votre conduite passée n'a pu détruire encore ma bienveillance et mon inclination pour vous.

Mon traité du Droit Politique est au net et en état de paroître. Tous les sujets de plainte que vous m'avez donnés ne m'empêchent point de me souvenir de l'engagement que j'ai pris avec vous et des raisons de retour d'honnêteté qui me l'ont fait prendre. Si cet ouvrage vous convient et que vous vous engagiez à le faire exécuter diligemment et avec soin, vous pouvez le faire retirer au prix convenu; car étant copié sur du plus fort papier d'hollande le volume est trop gros pour être envoyé par la poste (1), et je ne veux pas m'en dessaisir sans argent. Comme il est divisé par livres et chapitres, il faudra prendre un format 8°. et surtout de beau papier, car j'ai à cœur la belle exécution de cet ouvrage, le dernier qui sortira de mes mains. Je n'ai pas besoin de vous réitérer que je me réserve le droit de l'insérer dans le recueil de mes écrits; cela étant convenu de

(1) On verra par les lettres qui suivent qu'il s'agit du manuscrit que Rousseau a remis au Ministre Duvoisin pour l'envoyer à Rey, et dont il raconte l'aventure au Livre XI^{me} des *Confessions*. Ce qu'il qualifie ici de gros volume, dans son récit il le dit si petit qu'il ne remplissait pas la poche de M. Duvoisin. Or, ce qui excède les proportions d'un paquet destiné pour la poste, peut très-bien se dire petit à raison de la capacité d'une poche.

tous les autres. Répondez-moi promptement, je vous prie; comme ce livre est cité dans le traité de l'éducation, il convient qu'il paroisse auparavant, et je n'ai que le tems qu'il faut pour cela. Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

71.

A MONTMORENCI, le 2 7^{bre} 1761.

Vous prétendez, Monsieur, dans votre lettre du 17 Aoust que parce que d'autres libraires vous contrefont comme vous les contrefaites, vous êtes en droit de vous emparer de tous mes ouvrages, même de ceux qui ne sont pas à vous, et de m'ôter autant qu'en vous est, par un privilège, le droit de les faire imprimer où il me plait; de sorte que vous voilà en Hollande seul propriétaire de tous mes ouvrages, et ce qu'il y a d'inconcevable est l'air d'assurance avec lequel vous me soutenez que tout cela vous appartient légitimement, quoique des ouvrages mêmes dont j'ai traité avec vous j'aye eu toujours soin de me réserver le droit d'en faire une édition générale et d'y faire entrer tous ceux que je vous ai cédés. Est-ce donc là, Monsieur, la manière dont vous répondez à l'honnêteté que j'ai eue d'employer tout mon crédit pour empêcher en ce pays la contrefaction des dits ouvrages, soins que j'ai remplis par bonté, par amitié pour vous, sans que vous eussiez aucun droit de l'exiger. Ce qui ne vous a pas empêché de venir tout en furie, sur le simple soupçon d'une édition de la Julie qui ne s'est point faite, me soutenir que ma probité étoit engagée à empêcher absolument cette édition. Il est certain que je l'ai

empêchée ainsi que la contrefaction de la lettre à M. d'Alembert, et il est certain que je n'étois point obligé à cela. Je vous apprend, Monsieur, puisque vous l'ignorez, que, quand je vous ai vendu un manuscrit, c'est votre affaire et non pas la mienne d'empêcher qu'on ne contrefasse ailleurs votre édition. Mon devoir à la plus grande rigueur est seulement de ne favoriser ces contrefactions en aucune manière, et c'est aussi ce que j'ai été bien éloigné de faire jusqu'à présent, et que je ne ferai point à l'avenir. Mais quant à l'édition générale de mes ouvrages, elle n'est point votre bien mais le mien, tant parce qu'elle en contient beaucoup qui ne vous ont jamais appartenu, que parce que je me la suis toujours réservée, et qu'il n'y a dans les marchés que ce qu'on y met. Cette édition, Monsieur, me tient fort au cœur, soit pour ma réputation, à cause de l'exactitude et de la correction que j'espère y mettre; soit pour mon aisance, étant ma dernière ressource pour avoir du pain quand mes infirmités me laissent hors d'état d'en gagner. Si dans le tems, vous voulez entrer dans les arrangemens qui se prendront pour la faire, je vous y verrai concourir avec plaisir, et j'espère que vous vous en trouverez bien. Si dans la rigueur de votre usurpation vous voulez faire valoir votre privilège, il faudra bien tâcher de se passer de vous.

J'ai un exemplaire revu et corrigé avec soin pour une nouvelle édition de l'Héloïse; il y a même quelques petits changemens, retranchemens et additions. Je consens de bon cœur à vous l'envoyer; quand vous voudrez faire votre édition, vous n'aurez qu'à me marquer par quelle voye. Du reste je n'entends pas refaire cet ouvrage; il n'est point destiné pour les jeunes gens.

A l'égard de mon traité du Droit Politique je me

contente qu'il soit public en Mars 1762, pourvû qu'au moins une fois en votre vie vous me teniez parole. Je vous recommande derechef cette édition qui me tient au cœur. A l'égard du manuscrit il est tout prêt et vous le ferez retirer quand il vous plaira, rien ne presse. Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur, et souhaite que nous nous entendions mieux à l'avenir que par le passé.

J. J. ROUSSEAU.

72.

A MONTMORENCI, le 14 8^{bre} 1761.

Ce n'est point par dédain, Monsieur, que je n'ai pas accepté le tonnelet de hareng que vous m'aviez envoyé par M. Hérisant, mais comme je ne suis point à présent en état de manger du hareng, c'eût été un présent perdu; je ne vous en suis pas moins obligé que si je l'avois reçu.

J'aimerois beaucoup mieux que vous fissiez retirer le manuscrit chez moi, et que l'argent me fût remis par la même personne, car j'ai de la répugnance à aventurer ainsi un manuscrit plus ample et plus correct que le brouillon qui m'en reste, et que je ne pourrois plus rétablir tel qu'il est s'il venoit à s'égarer; d'ailleurs je manque en cette saison d'occasions pour faire retirer commodément de l'argent à Paris. Cependant faites comme il vous plaira, je tâcherai de m'accommoder à ce qui vous conviendra le mieux: mais si vous prenez le parti de m'envoyer l'argent par lettre de change, je vous prie de le partager en deux, à divers jours d'échéance: parce que notre messenger est un homme très-sûr, mais que le chemin ne l'est pas, surtout en cette saison qu'il

revient de nuit, et qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un panier.

Je vous ferai parvenir aussi par M. Le Clerc ou par la voye que vous aurez prise, mon exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse; vous vous moquez de m'offrir de l'argent pour cela. Si vous voulez m'en envoyer quelques exemplaires, à la bonne heure: si je trouve votre nouvelle édition belle et bien correcte, je la prônerai dans ce pays-ci et je tâcherai de l'y faire rechercher.

Faire une édition générale de mes écrits d'ici à quinze mois, c'est trop tôt; je ne saurois être prêt pour ce tems-là, et d'ailleurs il faut laisser le tems au traité de l'éducation, et aux Principes du Droit Politique, de paroître et de se débiter. Ce seroit voler le libraire chargé du premier ouvrage que de ne pas lui laisser le tems d'épuiser l'édition pour laquelle il a traité.

Je suis fort sensible au souvenir de M. Auboin; quand vous le verrez ou que vous aurez occasion de lui écrire je vous prie de lui dire bien des choses pour moi. Bonjour, Monsieur, malgré les orages passés j'oublie tout et je vous embrasse d'aussi bon cœur que jamais.

J. J. ROUSSEAU.

Je m'aperçois que le dos de la feuille que j'ai prise est griffonnée; je vous prie de pardonner cette étourderie (1).

(1) Puisque d'un écrivain tel que Rousseau tout jusqu'au griffonnage peut avoir de l'intérêt, le voici: *“le livre est à ses ordres ainsi que l'autour; je rassemblerai même tout ce qui se trouvera de parties éparses pour éviter la peine de les faire copier, et je souhaite que ces essais de ma jeunesse...”*

73.

A MONTMORENCI, le 31 8^{bre} 1761.

J'attends, Monsieur, jeudi prochain M. Duvoisin qui veut bien m'apporter lui-même l'argent en question, dont je lui ferai quittance comme vous le désirez. En attendant je prépare le paquet ci-joint dans lequel vous trouverez le manuscrit en question et l'exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse. Je vous prie de me tenir averti du tems où vous voudrez commencer d'imprimer, et je vous recommande l'exécution de ce dernier ouvrage.

Je connois M. Brown; je verrai avec plaisir son ouvrage; je vous remercie de vouloir bien me l'envoyer.

A l'égard des entreprises dont vous me parlez je n'y puis songer qu'après m'être débarrassé du traité de l'éducation qui n'est pas encore en train. Je suis bien aise aussi de voir comment vous vous comporterez au sujet de ce dernier ouvrage, et si je suis content j'espère que ce ne sera ni la dernière ni la plus importante affaire que nous aurons à traiter ensemble.

Je suis fâché que la santé de Mad. Rey ne soit pas bonne, conservez la vôtre, car quand on l'a perdue on ne la recouvre pas aisément. Pour moi je ne fais plus que languir et joindre un jour à l'autre, sans savoir quand cela finira. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

74.

A MONTMORENCI, le 7 9^{bre} 1761.

Hier, Monsieur Duvoisin prit la peine de venir m'apporter les mille francs dont je lui fis un recen comme vous l'avez désiré: je lui remis le manuscrit enveloppé

et cacheté, avec l'exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse, et il me promit de vous envoyer le tout bien enveloppé et conditionné la semaine prochaine. Il me demanda de quoi traitoit l'ouvrage qu'il jugea que contenoit le paquet que je lui remis, je lui dis, *de matière de politique*, et nous en restâmes là sur ce point. Ainsi, Monsieur, voilà une affaire arrangée; vous trouverez le manuscrit très-net, en très-bon état; reste à voir si vous voulez au moins pour cette fois que je me loue de l'exécution dans ce qui vous regarde; surtout quant à la diligence et à la correction. Il faudra penser d'avance au moyen de me faire parvenir les épreuves; car directement par la poste les fraix en sont excessifs.

A propos de votre nouvelle édition du Roman, Duchesne doit vous proposer un arrangement qui me paroit d'autant plus convenable que cela vous sauveroit une autre édition que lui ou d'autres ne manqueront pas de faire en ce pays (1). c'est d'échanger avec vous des estampes contre des exemplaires. Des planches contrefaites n'approcheront jamais de la perfection des siennes, et de plus il y en aura deux nouvelles dont je lui ai promis les sujets, savoir un frontispice à la tête du premier tome, et un autre sujet à la place de la dernière qui ne vaut rien. Que cela vous convienne ou non, ce dont je vous prie instamment c'est que cette dernière édition soit belle et correcte; au moyen de quoi elle anéantira toutes les autres, et elle aura cours partout comme la première.

Bonjour, Monsieur; je vous recommande tout de nou-

(1) Dans une lettre du 4 Mars 1762 Duchesne écrit à Rey: *J'apprends par M. Néaulme que vous dites que je vous ai contrefait l'Héloïse: j'aurois pu le faire comme Lyon, Rouen, Bordeaux, Arignon, Liège et autres lieux. peut-être même chez vous, l'ont fait; mais cela n'est pas.*"

veau mon dernier ouvrage; quoiqu'il ne soit pas de nature à se répandre aussi promptement qu'un roman, j'espère qu'il ne s'usera pas de même et que ce sera un livre pour tous les tems, s'il n'est pas rebuté par le public. Le format de la lettre à M. d'Alembert et même un caractère un peu plus gros y pourroit être convenable. Je m'en rapporte là-dessus à votre choix: mais surtout de beau papier. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

75.

A MONTMORENCI, le 29 9^{bre} 1761.

M. Duvoisin m'a fait, Monsieur, le détail de l'accident qui lui est arrivé à la barrière et des suites de cet accident. Il m'en parle avec tant de regret que je ne puis me résoudre à lui témoigner toute la peine que cela m'a fait, mais elle est fort grande. Le meilleur remède à cela dépend de votre diligence, mais je n'en espère plus de vous. Cependant votre intérêt même y est très-grand; car plus on parlera d'avance de cet ouvrage et plus son entrée en France deviendra difficile. Au lieu que s'il étoit prêt sans qu'on en sût rien je ne doute point qu'il n'entrât sans peine.

Je remets à une autre fois la réponse à divers articles de votre lettre pour passer à un point plus important. Supposant l'exécution et publication de l'ouvrage qui est entre vos mains pour le tems où vous me l'avez promise, seriez-vous en état, si le cas y étoit, de faire une entreprise plus considérable pour le printems prochain, laquelle demande à la fois la plus grande diligence et le plus grand secret? car je vous avertis

qu'il est question de parer coup à une trame odieuse, et que tout seroit perdu si le moindre vent de votre entreprise parvenoit à un seul de vos confrères et à qui que ce soit. Au reste je n'imagine pas que dans le moment présent aucune entreprise puisse être plus avantageuse au libraire, plus utile aux hommes et plus honorable à l'auteur que celle dont il est question. Mais je vous répète qu'elle n'est praticable qu'à force de diligence et de secret. Je ne m'engage point encore et je ne le puis pas sitôt; je vous consulte seulement pour savoir si je pourrais compter sur vous au besoin. Voyez, pensez, répondez et brûlez ma lettre.

Vous n'imaginerez pas que l'homme qui vous écrit est dans le plus triste état du monde; qu'un accident qui lui est arrivé il y a quelques jours doit naturellement lui abrégér la vie et ne lui en laisser espérer que quelques mois (1). Toutefois cela ne diminue rien de mon zèle pour l'affaire que je vous propose ni n'en rend l'exécution impraticable. Je vous avoue même que je mourrais plus content si je la voyois en train.

J'approuve que vous m'adressiez les épreuves directement par la poste; c'est la voye la plus prompte et la plus sûre. Adieu, mon cher Rey. J'aime à penser que mes écrits et mon nom ont contribué à vous en faire un et à commencer votre fortune. Je vous dirai plus, c'est que je suis persuadé qu'il ne tiendra qu'à vous de l'achever avec moi; mais de grâce, devenez prudent et soigneux.

J. J. ROUSSEAU.

(1) On peut voir quel état est accident dans la lettre qui suit et dans une autre à M. Moulton, en date du 12 Décembre, publiée dans ses *Oeuvres*, Partie *Correspondance*.

76.

A MONTMORENCI, le 23 10^{bre} 1761.

L'accident qui probablement me coûtera la vie ne tient point à la probité. On ne me force point à rien faire contre elle, et jamais on ne force un honnête homme à cela. C'est, Monsieur, une sonde qui s'est rompue au col de la vessie et dont la pièce restée au passage est le noyau d'une pierre dont le progrès commence à se faire sentir. La suite n'en est pas difficile à prévoir.

Il n'est plus question, j'espère, du projet dont je vous avois parlé, lequel étoit fondé sur un soupçon de trahison dont je croyois avoir des indices, et sur lequel je crois à présent m'être trompé. La suite ne tardera pas à m'apprendre à quoi m'en tenir, et si l'affaire tourne mal, je vous expliquerai le tout. Quant à présent je ne le puis sans m'exposer à compromettre injustement la réputation d'un honnête homme.

Je crains que mon mal empiré ne me mette hors d'état de revoir les épreuves de l'ouvrage qui est entre vos mains. En ce cas, il faudroit consulter sur les lieux un homme de lettres qui eût de l'intelligence, de la probité, de l'attention et de la bienveillance pour l'auteur; et vous tâcheriez de m'envoyer les bonnes feuilles par quelque voye moins dispendieuse que la poste, afin que s'il falloit absolument quelques cartons ou errata, on y fût à tems avant que le livre fût public. Donnez vos soins, je vous supplie, à la correction de cet ouvrage, car je crois qu'il en vaut la peine. Faites aussi attention qu'on n'aille pas mettre *politique* au lieu de *politie*. partout où j'ai écrit ce dernier mot; mais qu'on suive partout le manuscrit à la

lettre, jusques dans les fautes. Vous le trouvez petit pour un volume; cependant il est copié sur le brouillon que vous avez jugé devoir en faire un, et même le chapitre sur la religion y a été ajoûté depuis.

Au reste mon intention n'a jamais été que ce livre ne portât pas mon nom, mais seulement que le secret en fût gardé jusqu'à la publication. Mais à présent que la chose est sue à Paris, vous pouvez, si vous voulez, en parler à vos correspondans. Je me remets de tout à votre prudence et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

J'ai déjà vu quelques feuilles du traité de l'éducation mais il va très-lentement. Si le vôtre pouvoit paroître auparavant, vous feriez à mon avis un coup de partie: car il est à craindre si les deux ouvrages paroissent ensemble, que le petit ne soit étouffé par le grand.

77.

A MONTMORENCI, 27 10^{bre} 1761.

J'ai receu hier au soir, mon cher Rey, votre épreuve A et je vous la renvoye aujourd'hui; l'on ne sauroit être plus diligent. J'ai répondu ci-devant à votre lettre du 7, ainsi je n'ajouterais rien, sinon que puisque vous avez commencé de m'envoyer les épreuves je vous prie de continuer: car je vois que votre correcteur est très-peu attentif, et qu'elles ne peuvent se passer de mon inspection. A l'égard des bonnes feuilles, la poste est si dispendieuse qu'il ne faut s'en servir qu'au défaut de toute autre voye. A propos de cela, j'ai oublié de vous remercier et de vous charger de mes remerciemens

pour M. Auboin pour la brochure que vous m'avez envoyée, mais ayant été mise à la poste à Paris, elle m'a coûté trente sols de port de Paris ici. Par le messager l'Épine elle ne m'eût coûté que 4 ou 5 sols.

Si le papier de l'épreuve est celui de l'édition, j'en suis fort aise et je vous en remercie; si malheureusement il ne l'est pas, je vous prie au moins de faire tirer quelques uns de mes exemplaires sur ce même papier-là.

Vous avez ci-à-côté une petite addition que je vous prie de faire insérer soigneusement dans sa place ⁽¹⁾. Je ne me souviens pas bien de la place où est le chapitre, mais vous le reconnaîtrez facilement à son titre dans la table qui est au commencement de la copie. J'aime mieux vous envoyer ainsi d'avance les additions quand elles me viennent, que de les mettre sur les épreuves, à cause des remaniemens.

Je crois que vous prenez un excellent parti en vous hâtant d'imprimer afin que cet ouvrage paroisse avant le traité de l'éducation. Vous avez tout le tems, si vous n'en perdez point. Je vous embrasse de tout mon cœur et salue Madame Rey. M^{le} Le Vasseur vous assure de son respect.

J. J. ROUSSEAU.

78.

Ce 30 10^{bre} 1761.

Voilà, mon cher Rey, votre épreuve B que j'ai reçue avant hier avec une lettre sans date; je l'ai revue avec soin et j'espère n'y avoir point laissé de faute.

⁽¹⁾ La moitié de la feuille sur laquelle l'addition était écrite, a été arrachée pour servir au compositeur.

Il n'en est pas de même de l'épreuve A qu'il fallut renvoyer presque sur le champ pour ne pas perdre un Courier et que je n'ai revue qu'avec distraction et souffrant beaucoup. Ce qui me console est que vous avez suppléé à l'attention que je n'y ai pu donner. Vous m'annoncez que je ne recevrai rien par le Courier prochain à cause des fêtes; par conséquent je ne vous renverrai rien par le Courier qui suivra celui-ci. Au reste comptez sur mon exactitude, et croyez que s'il arrive que vous ne receviez pas vos épreuves à jour nommé, ce ne sera jamais ma faute.

Quand je vous demandois des exemplaires sur ce papier, je ne l'avois pas vû au jour; il est trop mince; vous m'en pouvez donner de plus fort qui ne soit pas moins fin, et je vous en serai obligé.

J'approuve fort vos changemens, mais je trouve le format trop large pour sa longueur. C'est un petit mal et je pense bien qu'il n'y a plus de remède.

Je vous remercie de vos souhaits de bonne année. Comme ma vie n'est plus marquée que par la souffrance, mon meilleur jour sera le dernier. Ne doutez pas réciproquement du sincère intérêt que je prends à vous et à votre famille. Je vous embrasse de tout mon cœur et vous prie d'embrasser pour moi Madame Rey et vos enfans.

Voici un petit papier que je vous prie de faire tenir à M. Néaulme le plustôt qu'il se pourra. Du reste je vous confirme qu'il ne tient qu'à vous que l'ouvrage que vous imprimez se publie et fasse son effet avant que le traité de l'éducation soit en état de paroître. Adieu, mon cher Rey, je vous salue de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

6 Janvier 1762.

Je vous renvoie, mon cher Rey, l'épreuve C que j'ay receue hier avec votre lettre du 31 10^{bre}. Je suis fort touché de votre bonne volonté pour M^{lle} Le Vasseur et je vous en remercie de tout mon cœur tant en son nom qu'au mien. Je ne crois point qu'une offre faite de si bonne grâce ait besoin quant à présent d'être assurée par un engagement, et il suffit que, pour ma tranquillité, je sache qu'en cas de malheur cette bonne et honnête fille trouvera en vous un bienfaiteur.

Comme il faut laisser faire leur effet aux deux ouvrages que j'ai maintenant sous presse et donner le tems aux éditions de se débiter, et que d'ailleurs je n'ai maintenant ni la santé ni le loisir de songer à une plus grande entreprise, je renvoie à un autre tems de conférer sur l'édition générale de mes écrits dans laquelle doivent entrer les changemens et nouvelles pièces qui peuvent la faire valoir. Si Dieu dispose de moi avant que mes arrangemens soient pris là-dessus, vous ne serez pas oublié pour cela, et je préviendrai là-dessus de mes intentions ceux qui seront chargés de les exécuter. C'est même ce que j'avois déjà fait ces tems passés quand mon état empiré me menaçoit d'une mort plus prochaine que peut-être elle ne viendra. Je sais que des personnes qui me veulent du bien ont le dessein d'honorer ma mémoire par des écrits publics: mais pour ma vie il est difficile qu'elle soit mise en état de paroître, parce qu'elle est mêlée de beaucoup de faits qui en sont inséparables et qui compromettoient le secret d'autrui. Il n'y a rien sur tout cela de mûr ni de décidé quant à présent: mais nous en reparlerons.

M. Duvoisin doit venir me voir aujourd'hui ou demain. S'il vient aujourd'hui, je lui remettrai ce paquet, sinon, je le mettrai ce soir à la poste à tout événement; car si malheureusement il étoit retenu demain encore, je n'y serois plus à tems, et je ne veux pas qu'un seul Courier soit retardé par ma faute.

Vous avez ci-joint une seconde addition que je vous prie de faire insérer à sa place ⁽¹⁾. Adieu, mon cher Rey, je vous embrasse de tout mon cœur.

Addition à insérer dans le chapitre intitulé: *de la Monarchie* entre l'alinéa qui commence par ces mots: *Nous avons trouvé par les rapports généraux*, et l'alinéa suivant qui commence par ceux-ci: *Pour qu'un Etat monarchique*, moyennant laquelle addition, il faut au premier de ces deux alinéa s'arrêter au mot *substituts* et retrancher les deux ou trois lignes qui suivent, jusqu'aux mots *forme éludée* inclusivement; puis interpoler l'alinéa qui suit.

Mettez si vous voulez la vignette du Discours sur l'inégalité. Mais il y a là une grosse jouffle de liberté qui a l'air bien ignoble. Est-ce que le graveur ne pourroit pas la retoucher, et lui donner un peu plus de dignité ⁽²⁾.

(1) La partie de la feuille qui contenait l'alinéa, a été retranchée.

(2) Rey a employé la vignette pour l'édition in-12^e. Pour l'autre, grand in-8^o, il en a fait graver, d'après le même dessein, une autre, où la Liberté est un peu moins jouffle.

80.

9 Janvier 1762.

N'ayant point reçu la lettre que vous dites m'avoir écrite par M. Duvoisin, je me contente en vous renvoyant l'épreuve D d'y joindre l'addition ci-dessous, que je vous prie d'insérer en son lieu, et je vous embrasse.

Dans le chapitre intitulé Des suffrages, l'alineà qui commence par ces mots *Je réponds que la question* doit être couché de la manière suivante, et la note ci-dessous y doit être ajoutée.

81.

A MONTMORENCI, le 13 Janv^r. 1762.

Je reçois à l'instant, mon cher Rey, votre lettre du 7 par laquelle j'apprends avec effroi le parti que vous prenez de ne plus m'envoyer d'épreuves. Je vous avoue que cette résolution me fait trembler. O mon ouvrage! mon cher ouvrage! que va-t-il devenir, à moins que vous n'ayez choisi pour le revoir le plus honnête, le plus patient et le plus intelligent des hommes? Sur des matières si graves on n'a jamais assez tout pesé, et je sens bien que le dernier coup d'œil que j'aurois jeté sur cet écrit y étoit absolument nécessaire. Mon cher Rey, soyez de la dernière attention, je vous conjure, et si malgré cela il nous faut des cartons, comme je n'en doute point, préparez vous du moins à les faire de bonne grâce et même à faire couper le feuillet cartonné de

peur qu'on ne néglige d'y substituer le carton. Je vous avoue que je suis dans les plus grandes alarmes sur votre résolution sans pourtant vous en savoir mauvais gré; car je sens combien d'embarras, de lenteurs et de frais cela peut épargner. Si je suis trompé en bien sur l'exactitude, je vous en saurai gré toute ma vie.

Vous me dites de vous envoyer mes additions; mais comment faire? J'en trouve plusieurs sur mon brouillon, mais je ne me souviens plus de celles que je vous ai envoyées, et je ne sais plus comment indiquer les autres sur votre manuscrit. Les épreuves me rendoient plus confiant, bien sûr s'il y avoit quelque qui-pro-quo de l'y corriger. N'ayant plus cette ressource, je n'ose plus rien vous envoyer, et l'ouvrage restera défectueux à bien des égards.

Ne manquez pas du moins de m'envoyer régulièrement les bonnes feuilles, afin que s'il s'y trouve des fautes essentielles nous soyons à tems de les corriger par des cartons ou par un errata. Je vous embrasse

J. J. ROUSSEAU.

S'il vous vient quelque doute important, écrivez-moi, et suspendez le tirage de cette feuille-là, jusqu'à ma réponse.

82.

Ce 23 Janvier 1762.

Voici, mon cher Rey, les épreuves F et G que j'ai reçues hier au soir avec votre lettre du 18. J'ai reçu aussi la bonne feuille A et j'attends B comme vous me le marquez.

Je suis touché et charmé de votre procédé à l'égard

de M^{lle} Le Vasseur et je vous réponds que je m'en servirai utilement, et honorablement pour vous, pour fermer la bouche à tous ceux qui pourront me reprocher de renouer avec vous après les mécontentemens passés. J'espère que cette affaire publiée en ce pays-ci, comme elle le sera par mes soins lorsqu'elle sera terminée, changera bien avantageusement l'opinion qu'on y a de vous.

Vous savez, comme je vous l'ai dit bien des fois, que dans les infirmités dont Dieu m'afflige, ne pouvant plus travailler, je n'ai pour ressource le reste des jours qu'il lui plaira me laisser sur terre que le produit de mes écrits et du recueil général que je compte en donner dans trois ans si je vis jusqu'à ce temps-là. Je dois vous dire encore que dans mon traité avec Duchesne, on y a inséré une clause de préférence en sa faveur pour la dite Edition. Je laissai cette clause en ce tems-là, ayant en quelque sorte rompu avec vous, et quand nous avons renoué il n'étoit plus tems de l'ôter. Cependant comme elle est couchée d'une manière qui ne m'engage pas beaucoup, j'en tiendrois peu de compte si je n'étois pas content de l'exécution du livre qu'il a entre les mains; de plus, en lui faisant bon parti de mon Dictionnaire de musique qui fait une affaire à part, j'espère le faire aisément renoncer au reste; et le pis aller seroit enfin, s'il n'y avoit pas moyen de faire autrement, d'imprimer à la fois, au moyen d'un accord à faire entre vous, ce recueil à Paris et à Amsterdam; bien sûrs, je pense, d'un débit suffisant des deux côtés, et de prévenir aussi par là bien des contrefactions. Quoiqu'il en soit, j'ai cru vous devoir toutes ces explications afin que vous sentiez que ce que vous voulez faire pour M^{lle} Le Vasseur, doit être, comme vous entendez vous-même, indépendant de tout engagement

de ma part. Et je crois, au surplus, que vous me connaissez assez pour être sûr de toute ma volonté et des soins que je prendrai pour la mettre à exécution.

Il y a pour la publication de ma vie, même après ma mort, de grands obstacles qui ne sont pas faciles à lever, mais ne pourroit-on pas faire quelque chose d'équivalent qui satisferoit de même la curiosité du public et pourroit contenter également l'honnête désir que vous avez d'honorer ma mémoire? On ne peut pas traiter cela par lettres; nous n'en pouvons guères conférer qu'à votre premier voyage, si Dieu me conserve jusqu'à ce tems-là. Tous ces arrangemens-là ne sont pas l'affaire d'un jour.

Après m'être expliqué avec vous sur tout ceci, venons à l'engagement qu'indépendamment de tout cela vous voulez bien prendre en faveur de M^{lle} Le Vasseur. Avez-vous lû, mon cher Rey, la note que j'ai ajoutée dans le 3^e tome de Julie, à l'exemplaire que je vous ai envoyé? Cette note contient la raison qui me fait désirer quelque changement dans l'arrangement de votre bienfait (1). J'aimerois mieux que la pension viagère que vous voulez lui faire fût moindre, et qu'elle commençât à courir d'une époque fixe indépendante de ma mort, comme par exemple qu'elle ne fût que de deux

(1) La note à la lettre XX de la Troisième partie, qui ne se trouve pas dans la première édition, commence ainsi: "*Nos situations diverses déterminent et changent malgré nous toutes les affections de nos coeurs: nous serons vicieux et méchants tant que nous aurons intérêt à l'être, et malheureusement les chaînes dont nous sommes chargés multiplient cet intérêt autour de nous. L'effort de corriger le désordre de nos desirs est presque toujours vain, et rarement il est vrai. Ce qu'il faut changer, c'est moins nos desirs que les situations qui les produisent. Si nous voulons devenir bons, ôtons les rapports qui nous empêchent de l'être, il n'y a pas d'autre moyen. Je ne voudrois pas tout au monde avoir droit à la succession d'autrui, surtout de personnes qui devoient m'être chères; car que sais-je quel horrible veu l'indigence pourroit m'arracher.*"

cents francs ou cinquante écus, et qu'elle commençât à courir du p^r. Janvier 1763. Je sais bien que la pauvre fille a le cœur trop bon pour aspirer au moment de jouir de sa pension, mais moi-même je me saurois en quelque sorte mauvais gré, ne faisant plus rien sur la terre, d'y être un obstacle à votre bienfait. En un mot, cet arrangement, s'il n'a rien qui vous répugne, me rendroit l'esprit plus content; parlez-moi là-dessus à cœur ouvert à mon exemple.

Vous voulez que je vous parle de mon état. Qu'aurois-je de nouveau à vous en dire? Je souffre continuellement et surtout la nuit. Malgré l'accident qui m'est arrivé, je ne puis suspendre un seul jour l'usage des sondes sans que l'urine soit tout à fait supprimée. Vous parlez d'opération. Cela seroit bon si mon mal unique étoit cette sonde cassée; en ôtant la pièce je serois guéri; mais puisqu'indépendamment, je porte un mal de vessie depuis mon enfance, lequel ne fait qu'augmenter de jour en jour, vouloir tailler une vessie dans cet état, qu'est-ce faire autre que vouloir rester dans l'opération? Mort pour mort, j'en aime mieux une autre que celle-là. Quand je serois guéri de la pierre, je n'en serois pas moins infirme qu'auparavant. Il n'est pas raisonnable de tenter une opération en pareil cas. Mon cher Rey, il faut se résigner, se ménager, ne point se tourmenter, ne vouloir point guérir malgré la nature, et vivre en paix autant qu'il plaira à Dieu. Mille respects à Madame Rey; je vous embrasse de tout mon cœur

J. J. ROUSSEAU.

Je n'aime pas ces réglets en fleurons dont vous avez séparé le texte des notes: l'œil les confond avec des lignes d'écriture: un réglet tout uni vaudroit beaucoup

mieux. Voici encore un petit papier pour M. Néaulme : je vous remercie de celui que vous m'avez fait parvenir.

83.

Ce 4 Fevr. 1762.

Je suis surpris, mon cher Rey, qu'il reste tant d'épreuves en route, puisqu'aucune n'a été jusqu'ici retardée de mon côté. Vous me marquez de ne rien attendre par le Courier prochain; cela étant, n'attendez donc rien non plus par celui qui suivra celui-ci.

Je n'ai rien à faire, quant à présent, au Discours sur l'inégalité ⁽¹⁾, je voudrais seulement qu'à chaque fois que vous réimprimez quelqu'un de mes écrits vous m'en envoyassiez deux ou trois exemplaires. Quant à la Julie, vous me ferez plaisir quand elle sera imprimée de m'en envoyer cinq ou six. Vous ne me dites point si elle est sous presse.

J'ai eu le plaisir de voir M. Duvoisin la semaine dernière: il pourra vous dire comment je lui ai parlé de vous.

Si vous pouviez m'envoyer les épreuves deux à deux cela feroit quelque économie; car pour chaque épreuve le paquet me coûte quarante sols de port, et il ne me coûte qu'un écu quand il y en a deux. Croiriez-vous qu'il m'en coûte cinq cents francs par an en ports de lettres? Tous les désœuvrés de France et de l'Europe m'écrivent par la poste, et qui pis est exigent des réponses; tous les petits auteurs de Paris m'envoient de

(1) Rey faisait alors la réimpression de ce *Discours*. Il a inséré cette édition de 1762 dans son premier recueil des *Oeuvres Diverses*, ce recueil n'étant qu'un assemblage de quelques écrits de l'auteur tels qu'ils ont été imprimés isolément. Voyez la note p. 115.

même leurs misérables brochures, me font payer 40 à 50 c. de port d'un présent que je ne payerois pas 10 c. chez le libraire et dont je ne donnerois pas un liard, et par dessus le marché il leur faut un remerciement.

Voici une addition importante que je vous prie de placer avec soin (1). Je vais toujours trainant sans beaucoup empirer; mais je ne puis plus absolument pisser qu'à l'aide de la sonde. Adieu.

81.

17 Fevr. 1762.

Je n'ai pas encore reçu, mon cher Rey, de bonne feuille par un ordinaire, et depuis que M. Duvoisin m'est venu voir, il ne m'a point non plus donné de ses nouvelles, mais comme il m'a jusqu'ici envoyé régulièrement les bonnes feuilles, je présume qu'il se porte bien. Pour moi je continue à mener la plus triste vie du monde, et je commence à trouver cela bien long; la volonté de Dieu soit faite.

Vous ne m'avez point envoyé l'épreuve de votre vignette que vous m'aviez promise. Je dois vous prévenir que si vous y avez mis ma devise comme vous aviez fait autrefois, il la faut absolument ôter, parce qu'il y a déjà une épigraphe et qu'il n'en faut pas deux: ma devise ne doit être qu'à la tête de mon recueil général. N'allez pas non plus dans la nouvelle Edition de la Julie, si vous y mettez *recue et corrigée*, ajouter, *par l'auteur*: car vous devez savoir que je ne me reconnois point pour tel, mais seulement pour Editeur. Je vous embrasse.

(1) La partie de la lettre, où l'addition se trouvait, a été retranchée pour le compositeur.

Ce 18 Fevr. 1762.

Je ne puis vous exprimer, mon cher Rey, avec quelle surprise j'ai vû que vous aviez décacheté la lettre de M. Néaulme et que vous me donniez une excuse si mince d'une action si grave. Je crois, comme vous m'en assurez, que vous n'avez point lu la lettre, mais il n'en résulte pas moins que vous n'avez nulle idée de la conséquence de cette fracture, et que vous ignorez combien le dépôt d'une lettre cachetée est un dépôt sacré. Je ne vous en sais donc pas plus mauvais gré, mais je ne puis vous cacher que si j'avois eu l'idée (comme j'aurois très-bien pu l'avoir), de vous confier des papiers cachetés, pour n'être ouverts qu'après ma mort, avant de prendre ce parti-là, j'y penserois maintenant à deux fois.

On me dit que l'acte que vous voulez bien passer en faveur de M^{lle} Le Vasseur ne peut être passé que dans le pays ou vous êtes par devant un notaire du lieu et selon l'usage établi par les loix. Ainsi il faut que vous ajoutiez à votre générosité la peine de faire passer vous-même cet acte, et quant aux fraix, nous ferons si vous voulez qu'ils entrent en compensation du port des épreuves que vous aviez promis de me rembourser et qui réellement ne laissent pas de me coûter. Mais vous n'avez pas fait attention à ce que je vous ai marqué que je souhaltois, que le tems de ma mort ne servît d'époque à rien, et je persiste dans le même sentiment. Ainsi faites la pension plus petite et prenez un terme fixe durant lequel elle commence à courir pour la vie de M^{lle} Le Vasseur indépendamment de la mienne.

En conséquence de ce procédé qui m'a beaucoup touché

le cœur, je souhaite sincèrement, mon cher Rey, de me rapprocher tellement de vous que je n'aye plus rien à faire avec d'autres libraires, et sûrement il ne tiendra pas à moi que ce projet n'ait lieu pour le reste de ma vie et même après. Dès à présent je ne désespère pas d'exécuter celui dont je vous ai parlé il y a deux mois et sur lequel j'ai maintenant à vous consulter.

Les deux premiers volumes du traité de l'éducation seront achevés dans peu d'imprimer ici; mais les deux derniers encore mieux écrits et plus intéressans à la lecture sont pleins de choses hardies et fortes qui malgré toute la faveur du magistrat ne peuvent qu'élever des difficultés dans ce pays. En ne me prêtant point aux moyens de lever ces difficultés je les puis rendre insurmontables (1), auquel cas Duchesne n'a d'autre parti à prendre que de publier ces deux premiers volumes, et de faire imprimer les deux autres par Néaulme. Or, ce que je puis faire ici pour que cette affaire vous revienne, c'est de résilier mon marché avec Duchesne pour la moitié de mon ouvrage et de vous substituer en son lieu et place pour cette même moitié. Alors Duchesne sera obligé de faire avec Néaulme la même résiliation. L'édition de Néaulme débitée, il vous sera aisé de traiter avec lui de son droit pour la suite; Duchesne n'ayant que deux volumes et ne pouvant imprimer les deux autres, ne s'avisera pas de faire une seconde édition de ces deux volumes pour un livre qui en aura quatre; ce seroit le moyen de n'en pas vendre un seul exemplaire, on ne lui permettra pas de contre-faire ce qu'on ne lui aura pas permis d'imprimer et je ne doute pas même que tant que M. de Malesherbes

(1) En refusant de faire les changements, que le Censeur, qui avait déjà donné une liste de changements aux deux premiers volumes, indiquerait aux derniers.

sera en place je n'aye le crédit d'empêcher cette contrefaçon. Ainsi vous, joignant à votre droit sur les deux derniers volumes celui de Néaulme sur les deux premiers pour les pays étrangers, et l'ouvrage ne se réimprimant pas à Paris, vous vous en trouverez unique propriétaire n'ayant payé que la moitié du prix de la copie. Au reste que cet arrangement ait lieu ou non, je crois toujours pouvoir vous répondre d'un débit prompt et sûr de vos deux volumes, quelque forte qu'en soit l'édition.

Pesez mûrement ce que je vous propose et si l'affaire vous agréée, répondez-moi promptement. Auquel cas songez d'avance à vos fournitures de papier et à vous ménager deux presses pour pouvoir imprimer les deux volumes à la fois et les faire paroître peu de tems après les premiers, afin de ne pas laisser au public le tems de se refroidir sur cet ouvrage. Au reste, songez que cette affaire-ci est absolument entre vous et moi et demande le plus grand secret; car je vous prévien qu'en quelque lieu que s'impriment ces deux volumes, si les Jésuites viennent à l'apprendre ils remueront ciel et terre pour l'empêcher à cause de leurs colléges, quoique dans l'ouvrage entier il ne soit pas fait la moindre mention d'eux.

Songez cependant que la proposition que je vous fais est toujours conditionnelle; car mon traité avec Duchesne ayant été fait de bonne foi de part et d'autre, si les obstacles qui s'opposent à son exécution pouvoient se lever sans mutiler l'ouvrage, je ne pourrois en conscience m'opposer à son exécution. Mais si pour l'intérêt de Duchesne, il falloit détériorer mon livre, je ne serois nullement tenu de faire en sa faveur ce à quoi je ne me suis point obligé, et voilà le cas où je me trouve.

Voici votre épreuve M, dans laquelle je suis bien fâché de n'avoir pas le tems de transcrire plus nettement la note qui répond à la page 190 (1). J'espère pourtant qu'avec beaucoup d'attention l'on pourra parvenir à la déchiffrer exactement. Faites tirer une seconde épreuve à cause de cette note, et faites-là, je vous prie, examiner avec soin par un homme de lettres à cause des deux passages latins. Je vous avoue que je suis un peu inquiet de cette note, à cause que vous avez laissé passer une faute dans celle de Calvin (2). J'ai ajouté une autre note p. 187; mais comme il y a place pour l'une et pour l'autre, elles n'exposeront à aucun remaniement; ainsi si cette feuille n'est pas aussi correcte que les autres, ce sera la faute de l'imprimeur et la vôtre. Adieu, je continuerai de revoir les épreuves qui me viendront; mais comme je me sens plus accablé qu'à l'ordinaire, je pourrai ne vous pas écrire de quelque tems.

J. J. ROUSSEAU.

86.

Ce 20 Fevr. 1762.

Voici, mon cher Rey, votre épreuve N. J'ai reçu jusques à ce jour sept bonnes feuilles; c'est je pense tout ce qu'il y a eu de tiré jusqu'à présent. Je suis dans le plus grand souci sur ce dont je vous ai parlé l'ordinaire dernier; je ne suis plus le maître de mon livre; j'ignore encore le train que les choses prendront, mais je vois de toutes parts des embarras qui me dé-

(1) Les pages qu'il cite sont celles de l'édition grand-in-8^{vo}.

(2) Il n'y a d'autre faute que *révoution* pour *révolution*, encore cette faute ne se trouve pas dans la petite édition.

solent. Malade et accablé, je crois que je vais prendre le parti de laisser tout aller comme il pourra, puisqu'aussi bien je m'y tourmente inutilement. Gardez-moi le secret sur tout ceci, je vous prie. J'espère que cet ouvrage-ci me consolera un peu de l'autre, et je désire ardemment qu'il vous soit aussi avantageux que les précédens. Malheureusement la matière est un peu ingrate. Profitez du moment que je suis à la mode en Angleterre pour y en envoyer beaucoup. Mille amitiés et respects à Madame Rey. Adieu, mon cher Rey, je vous embrasse.

87.

Ce 25 Fevr. 1762.

Les difficultés que vous me proposez, mon cher Rey, dans votre dernière lettre sans date, me font renoncer au projet que j'avois formé au sujet du traité de l'éducation; ma bonne volonté me rendoit facile ce qui ne l'étoit pas, et j'aurois à lever de mon côté tant d'obstacles que, puisque cela ne vous fait pas une perspective assez lucrative pour en valoir la peine, il vaut mieux abandonner tout à la fortune et laisser aller les choses comme elles voudront.

Le nom de ma gouvernante est Thérèse Le Vasseur, fille de François Le Vasseur, officier de la Monoye d'Orléans, agée de 41 ans, étant née en 1721; à l'égard des particularités que vous dites ignorer, il n'y en a point d'autres, que je sache, relatives à cette affaire-là si ce n'est de motiver votre bienfait par le désir que vous avez de me donner un témoignage de gratitude pour l'avantage que vous avez tiré du choix que j'ai fait de vous pour mon libraire, et par celui que vous savez que j'aurois de mon côté de récompenser ma

Gouvernante de ses bons et fidèles services et des soins qu'elle m'a rendus dans mes longues infirmités. Mais j'ai peur que ce mot de particularités ne cache un autre sens, et que vous ne vous soyiez imaginé comme beaucoup d'autres que j'étois marié avec elle ; auquel cas vous avez du supposer que ne voulant pas recevoir vos dons directement, je n'étois pas fâché de les recevoir indirectement par elle ; supposition qui ne feroit pas grand honneur à ma franchise ni à ma délicatesse. Quoi qu'il en soit, si c'est là votre idée vous pouvez garder vos dons, car j'ai vécu et mourrai garçon, et n'y prends d'autre intérêt que celui d'assurer quelque ressource à cette bonne et honnête fille ; et même quand vous persisteriez dans votre bonne intention, je préférerois à présent, malgré ma repugnance, votre premier projet ; car il vaut encore mieux que vous pensiez faire une pension à ma veuve qu'à ma femme. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

88.

28 Fevr. 1762.

Le détail que vous me faites, mon cher Rey, des inconvéniens attachés à l'impression de mes écrits m'a paru si effrayant que je serois inexusable de vous exposer davantage à de pareils risques. Ainsi je ne vous en parlerai plus.

J'ai bien du chagrin que la feuille M, celle précisément que je vous avois le plus recommandée à cause de la note, soit précisément celle qui a le moins été revue ; je l'attends avec impatience pour juger des cartons dont elle peut avoir besoin.

Je trouve votre titre trop confus. Il faudroit que l'œil y distinguât trois parties bien séparées par des blancs. 1°. Le titre de l'ouvrage. 2°. le nom et le titre de l'auteur. 3°. l'épigraphe, et que cette épigraphe ne se confondît point dans la vignette. Arrangez cela, je vous prie, du mieux que vous pourrez.

Faites attention dans la table à ce que j'ai marqué sur les titres des livres, qui doivent être autrement disposés que les titres des chapitres. On a coté les chapitres sur les pages du manuscrit pour ce qui n'étoit pas encore imprimé. J'ai échangé ces numéros sur l'imprimé dans les bonnes feuilles qui me sont parvenues jusqu'ici, mais je n'ai pu aller jusqu'au bout. Veillez exactement, je vous prie, à ces changemens; car rien n'est plus désagréable au lecteur que de trouver de faux renvois dans les tables. Vous ne pourrez, par cette raison, tirer la feuille du titre que quand tout l'ouvrage sera composé.

Ne vous souvient-il plus que nous avons eu une explication verbale sur l'introduction de cet ouvrage en France, et qu'il a été expressément convenu entre nous que je ne m'en mêlerois pas? Si j'avois alors dix raisons pour cela, j'en ai maintenant dix-mille, et je n'ai que trop d'autres embarras sans celui-là. Je ne puis ni ne veux rien demander là-dessus à M. de Malesherbes; mais je ne présume pas que si vous vous adressez à lui par une lettre respectueuse, vous le trouviez mal disposé. Comme je ne suis point sorti dans cet ouvrage des considérations générales, je n'y vois rien de plus fort que dans mes autres écrits, ni qui doive le faire voir en ce pays de plus mauvais œil. En tout cas cet inconvénient sera compensé pour vous en rendant aussi les contrefaçtions en France plus dangereuses. Sitôt qu'il sera imprimé, ne manquez pas

d'en envoyer de ma part un exemplaire à M. de Malesherbes par la poste, et rien n'empêche, si vous le jugez à propos, que vous ne lui écriviez même auparavant. M. Duvoisin qui vint jeudi dîner ici avec M. Boullier m'apprit que Mad. Rey étoit grosse. Je vous en fais mon compliment de tout mon cœur, et à elle aussi, espérant que tout ira bien, et que vous n'en aurez que redoublement de bonheur dans votre famille. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

89.

A MONTMORENCI, le 11 Mars 1762.

Voici, mon cher Rey, vos dernières épreuves, où j'ai retranché la dernière note devenue inutile depuis que le sort de nos malheureux est décidé, et sur laquelle on vous auroit peut-être fait de plus grandes difficultés pour l'introduction que sur le reste de l'ouvrage. A cette note j'en ai substitué une autre qui la vaut bien, et qui va mieux à la racine du mal ⁽¹⁾. Je vous prie instamment d'avoir la plus grande attention à la correction de cette note et de la page qui s'y rapporte, tant à cause de l'importance de la matière, que parce que les fautes à la fin d'un ouvrage se remarquent encore plus que partout ailleurs.

Je ne comprends rien à la difficulté que vous fait le notaire sur la forme de l'acte en question. Il est de toute notoriété qu'un tel acte n'a besoin pour être valide que d'être fait selon les formes du pays où il est passé; quand même il devoit valoir ailleurs. Ainsi donc si votre acte est bon et valide en Hollande, il le sera par

(1) Voyez sur cette note les trois lettres qui suivent.

tout l'univers, et même quand il s'agiroit de s'en servir en France, ce qui n'est pas; car bien que pour faciliter à cette bonne fille la jouissance de votre bienfait vous lui fassiez payer sa pension en France, ce n'est pourtant jamais en France, où vous ne demeurez pas et où ne sont pas vos biens, qu'elle auroit droit de vous la demander. Il pourroit arriver tout au contraire que les formes dont cet acte devoit être revêtu dans ce pays n'étant pas les mêmes que celles dont il doit être revêtu en Hollande ne serviroient, y étant employées, qu'à lui ôter sa force par tout pays.

Nous voici donc enfin au bout de notre entreprise: je suppose que, l'ouvrage imprimé, vous allez prendre vos derniers arrangemens pour vos envois, et je ne vois plus d'inconvénient que vous l'annonciez, si vous voulez, dans les gazettes, ce que je n'exige pourtant ni ne conseille; j'y consens seulement, si cela vous convient. Dans votre envoi pour Genève vous aurez la bonté d'y mettre douze de mes exemplaires, adressés à M. le Ministre Moultou. Dans votre envoi pour l'Angleterre, (si vous n'avez pas là de correspondant affecté, je vous conseillerois de vous adresser à M. Becket qui a fait traduire la Nouvelle Héloïse; mais qui probablement ne fera pas traduire celui-là qui n'est que pour les savans, et peut cependant lui donner du cours à la faveur de l'autre) je vous prie d'y joindre aussi un de mes exemplaires à l'adresse de mon cousin *Jean Rousseau, au café de Sams proche la Bourse*; un à Monsieur de Malesherbes par la poste, comme je vous l'ai marqué ci-devant, et tout le reste à mon adresse pour faire ici mes distributions; mais je vous demande la galanterie que tous mes exemplaires soient cousus, car c'est un embarras et un retard considérable pour gens qui

ne sont pas du métier, et surtout pour moi qui ne suis pas à Paris, de faire brocher tout cela.

Jusqu'ici je n'ai point vu de fautes assez considérables pour exiger des cartons ni même un errata. Dès que j'aurai receu les dernières bonnes feuilles, je relirai le tout attentivement, et si j'y trouve quelque chose à faire, je vous le marquerai sans perdre de tems.

M. Duvoisin vint il y a une quinzaine de jours diner ici avec M. Boullier qui s'est chargé de ma part de bien des amitiés pour vous.

Je crains que le *Traité de l'Education* ne puisse achever de s'imprimer ici, et qu'on ne soit forcé de n'en donner d'abord que la première moitié; cette première moitié est imprimée, mais je tâcherai d'en différer la publication jusqu'après celle du *Contrat Social*. Il y a dans la dernière moitié un morceau détaché, le plus considérable de tout l'ouvrage, qui dans une absolue nécessité, peut très-bien s'imprimer séparément et sous un autre titre. Mais je ne prendrai jamais ce parti-là qu'on ne m'y force. M. Néaulme ne sait rien de tout ceci, n'en parlez ni à lui ni à personne. Attendons en silence. Il faudra bien enfin que je sache à quoi m'en tenir. Au reste j'ai des ressources toutes différentes, et si cette affaire ne vous paroît pas assez sûre, vous ne devez pas craindre de me laisser dans l'embaras. Comment va la grossesse de Madame Rey? donnez-m'en de tems en tems des nouvelles, car j'y prends un véritable intérêt. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

90.

MM., 14 Mars 1762.

Je vous prie, mon cher Rey, si vous y êtes encore à tans, de supprimer la dernière note sur les mariages (1). Et même fallût-il un carton pour cela, je voudrois à tout prix que cette note fût supprimée, pour votre avantage comme pour le mien. Recevez mes excuses de ce nouvel embarras, mais je ne vous le donne pas sans raison. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Voici deux ordinaires que je ne reçois point de bonnes feuilles; la dernière que j'ai reçue est la feuille O.

91.

MM., 18 Mars 1762.

J'ai reçu, mon cher Rey, avec vos feuilles P et Q vos lettres des 6 et 10 de ce mois, par la première desquelles je vois que vous vous opposez au privilège que sollicite M. Néaulme pour le *Traité de l'Education* (2); mais quoique je vous sois obligé de ce que vous faites en cela dans la vue de m'obliger, je ne saurois concevoir en vertu de quel droit vous pouvez faire de votre chef une pareille opposition: cet ouvrage n'étant ni en tout ni en partie un de ceux pour lesquels j'ai traité avec vous. Il est bien vrai que M. Néaulme par

(1) La note a été supprimée.

(2) Les Etats de Hollande avaient accordé, le 10 Mars, à Jean Néaulme, sur sa demande, un privilège absolu pour l'impression de *l'Emile*.

un privilège absolu usurpe un droit qu'il n'a pas, en n'exceptant point l'impression générale de mes écrits que je me suis toujours réservée à moi seul, abandonnant seulement aux libraires avec qui j'ai traité le droit d'imprimer séparément ceux que je leur ai cédés; mais outre que M. Néaulme est trop raisonnable pour me disputer jamais l'usage de ce droit, comment vous opposeriez-vous à son privilège, vous qui lui en avez donné l'exemple, non seulement sur les écrits que je vous ai cédés avec la même réserve, mais même sur ceux auxquels vous n'aviez aucun droit? Je vous ai laissé faire, quoique l'honnêteté du moins eût exigé que vous me demandassiez mon consentement, et je le laisse faire de même, bien persuadé que vous êtes trop équitables l'un et l'autre pour, dans l'occasion, vous prévaloir de votre usurpation pour me disputer mon droit. Il est vrai que si mon ouvrage étoit supprimé ou mutilé à l'impression, comme sur des indices équivoques j'en ai conçu ci-devant le soupçon, (à ce que j'espère, très-mal à propos,) ce seroit alors une autre affaire; parce que, quand un auteur cède un manuscrit à un libraire c'est pour le publier et non pour le supprimer. Mais comme il est à présumer que j'avois pris une alarme sans fondement, il l'est aussi que je n'aurai point à recourir aux expédiens embarrassans dont il a été question ci-devant. Ainsi dépêchez-vous, de grâce, de retirer votre opposition, et qu'il ne soit plus question de cela, de peur que nous ne soyons accusés d'avoir ensemble quelque connivence malhonnête et dont nous ne sommes capables ni vous ni moi.

Je vous remercie des exemplaires que vous m'envoyez par la caisse de M. de Malesherbes. Ce magistrat peut laisser quelquefois sur lui trop d'empire à des gens qui ne le valent pas, mais il n'a pas avec vous le tort dont

vous l'accusez, puisque l'édition dont vous vous plaignez n'a été permise qu'à votre ayant-cause, afin qu'elle ne pût vous nuire, et qu'elle n'a été faite que pour masquer la vôtre où l'on a trouvé des choses qu'il auroit fallu retrancher. Au reste, si Robin en a encore mille exemplaires, il faut qu'il les tienne furieusement cachés; puisque je sais beaucoup de gens qui écrivent et ont écrit en Hollande, pour avoir des exemplaires de la première édition, faute d'en trouver à Paris. M. de Malesherbes est certainement un homme juste et bien intentionné, mais qui, dans la place qu'il occupe, ne peut pas toujours faire tout le bien qu'il voudroit, et alors ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre. Ne manquez pas de lui envoyer de ma part un exemplaire du Contrat Social par la poste. Du reste je persiste au retranchement de la note que j'avois mise à la fin, et de celle que j'y avois ensuite substituée; mais je serois bien aise d'avoir les épreuves où étoient ces deux notes, qui pourront trouver leur place autre part.

Je suis sensible à l'honneur que vous me faites de m'inviter à tenir votre enfant; si j'étois sur les lieux, je ne balancerois point à l'accepter, et même je ne puis me résoudre à me refuser absolument à ce témoignage de votre estime. Mais comme vous n'êtes pas le premier qui m'ait fait cette proposition, il faut nécessairement qu'en l'acceptant je m'expose à quelque embarras que je voudrois bien éviter. Si cependant vous y tenez à certain point, mon plus grand désir est de vous complaire, et vous pouvez disposer de moi. Dieu veuille amener les choses à bien. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

92.

MM., 25 Mars 1760.

L'adresse de l'Epine, messenger de Montmorenci, que vous me demandez, mon cher Rey, par votre lettre du 15, est *rue St. Germain l'Auxerrois à l'Hôtel de Grammont* et il part de Paris quatre fois la semaine, savoir les Lundis, Mardis, Jeudis et Samedis à deux heures.

Puisque vous voulez n'annoncer le Contrat Social que lorsqu'il sera à Paris, il ne sera peut-être pas nécessaire d'envoyer un exemplaire à M. de M. si long-tems à l'avance, de peur qu'étant vu par d'autres, ils n'y forment plus de difficultés qu'il n'en ferait lui-même. Il suffit que vous combiniez si bien les choses pour qu'il ait ce livre avant toute autre personne et quinze jours avant le public. J'attends encore les feuilles T et V et celle du titre. Puisque vous avez fait faire une nouvelle vignette vous m'obligerez de m'en envoyer une épreuve à part pour la mettre dans mon portefeuille. Il y a bien des difficultés à ce que vous me proposez dans votre lettre du 17 au sujet de l'événement auquel ma première note supprimée avait rapport. La plus insurmontable est mon état qui ne me permet plus aucune espèce de travail assidu. Une autre est que je n'ai point les pièces et instructions nécessaires pour parler pertinemment sur ce sujet, et que la voye de la poste est trop dispendieuse et trop suspecte pour s'établir là-dessus des correspondances. Cependant je vous avoue que la matière est si belle et si tentante pour le zèle de l'humanité que, si j'avois le moindre espoir de rassembler les papiers nécessaires, je rêverois quelquefois à cela, et mon intention ne seroit pas en pareil cas de m'en tenir à un simple narré.

Témoignez, je vous prie, à Madame Rey le tendre intérêt que je prends à son état, j'espère qu'elle s'en tirera heureusement pour elle et pour la petite progéniture. J'ai déjà répondu ci-devant à votre obligeante proposition, sur laquelle je vous laisse le maître de disposer de moi, ajoutant seulement cette considération, que ma situation me rappelle bien des fois le jour que donner à un enfant un parrain dans mon état, c'est ne lui en point donner du tout. Si malgré tout cela vous persistez, marquez-moi en pareil cas ce que j'ai à faire, car, sur mon Dieu, je n'en sais pas le moindre mot; je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.



Ce 4 Avril 1762.

J'accepte bien volontiers, mon cher Rey, la commère que vous me proposez et si elle me fait l'honneur aussi de m'accepter, j'en serai fort aise (1); marquez-moi de grâce ce que j'ai à faire, car je n'en sais rien; mais je vous prévient que je ne saurois écrire de lettre de compliment à personne et bien moins encore à quelqu'un que je ne connois pas. Ainsi sauvez-moi cette formalité.

J'ai reçu hier le reste de l'ouvrage, mais je crains bien que par votre faute vous ne tombiez dans l'inconvénient que j'avois prévu. Vous faites votre envoi par mer, il n'arrivera jamais avant que le *Traité de l'Education* paroisse du moins en partie, à moins que l'on ne me trompe, ce que je ne puis présumer; et si

(1) C'était M^{lle}. Dumoulin, dont il est fait mention dans les lettres qui suivent.

ces deux ouvrages paroissent ensemble, à cause de la matière ingrate et propre à peu de lecteurs du Contrat Social, il sera infailliblement étouffé par l'autre. Voyez donc si, après avoir tant lanterné, vous ne feriez pas mieux à présent de renvoyer la publication jusqu'à l'hiver prochain.

Je vous ai déjà marqué ci-devant mon avis conforme au vôtre sur l'envoi d'un exemplaire à M. de M. Mais un autre envoi d'un exemplaire bien conditionné qu'il faut faire avant celui-là et qui ne sera pas sujet au même inconvénient est à l'adresse suivante :

A Monseigneur

*Monseigneur le Maréchal Duc de Luxembourg
à Paris.*

Si quand vous ferez cet envoi vous avez à m'écrire, vous pourrez joindre une lettre pour moi dans le paquet; ce sera toujours un port épargné.

Voici votre projet d'acte ⁽¹⁾; le style m'en paroît un

(1) L'acte dont la minute écrite par Rey se trouve encore jointe à l'original de cette lettre, appartient à l'histoire de la vie de Rousseau; il était ainsi conçu :

« Aujourd'hui le etc. jour du mois de etc. 1762 devant moi M^{re} Thierry Daniel De Maroles, Notaire public à Amsterdam. admis par la cour de Hollande et en présence des témoins bas nommés.

fut présent Mr. Marc Michel Rey, marchand libraire en cette ville, et de moi notaire, connu, lequel de sa bonne & libre volonté désirant de donner un témoignage de gratitude pour l'avantage que Mr. J. J. Rousseau, citoyen de Genève actuellement demeurant à Montmorency a fait au Sr. comparant de le choisir pour son Libraire et du profit que lui comparant en a retiré, et y voulant répondre le dit Sr. M. M. Rey, avoit jugé convenable de faire un don entre-vifs par forme de donation pure simple et irrévocable pour lui, ses hoirs ou ayant cause, en la meilleure forme que donation puisse valoir, d'une somme de 300 lb arg. de France par année en faveur de Mad^{lle}. Thérèse Le Vasseur. fille de Mr. François Le Vasseur officier de la monnoye d'Orléans, et gouvernante du dit Sr. J. J. Rousseau et commencera la dite donation à courir

peu embarrassé; mais cependant je n'y vois nulle omission essentielle, il est vrai que je suis très ignare en ces matières. Faites pour le mieux selon vos bonnes intentions. Au reste, je vois avec attendrissement que malgré le changement de disposition, vous voulez faire la libéralité toute entière. Cependant je ne consens point que la pension coure dès cette année, durant laquelle il est sûr que M^{lle} Le Vasseur ne seroit pas exposée à manquer de pain, quand même je mourrois demain. Je fais des vœux pour l'heureuse délivrance de Madame Rey et je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

94.

A MONTMORENCI, le 23 Avril 1762.

En réponse à votre lettre du 12 je vous envoie ci-joint une lettre pour Mad^{elle} Dumoulin que vous lui remettrez si vous le jugez à propos, en la prévenant que je n'ai qu'une formule pour tout le monde, que je ne me dis serviteur de personne pas même en écrivant aux Princes et aux Dames de quelque rang

du premier Janvier 1763 et cela pour répondre au désir que M. Rousseau a de récompenser la dite D^{lle}. Le Vasseur pour les longs & fidèles services & soins qu'elle a rendus au dit Sr. Rousseau dans ses infirmités et qu'elle lui rendra encore journellement, voulant le dit Sr. donateur que le dit don annuel de 300 lb de Fr^{cs}. soit et demeure appartenant et qu'il sera payé par chaque année à la dite D^{lle}. Le Vasseur, sa vie durant, par lui Sr. comparant et après son décès par la veuve, héritiers ou ayant cause, obligeant pour l'accomplissement et maintien du présent acte de donation entre-vifs, pour lui et pour ses héritiers tous les biens présents & avenir sous les obligations et soumissions à tous qui ces présentes verront; le tout conformément aux loix et droits.

Ainsi fait et passé à Amsterdam en présence des comme témoins.

qu'elles soient. Si vous craignez que cette simplicité dans ma lettre ne la choque, ne la lui donnez pas : mais je ne puis changer ma forme pour qui que ce soit, et c'est pour cela que, quoique M. le Prince de Conti m'ait honoré de deux visites, je n'ai jamais voulu hasarder de lui écrire (1).

J'ai aussi reçu par le paquet de M. le M^{al} de Luxembourg, avec votre lettre du 15, les deux feuilles de votre édition in-12. Quoique le papier ne soit pas beau et que le caractère des notes soit vilain, je la trouve au surplus jolie et commode, et si vous pouviez m'envoyer le reste pour compléter un exemplaire, cela me seroit plus convenable à porter dans la poche que l'8^{vo} et vous me feriez plaisir.

J'ai vu l'exemplaire de M. de Luxembourg, le papier est très-beau; j'espère que celui de M. de Malesherbes sera de même, et je crois qu'à tout risque vous devez l'envoyer sur-le-champ, si vous ne l'avez déjà fait. J'espère que M. Durand me donnera avis de l'arrivée de son envoi quand il l'aura reçu. Jusqu'ici il n'est pas plus question à Paris de cet ouvrage que s'il n'existoit pas. Je vous avoue que je suis pour vous, et vu la matière, dans de grandes alarmes sur le succès; ce n'est pas ici un Roman que tout le monde

(1) C'est ce qu'il écrit le 23 Avril, et le 17 Juin il adressa au Prince de Conti la lettre qui a été publiée dans ses Oeuvres diverses où l'*etc.* qui la termine remplace la formule: *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*. Mais entre ces deux dates se trouve le décret de prise de corps porté par le parlement de Paris contre l'auteur de *l'Emile*, et on sait la part que le Prince de Conti a eue aux mesures qui l'ont soustrait aux poursuites qui devaient en résulter. D'ailleurs on ne sauroit lire cette lettre du 17 Juin 1762 au Prince de Conti, sans remarquer dans la phrase finale l'artifice de l'auteur, de ne pas se dire le serviteur du Prince, sans cependant s'abstenir de la formule ordinaire. Au reste, Rousseau n'a pas toujours eu la même aversion pour cette expression usitée en style épistolaire: les premières lettres à Rey que nous avons publiées en fournissent la preuve.

puisse lire; et je tremble que vous n'avez trop hasardé d'en faire deux éditions. Vous ne m'avez point marqué si vous aviez fait votre envoi pour Genève et dans quel tems à peu près vous estimiez qu'il dût arriver.

M. de Malesherbes m'a envoyé mes trois exemplaires dont je vous remercie. Je n'ai point encore ouvert le mien, mais M. et Mad. de Luxembourg à qui j'ai donné les deux autres les ont trouvés pleins de fautes épouvantables; c'est une épargne bien mal entendue pour un libraire qui tire au grand que celle d'un correcteur. Vous ne me dites point à quoi en est la 2^e édition de la Julie.

Je suis charmé que tout continue d'aller bien pour l'événement futur. Remerciez-en pour moi Madame Rey et dites-lui que j'entends qu'elle me donne un filleul qui ait de la santé pour lui et pour son parrain. Au reste ne sachant rien de ce qu'il faut faire, je vous réitère la prière de faire pour moi les choses convenablement, et de ne pas épargner ma bourse en choses d'usage. Le parrain prétend distribuer ici des bonbons, il espère qu'à Amsterdam vous ne le rendrez pas plus chiche. Je vous embrasse ainsi que Madame Rey de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

95.

A MONTMORENCI, le 9 Mai 1762.

J'apprends, mon cher Rey, avec la plus grande joye l'heureuse délivrance de votre chère épouse, et la naissance de ma filleule bien aimée (1); et où aviez-vous

(1) Elle reçut les noms de *Julie Elisabeth*. Elle mourut à Utrecht le 14 Juin 1792, sans avoir été mariée.

done pris que j'aimais mieux un garçon? il n'est pas possible que j'aye rien voulu dire de semblable; j'ai peut-être nommé un fils parce que cela est plustot dit, mais il est sûr que pour mon goût j'aurois préféré une fille, et ne me seroit-il pas cent fois plus agréable de voir autour de moi une jolie enfant aimable comme sa mère, flatter et carresser toute la journée son bon homme de parrain, qu'un gros étourdi qui ne feroit que me tempêter aux oreilles en se moquant de toutes mes radoterics? Souvenez-vous qu'où qu'elle soit je prétends toute chose cessante que vous couriez tout à l'instant lui donner deux baisers de ma part, et que vous chargiez sa maman de deux autres qu'elle lui rendra aussi de ma part la première fois qu'elle la verra. Mille choses aussi, je vous prie, à Mademoiselle Dumoulin avec laquelle je vous remercie de m'avoir mis en droit d'entretenir quelque relation. J'espère que Madame Rey voudra bien me dispenser, quant à présent, d'une réponse expresse; elle doit être sûre que mon cœur répond bien à tout ce qu'il lui a plu m'écrire d'obligeant.

J'ai reçu avec votre lettre du 28 Avril l'acte de la pension que vous voulez bien faire à M^{lle} Le Vasseur avec une libéralité dont je suis extrêmement touché et qui, avec toute la reconnoissance de cette pauvre fille, vous assure de ma part un attachement qui vous est bien dû. Elle doit et veut vous écrire pour vous faire ses remerciemens; mais sa plume a été fort négligée, il faut qu'elle se remette afin que vous puissiez lire son écriture, et qu'elle commence, ainsi que votre dou l'y oblige, par apprendre à signer son nom (1).

(1) Cinq lettres signées par la veuve de Rousseau, mais écrites d'une autre main, se trouvent parmi les papiers provenant de la succession de Rey. Ces lettres ont rapport au payement de sa pension (postérieurement à la mort de Rey) et sont écrites de Du Plessis Belleville, à l'exception d'une qui est de Paris.

Je l'aurois déjà envoyée à Paris porter votre lettre et une copie de l'acte à Mess^{rs}. Van den Yver si je savois leur adresse, mais vous ne me l'avez point donnée, et Paris est bien grand. Si d'ici à quelques jours il ne me vient pas quelqu'un de qui je puisse apprendre cette adresse, je prendrai le parti de leur envoyer leur lettre par la poste, supposant que des Banquiers y seront suffisamment connus, et M^{lle} Le Vasseur ira une autre fois se présenter.

M. de Malesherbes m'a marqué avoir reçu l'exemplaire que vous lui avez adressé de ma part. Le cœur plein de votre procédé, je lui ai répondu en lui parlant uniquement de vous; nous verrons dans peu au sujet du Contrat Social l'effet qu'aura produit ma lettre. M. de M. est bon et bienfaisant, mais malheureusement il ne peut pas toujours écouter son bon cœur et ses lumières, ni faire toujours ce qu'il voudroit bien. Vous ne me marquez point si l'envoi est en route par terre ni dans quel tems à peu près il doit arriver à Paris. Souvenez-vous que si cet ouvrage paroît ici en même tems que le Traité de l'Education et qu'il en soit offusqué, ce sera bien votre faute; car vous avez été assez averti.

J'aurai dans quelques jours M^{rs}. Duvoisin, de Tavel et Fagel (1); ils seroient déjà venus si j'avois été en

Elles portent les dates du 27 Avril 1780, 18 Janvier 1781, 2 Décembre 1783, 2 Décembre 1785 et 23 Novembre 1786. Les cinq signatures, qui pourraient bien être les seules écritures qui existent de Thérèse Le Vasseur, sont assez curieuses pour en donner un fac-simile. On les trouvera rangées suivant l'ordre chronologique des lettres. En les voyant, on se sent porté à croire que Rousseau a regardé l'écriture de sa femme d'un oeil très-indulgent pour qu'il ait pu mettre dans ses *Confessions* qu'elle écrivait *passablement*.

(1) Le lecteur connaît déjà M. Duvoisin de l'aventure au sujet du manuscrit du *Contrat Social* (N^o. 73 74 et 75). Ministre Protestant du Pays de Vaud, il était Chapelain de l'Hôtel de Hollande à Paris. Le Fagel dont il s'agit ici, est François Fagel, le disciple du célèbre Philologue Rubenius et du Philo-

————— 1 —————

Votre humble et
très obéissante servante
Jeanne Grousseau.

————— 2 —————

Votre humble et très obéissante
Jeanne Grousseau

————— 3 —————

Votre très humble
et très obéissante servante
Jeanne Grousseau

————— 4 —————

Votre très humble
Marie Thérèse Levasseur veuve Grousseau

————— 5 —————

Votre humble

Marie Thérèse Levasseur veuve Grousseau

état de les recevoir. J'espère avoir le plaisir de boire avec eux à votre santé. Je trouve plaisant que vous ne vouliez pas que je vous rembourse de vos frais, et que vous prétendiez me rembourser des miens ; restons quittes sur cet article si vous voulez, je présume que j'y gagnerai plus que vous. Adieu, je vous embrasse du meilleur de mon cœur. Donnez-moi des nouvelles de Madame Rey et de ma filleule.

J. J. ROUSSEAU.

96.

A MONTMORENCI, le 29 Mai 1762.

Il est décidé, mon cher Rey, que mon traité du Contrat Social ne sauroit être admis ni toléré en France, et les ordres les plus sévères sont donnés pour en empê-

sophe François Hemsterhuis. Ce dernier a honoré sa mémoire en publiant une *Description philosophique du caractère de feu M. F. Fagel*. Né le 11 Sept. 1740 et mort le 23 Août 1773, il était le père des cinq frères dont le dernier survivant, le Général Robert Fagel, est mort en 1856 à Paris, où pendant nombre d'années il avait été Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Roi des Pays-Bas. — Mais qui est le troisième convive que Rousseau espérait faire boire à la santé de Rey? En lisant le nom DE TAVEL on se rappelle le premier amant de Madame De Warens, celui qui inspira à cette malheureuse femme les principes dont il avait besoin pour la séduire. Or, peut-il y avoir eu quelque rapport d'existence entre ces deux personnages? D'après les papiers de Rey, celui-ci avait eu des relations avec quatre MM. Tavel (non De Tavel). F. S. ou Fr. Tavel, qui en 1777 séjournait depuis plusieurs années à La Haye, a obtenu pour Rey, des Etats de Hollande, un privilège pour l'impression des Oeuvres de Rousseau, privilège qui rencontra des difficultés, parce que Rey y avait fait entrer l'Emile. Tavel réussit cependant, secondé par le greffier Fagel, le père de François. Ce M. Tavel avait un frère, vivant en Suisse, dont le fils, par sa recommandation, a joui à Amsterdam des bienfaits de Rey. Un autre Tavel, qui avait été Gouverneur chez M. Clifford à Amsterdam, vivait alors à Londres, donnant des leçons de Latin, de Français et d'Histoire. Probablement c'est le premier de ces quatre Tavel que Rousseau désigne dans sa lettre.

cher l'entrée. Nous devons, vous et moi, nous soumettre à cette décision que nous n'étions pas obligés de prévoir d'avance, rien ne nous obligeant, nous républicains, à être instruits exactement des maximes d'un gouvernement Royal, mais rien ne nous dispensant aussi de nous y conformer dans le ressort de l'Etat, sitôt qu'elles nous sont notifiées.

Mais il ne s'ensuit pas de là que vous deviez ôter mon nom d'un livre que je m'honore d'avoir fait, qui ne contient rien que de très-convenable aux sentimens d'un honnête homme et d'un bon citoyen, rien que je veuille désavouer, rien que je ne sois prêt à soutenir devant tel tribunal compétent que ce puisse être. Je sais, quant à ma personne, à ma conduite, à mes discours, l'obéissance et le respect que je dois au gouvernement et aux loix du pays dans lequel je vis, et je serois bien fâché qu'à cet égard aucun François fût mieux dans son devoir que j'y suis. Mais quant à mes principes de doctrine, à moi Républicain, publiés dans une République, il n'y a en France ni magistrat, ni tribunal, ni parlement, ni Ministre, ni le Roy lui-même, qui soit même en droit de m'interroger là-dessus et de m'en demander aucun compte. Si l'on trouve mon livre mauvais pour le pays, on peut en défendre l'entrée, si on trouve que j'ai tort, on peut me réfuter: voilà tout.

Que votre amitié ne vous inspire donc aucune alarme pour ma personne. On connoit et l'on respecte trop ici le droit des gens pour le violer d'une manière odieuse envers un pauvre malade dont le paisible séjour en France n'est peut-être pas moins honorable au gouvernement qu'à lui. Au surplus, en quel lieu du monde est-on à couvert de l'injustice des hommes? Mon unique soin a toujours été et sera toujours de faire en sorte que personne au monde ne puisse me faire du mal

justement. Le reste passe mes forces, et je ne m'en inquiète pas. Je demeurerai donc.

Quant à ce que vous disent les S^{rs}. Dessaint et Saillant dans leur p^{re} lettre, que la plus grande grâce qu'on pourroit obtenir seroit celle du renvoi, et dans la seconde que décidément on ne rendra pas un seul exemplaire, je vous avoue que je n'y comprends rien. Sur quel principe de raison pourroit-on se fonder pour vous retenir ainsi violemment votre bien ? Je ne conçois pour moi que deux cas qui pussent autoriser une telle violence par voye de confiscation. Le premier, si vous aviez introduit furtivement votre envoi dans le Royaume à l'insçu du Magistrat. Le second, si l'ouvrage étoit une satire ou un libelle contre le gouvernement. Votre lettre au magistrat et l'envoi d'un exemplaire vous mettent hors du premier cas, et la nature même de l'ouvrage vous met hors du second ; puisqu'un livre où l'on n'examine les gouvernemens que par leurs principes et par les conséquences nécessaires de ces principes, ne peut avoir nul trait à aucun gouvernement particulier qui ne soit applicable à tous les autres gouvernemens de même espèce, et que rien de ce que j'ai dit des gouvernemens monarchiques ne peut être vrai en France qu'il ne soit vrai de même en toute autre monarchie. Je n'ai donc ni passé ni pu passer les bornes d'une discussion purement philosophique et politique ; et ce seroit avoir d'étranges idées que de prétendre nous ôter à nous autres républicains le droit d'examiner et discuter les fondemens et les défauts du gouvernement monarchique en général, tandis que les Ecrivains royaux remplissent tous les jours leurs livres de tant d'indécences et de bêtises contre le gouvernement républicain. Les Etats Républicains étant tout aussi souverains que les Rois, on ne doit pas moins de

respect aux uns qu'aux autres. Redemandez donc vos balles et on vous les renverra sûrement.

Vous savez avec quelles restrictions et conditions j'ai toujours traité avec vous par rapport à la France, cependant je ne refuserai jamais d'entrer en compensation de vos pertes à cet égard et je ne veux point d'autre arbitre que vous-même de la part que j'en dois supporter. *Emile* et non pas *Emilie* paroît ici depuis quelques jours et me donne bien des embarras. Adieu, mille choses à Madame Rey, à Mad^{elle} Dumoulin, à toute la famille; je vous embrasse, il faut finir.

J. J. ROUSSEAU.

97.

A MÔTIERS-TRAVERS par NEUFCHÂTEL, 23 Aoust 1762.

Je reçois à l'instant, mon cher Rey, votre lettre du 22 Juillet et je me hâte d'y répondre. J'ai suivi, dans la crise où je me suis trouvé, ma constante maxime dans toutes mes disgrâces, qui est de ne point importuner mes amis de mes doléances, mais d'attendre que ceux qui sont de bonne volonté se présentent d'eux-mêmes, n'ayant plus, d'ailleurs, le bonheur d'être un homme assez obscur pour pouvoir rester longtems caché à ceux qui veulent me trouver. Vous vous êtes montré parmi ceux-ci, je vous en remercie, quoique je ne sois pas, quant à présent, dans le cas de profiter de vos offres. Au reste je dois vous avertir que les trois lettres dont vous me parlez ne me sont point parvenues. Je présume qu'elles étoient dans un paquet qui m'a été adressé de Paris et qui s'est perdu en route. Si M. Duvoisin m'a écrit, sa lettre a eu le même sort; je vous prie de l'en aviser en lui faisant mille amitiés

et respects de ma part; afin que s'il m'a écrit quelque chose qui exigeât réponse, il ne soit pas surpris de n'en point recevoir.

Je suis charmé d'apprendre que Madame Rey est bien rétablie et jouit ainsi que vous et M^{me} Dumoulin d'une bonne santé. A l'égard de ma filleule j'espère qu'elle se rétablira. Que s'il plaisoit à Dieu d'en disposer dans un âge où l'on ne sent ni la mort ni la vie, quoique ce fût un lien de moins entre nous, je compte que ceux d'amitié qui nous unissent n'en seroient nullement relâchés.

On voit dans la gazette d'Hollande les raisons pourquoi M. Néaulme n'a pas débité Emile dans le pays. Je n'aurois jamais cru qu'un gouvernement aussi sage que le vôtre eût imité le stupide exemple de la troupe moutonnière sans daigner faire examiner mon livre par quelque homme qui eût au moins le sens commun (1). Je m'arrête, car ce n'est pas à moi qui suis partie à faire mes réflexions sur tout cela. Je sais des personnes sensées qui écrivent pour et contre moi, si quelque-une d'elles s'adresse à vous de ma part comme je le présume, je vous prie de les traiter le mieux que vous pourrez. Mais ce qui me fâche en tout ceci c'est qu'au moyen du placard des Etats généraux, je ne vois plus la possibilité de faire avec vous cette Edition générale qui me tient plus au cœur que jamais, et de laquelle je vais uniquement m'occuper. Car pour des retranchemens au morceau en question, je n'en veux point faire.

Je suis affligé du renvoi des balles du Contrat Social; il eût été horrible qu'on les eût gardées; mais je sens bien que vous perdez toujours beaucoup à ce renvoi.

(1) Voyez la note à la lettre 99.

Quand vous aurez occasion de faire quelque envoi à Genève ou en Suisse, faites-moi le plaisir d'y joindre une douzaine de mes exemplaires, surtout ceux en beau papier; faites des autres ce qu'il vous plaira. J'aurai soin de faire retirer le paquet dans le lieu où vous l'aurez adressé. Je n'ai ici ni le Contrat Social ni Emile, et j'aurois grand besoin de les avoir. Si la nouvelle édition de l'Héloïse est achevée vous m'obligerez d'y en joindre aussi deux ou trois exemplaires: je suis très-empressé de la voir.

Je suis ici à demeure au moins pour cet hiver; j'ai avec moi M^{me} Le Vasseur qui m'est arrivée il y a quinze jours et qui vous assure de son respect. Lorsqu'il surviendra quelque changement dans ma situation je vous en avertirai; je crains les rigueurs des hivers en ce pays, mais il faut se soumettre à la nécessité. J'ai supporté fort bien la fatigue du voyage, mais je l'ai bien payé depuis que je suis arrivé. Quand est-ce que tout ceci finira? Donnez-moi de tems en tems de vos nouvelles, dites-moi sincèrement quel effet mon ouvrage a fait où vous êtes et en Angleterre. S'il s'écrit quelque chose relatif à moi, faites m'en part, s'il est possible. Me voici dans une situation où toutes les nouvelles littéraires me deviennent intéressantes. Plût à Dieu qu'elles n'eussent jamais parlé de moi! Marquez-moi tout ce qui vous intéresse, car cela m'intéresse aussi. Etes-vous quitte de cette maudite goutte? Elle fait souffrir, et cela est triste, mais elle montre au moins qu'on se porte bien d'ailleurs, et quelquefois qu'on ne s'est que trop bien porté. J'espère que si vous venez à Genève, vous tâcherez de passer par Môtiers. Adieu, je vous embrasse et tout ce qui vous est cher.

J. J. R.

98.

Je prie Monsieur Marc Michel Rey, Libraire à Amsterdam, de remettre au porteur du présent billet les exemplaires du Contrat Social qu'il m'a destinés, et je le salue de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

A MOTIERS, le 5 7^{bre} 1762.

99.

A MÔTIERS, le 8 8^{bre} 1762.

Je suis charmé, mon cher Rey, d'apprendre par votre lettre du 9 7^{bre} de bonnes nouvelles de vous et de tout ce qui vous est cher. L'intérêt que vous, Madame Rey et Mademoiselle Dumoulin prenez à mes peines contribue beaucoup à m'en consoler. Vous savez comment on m'a traité dans la patrie. Voilà le coup qui m'a porté la mort au fond du cœur. Je regarde tout le reste comme des jeux d'enfant: j'avoue cependant que je n'aurois pas cru les Etats généraux capables de la lâcheté qu'ils ont commise en cette occasion. Violer ainsi ses engagements en révoquant un privilège; et parce que le parlement de Paris ose insulter une puissance souveraine, cette puissance souveraine reconnoît publiquement la juridiction du parlement de Paris, et se soumet à sa censure? (1). En vérité cela ne se

(1) Ceci n'est pas tout-à-fait juste. D'abord le privilège de l'*Emile* n'a pas été accordé ni révoqué par les Etats généraux, mais par les Etats de Hollande et de Westfrise. Puis, l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris qui a condamné l'*Emile* étant du 9 Juin 1762, et le livre ayant été lacéré et brûlé dans la cour du Palais par l'Exécuteur de la Haute Justice, le Vendredi 11 Juin, il est vrai que la condamnation du Parlement a précédé celle des Etats de Hollande, mais il ne s'en suit pas, que les Etats de Hollande se soient soumis à la censure du Parlement de Paris. Voici ce qui est arrivé.

conçoit pas. Mon cher Rey, je vous suis sincèrement attaché, mais je le suis encore plus à mon honneur; j'ai plus de fierté que Leurs Hautes Puissances et une fierté plus légitime. Je ne consentirai jamais que le recueil de mes écrits s'imprime en Hollande, qu'il ne s'y imprime avec approbation, et que l'injuste affront

Le 23 Juin 1762, les Etats de Hollande et de Westfrise, sur la proposition de leur Grand-Pensionnaire P. Steyn, connu par son zèle pour la doctrine de l'Eglise Régnante, résolurent que, puisqu'ils avaient accordé le 10 Mars à Jean Néaulme, libraire d'Amsterdam, un privilège pour imprimer l'*Emile*, et que ce livre contenait plusieurs maximes pernicieuses et contraires à la Parole de Dieu, les Magistrats d'Amsterdam seraient invités à s'en informer et à suspendre préalablement la publication de ce livre. Les magistrats d'Amsterdam répondirent le 22 Juillet par l'envoi d'un mémoire, contenant des *Considérations* des Pasteurs de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, auxquels ils avaient confié l'examen de l'ouvrage. Ce mémoire, qui existe encore aux Archives du Royaume à La Haye, où il a été trouvé par les soins toujours obligeants des savants Archivistes MM. R. C. Bakhuizen van den Brink, et L. P. C. van den Bergh, est daté du 29 Juin et signé J. Samuel Chatelain, J. J. Desmazures, P. J. Courtonne, J. H. François et J. S. Vernède. le sixième Pasteur M. de Chauffepié ayant été empêché de prendre part à l'examen. Dans ce mémoire, les Pasteurs, considérant que le but de leurs remarques les dispense de relever tout ce qu'il y a dans l'ouvrage de condamnable relativement à l'Education et à la Politique, se bornent à démontrer par la citation de plusieurs passages, que dans le système de Religion que l'auteur présente dans la Profession de Foi du Vicaire Savoyard, il y a un pur Théisme et encore un Théisme tronqué, que toutes les révélations indistinctement y sont attaquées, et que, la religion du Vicairo Savoyard et celle du Citoyen de Genève étant uniformes, celui-ci l'emporte encore en impiété et en profanation, et que l'ouvrage entier est capable de produire les plus sinistres effets, particulièrement pour les jeunes gens en les portant à l'irréligion et au vice. La conclusion du mémoire est ainsi conçue: *«Puis donc qu'il a été imprimé dans notre province, avec un privilège (qui ne peut qu'avoit été surpris) il seroit extrêmement à souhaiter que l'autorité de nos augustes souverains intervînt pour arrêter ce mal. A cette fin la voie des Cartons nous paroît insuffisante, parce que le venin est trop généralement répandu. Ainsi nous estimons que l'unique parti qu'il y auroit à prendre, ce seroit que le privilège fût révoqué, qu'on défendit sous de sévères peines l'impression et le débit de ce livre dans notre pays, en le condamnant avec flétrissure, que cette condamnation fût mise dans les gazettes, de même qu'y a été mise celle du parlement de Paris, et que dans les journaux qui s'impriment dans notre province, fût inséré par ordre suprême*

qui m'a été fait ne soit réparé par un privilège authentique et aussi honorable que la précédente révocation a été insultante. Que les fous et les méchans brûlent mes livres tant qu'ils voudront, ils n'empêcheront pas qu'ils ne vivent et qu'ils ne soient chers à tous les gens de bien. Quand ils ne se réimprimeroient jamais, ils n'en iront pas moins à la postérité et n'y feront pas moins bénir la mémoire du seul auteur qui n'ait jamais écrit que pour le vrai bien de la société et pour le vrai bonheur des hommes.

Je n'ai point encore reçu le Contrat Social que vous m'adressez par M. Fauche. Je vous remercie de vouloir m'éviter les ports. Il est certain que dans ma situation j'ai besoin d'économie, mais je voudrais bien que ce ne fût pas à vos dépens. Vous avez eu grand tort de n'en pas d'abord faire un envoi plus considérable en Suisse; cela a fait qu'il s'y est vendu d'abord un prix exorbitant, et que lorsqu'il a manqué l'on s'est hâté de le contrefaire.

Je voudrais bien, si vous venez en ce pays, être instruit du tems de votre départ et de votre marche; j'espère que vous vous arrangerez pour passer ici. Parmi les affaires dont je puis avoir à vous parler, il est question d'un manuscrit qui appartient à la veuve d'un officier Allemand au service de Russie, et qui est entre

un avertissement à peu près semblable à l'écrit ci-dessus. C'est ce que nous osons attendre du zèle de nos maîtres pour l'avancement de la gloire de Dieu, pour l'honneur de notre sainte religion, et pour le bien de leurs sujets." Les États de Hollande et de Westfrise, suivant l'avis de MM. les Pasteurs, ont pris le 30 Juillet une Résolution, par laquelle le privilège pour imprimer l'Emile, obtenu par Jean Néaulme et cédé par celui-ci à Marc Michel Rey, est révoqué, avec saisie des exemplaires et défense à qui que ce soit, de réimprimer, de vendre, de distribuer ou de traduire le dit ouvrage, sous peine d'une amende de mille florins et d'une correction arbitraire, même par prise de corps. Cet arrêt a été publié, entre autres, dans *Nederlandsche Jaarboeken* 1762.

les mains de Mylord Maréchal, lequel en fait cas. Il m'en a parlé plusieurs fois, et voici ce qu'il m'en dit dans sa dernière lettre. *Les mémoires de Russie dont je vous ai parlé sont écrits par un officier, confident du Maréchal Munich, bien instruit, et qui étoit à la guerre contre les Turcs et contre les Suédois; il étoit à Pétersbourg quand Biron, Duc de Courlande, fut arrêté et ce fut lui qui l'arrêta. Il quitta la Russie quand Munich fut envoyé en Sibérie. Il a joint à son ouvrage un état de l'Empire de Russie. Mon frère (c'est Mylord Keith, Felt-Maréchal) qui étoit en Russie pendant tout ce tems-là, m'assuroit que les faits étoient vrais. A l'égard du style, je le crois assez bien, et si je ne me trompe, M. de Mau-pertuis l'a corrigé, car l'auteur étoit Allemand. La ceuce de cet officier a les plus des batailles, et autres, que je n'ai pas.*

J'ai songé à vous, mon cher Rey, pour cette entreprise; reste à voir s'il vous convient de vous en charger. C'est ce que vous pourrez examiner à votre passage. Vous pourrez voir le Manuscrit chez Mylord, ou si vous aimez mieux, je le prierai de me l'envoyer, et vous le verrez ici.

Je suis vraiment peiné de tous les désagréments, faux-frais et contrefaçons qui peuvent vous rendre onéreux le Contrat Social. Je voudrois bien que vous y trouvassiez votre compte; cet ouvrage fait assez de bruit, ce me semble, pour que malgré les éditions contrefaites, les vôtres ne restent pas à votre charge; je le désire de tout mon cœur. Nos montagnes sont déjà couvertes de neige. J'ai froid, je suis triste, je pisse mal; à cela près tout va passablement vu la situation. Mille amitiés et respects à vos Dames; baisez pour moi la chère petite. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

V.

LETTRES

ÉCRITES PENDANT QUE

LA RÉPONSE A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

ÉTAIT SOUS PRESSE.

On lit dans le titre de l'édition originale : "Jean Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'ordre du St. Esprit, Proviseur de Sorbonne etc. — *Da veniam si quid liberius dixi, non ad contumeliam tuam, sed ad defensionem meam. Praesumsi enim de gravitate et prudentia tua, quia potes considerare quantam mihi respondendi necessitatem imposueris.* Aug. Epist. 238 ad Pascent. — A Amsterdam, chez Marc Michel Rey. MDCCLXIII." — En lisant le passage des *Confessions* qui se rapporte à cet écrit, dans le XII^{me} Livre, passage qui est un commentaire de l'épigraphe du titre, on voit que l'auteur, en écrivant ses *Confessions* était content de sa

réponse à l'Archevêque. On sait, par une lettre à M. Moulton du 26 Février 1763, qu'avant de connaître le succès que l'ouvrage aurait, il s'est reproché d'avoir, dans un moment d'impatience, envoyé au libraire Rey, cette *espèce de réponse* qu'il avait *barbouillée* sans se rappeler qu'il n'est pas permis de *s'échauffer en parlant de soi*. On verra par les lettres qui suivent sous les N^{os}. 104 et 108 qu'en effet il en a voulu arrêter la publication.

100.

A MÔTIERS, le 16 9^{bre} 1762.

J'ai receu depuis peu de jours, mon cher Rey, les 12 exemplaires du Contrat Social que vous m'avez envoyés par la voye du Libraire de Neufchâtel, et presque en même tems votre lettre du 23 8^{bre} par la voye de Lauzanne. Comme je n'avois pas encore répondu à celle du 28 7^{bre}, je joindrai le tout ensemble dans cette réponse et je la commencerai par les remerciemens que je vous dois.

L'extrait de la lettre de M. Duvoisin du 19 7^{bre} m'afflige pour lui et pour moi qui me sentoix si porté à l'estimer et à l'aimer. Je vois qu'il est comme les autres Ministres, et que les autres Ministres sont comme les Prêtres, dont je les avois sottement distingués jusqu'ici; tous ces gens-là, à quelques-uns près, sont gens de même farine ou plutôt de même son; ils ménagent ceux qui ont le vent en poupe, et tombent rudement sur les opprimés. Je puis vous prouver la mauvaise foi de M. Duvoisin par sa lettre même. *Il fait dans Emile*, dit-il en parlant de moi, *le plus beau portrait de la morale de l'Evangile, et dans le Contrat Social, il le représente comme nuisible à la société.* Vous conclurez de là que c'est surtout à cause de ce dernier ouvrage qu'il ne sait comment m'écrire; mais il l'avoit lu avant mon départ, il m'en avoit parlé, il auroit souhaité, disoit-il, que j'y eusse ajouté quelques mots en faveur de la morale Evangélique; au surplus il ne m'en avoit pas fait plus mauvaise mine, il ne m'en avoit pas témoigné moins de considération, d'estime et d'amitié; et cet homme qui ne sait pas maintenant comment m'écrire, savoit bien huit jours avant le décret

comment venir dîner chez moi. Concluez que ce sont mes malheurs et non pas mes livres qui m'attirent de sa part des censures si cavalières, et qu'il n'eût sûrement pas faites de ce ton là il n'y a que six mois.

Vous me parlez de ma vie. On me fournit, comme vous voyez, d'amples mémoires pour l'augmenter, mais on se garde bien de me laisser le loisir et la tranquillité nécessaires. Je suis bien loin de pouvoir maintenant songer à cela. Mon cher Rey, je veux faire pour vous tout ce qui me sera possible, mais je ne saurois faire au-delà. Depuis six mois ma vie est devenue malheureusement un ouvrage d'importance qui demande du tems et des réflexions. Quand vous viendrez me voir nous en parlerons.

Il faut malgré moi reprendre la plume : vous voyez que j'y suis forcé. Je ne sais si le triste état de ma santé me permettra d'achever un écrit que je médite. Il sera convenable et respectueux, mais ferme; la persécution ne peut m'avilir : voyez s'il vous convient de l'imprimer. En ce cas, il faut du secret et de la diligence. Répondez-moi là-dessus le plustôt que vous pourrez, et mandez-moi de quelle voye vous jugez à propos que je me serve pour vous faire passer mon manuscrit. Si vous y voyez quelque inconvénient, parlez librement afin que je me pourvoye ailleurs ; car je serois au désespoir de vous compromettre. L'ouvrage en lui-même ne le sauroit ; mais quand on est de mauvaise humeur on se fâche de tout. Je n'ai pas bien compris si les 12 exemplaires du Contrat Social que vous dites m'envoyer par M. Druilhet et dont je n'ai pas encore entendu parler, sont différens des douze que vous m'avez envoyés par le libraire. En ce cas là, ils sont de trop ; cependant ils pourront dans la suite trouver leur place, mais quant aux trois exemplaires du Contrat Social que vous

y avez joints, ils me sont absolument inutiles, ayant fait venir de Paris mes livres où j'en avois quelques-uns. Ainsi marquez-moi à qui vous voulez que je les remette; en attendant ils resteront chez moi à votre ordre, lorsqu'ils seront venus.

Je suis vraiment pénétré de tous vos accidens; ils ajoûtent au sentiment de mes peines; mais il n'y a point de commerce qui n'ait ses revers; j'espère que tout se rétablira à votre satisfaction. J'ai marqué à Milord Maréchal que vous n'étiez pas maintenant disposé à vous charger du Manuscrit dont il m'a parlé. Je suis ici très-bien traité, et le Roi m'a fait faire des offres très-obligeantes, dont je ne suis pas, quant à présent, dans le cas de me prévaloir. Mille amitiés et respects aux chères commères, embrassez pour moi ma filleule, et comptez sur toute mon amitié depuis que j'ai si bien reconnu la vôtre.

101.

A MÔTIERS, 1 10^{bre} 1762.

Je profite, mon cher Rey, du départ de M. de l'Orme, notre compatriote, pour la Hollande, pour vous entretenir encore d'une affaire sur laquelle je vous ai écrit il y a près d'un mois par la poste ⁽¹⁾, et comme n'ayant point de réponse je crains que ma lettre n'ait été interceptée, celle-ci lui servira de duplicata.

Il s'agit d'un écrit dont je vous ai parlé et qu'il conviendrait s'il étoit possible de donner au public secrètement et promptement. Quoique cet ouvrage roule sur ma défense au sujet de ce qui s'est passé, je crois

⁽¹⁾ C'est la lettre du 16 Novembre N^o. 100.

qu'on peut l'imprimer partout sans se compromettre, et surtout en Hollande, parce que, sans y prendre les puissances à partie, je ne discute l'affaire qu'avec les Prêtres et seulement quant à l'orthodoxie, matière sur laquelle il est assurément bien permis à l'innocent de se défendre lorsqu'il se renferme dans les bornes de décence et d'honnêteté que je me suis prescrites, quoiqu'on les ait si violemment franchies avec moi.

Il y a deux mois que je me suis enfermé pour travailler à cet ouvrage, et comme je ne perds pas un moment, même aux dépens de ma santé, je compte être en état de vous l'envoyer vers les Rois ou au plus tard dans six semaines. J'estime qu'il pourra faire environ sept ou huit feuilles d'impression, plus ou moins. Le format octavo me paroît le plus convenable, je souhaite que le papier soit beau, le caractère net, avec un autre caractère bien distinct pour les notes, et surtout que vous apportiez à la correction le plus grand soin, car l'affaire m'intéressant personnellement et n'étant pas en état de revoir les épreuves, je ne puis trop vous recommander de les revoir, de les relire, et si vous prenez un correcteur, de l'engager à la plus grande attention; mais surtout n'allez pas prendre un homme d'Eglise, car tout seroit perdu. De mon côté je m'occuperai à rendre ma copie si correcte, qu'en vous y conformant en tout vous soyez sûr de n'avoir laissé que les fautes que j'aurai voulu faire.

Il m'importe extrêmement que cet écrit paroisse le plutôt qu'il se pourra, et je pense qu'il vous sera très-aisé, si vous le voulez, de le faire paroître avant Pâques et j'y compte. Une raison de retard c'est quand l'ouvrage est imprimé de l'envoyer partout avant de le mettre en vente, pour prévenir les contrefaçons. Ceci me fait penser que vous pourriez par un même expé-

dient les prévenir et user de diligence. Ce seroit de faire un accord avec deux ou trois libraires en divers lieux, lesquels imprimeront en même tems que vous et sur vos feuilles tirées, en sorte que le tout pourroit paroître en même tems, et que sur les contrefaçons que vous ne pouvez éviter vous auriez du moins retiré un bénéfice qui vous payeroit tous vos frais. Il me semble que cet arrangement bien concerté seroit avantageux à tout le monde, préviendroit les risques et pourroit épargner bien des embarras. Voyez.

Quand même vous auriez répondu à ma précédente lettre, ne tardez pas un moment je vous prie, de répondre à celle-ci; car votre autre lettre peut être égarée ou retardée, et tant que je serai dans l'incertitude je n'oserai vous envoyer mon manuscrit. Je voudrois bien aussi que vous m'indiquassiez quelque voye pour vous le faire parvenir sûrement par autrui; car je crains bien que si l'on voit mon écriture et mon cachet sur un gros paquet, il ne soit ouvert.

En attendant, s'il vous convient de vous charger de cet ouvrage, faites tous vos apprêts d'avance afin de ne pas perdre un moment aussitôt que vous aurez reçu le manuscrit. Je voudrois pour la vignette du titre, ma devise en trois lignes, comme elle est sur mon cachet, entourée d'une couronne civique; la couronne civique étoit de chêne; il faut que les feuilles et le gland soient si bien faits qu'on ne puisse pas s'y tromper. Employez pour cela un bon dessinateur et graveur (1).

Adieu mon cher Rey, j'embrasse toute la chère famille, et surtout le Papa mille fois.

J. J. ROUSSEAU.

(2) Il a renoncé depuis à ce projet. Voyez la lettre qui suit.

Je suis si plein de cette affaire que j'oubliois de vous accuser la réception de la caisse que vous m'avez expédiée contenant 12 Contrat Social et 3 Emile. Comme j'avois déjà reçu le précédent envoi, celui-là me devient superflu et il m'en restera du moins 2 Emile et 10 Contrat Social à votre disposition. Je vous remercie de toutes vos attentions, mais j'entends que tous vos frais vous soient remboursés.

102.

A MÔTIERS, le 26 10^{bre} 1762.

Cette Lettre n'ayant pu partir le jour de sa date, je vous préviens que le Manuscrit partira le Samedi pr. Janvier 1763.

En réponse, mon cher Rey, à votre lettre du 14 de ce mois, je vous annonce pour la huitaine mon manuscrit par la poste. Comme il est écrit très-serré sur du papier pareil à celui-ci, il ne fera pas un paquet énorme, et pour plus de diligence j'enverrai le tout à la fois. Je vous recommande derechef la correction la plus attentive; vu surtout que le tout est extrêmement entremêlé de citations tantôt en guillemets et tantôt en Italique, et que le moindre qui-pro-quo feroit un galimatias indéchiffrable. Ce n'est pas ici une affaire de littérature, c'est de mon honneur, c'est de ma sûreté qu'il s'agit, ainsi je m'attends de votre part à tous les soins de l'amitié pour qu'il n'y reste pas une faute: il est bien triste que je ne puisse pas voir les épreuves de celui de mes ouvrages qui m'importe le plus. Je n'épargne rien pour rendre mon manuscrit

correct, c'est à vous à ne rien épargner pour y rendre l'imprimé conforme. Je suis fâché que le format 80. ne vous convienne pas, d'autant plus que l'écrit étant adressé à un homme de considération cela seroit plus honnête; mais puisque cela ne vous convient pas je n'insiste point là-dessus. Je voudrois, mon cher Rey, que ma situation me permît de vous faire présent de mon travail, je ne prendrai du moins pour en régler le prix que votre probité et votre amitié; vous m'en donnerez ce qu'il vous plaira, et quand il vous plaira.

Quoique vous ne me parliez point de la lettre que je vous ai écrite par M. de Lorme, je suppose que vous l'avez recue; cependant pour plus de sûreté, je vous reparlerai de ce qu'elle contenoit. Je vous y exposois mes idées pour prévenir l'abus des contrefaçons; ce seroit de vous entendre avec des libraires en différens pays à qui vous enverriez vos feuilles à mesure que vous les imprimiez, et vous pourriez tirer votre édition à moindre nombre pour la consommer dans le pays ou aux environs. Je verrois à cela des multitudes d'avantages. Car de cette manière vous feriez du moins une partie du profit des contrefacteurs en traitant avec eux, et eux-mêmes y trouveroient leur compte soit en servant le public avec plus de diligence, soit parcequ'imprimant avant que l'ouvrage fût public, ils seroient sûrs qu'un autre ne leur couperoit pas l'herbe sous les pieds; vous prévienriez des longueurs infinies, en ce que vous ne pouvez mettre votre Edition en vente que quand tous vos envois sont arrivés, ce qui peut avoir, surtout en cette occasion, un grand inconvénient; car il pourroit paroître tel ouvrage dans l'intervalle, qui rendroit le mien absolument hors de propos. Enfin en vous abonnant à Paris avec Robin ou quelque autre, à Lyon avec Braiset ou quelque autre, vous prévien-

driez l'inconvénient de ne pouvoir entrer votre édition en France par celles que vous y feriez faire: il est bien plus aisé d'entrer une feuille par la poste qu'un ballot. Pensez à cela, je vous prie; si vous pouvez trouver quelque moyen d'user de plus de diligence que par le passé, vous me rendrez un service très-essentiel, et vous vous en rendrez un aussi en mettant en vente dans la bonne saison.

Je vous priois aussi de faire graver pour vignette ma devise dans une couronne de chêne; mais si cela n'est pas fait ne le faites pas; car l'ouvrage porte une autre épigraphe beaucoup plus convenable, avec laquelle ma devise seroit hors de propos. Si vous l'avez fait graver vous pourrez avec quelque envoi m'en faire parvenir le cuivre et je vous rembourserai vos fraix (¹).

Le secret n'est nécessaire qu'afin qu'on n'arrête pas votre travail. Du reste quand vous serez une fois en train vous en userez comme votre prudence vous dictera.

Je ne puis pas, mon cher Rey, envoyer les trois exemplaires d'Emile à M. Du Villard, parce que ce livre est défendu à Genève, et qu'il ne faut jamais désobéir aux loix dans son pays, ni dans aucun autre tant qu'on y demeure. Ces trois exemplaires et six du Contrat Social sont toujours chez moi à votre disposition.

Il s'est fait à Genève quelques écrits pour et contre moi, à quelques-uns desquels qui ne sont pas encore imprimés je m'intéresse. L'un de ces écrits est de mon ami intime; s'il s'adresse à vous, je vous recommande le plus grand soin dans l'exécution de son ouvrage. C'est M. le Ministre Moulton. Je vous le nomme dans le plus grand secret, et je compte ce secret en sûreté chez vous.

(¹) Voyez la note au N^o. 117.

Un autre Ministre, nommé M. Roustan, a fait une défense du Christianisme contre mon dernier chapitre du Contrat. J'ai vu cet ouvrage et il est très-bon, quoiqu'un peu impétueux pour la liberté. Comme celui qui l'a composé est plein de vertu, de talens, de mérite et très-pauvre, je souhaite que son manuscrit lui vaille tout ce qu'il peut lui valoir, et je souhaiterois qu'il vous convînt de vous en charger, sans vous mettre en peine de ce qu'il est contre moi, car il est à cet égard écrit très-convenablement et l'auteur mérite de l'appui.

J'ignore encore si je vous enverrai mon Manuscrit en droiture. Peut-être m'adresserai-je à Messieurs Pourtalés à Neuchâtel pour l'expédier à un correspondant qui vous le remettrait à Amsterdam, et auquel vous en rembourseriez le port. Si je l'envoie en droiture, je crains que mon écriture et mon cachet ne tentent les curieux. Quoi qu'il en soit, je vous l'enverrai de manière ou d'autre d'aujourd'hui en huit. Ainsi je vous prie par le courrier suivant de m'en accuser la réception ou de me marquer que vous ne l'avez pas reçu; car jusqu'à ce que je le sache en vos mains, je serai de la plus grande inquiétude. Cet ouvrage dont le travail est fort peu de chose m'a pourtant extrêmement fatigué, de sorte que j'ai grand besoin de repos. Adieu, très-cher Rey, mille choses à vos Dames, je vous embrasse de tout mon cœur.

Mettez d'avance toute chose en train pour qu'en arrivant, mon ouvrage soit mis à l'instant sous presse.

103.

A MÔTIERS, le 8 Janv. 1763.

Samedi, premier de ce mois, je fis partir, mon cher Rey, mon manuscrit comme je vous l'avois annoncé, par l'entremise de M^{rs}. Pourtalès et Compe. qui l'ont adressé à l'un de leurs correspondans à Amsterdam pour vous être remis, et auquel vous ou moi aurons soin d'en rembourser le port: je ne vous parlerai plus de l'exécution de cet ouvrage ni du soin qu'il m'importe que vous donniez à la correction; je vous ai dit là-dessus tout ce que j'avois à dire, et votre amitié pour moi vous en dit sûrement encore plus. Je vous réitère seulement la prière de m'en accuser la réception ou si vous ne l'aviez pas reçu, de m'en avertir sans retard.

Comme c'est la première fois que j'ai fait imprimer un Ecrit sans revoir les épreuves, il restera dans celui-ci bien des défauts qu'on ne peut guères voir que sur l'imprimé; je me rappelle même des corrections à faire que je ne peux pas vous indiquer, soit parce que je n'ai pas toujours coté sur mon brouillon les pages de la copie, soit parce qu'ayant fait des changemens en transcrivant, je ne me souviens plus de ce que j'ai mis. Voici pourtant deux petites corrections que je crois pouvoir vous indiquer à peu près et que je vous prie de tâcher de mettre à leur place.

La première est vers le haut de la page 3 où j'ai mis ce qui suit ou quelque chose d'approchant.

ne cédant pas plus à leurs opinions qu'à leurs volontés, et gardant la mienne aussi libre que ma raison.

Or la faute consiste en ce que *opinions* et *volontés* étant tous deux féminins, on ne voit pas auquel des

deux *la mienne* se rapporte; ce qui rend la phrase amphibologique et louche, chose que je hais souverainement. Pour ôter cette amphibologie, il faut faire que l'un des deux substantifs soit masculin; car alors ce pronom *la mienne* se rapportera nécessairement à l'autre. Otez donc le mot *opinions* et mettez à la place le mot *préjugés*, et la correction sera faite; (1) mais il faut regarder quelques lignes plus haut et plus bas si le même mot *préjugés* ne s'y trouveroit pas; car ce seroit un inconvénient qu'il fût répété deux fois en peu de lignes (2). Je vous explique la raison de ce changement, afin que, s'il y a autrement, vous ne fassiez que ce qui sera nécessaire, ou que vous ne fassiez rien du tout.

La seconde correction à faire est, je pense, à la page 51 ou près de là; voici comment est dans mon brouillon le passage qu'il faut changer.

et comme on auroit tort en Laponie de borner à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, je ne suis pas assez ignorant dans l'histoire des peuples pour fixer la mesure des âmes humaines sur celle des gens que je vois autour de moi.

Cette tournure est mauvaise, et voici celle qu'il y faut substituer.

et comme on s'abuseroit en Laponie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit pas moins parmi nous de fixer la mesure des âmes humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi (3).

(1) La correction a été faite. Le passage se trouve dans l'alinéa commençant *Ainsi va flottant le sot public*, pag. 4 de l'édition originale.

(2) M. Victor Cousin a démontré que Rousseau, par un scrupule excessif d'éviter les répétitions de mots, a quelquefois, en s'efforçant de trouver un équivalent, substitué à ce qui étoit bien un mot d'une acception différente.

(3) Le passage se trouve comme l'auteur l'a corrigé p. 90 de l'édit. orig. dans l'alinéa commençant *Quelque attestés que soient*.

Je vous prie de transporter exactement ces deux corrections à leur place. J'ai souligné les passages pour les distinguer dans ma lettre; mais vous comprendrez bien qu'ils ne doivent pas être en italique.

Vous savez sans doute que M. Néaulme fait mutiler mon *Emile* par le laborieux M. Formey qui ne craint pas, par une entreprise inouïe jusqu'ici dans la littérature, de s'emparer de mon vivant de mon propre bien, pour l'estropier et le défigurer à son gré et peut-être y fourrer sous mon nom ses sottes pensées (1). Voilà les brigands qui s'appellent Chrétiens, et moi qui chéris la justice et respecte en tout les droits d'autrui, je suis l'impie et l'homme abominable. Ils ont raison, s'ils sont Chrétiens, je ne le suis pas.

On dit que M. l'Abbé de la Porte et M. Duchesne ont entrepris tout ouvertement une édition générale de tous mes écrits en douze volumes in 8°. Ainsi me voilà

(1) MM. de Musset-Pathay et Pétitain affirment, d'après une déclaration de Formey lui-même, que le libraire Néaulme étant sur le point d'être condamné à une forte amende au sujet de l'*Emile*, n'obtint grâce qu'à condition de donner sur-le-champ une autre édition *purgée de tout ce qui pourroit donner matière à scandale*, et que ce fut pour tirer Néaulme de cet embarras que Formey arrangea l'*Emile Chrétien*, consacré à l'utilité publique. Il résulte d'un examen des actes officiels des Etats de Hollande, d'où est tiré aussi le récit qu'on trouve dans la note (1) à la lettre N°. 99, qu'en 1763, Jean Néaulme, inquiet des préventions défavorables qui pourraient naître dans le Public à son égard au sujet de l'*Emile*, s'est adressé aux Etats de Hollande pour leur témoigner ses regrets d'avoir entrepris la publication de cet ouvrage, et son aversion pour les maximes de l'auteur, qu'il n'avait eues, disait-il, que par le livre déjà imprimé. Tout en affirmant qu'il n'avait pas vendu un seul exemplaire de l'*Emile*, il fit part aux Etats que, pour rétablir sa réputation et pour réparer le mal qu'il pourrait avoir causé, il avait confié l'ouvrage à un savant Théologien pour le revoir, et il demanda un privilège pour ce livre, dont le titre serait *Le véritable Emile* etc. L'ouvrage parut avec un avertissement apologétique de Néaulme et une introduction de Formey. Le titre en est : "Le véritable Emile, consacré à l'utilité publique, rédigé par Mr. Formey, auteur du Philosophe Chrétien, auquel on a joint des notes critiques sur différents endroits qui en sont susceptibles. Amsterdam, 1763."

loin de mon compte sur l'édition générale par laquelle je comptois finir pour avoir du pain. Au défaut de cette ressource, il en faudra chercher je ne sais où: car pour mendier et recevoir l'aumône de qui que ce soit, je suis parfaitement déterminé à mourir de faim plutôt que de jamais en venir là. Ce qui me console, est que ces Mrs. n'ont ni les additions ni les pièces manuscrites en assez grand nombre, qui pourroient faire valoir mon édition.

Vous savez sans doute qu'on a fourré sous mon nom, dans une édition contrefaite du Contrat Social, une lettre à laquelle je n'ai aucune part et que je n'ai même jamais vue. On fait aussi courir je ne sais combien de lettres manuscrites qu'on m'attribue, et qui sont ou supposées ou falsifiées par mes ennemis au point d'être méconnoissables. Voilà, mon cher Rey, les honnêtes gens à qui j'ai affaire. Cependant cette sequelle Voltairienne s'est tellement emparée de tous les journaux, de toutes les gazettes, mercreux et autres papiers publics, qu'il n'y a de place que pour leurs insultes et calomnies, et que la voix de l'opprimé ne sauroit y pénétrer. Ne pourriez-vous point trouver quelque débouché pour faire entendre au moins une fois mes protestations et désaveux sur tout cela (1)?

Je suis malade, excédé, triste; j'aurois grand besoin d'un peu de tranquillité et l'on ne m'en laisse point. Adieu, mon cher Rey, plaignez-moi et aimez-moi.

J. J. ROUSSEAU.

Mes salutations je vous prie à Madame Rey et à Mademoiselle Dumoulin. J'embrasse vos enfans.

(1) On pourra voir par la lettre N^o. 105 comment Rey a tâché de satisfaire à ce désir, et avec quel succès.

Je vous demande pardon de vous coûter tant de ports de lettres; elles étoient toutes nécessaires, et je vais maintenant m'arrêter.

Autre petite correction que je me rappelle en ce moment.

page 50 *n'eut point enfin péri sur la roue. Otez enfin.*

Dans la date de la lettre j'ai mis 18 X^{bre} au lieu de 18 9^{bre}. Je vous prie de changer cela.

104.

A MÔTIERS, le 29 Janv. 1763.

Je vous demande pardon, mon cher Rey, de mes continuelles importunités, mais je suis dans un extrême souci sur l'écrit que je vous ai envoyé; en y revenant de sang froid, je le trouve peu digne de l'impression; les disgrâces ont achevé de m'ôter le peu de génie qui me restoit; d'ailleurs, quoique je m'y sois beaucoup fatigué, j'ai fait cet ouvrage trop à la hâte; et je le trouve si froid, si plat, si peu correct, que je crains qu'il ne fasse plus de tort que de bien à ma réputation (1). Si vous en pensez comme moi, et que vous y soyez encore à tems, supprimez-le, je vous prie, et vous pourrez me renvoyer le Manuscrit par M. de Lorme ou me l'apporter quand vous viendrez, afin que je voye à loisir ce qu'on en peut faire. Si l'impression est déjà commencée, faites-y du moins insérer les corrections marquées ci-dessus, et veillez, je vous conjure, à ce que ces corrections se fassent exactement: il les faut

(1) Ceci s'accorde avec ce qu'il écrit à son ami Moulton en date du 26 Février 1763 et à M. de *** le 6 Mars 1763. Ces deux lettres se trouvent dans le recueil des Oeuvres Diverses.

absolument, fallût-il des cartons pour cela; car il s'agit de supprimer deux alinea pleins d'inepties, et qui ne peuvent demeurer. S'il arrivoit que vous eussiez déjà envoyé votre feuille imprimée à d'autres, envoyez-leur aussi la même correction, et recommandez-la leur fortement, de même que la correction de tout l'ouvrage. Car si à mes platitudes, l'imprimeur ajoute encore des contresens, je suis coulé à fond, cela est sûr. Adieu, cher Rey, compâtessez à mes inquiétudes; il est certain que les chagrins m'ont affaibli l'esprit. Je vous embrasse et tout ce qui vous est cher.

J. J. ROUSSEAU.

MANUSCRIT, page 25.

NB. L'alinéa qui commence par ces mots: *Il y a donc deux manières d'être*, doit être augmenté et changé de la manière suivante, où vous observerez que tout cet alinea demeure tel qu'il est, excepté le mot *matérielle* qui est ôté, et à la place duquel est substitué le mot *instrumentale*. J'ai seulement mis une addition qui doit être ajoutée de suite à la fin de ce même alinea, comme ci-après (¹).

[Il y a donc deux manières de concevoir l'origine des choses; savoir, ou dans deux causes distinctes, l'une vive et l'autre morte, l'une motrice et l'autre mue, l'une active et l'autre passive, l'une efficiente et l'autre instrumentale; ou dans une cause unique qui tire d'elle seule tout ce qui est et tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentimens, débattus par les métaphysiciens

(¹) Le passage, tel que l'auteur l'a corrigé, se trouve pag. 43 de l'édition originale.

depuis tant de siècles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine; et si l'existence éternelle et nécessaire de la matière a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres; puisque tant d'hommes et de philosophes, qui dans tous les tems ont médité sur ce sujet, ont tous unaniment rejeté la possibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroissent avoir sincèrement soumis leur raison à l'autorité; sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte, et dont il sera toujours impossible de s'assurer, tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.]

NB. Après cet alinea ainsi augmenté, supprimez les deux suivans, et passez tout d'un coup à celui qui commence par ces mots: *S'il y a donc un principe éternel et unique des choses*, dans lequel au lieu de *s'il y a donc* vous mettrez *supposé qu'il y ait* et vous commencerez ainsi à la suite de l'alinea que je viens de transcrire

[Supposé qu'il y ait un principe éternel et unique &c.]

et le reste comme dans le Manuscrit.

NB. Il y a dans cette même page 25 une note que je crois composée de deux alinea, dont le premier commence ainsi ou à peu près.

Au reste, celui qui ne connoît que deux substances, ne peut s'r.

Il faut retrancher la fin de cet alinea depuis ces mots *Il ne s'agit point d'entrer en discussion avec Platon*, jusqu'à ceux-ci inclusivement, *même selon lui que dans l'esprit de Dieu*. De sorte que ce même alinea qui finissoit par ces derniers mots, finira maintenant par

ceux-ci : *que leur stature*. Le deuxième alinéa de cette même note doit demeurer tel qu'il est (1).

Il se pourroit qu'en transcrivant j'eusse inséré cette note dans le texte, comme j'ai fait quelquefois. En ce cas, il faut faire dans le même endroit du texte le même retranchement que je viens d'indiquer dans la note.

Je sais que mes indications demandent de l'attention pour les suivre, mais il m'est impossible de les rendre plus claires, et je suis très-sûr qu'en y faisant une attention suffisante, tout se trouvera placé comme il faut.

Si vous avez quelque chose à m'envoyer, vous ferez bien de vous servir du retour de M. de Lorme; c'est un honnête homme, que je crois très-sûr.

105.

A MÔTIERS, le 5 Février 1763.

J'ai lu avec surprise, mon cher Rey, l'article que vous avez mis sous mon nom dans la gazette. Cet article est, surtout relativement à Duchesne, d'une violence et d'une indécence qui n'a rien d'égal; vous m'y faites compromettre le magistrat même, d'une manière qui ne peut que m'attirer sa haine et m'ôter tous les amis qui m'étoient restés en France (2). Je ne m'imaginois pas

(1) Voici la note telle qu'elle se trouve p. 44 de l'éd. orig. "*Celui qui ne connoît que deux substances, ne peut non plus imaginer que deux principes, et le terme, OU PLUSIEURS, ajouté dans l'endroit cité, n'est là qu'une espèce d'explétif, servant tout-au-plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoître que leur nature.*"

(2) Rousseau lui-même, dans sa lettre du 8 Janvier (No. 103), avait engagé Rey à publier dans quelque Journal ses désaveux sur les contrefaçons et les falsifications de ses écrits. Il fallait donc, pour pouvoir juger de la valeur

que vous feriez passer les termes d'une lettre qui ne s'adressoit qu'à vous, dans un avis au public; j'en voulois bien un, mais conçu d'une autre manière; vous m'avez porté le dernier coup par ce peu de lignes; vous m'avez fait plus de mal que ne m'en ont fait le Parlement, l'Archevesque et la Sorbonne, car ils ne m'ont ôté aucun ami et vous me les ôtez tous. D'ailleurs pourquoi dire, et qui pis est me faire dire à moi-même contre toute vérité, que vous êtes le seul qui puissiez donner l'édition générale de mes Ecrits? De sorte que, lorsque je voudrai procéder à cette Edition, dernière ressource qui me reste pour vivre, si nous ne pouvons convenir vous et moi et si je ne puis rompre l'espèce d'engagement que j'ai pris avec un autre, le public, qui ne sait pas nos conventions, trompé par ce faux avis, me regardera comme un fripon, qui viole ses traités avec vous, tandis qu'au contraire vous n'avez d'autre titre sur la collection de mes Ecrits que celui

de ses reproches, connaître l'article qui occasionna son emportement. Après bien des recherches, faites sur l'indication de M. Ambroise on a trouvé l'avis suivant dans la Gazette d'Amsterdam du Mardi 25 Janvier 1763. "*Le public est averti que sans l'aveu ni la participation de M. Rousseau, citoyen de Genève, on fait actuellement mutiler son Émile, dans la vue apparemment de le publier, ainsi tronqué et défiguré, sous le titre de Nouveau traité d'éducation, annoncé il y a quelque temps et qu'il désavoue d'avance. Il est obligé de protester aussi contre l'entreprise formée par un libraire de Paris d'y donner tout ouvertement une édition générale de ses écrits en 12 vol. 8°.; entreprise qu'il ne peut cependant remplir, puisqu'il n'a ni les additions ni les pièces manuscrites en grand nombre qui devoient entrer dans une édition générale; entreprise d'ailleurs qui violeroit à divers égards les loix du pays. M. M. Rey, libraire à Amsterdam, est le seul qui puisse donner cette édition générale. De plus on avertit que dans une édition contrefaite du Contrat Social il a été inséré une lettre à laquelle Mr. Rousseau n'a aucune part et qu'il n'a même jamais vue. Enfin l'on fait courir sous son nom une infinité de lettres manuscrites supposées ou falsifiées par ses ennemis au point d'être méconnaissables.*"— On voit que Rey s'est servi des propres termes que Rousseau avait employés dans sa lettre.

qu'il vous a plu d'usurper par un privilège obtenu sans mon aveu et auquel vous n'aviez aucun droit. Je vous avoue que dans les disgrâces qui m'accablent, je ne m'attendois pas à celles qui me viennent de vous.

Non content de cela, vous vous plaisez pour ainsi dire à m'accabler d'une autre manière, en imprimant et publiant tout ce qui s'écrit contre moi de plus injurieux; je ne parle pas seulement de l'extrait du Journal de Trévoux, dont je regarde l'auteur comme un chien enragé qui très-heureusement ne peut mordre que mes habits; mais dans le recueil de mes propres écrits vous ferez les pièces de mes adversaires pour les faire lire au public malgré lui. Je suis persuadé que c'est l'indignation que cause ce mélange à ceux qui s'intéressent à moi, qui leur a fait imaginer une édition de mes œuvres où l'on ne vît que mes œuvres et où mon nom ne servît point d'arme à mes ennemis contre moi-même. Mais quelle fantaisie d'aller mettre le décret du Parlement dans une réponse à l'Archevesque où il n'est point question du Décret du Parlement! Le mandement même de l'Archevesque ne sera pas mieux placé avec ma lettre puisque, mes citations étant tirées de l'édition in-4^o, il n'y en aura pas une qui cadre avec votre édition in-12, laquelle ne servira par conséquent qu'à faire croire que j'ai toujours cité faux, quoique j'aie toujours cité juste. Je comprends bien que ce n'est pas pour me nuire, mais seulement pour augmenter vos profits que vous me traitez si mal; aussi n'ai-je rien à vous dire que ce que le public dira comme moi, savoir que c'est gagner de l'argent d'une manière bien peu honnête.

Je vous ai envoyé dans ma dernière un changement qui me tient au cœur et auquel vous ferez, j'espère, toute l'attention requise. Je persiste à trouver cet écrit

foible et mauvais. Quand on parle de soi il n'est pas permis de s'animer et de s'emporter comme quand on défend en général la cause des mœurs et de la justice. Cela fait aussi qu'on est froid en voulant être modéré. Mais comme il n'est pas possible que l'Archevesque s'offense d'une défense aussi honnête et aussi mesurée, je suis très-persuadé que cet ouvrage ne peut compromettre ni vous ni moi, et surtout dans le moment présent où l'Archevesque est bien éloigné d'avoir le crédit que vous vous imaginez. Cependant je ne crois point que Bruiset accepte vos feuilles; car je lui ai proposé il y a quelques semaines ma réponse à la Sorbonne, (sans lui dire pourtant précisément ce que c'étoit) parce que les fréquentes citations et l'exactitude qu'elles demandent ne permettent pas que cet écrit s'imprime autrement que sous mes yeux; mais sur ce que je lui ai marqué seulement que c'étoit une défense d'Emile, il n'a pas osé s'en charger.

Vous pouvez m'envoyer les feuilles par la poste si le retour de M. de Lorme est trop éloigné pour qu'il puisse s'en charger; mais ne m'envoyez plus votre Journal de Trévoux. Qu'ai-je à faire d'un écrit sans esprit et sans raison, où je ne vois que des brutalités et des injures. Adieu, mon cher, j'ai le cœur navré, j'ai le corps accablé de maux, je ne connois plus dans la vie que peine et souffrance, et vous augmentez encore tout cela. Mais n'importe, un acte honnête efface tout dans un cœur tel que le mien. Je ne cesserai point de vous aimer, et j'embrasse de tout mon cœur, vous et toute votre famille.

J. J. ROUSSEAU.

M^{lle}. Le Vasseur vous assure de ses respects.

106.

A MÔTIERS, le 19 Févr. 1762 (63).

Je reçois en cet instant, mon cher Rey, avec votre lettre du 8 vos deux feuilles A. B. dans lesquelles je n'ai pas remarqué jusqu'ici de faute considérable et cela m'a fait grand plaisir. Dans l'intervalle que cette lettre m'est venue, vous en avez dû recevoir deux des miennes, l'une desquelles contenoit un changement considérable que vous n'aurez plus été à tems de faire, puisqu'il commençoit à la fin de A. et qu'elle étoit tirée avant que vous eussiez reçu ma lettre. Laissez donc la chose comme elle est plutôt que de vous exposer à quelque bévue et de faire des cartons qui ne s'ajusteroient pas. Peut-être n'aurez-vous pas reçu ces deux lettres, peut-être même ne recevrez-vous pas celle-ci; car le Commis de la Poste gagné par quelqu'un du pays, ouvre toutes mes lettres et supprime ou retarde celles qu'il lui plaît. Depuis que j'ai découvert cette fraude, je travaille à y mettre ordre et j'espère qu'avec le tems l'affaire s'éclaircira et les lettres supprimées se retrouveront; en attendant il faut le laisser faire; mais peut-être perdrai-je encore bien des lettres avant que mon tour vienne. Il ne supprime pas celles que je reçois pour n'en pas perdre le port; ainsi vous pouvez continuer à m'écrire directement.

Sitôt que votre brochure sera achevée et que vos envois seront expédiés, ayez la bonté d'en envoyer par la poste deux exemplaires à M. le M^{al}. de Luxembourg, et deux à M. de Malesherbes, en leur marquant que c'est de ma part; dans votre envoi pour Genève, mettez-en douze à l'adresse de M. Moulton, et dans votre envoi pour Neuchâtel, vingt-quatre à la mienne,

mais de grâce qu'ils soient tous brochés, et point de l'arrêt du Parlement ni du mandement de l'Archevesque, dans tout cela (1). Si vous aviez quelque moyen de m'en faire passer par quelque voye plus courte, vous me feriez grand plaisir, mais je n'oserois l'espérer.

J'ai envoyé à M. Fauche à Neufchâtel les trois Emiles que vous m'aviez envoyés et 6 Contrat Social qu'il débitera pour votre compte. Vous n'avez rien à me payer pour la nouvelle édition de la Julie, mais si vous pouvez m'en envoyer quelques exemplaires, vous me ferez plaisir.

Je suis très-fâché du soin que vous prenez de faire courir partout un avis aussi mal conçu que celui que vous avez mis dans la gazette d'Amsterdam. Il m'a ôté, comme je l'avois prévu, tous les amis que j'avois en France jusqu'au dernier. Il ne m'y en reste plus : et voilà l'ouvrage de cet indécent et fougueux avis.

Je suis charmé que tout aille bien dans votre famille; pour moi le temps plus doux ne m'amène aucun soulagement, et je suis destiné à souffrir, le reste de ma vie, tous les maux du corps et de l'ame qu'un malheureux peut supporter. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

107.

A MÔTIERS, le 28 Févr. 1763.

Vendredi dernier, mon cher Rey, j'espérois recevoir vos deux dernières feuilles; rien ne vint; j'espérois les

(1) Rey avait inséré après le titre dans les exemplaires destinés à être vendus *l'arrêt de la cour de parlement* qui condamne l'*Emile*, et le *Mandement de l'Archevêque* portant condamnation de l'*Emile*. Rousseau s'en est plaint dans la lettre précédente; il désire donc que ces pièces ne soient pas dans les exemplaires dont il parle.

recevoir du moins aujourd'hui; rien n'est venu. De sorte que ne recevant plus aucune nouvelle de vous et ne pouvant savoir ce qui vous arrête, je suis en suspens et ne sais plus que répondre à ceux qui de toutes parts me parlent de cet ouvrage.

Je vous ai marqué précédemment à qui je souhaitois que vous envoyassiez en mon nom des exemplaires; mais j'ai oublié mon cousin *Jean Rousseau à Londres au café de Sams, proche la bourse*. Ne sachant aussi comment lui faire passer l'incluse, je prends le parti de vous l'adresser, vous priant de lui donner cours. Si vous avez quelque voye pour Edimbourg, faites-en aussi passer un de ma part à M. David Hume. Je vous en ai demandé pour moi 24 exemplaires; mais tout calculé il est impossible qu'ils me suffisent; ainsi je vous prie d'en ajouter encore douze si vous êtes à tems, et si vous n'y êtes pas, de m'assigner du moins quelque Libraire, Fauche ou autre, qui puisse me fournir ceux qui me manqueront.

Je serai charmé de vous embrasser ici cet été. Je voudrois que vous pussiez entrer pour quelque chose dans l'arrangement de mon édition générale, à laquelle il est bientôt tems de songer pour ne m'occuper plus qu'à la grande affaire de ma vie, s'il m'en reste assez pour l'exécuter. Ne m'oubliez point auprès de mes chères commères, baisez pour moi ma filleule. Bonjour, mon cher Rey.

108.

MÔTIERS, 28 Mars 1763.

J'ai reçu mon cher Rey, les envois que vous m'avez faits par M. Rilliet, et qu'il m'a envoyés de Pontar-

lier n'ayant pas le tems de passer ici. J'ai voulu me concerter avec M. Fauche pour la distribution de mes exemplaires, afin de ne la pas faire assez longtems avant la sienne pour que quelqu'un pût tenter une contrefaçon; il n'a pas daigné m'honorer d'une réponse; ainsi ne sachant quand son envoi arrivera, j'ai distribué le mien à mes amis et connoissances. Il y a contre moi une mauvaise volonté dans Neufchâtel et dans Berne, qui se manifeste tous les mois dans leur sot Mereure; je suis sûr qu'ils défendront mon ouvrage; j'en ai prévenu le dit Fauche; c'est apparemment pour cela qu'il ne m'a pas répondu.

M^{rs}. de Malesherbes et de Luxembourg ne m'ont point accusé la réception de leurs exemplaires (1): c'est une suite du mauvais effet de l'avis dans la gazette. Qu'y faire? Il n'y a plus de remède. Cela fait que j'ignore absolument si l'ouvrage paroît, ou quand il paroitra, ce qu'on en dit, ce qu'on en pense, et cependant cela m'intéresse extrêmement, comme vous pouvez comprendre. Pourquoi donc ne me tenez-vous averti de rien? Que puis-je savoir dans ces montagnes? Les bruits littéraires ne pénètrent pas jusqu'ici. De grâce, dites-moi tout; l'inquiétude me tue. Vous savez que j'ai voulu supprimer l'ouvrage. Que n'avons-nous été à tems!

Duchesne va son train. Il a fait comme vous, il ne s'est pas embarrassé de mon consentement pour entreprendre; mais sachant que je me plaignois beaucoup, il m'a écrit et fait écrire. J'ai appris que c'étoit l'Abbé de la Porte qui se chargeoit de l'édition, et cela n'a pas laissé de me faire plaisir. Mettez-vous à ma

(1) S'il faut en croire Coindet, dans une lettre inédite à Rey du 4 Avril, l'exemplaire envoyé à M. de Malesherbes avait été arrêté à la Poste.

place. Je vois courir partout des Editions de mes écrits défigurées et pleines de fautes, à commencer par la vôtre. Ne dois-je pas être bien aise que, puisque tout le monde m'imprime sans mon aveu, je sois imprimé du moins d'une manière plus correcte et qu'un homme de lettres ait soin de l'édition. Aussi puisque je ne puis empêcher tant d'éditions avant la mienne, je vous déclare que je suis plus content de celle-là que d'une autre, et je ne puis même, si elle est aussi bien faite qu'ils le disent, m'empêcher de le témoigner. Il n'en faut pas moins d'ailleurs pour ramener des gens aigris dont j'ai besoin. Duchesne m'offre, quand son édition paroitra, un présent de cinquante Louis. Quant à cet article, je vous en remets l'absolue décision. Voulez-vous que j'accepte ou que je refuse, et si j'accepte voulez-vous partager avec moi? Je ne ferai là-dessus que ce que vous jugerez convenable; c'est à vous seul à prononcer. Soyez bien sûr que votre avis sera suivi.

Je me flatte de vous voir cet été; puissé-je être assez bien pour me livrer tout entier au plaisir de vous recevoir. Je suis maintenant dans un triste état, et n'espère guères qu'il devienne meilleur. A tout événement marquez-moi le tems précis de votre voyage et de votre séjour. Car si je me rétablis un peu, j'ai un voyage à faire en Suisse et je le réglerai sur le vôtre. J'embrasse tout ce qui vous appartient, et vous aussi.

VI.

LETTRES

AYANT RAPPORT AUX INTÉRÊTS PARTICULIERS

DE L'AUTEUR ET DE REY,

ET A UNE ÉDITION GÉNÉRALE

DES

ÉCRITS DE ROUSSEAU.

Les cinq lettres qui suivent sont écrites pendant son séjour à Motiers où Rousseau voyant journellement diminuer le petit capital qu'il avait acquis, songeait à s'assurer des moyens de subsistance pour y finir ses jours. Rey était venu l'y voir pendant l'été, et la correspondance, interrompue pendant six mois, recommence après cette visite.

109.

A MÔTIERS, le pr. 8^{bre} 1763.

Votre lettre, mon cher Rey, du 25 Aoust, étant retournée d'ici à Francfort avant de me parvenir, ne m'a été rendue que fort tard, ce qui rend aussi le retard de ma réponse plus excusable. J'y vois avec grand plaisir que vous êtes arrivé en bonne santé et que tout le monde se porte bien chez vous; car quant aux maux que l'éruption des dents cause à la petite, je les regarde comme si passagers que j'espère qu'elle en est délivrée à l'heure que j'écris. Vous avez trouvé beaucoup d'affaires, tant mieux; beaucoup de travail doit faire beaucoup de profit. J'avois craint que les faillites dont parloient les gazettes ne vous nuisissent: mais si ce n'est que par contre-coup, le mal n'est pas grand et selon toute apparence les choses ne tarderont pas à reprendre leur cours.

Le projet du Sr. Néaulme seroit d'un coquin s'il n'étoit d'un sot, mais la bêtise de ce projet en excuse la méchanceté. C'est certainement depuis que le monde existe la première fois qu'on s'est emparé publiquement d'un livre du vivant de l'auteur pour en ôter son nom et y en mettre un autre. Heureusement il n'est pas à craindre que le cafardage du Sr. Formey attire beaucoup de souscripteurs, et je parierois bien qu'il n'en aura pas un seul en France. Au cas que cette entreprise s'exécute, ce que je ne saurois m'imaginer, faites en sorte de m'en faire parvenir le plustot que vous pourrez un exemplaire. Je serai curieux de me voir paré des nobles et saintes pensées du Sr. Formey: cela me réjouira.

Ce que ce misérable ose débiter effrontément sur la

vente de mes ouvrages achèveroit de me dégoûter du métier d'auteur quand je n'y aurois pas renoncé pour d'autres raisons. Il dit que la copie de l'Emile a été vendue au poids de l'or, cela peut être vrai à la lettre, mais il fait entendre par là qu'on a extorqué de cette copie un plus grand prix qu'elle ne valoit; comme si les auteurs les plus médiocres ne vendoient pas tout couramment leurs manuscrits à Paris sur le pied de quinze cents livres le volume, qui est tout ce que j'ai reçu du mien. Comme si, même avant la conclusion de mon traité, je n'avois pas pu tirer neuf mille francs du même ouvrage, offerts par un autre libraire par le canal du Curé de Groslay. Il dit que vous m'avez très-bien payé, cela est vrai dans le sens que vous m'avez payé très-exactement et tout ce que je vous ai demandé; mais cela fait entendre que vous m'avez payé très-chèrement, et cela n'est pas vrai, puisque vous n'avez imprimé aucun de mes ouvrages, notamment la Nouvelle Héloïse, dont je n'eusse pu très-aisément avoir le double de ce que vous m'en avez donné. Mais puisque ma modération ne m'est d'aucun honneur dans le public, je ne serai désormais que juste, et les manuscrits qui me restent me seront payés ce qu'ils valent, ou ne verront jamais le jour.

Je trouve aussi fort obligeant le soin que prend le dit Néaulme de mettre mon livre en état de n'avoir que des admirateurs; il ne faut pour cela que l'illustrer de la touche de M. Formey. Ce grand auteur daignera faire rejaillir sur mon ouvrage un peu de l'admiration qu'on a pour les siens!

J'ai reçu depuis quelque tems le manuscrit du Baillif d'Echallens; je vous ai prévenu qu'il m'étoit impossible de le lire si vite; marquez-moi quand vous voulez que je vous l'envoie. Il y a beaucoup d'éru-

dition dans ce livre, mais il me paroît furieusement long et lourd.

Ni mon état ni les importuns ne me permettent maintenant aucun travail. Je verrai s'il m'est possible de mettre quelque chose en état pour ce printems, au cas que j'aïlle en Ecosse. Le découragement me rend plus indolent de jour en jour. Je ne suis encore décidé sur rien; sitôt que je le serai je vous le manderai. Mille amitiés et respects à mes bonnes et aimables commères, j'espère toujours leur rendre quelque jour mes devoirs en personne, et peut-être ce printems. Adieu, mon cher Compère; je suis forcé de finir ici ayant comme un étourdi commencé ma lettre sur une demi-feuille et n'ayant pas le courage de la recopier. M^le Le Vasseur a fait votre commission près de Mad. De Lorme et vous salue de tout son cœur.

110.

A MÔTIERS, le 28 10^{bre} 1763.

J'ai lu en grande partie, mon cher Rey, le gros livre que vous m'avez fait adresser; j'y ai trouvé une érudition prodigieuse et plusieurs points de critique bien et savamment discutés; mais l'ouvrage est écrit d'un très-mauvais ton et d'une diffusion à faire perdre patience à l'Allemand le plus flegmatique. L'auteur veut être léger, et souvent il n'est que bouffon; quand il veut plaisanter, il injurie, et le désir d'égayer son sujet le rend souvent ennuyeux de peur d'ennuyer. D'ailleurs l'échaffaudage offusque l'édifice; il s'épuise à préparer sa matière, et comme il aime mieux démolir que bâtir, il employe un volume et deux tiers à renverser les systèmes des autres avant d'avoir dit un

seul mot du sien. Son ouvrage semble composé de plusieurs dissertations isolées, qu'il a liées tant bien que mal, et qu'il a mises après coup sous un titre commun en y ajoutant une queue postiche. La multitude de choses curieuses que ce livre renferme doit le faire aimer des savants et de ceux qui aspirent à l'être; mais je doute qu'il puisse être goûté du public. Vous m'avez demandé mon avis; le voilà. Si l'auteur, pour lequel au reste j'ai conçu beaucoup de considération, le sait, il me prendra en haine, j'en suis bien sûr; et cependant si cet auteur étoit mon meilleur ami, je ne lui parlerois pas autrement.

Je renverrai l'ouvrage comme vous me le marquez: c'est-à-dire que je le remettrai dans sa petite caisse à celui qui me l'a remise, mais sans être emballé comme il étoit; car c'est un soin que je serois bien embarrassé de prendre: il arrivera de là que ceux qui l'emballeront pourront voir ce que c'est. Comme il pourroit y avoir à cela quelque inconvénient, j'attendrai pour prendre ce parti que vous ayez eu le tems, si vous ne l'approuvez pas, de me marquer ce que je dois faire.

J'apprends avec grand plaisir que toute votre famille se porte bien; voilà l'essentiel. Quant aux chagrins que vous donnoient vos affaires au moment que vous écriviez, j'espère que ce sont des peines passagères, finies au moment que je vous réponds. Au pis aller, la santé est toujours la grande affaire, elle donne le moyen de surmonter enfin le chagrin. Je suis charmé de ce que vous me marquez de la petite; mais je n'approuve pas que vous n'osiez la faire marcher de peur de lui faire mal. Laissez-la marcher si elle en a la force et l'envie, même au risque de la voir tomber quelquefois: c'est de l'en empêcher qui peut lui faire du mal.

Je vous prie de faire de ma part une visite de remerciement à M. le Comte de Binting et de lui dire que l'approbation des hommes qui pensent comme lui me console de bien des disgrâces. Je ne pense pas qu'il eût eu besoin de mes avis pour bien élever sa famille, il est de ceux qui savent trouver la règle en eux-mêmes (1). Mais malheureusement les gens à qui mon livre seroit le plus nécessaire, sont précisément ceux qui le goûtent le moins.

Je voudrais avoir tout ce qu'il y a de traduit de l'histoire universelle moderne, et le 4^e Tome in-4^o de l'Histoire naturelle; faites-moi le plaisir de joindre cet

(1) Dans la haute société des Pays-Bas plusieurs esprits étaient disposés à prêter l'oreille aux idées nouvelles de Rousseau et de son temps. De ce nombre étaient William Comte Bentinck, Seigneur de Rhoo et Pendrecht, et son frère Charles. Nos philologues connaissent le brillant éloge dont Kuhnkenius a honoré ces deux frères dans son *Elogium Hemsterhusii*: "*Non habet patria proceres illustriores, prudentiores et bonis artibus ad omnem humanitatem magis excultos, quam fratres Guilielmum et Carolum Bentinckios.*" Ils étaient fils de Hans William Bentinck, qui suivit Guillaume III en Angleterre, et qui, devenu Comte de Portland, fut le chef de la maison Comtale de Bentinck. Issus du second mariage que celui-ci avait contracté avec la fille de William Temple, ils étaient frères consanguins du Bentinck qui, en 1716, est devenu Duc de Portland. L'aîné des deux frères, le Comte William, qui, en 1733, épousa la fille unique et héritière du dernier Comte d'Aldembourg, a contribué puissamment à l'élévation de la maison d'Orange en 1748 et se distingua comme homme d'état et diplomate. C'est lui dont parle Rousseau dans cette lettre. Curateur de l'Université de Leïde, il voyait souvent, outre le célèbre helléniste Tibère Hemsterhuis et son fils François, un Professeur nommé Allemand, et tous deux ainsi que le Greffier Fagel favorisaient la publication des œuvres de Bonuet, que Rey imprimait. Lorsqu'en 1773, Diderot, se rendant en Russie pour voir l'impératrice Catherine II, passa par la Hollande, afin de négocier avec Rey l'impression de la collection de ses ouvrages, il logea à la Haye chez le Prince Gallitzin, et le Comte William le reçut à sa table, à sa maison de campagne Sorgvliet, sur la chaussée de Scheveningue. C'était autrefois le modeste séjour du poète Cats, que Guillaume III avait acheté pour en faire présent au Comte de Portland. La lettre N^o. 130 prouve que Rousseau reçut aussi des marques de faveur du Comte Charles. Parmi ceux qui accueilleront avec empressement les écrits, dans le goût du temps, était aussi le fils du Comte William, Seigneur de Varel.

envoi au premier que vous ferez en ce pays ; vous pouvez tirer sur moi la valeur, ou l'inscrire jusqu'à la première affaire que nous ferons ensemble, à votre choix ; mais marquez-moi toujours le prix pour mon arrangement. Mes salutations et respects à mes aimables commères. Adieu, mon cher compère, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

Mille salutations de M^{lle} Le Vasseur.

111.

A MÔTIERS, le 17 Mars 1764.

Ne soyez pas surpris, mon cher Compère, de mon long silence ; ma situation en ôte presque tout le reproche à ma paresse, et si je ne vous écris guères, en revanche il y a peu de jours où je ne parle ici de vous, et surtout avec M^{lle} Le Vasseur qui ressent comme elle doit toutes vos bontés. J'apprends avec grand plaisir le bon état de toute la famille, et surtout de ma petite filleule et de sa bonne maman, avec laquelle je n'ai plus guères d'espoir de faire connoissance en Hollande. Seroit-il impossible que nous la fissions ici ? Mille choses de ma part, je vous en prie, pour elle et pour Mad^{lle} Dumoulin.

Certaines propositions qui m'ont été faites sur l'édition générale de mes écrits me font comprendre que cette entreprise est mûre, et qu'il est tems de l'exécuter. Elle est pour moi de grande importance, puisque, hors d'état de travailler désormais, il faut qu'elle suffise pour me donner du pain aussi longtems qu'il

plaira à la Providence de me laisser encore sur la terre livré à mes infirmités. Mon cher Compère, je souhaite de tout mon cœur que nous puissions là-dessus prendre des arrangemens qui nous conviennent à tous deux et terminer cette grande affaire ensemble. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à conditions égales vous aurez non-seulement la préférence, mais qu'un léger désavantage ne m'empêchera pas de traiter avec vous. Je le dois à vos honnêtetés et encore plus à l'amitié qui règne entre nous; que si cependant cette entreprise ne vous paroissoit pas praticable aux conditions qu'il me convient d'y mettre avec vous et que je puis y mettre avec d'autres, vous êtes de votre côté trop raisonnable pour désapprouver que je m'ôte une fois pour toutes le souci de manquer de pain pouvant y pourvoir d'une manière honnête et juste. Je compte là-dessus vous envoyer dans une quinzaine de jours un petit Mémoire sur lequel vous aurez tout le tems de vous (*sic*) réfléchir.

J'ai renvoyé à M. Engel son ouvrage par la même voye qu'il m'étoit parvenu. M. Bitaubé m'envoya dans le tems sa brochure. Je ne connois rien de si plat et de si mal raisonné que eet écrit; il est toujours à côté de la question, et il fait le plaisant d'un air si gauche qu'il m'a fait plus de mal au cœur que de chagrin en le lisant. Soyez persuadé que si je voulois faire encore à quelqu'un l'honneur de lui répondre, je ne choisirois pas de pareils barbouillons. Le seul homme qui m'ait attaqué et qui ait paru m'entendre est M. l'Evêque du Puy. Je crois que si vous vouliez imprimer in-12 son instruction pastorale, vous en auriez le débit. En pareil cas, en m'en donnant avis, je vous enverrois une petite note pour y joindre.

L'édition de Duchesne est faite; j'ignore si elle est publique. Dans l'avis qu'on m'avoit donné et que vous

fites mettre dans la gazette, il s'agissoit de 12 volumes: mais Duchesne ne m'a parlé que de 5 contenant seulement les œuvres mêlées. Il n'y a d'autres nouveautés qu'un essai sur l'imitation théâtrale que Coindet avoit eu l'adresse de faire entrer dans son marché des estampes de la Julie avec la préface en dialogue. Duchesne l'a réclamé et je le lui ai envoyé. Quant aux 50 louis dont je vous avois parlé, il les a remis à quelqu'un pour me les faire tenir, et depuis trois mois ce quelqu'un m'en a gardé le secret; je n'en ai ni avis ni argent. Au reste je suis très-persuadé que Duchesne ne m'en a point imposé, et qu'il a bien réellement remis la somme. On a gravé à Paris mon portrait en plusieurs façons. Duchesne entre autres l'a fait graver en habit françois et en habit arménien sur l'original peint par la Tour. Si j'étois plus à portée je vous enverrois l'un et l'autre; mais sans doute ils vous sont déjà parvenus.

Je n'ai point encore reçu l'ouvrage de M. Roustan et lui-même ne l'a pas reçu à ce qu'il me marque. Vous savez probablement qu'il part pour l'Angleterre. Vous me ferez plaisir de joindre un exemplaire de son ouvrage à l'envoi que je vous ai demandé, si celui que vous destiniez pour la Suisse n'est pas encore parti. Je serois bien aise que les livres fussent cousus; mais si cela rend le transport plus incommode, vous pouvez les envoyer en feuilles.

Voilà je crois réponse à tous les articles de votre dernière lettre à quoi vous en demandiez. Je suis forcé de finir celle-ci: car l'heure du Courier presse. Adieu, mon cher Compère, j'embrasse tout ce qui vous est cher, et vous particulièrement.

J. J. ROUSSEAU.

Il n'est plus question de Robinson, je n'ai plus ni courage ni force pour aucun travail. Ce sera assez s'il m'en reste pour revoir ce qui est fait.

112.

A MÔTIERS, le 13 May 1764.

Dans le triste état où je vis depuis plusieurs mois, mon cher compère, il est si ridicule de faire des projets pour l'avenir que l'abattement m'ôtoit le courage d'écrire le mémoire que je vous avois promis. En voici toutefois une esquisse tracée à la hâte, mais qui vous suffira pour juger si l'entreprise peut vous convenir ou non; car dans cette affaire vous devez consulter uniquement votre avantage, étant sûr quant à moi d'en trouver toujours au moins d'équivalens; mais nos anciennes liaisons renforcées par l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour compère, la générosité dont vous avez usé envers M^{lle} Le Vasseur, et encore une certaine bienséance pour vous et pour moi me font désirer beaucoup que le parti vous convienne, et qu'ayant été jusqu'ici mon libraire, vous continuiez à l'être jusqu'à la fin. Outre que cette entreprise bien concertée, bien conduite et bien exécutée ne peut que vous distinguer honorablement dans votre profession, et comme cette édition sera complète et l'unique dont je me sois mêlé, elle doit avoir par cela seul un prix qui la rendra toujours recherchable. Consultez-vous donc et m'écrivez librement votre sentiment.

Comme il y a longtems que je n'ai recu de vos nouvelles, donnez-m'en, je vous prie, un peu en détail de ma petite filleule, de mes chères commères, et de

toute votre famille. Saluez de ma part tout ce qui vous appartient et recevez, mon cher Rey, mes salutations et amitiés.

J. J. ROUSSEAU.

N'oubliez pas, lorsque vous ferez en ce pays quelque envoi, l'histoire universelle moderne et le quatrième tome de l'histoire naturelle. J'aimerois mieux que les volumes fussent cousus, mais si cela vous est plus commode de les envoyer en feuilles, vous le pouvez. A l'égard du prix, il m'est égal que vous le tiriez sur moi par lettre de change, ou que vous en teniez note pour la première affaire que nous ferons ensemble; mais marquez-le-moi toujours en argent de France, afin que je puisse compter avec moi. S'il y avoit dans vos quartiers quelques jolies estampes en portraits, figures ou paysages, vous pourriez en ajouter quelques-unes. Vous vous souviendrez aussi que l'exemplaire que j'ai de mes œuvres est incomplet, et qu'il me manque le Tome troisième que vous avez promis de m'envoyer.

MÉMOIRE.

Il s'agit d'une Edition générale de mes écrits, laquelle ne contiendra absolument que mes écrits, et dont on ôtera par conséquent toutes les pièces de mes adversaires et autres que M. Rey et d'autres Libraires ont mises dans le recueil de mes œuvres.

La diminution que ces retranchemens feront dans le volume de l'ouvrage sera compensée et au delà par les nouvelles pièces que je compte y ajouter.

J'estime que la collection de tout ce qui est imprimé

et manuscrit donnera six volumes in-quarto de la grosseur et du caractère à peu près de ceux de l'histoire naturelle de M. de Buffon, et tels que l'Héloïse en fera deux et l'Emile deux autres.

La distribution pourra se faire à peu près de cette manière.

Le premier volume contiendra les pièces qui se rapportent à la politique et à la morale.

Le second et le troisième pour l'Héloïse.

Le 4^e et le 5^e pour l'Emile.

Le 6^e contiendra les pièces de théâtre, ouvrages de littérature, lettres et mémoires.

Ainsi les nouveautés seront distribuées dans le premier et le dernier volume.

Pour remédier à l'inégalité des volumes, on ajoutera à chacun une table des matières que je ferai moi-même, et que j'aurai soin d'étendre ou resserrer selon que la grosseur du volume l'exigera.

Avec l'édition in-quarto il s'en fera une autre en 18 volumes in-douze qui auront de trois en trois une table semblable à celle de l'in-quarto.

Je compte 18 à 20 Planches pour l'in-quarto dont la plupart des dessins déjà faits seront suivis et nous aurons un homme de goût pour diriger ceux qui restent à faire; M. Rey pourra mettre ou ne mettre pas des estampes dans l'édition in-12 selon qu'il lui conviendra le mieux.

Je fournirai un exemplaire exactement corrigé ou une copie très-correcte de chaque ouvrage; mais je ne puis, vu l'état de ma santé, m'engager à aller corriger l'édition moi-même; je pourrais tout au plus, si j'avois du relâche, faire un voyage pour la mettre en train. mais c'est un engagement que je ne saurois prendre: car il ne dépend pas de moi de le tenir.

Sur le plan que je viens d'exposer, on m'offre dix mille francs pour l'exécuter et cela dans un lieu à ma portée qui n'est ni Paris ni Genève. M. Rey sent bien qu'avec le même avantage de sa part il aura la préférence.

Je veux faire plus. Comme cette somme ôtée de son commerce pourroit l'incommoder, je lui propose un autre arrangement, qui, vû mon état, n'est pas de ma part fort raisonnable, mais qui suffit, quoi qu'il arrive, pour m'ôter le souci de manquer de pain.

J'ai besoin de cent louis en commençant, à quoi ajoutant une pension viagère de huit cents francs qui commencera de courir à la même date, je suis content. Je souhaite que M. Rey le soit aussi d'une proposition que le seul désir de l'arranger me suggère. Que si cet arrangement ne lui convient pas, qu'il en propose d'équivalens, je les accepte; mais je suis infirme, hors d'état de travailler désormais, et il faut que je me délivre de la crainte de mourir de faim.

J'avois pensé à une autre proposition. C'étoit de prendre avec M. Rey l'engagement de ne plus rien donner au public que par son canal et de lui fournir gratuitement tout ce que je pourrois composer à l'avenir pour la presse. Mais premièrement comme c'étoit m'exclure désormais toute autre ressource, cela eût exigé de sa part un traitement plus avantageux quand j'aurois été pour ainsi dire à ses gages. D'ailleurs, en m'engageant à lui donner tout ce que je ferois, je ne voudrois pas pour cela m'engager à travailler; tant s'en faut, je suis bien déterminé désormais à ne plus rien faire, et cette oisiveté ne l'accommoderoit pas. Ainsi pour éviter toute gêne de ma part et tout mécontentement de la sienne, je crois qu'il vaut mieux s'en tenir à ce qui concerne notre édition. J'attends son avis sur cela.

J'avois oublié de dire que parmi les pièces nouvelles, qui doivent entrer dans notre édition, il y en a quelques-unes que M. Rey pourroit publier à part avant l'édition générale, et qu'il pourroit même précéder d'un avertissement qui l'annonceroit au public. Cela dépendra de lui.

113.

A MÔTIERS, le 26 Mai 1764.

Il faut avouer, mon cher Rey, que vous avez une terrible tête; sur l'historique que je vous fais des 50 louis que M. Duchesne a remis pour moi en main tierce, ne voilà-t-il pas déjà que vous voulez prendre ma procuration et agir pour moi? Ce n'est pas la première fois que vous avez voulu vous fourrer à toute force dans mes affaires sitôt que vous en avez été instruit et sans que je vous en priasse. Cela n'est pas bien. Quand je vous fais des confidences d'amitié, il ne faut pas pour cela vous porter aussitôt pour mon tuteur ni me susciter comme vous avez déjà fait avec M. Moulton des tracasseries dont je n'ai pas besoin parmi tant d'autres chagrins. De grâce, une fois pour toutes, laissez-moi le soin de mes affaires, puisque je ne radote pas encore, et ne vous en mêlez que quand je vous en prierai.

Vous avez encore fait un autre coup de votre tête en prévenant M. l'Evêque Du Puy de la petite note dont je vous avois parlé et dans laquelle je ne voulois point paroître. Elle se rapportoit à un endroit que je n'ai pas le tems de chercher, dans lequel il fait entendre indirectement mais clairement que j'ai obtenu par surprise et supercherie le privilège d'Emile. Ce qui est si

peu vrai que ce privilège a même été demandé et obtenu sans mon consentement. Comme vous êtes à portée de savoir la-dessus la vérité mieux que personne, j'avois dessein de tourner en votre nom une note sous ce passage, dans laquelle vous auriez pu, sans offenser M. de Pompignan, relever la légèreté avec laquelle ces beaux défenseurs du Christianisme, non contents d'attaquer les ouvrages, chargent les auteurs sans scrupule d'imputations injurieuses et fausses, qu'ils n'avancent pas ouvertement à la vérité, mais qu'ils ont grand soin de faire entendre. Je serois bien fâché qu'on vît jamais rien de pareil dans les écrits d'un impie comme moi! Du reste laissons-là cette note. Ce n'est pas la peine de l'employer.

Sitôt que je sus que Duchesne faisoit graver mon portrait, je lui écrivis pour le prier instamment de ne le pas placer à la tête de mes œuvres; il me l'a promis. Quand il ne me tiendrait pas parole, j'aurois droit d'espérer que vous ne l'imiteriez pas en cela, et vous ne sauriez me faire un plus grand chagrin que de l'y mettre. Du reste si vous voulez le faire graver et le débiter à part, je ne l'empêche, pourvu que mon nom n'y soit pas, mais seulement ma devise, comme dans les deux gravures que Duchesne a fait faire, l'une en habit françois et l'autre en arménien. Ces gravures ne sont bien ni l'une ni l'autre et ne me ressemblent pas. Si vous en faisiez faire une autre il faudroit la composer sur les deux. Il m'en a envoyé un petit nombre d'épreuves qui ont été bientôt distribuées. Si absolument vous ne pouvez pas les trouver, je vous les procurerai l'une et l'autre; mais je suis étonné de cette difficulté puisque tout le Royaume en fourmille, et qu'il en a sans exagération été débité plus de dix mille. Si vous le faites graver et qu'on puisse au-des-

sous du portrait placer ma devise dans une couronne de chêne dont vous m'avez fait voir le dessein, ce sera une galanterie que vous ferez à l'original et dont il ne se croit pas indigne.

Je n'ai, quant à présent, rien à changer au p^r. tome de mes œuvres que vous vous proposez de réimprimer. Je vous conseille seulement de voir auparavant l'édition de Duchesne; elle contient plusieurs pièces qui ne sont pas dans la vôtre, et même quelques-unes que je n'approuve point qu'il ait mises dans la sienne. Du reste je n'aime point que vous me disiez que vous n'avez tiré votre édition qu'à mille. Vous n'avez sûrement pas été si fort que cela. Je n'ai jamais voulu vous interroger sur ces choses-là, sachant bien que vous ne m'accuseriez pas juste, et ne voulant pas vous mettre dans le cas de m'en imposer.

Recevez les respects et salutations de M^{lle} Le Vasseur et saluez de ma part tout ce qui vous est cher. Je vous embrasse, mon cher Compère, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

VII.

CORRESPONDANCE CONCERNANT

LES

LETTRES ÉCRITES DE LA MONTAGNE.

L'*Emile* avait été brûlé à Genève peu de jours après l'avoir été à Paris. Le Procureur Général, Jean Robert Tronchin, venait de discuter cette mesure dans un écrit qu'il avait intitulé *Lettres écrites de la campagne*. A cette apologie d'une sentence qui avait frappé sans jugement et sans défense l'ouvrage et son auteur à la fois, Rousseau, parodiant le titre de l'écrit de Tronchin, répondit par ses *Lettres écrites de la montagne*. D'après l'aveu qu'il en a fait dans ses *Confessions*, il n'a confié cet ouvrage à Rey qu'après l'avoir envoyé à Avignon, selon le conseil de Dastier, qui lui avait parlé beaucoup de la liberté de la presse dans cette ville. Mais à Avignon, aucun libraire n'osa s'en charger. Rey en fit deux éditions en même temps, une in-8° et une in-12°. Le titre est : "Lettres écrites de la montagne par J. J. Rousseau. — *Vitam impendere vero*. — A Amsterdam, chez Marc Michel Rey. MDCCLXIII."

114.

A MÔTIERS, le 9 Juin 1764.

J'ai, mon cher Compère, un nouvel ouvrage à vous proposer. Mon manuscrit est tout prêt; mais deux raisons m'engagent à vous consulter avant de vous l'envoyer. La première et la plus importante est que cet ouvrage, étant mon apologie et celle de la bourgeoisie de Genève, ne sauroit être agréable au petit Conseil ni aux Ministres, et qu'en l'imprimant vous risquez de déplaire à ces gens-là; si vous aviez intérêt à les ménager il ne vous conviendrait peut-être pas de courir ce risque.

Ma seconde raison est que cet ouvrage sera difficile à imprimer correctement, à cause de la quantité de notes, de citations, de chiffres, de guillemets dont il est entremêlé et qui demandent le plus grand soin de la part de l'imprimeur et du prote ou correcteur, et cependant c'est de tous mes écrits celui dont l'exaetitude et la correction m'importent le plus; mon honneur, mon repos, ma sûreté même en dépendent; une faute, un contresens, un quiproquo sont capables de tout gâter. Je ne cesserai de trembler sur l'exécution jusqu'à ce que la dernière bonne feuille me soit parvenue.

Il faudra donc que vous braviez la mauvaise humeur de certaines gens, et que vous donniez une attention extraordinaire à la chose. Ajoutez que la diligence importe tellement qu'il faut absolument que l'ouvrage soit inutile ou qu'il paroisse dans le mois de Novembre au plus tard. Voyez si à toutes ces conditions il vous convient d'entreprendre cette affaire et répondez-moi le plustôt qu'il vous sera possible; car j'attends votre résolution pour prendre la mienne.

L'ouvrage est en deux parties que j'estime faire ensemble à peu près l'étendue du Contrat Social. Le prix en sera le même, et si vous le trouvez trop fort après avoir vu l'ouvrage, vous diminuerez ce qu'il vous plaira.

Je souhaiterois beaucoup un format 8° et un caractère un peu gros; cependant si vous voulez absolument prendre le format et le caractère des œuvres, j'y consens: l'essentiel est l'exactitude et la correction.

Je diviserai le manuscrit en deux envois; savoir, la première partie en recevant votre réponse, et la seconde en recevant l'avis de la réception de la première. En attendant, supposant que le parti vous convienne, préparez toute chose, afin qu'à la réception du premier envoi vous mettiez tout de suite la besogne en train.

Le grand éloignement qui me met hors d'état de revoir les épreuves est un si grand inconvénient que cela seul me dégoûteroit du travail. Voyez cependant si à force de soins vous ne pourriez pas suppléer à l'inspection de l'auteur. Je ne vous demande que de suivre fidèlement la copie en toute chose, même dans les fautes qui peuvent s'y trouver. Je supplie très-particulièrement ma chère commère de vouloir bien après la dernière correction suivre encore avec vous l'épreuve et la comparer au manuscrit sans se presser. Je vous promets que si l'édition peut se faire sans grosse faute, ou je mourrai à la peine ou j'irai vous embrasser tous deux.

Vous aurez dans la première partie, qui est la plus grande, de quoi occuper suffisamment vos ouvriers en attendant la seconde. Vous m'enverrez chaque bonne feuille sitôt qu'elle sera tirée, afin que j'aie le tems de bien l'examiner, et de voir si quelques cartons sont nécessaires.

Soit que vous acceptiez ou non, je vous demande sur cette affaire le plus grand secret. Quand l'impression tirera à sa fin, vous pourrez vous entendre avec vos correspondans comme à l'ordinaire, mais sans vous expliquer sur la nature de l'ouvrage, de peur que des intrigans, qui s'en défient déjà, ne fassent jouer des ressorts pour en arrêter la publication.

Je m'explique d'avance sur chaque article, afin qu'à la réception de votre réponse je puisse vous expédier mon manuscrit sans y joindre de lettre pour ne pas grossir le paquet. Bonjour, mon cher Compère, j'embrasse ma chère commère, ma petite filleule et toute votre famille, et j'attends sans retard votre réponse.

J. J. ROUSSEAU.

Vous aurez vu sans doute ma prétendue lettre à M. l'Archevêque d'Auch. Cette fourberie sortie de la boutique de M. de Voltaire n'a trompé personne à Paris (1).

(1) Rousseau a désavoué sa prétendue réponse à l'Archevêque d'Auch dans deux lettres publiées parmi la *Correspondance* dans les recueils de ses *Oeuvres*: une à M. de P. du 23 Mai 1764 et une à M. *** du 28 Mai 1764. Au sujet de la dernière de ces deux lettres commençant par ces mots: *C'est rendre un vrai service à un solitaire* etc., Voltaire écrivant à Damilaville demande s'il est vrai que c'est à Ducloux qu'elle était adressée. Les papiers de Rey que nous possédons pourront donner la réponse. Le libraire Duchesne à Paris écrit à son confrère d'Amsterdam en date du 10 Août 1764: *Toutes réflexions faites relativement au volume du Contrat Social et de la Lettre à Christophe, il faut faire le volume purement sans aucun ajouté des ouvrages de l'Évêque Dupin ou d'autres à moins que vous n'ayez tout cela sous la main, et que vous croyiez que ces augmentations rendront le volume plus intéressant. Je vous prierai de mettre seulement la petite lettre que m'a écrite M. Rousseau à l'occasion de sa prétendue Lettre à l'Archevêque d'Auch, que j'ai adressée à MM. Arkstée; mais je vous prie d'y corriger une faute qu'il y a au nom de l'Archevêque: c'est MONTILLET et non DU TILLET comme il est écrit dans la lettre de M. Rousseau.* — Eh bien! dans un volume d'une édition des *Oeuvres* de Rousseau faite par Rey, se trouve la lettre du 28 Mai 1764 commençant par *C'est rendre un vrai service à un solitaire* etc. et le nom de l'Archevêque y est écrit

J'espère qu'elle trompera peu de gens où vous êtes. Mais dans nos provinces on est si bête que quand un écrit porte le nom d'un Auteur, on ne peut se persuader qu'il ne soit pas de lui.

115.

A MÔTIERS, le 1^r. Juillet 1764.

Je reçois votre lettre du 20 Juin, et je vous expédie ci-joint la première partie de mon manuscrit. Je vous expédierai la seconde sitôt que j'aurai avis de la réception de celle-ci. Je me recommande à vous, mon cher Compère; faites de bonne besogne: l'honneur de votre ami et le bien de votre patrie sont entre vos mains. Quant à l'argent, vous me le ferez tenir à votre commodité; rien ne presse. J'embrasse ma chère commère, ma petite filleule et vous.

J. J. ROUSSEAU.

116.

A MÔTIERS-TRAVERS, le 15 Juillet 1764.

Le 2. de ce mois, mon cher Rey. je fis partir à votre adresse la première partie de mon manuscrit; si d'aujourd'hui en huit je reçois, comme je l'espère, avis de

MONTILLET. La lettre que Voltaire croyait être adressée à Dnclos est donc celle indiquée par Duchesne, qui la nomme une *petite* lettre, par rapport à la Réponse à Christophe Beaumont et aux autres pièces qui devaient composer le volume. On verra par le N^o. 123 que Rey n'a pas publié la lettre de Duchesne sans la permission de l'auteur. Cependant l'édition où Rey a fait la correction que Duchesne lui avait indiquée, n'a pas, à ce qu'il paraît, servi de type aux éditions qui ont suivi, puisque dans les recueils des Oeuvres de Rousseau l'Archevêque d'Auch est toujours nommé *Du Tillet*.

sa réception, je ferai partir le même jour la seconde et dernière partie contenant trois cahiers.

En attendant, comme vous pourriez avoir déjà mis en train l'ouvrage, je joins ici une addition et une correction: toutes deux peu importantes, mais que je vous prie cependant de placer avec attention dans un ouvrage où l'exactitude et la justesse sont essentielles.

CHANGEMENT PAGE 30 (1).

au lieu de ces mots:

Je me perds, je me noye dans cet océan d'injures et de bêtises. Tirons de cet abîme un seul §c.

mettez ceux-ci:

Je me perds, je m'embourbe au milieu de tant de bêtises. Tirons de ce fatras un seul §c.

ADDITION PAGE 45.

A la fin de l'alinéa qui finit par ces mots:
car enfin un mort peut n'être pas mort ().

ajoutez ceux-ci à la suite du texte:

Voyez le livre de M. Bruhier.

De sorte que l'alinéa ainsi augmenté finira de cette manière:

car enfin un mort peut n'être pas mort (). Voyez le livre de M. Bruhier (2).

J'ai trouvé aussi quatre vers qui vont si bien à la

(1) Le passage se trouve, tel que l'auteur l'a corrigé, dans la Seconde Lettre et fait partie de l'alinéa qui commence par "Comment les suivre" page 69 de l'édition originale in-12^o.

(2) La citation du livre de Bruhier (*sur l'incertitude des signes de la mort*) se trouve dans la Troisième Lettre.

première partie que je vous prie de les mettre en Épigraphe au titre; les voici:

Quod si accusator alius Sejano foret,
 Si testis alius, judex alius denique;
 Dignum faterer esse me tantis malis,
 Nec his dolorem delenirem remediis.

J'aurai soin de chercher aussi une épigraphe à la seconde partie, afin que l'une soit comme l'autre.

Si l'envoi des livres que je vous ai demandés n'est pas encore fait, je vous prie d'en retrancher le Tome IV de Buffon; car on m'envoie de Paris ce Tome relié, avec les Tomes X et XI. Si l'envoi est déjà fait, marquez-moi si, sans vous être à charge, ce livre ne pourroit pas être remis pour votre compte à quelque libraire de ce pays. Autrement je l'aurai à double.

Lorsque vous m'enverrez de l'argent, ce qui n'est point pressé, vous aurez soin d'en déduire le prix des livres que vous m'avez envoyés. Mes remerciemens à M. votre fils des estampes dont il veut bien me faire le cadeau. S'il s'en débite quelques jolies en paysages ou en portraits, vous m'obligerez de m'en faire l'emplette, et de me les envoyer par occasion. J'embrasse de tout mon cœur ma chère commère, ma filleule, tous vos enfans et leur Papa.

J. J. ROUSSEAU.

Ayez soin de m'envoyer vos bonnes feuilles à mesure que vous les tirerez. Ne pourroit-on pas imprimer l'ouvrage par demi-feuilles, afin que, s'il s'en trouvoit quelqu'une qu'il fallût absolument refaire, la dépense et le retard fussent moindres?

117.

A YVERDUN, le 1^r. Aoust 1764.

A la reception de votre lettre du 13, je fis partir, il y a huit jours, mon second et dernier paquet; je compte que vous le recevrez aujourd'hui ou demain, et que notre affaire est maintenant en train ou ne tardera pas d'y être. Je vous ai envoyé des épigraphes pour les titres; en y mieux pensant, je juge à propos de supprimer ces épigraphes et de mettre uniquement pour vignette la couronne civique dont il a été parlé, avec ma devise au dedans (1). Je vais faire une tournée qui sera peut-être de quelques semaines; ce qui ne doit pas vous empêcher de m'envoyer vos bonnes feuilles à mesure que vous les tirerez; je compte en trouver quelques-unes à mon retour.

J'ai rencontré en venant M. Babu, que j'ai été fâché de ne pas recevoir comme j'aurais fait si je me fusse trouvé chez moi; je vous remercie du paquet dont il

(1) La couronne civique n'est pas sur le titre. La devise *vitam impendere vero* y est entourée de petits fleurons. Mais la couronne de chêne entourant la devise se trouve sur le titre d'une édition de l'Emile formant le 7^{me} volume des Oeuvres de Rousseau, chez Jean Néaulme à Amsterdam 1772, avec *Privilege*. Il est à remarquer que ce n'est pas Néaulme qui a donné cette édition, quoique son nom soit sur le titre, mais Rey qui s'est servi de la gravure qu'il avait fait faire pour la Réponse à l'Archevêque de Paris. Voyez No. 102. Jean Néaulme au commencement de l'année 1764 s'est retiré à Berlin. Après avoir passé plus de 50 années dans la librairie, voyant le commerce suivre un train, à son avis, contraire aux intérêts des honnêtes gens, il a publié son *Catalogue d'une nombreuse collection de livres en tout genre, rares et curieux, propres à satisfaire les amateurs et à fournir une partie de ce qui manque aux grandes Bibliothèques, lesquels se vendront dans Berlin* etc. Cependant la vente n'a pas eu lieu à Berlin, mais à La Haye, le 24 Juin 1765 et jours suivants, par les libraires N. van Daaen et B. Gibert, qui aux 5 volumes du Catalogue que Néaulme avait publiés, en ont ajouté un sixième.

étoit chargé et que je l'ai prié de remettre en passant à M^{lle} Le Vasseur. Vous ne me parlez point de l'histoire universelle; auriez-vous oublié cet article? Je vous réitère la prière de me l'envoyer par la première occasion et d'en déduire le prix sur mes honoraires. Bonjour, mon cher Compère. Portez-vous bien et tout ce qui vous appartient.

J. J. ROUSSEAU.

118.

A MÔTIERS, le 27 Aoust 1764.

Je recus il y a huit jours, mon cher Compère, la première épreuve, et j'attendois aujourd'hui deux ou trois feuilles; je n'ai rien reçu du tout. Si vous allez de ce train, l'ouvrage ne sera pas imprimé dans un an; cependant vous m'avez promis que l'ouvrage seroit publié en Novembre, et il est de la plus grande importance et à moi et à la chose et à nombre d'honnêtes gens qu'il paroisse à Genève et à Paris au commencement de Décembre au plus tard. Si cela n'arrive pas, vous me ferez, je vous l'avoue, un des plus grands chagrins que je puisse recevoir en ma vie. Prenez donc vos mesures, je vous en conjure, et faites entrer dans votre calcul les retards des mauvais chemins et tous les accidens qui peuvent retarder la marche de vos envois, afin qu'il ne vienne alors ni *si* ni *mais* qui n'aient été prévus, et qui feroient tout manquer.

Vous avez pu voir que l'ouvrage est tourné de manière qu'il ne s'y trouve rien qui puisse déplaire à la France et aux Catholiques. Cela vous met à portée de pouvoir aisément, pour peu que vous y travailliez, faire passer vos envois à Paris; car il est certain que le

Magistrat, à moins de prévention ou de partialité, doit naturellement en permettre le débit, et que la Cour doit même en être bien aise, puisqu'il ne s'y trouve rien que d'honorable à la Médiation. Le but des trois dernières lettres est en effet d'instruire les puissances médiatrices, à la garantie desquelles il paroît qu'on sera forcé d'avoir recours. Tâchez donc que l'ouvrage se répande en France et surtout à Paris; mais quand vous l'annoncerez à vos correspondans, n'en parlez que comme de mon apologie sur la Religion, sans parler en aucune façon du Magistrat de Genève, de peur qu'on ne nous suscite quelque obstacle de ce côté-là. Vous voilà bien prévenu sur tout; c'est à vous à voir maintenant quelle activité l'intérêt de la justice, de la patrie et de vos amis peut vous donner sur tout cela.

J'aurois un petit changement à faire dans la seconde partie, page 172, à la fin du premier alinea. Je voudrois mettre ainsi cette fin: ("vous aurez joui d'un bonheur "bien rare, et dont vos oppresseurs ne paroissent guère "alarmés") (1).

Cela n'est pas trop bien, et peut-être ce qui y est est-il mieux, mais je ne m'en souviens pas. Vous jugerez et vous choisirez. Je voudrois faire entendre avec finesse que les Magistrats comptent sur le crédit de Voltaire à la Cour; mais il me semble que j'ai employé le mot de *Chefs*, et ce mot ne doit absolument pas rester, parce qu'il est équivoque. Il faut avoir égard à l'harmonie de la phrase; si vous avez encore le tems de m'envoyer cette phrase avant de l'imprimer, faites-le; sinon mettez comme ci-dessus, à moins que

(1) C'est ainsi que la phrase se trouve en effet dans la Neuvième Lettre. Rey a écrit sur l'original de cette lettre, en marge, probablement comme une phrase qu'il trouvait dans le manuscrit: "c'est sur quoi l'on voit bien que vos chefs ne comptent pas."

ce qui y est ne soit manifestement mieux. Je vous embrasse et tout ce qui vous est cher.

J. J. ROUSSEAU.

119.

A MÔTIERS, le 3 7^{bre} 1764.

Depuis votre lettre du 10 Aoust qui accompagnoit la première Epreuve, je n'ai rien reçu de vous, et comme je ne puis présumer qu'après avoir commencé l'impression de cet ouvrage vous l'avez planté-là, je juge par ce silence que vos paquets sont interceptés. Voyez là-dessus, mon cher Compère, ce qu'il convient de faire. Je pense qu'il faudroit, si nous sommes dans ce cas, ne plus rien m'envoyer directement, mais nous servir d'une autre adresse, et que votre écriture ni votre cachet ne parussent point sur les paquets. La voye par laquelle cette lettre vous sera remise me paroît bonne. Servez-vous en, mon cher Compère, si vous jugez à propos; mais surtout ne continuez pas à m'envoyer les feuilles directement, car il vaudroit mieux que je ne les visse point que de ne les voir qu'après d'autres. Si vous jugez qu'il n'y ait point eu de paquets interceptés, le cas est différent; mais alors sachant que l'ouvrage doit paroître dans un tems préfix, votre conduite est bien étonnante. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

120.

AU CHAMP-DE-MOULIN, le 9 7^{bre} 1764.

Il faut d'abord, mon cher Compère, vous mettre au fait de l'état des choses, et de la raison pour laquelle je vous écris par la France.

Le 20 Aoust je receus avec votre lettre du 10 l'épreuve de votre première feuille, et vous m'annonciez dans peu les deux ou trois autres feuilles consécutives; cependant depuis cette première épreuve je n'ai plus rien reçu de vous, ce qui me fait présumer que vos paquets ont été interceptés, n'étant pas possible d'imaginer qu'ayant commencé l'impression d'un ouvrage qui doit être public en Novembre vous laissiez tout là sans même daigner m'en avertir.

Comme les lettres que je vous ai écrites peuvent avoir eu le même sort, je dois vous dire aussi que huit jours après la réception de la dite épreuve, je vous écrivis pour vous en accuser la réception et pour vous indiquer un léger changement à faire vers la fin de la seconde partie. Enfin, Lundi dernier, trois Septembre, je vous écrivis sous couvert de Mrs. Pourtalès, vous indiquant la même voye pour me faire parvenir votre réponse et vos feuilles si vous le jugiez à propos.

Maintenant que la continuation de votre silence me confirme dans tous mes soupçons sur l'infidélité des postes de Suisse, je prends le parti de vous écrire par la France, et je pense que nous ne saurions mieux faire que d'établir par là notre correspondance en toutes choses qui demandent du secret, surtout par rapport aux affaires de Genève. Mais il faut pour cela que vous ayez à Paris un correspondant sûr, qui reçoive vos paquets et qui les affranchisse jusqu'à Pontarlier. C'est une précaution indispensable pour qu'ils me parviennent, attendu qu'accablé de ports de lettres inutiles, j'ai écrit là-dessus à Mrs. les fermiers généraux des postes et qu'en conséquence de la prière que je leur en ai faite, toutes les lettres à mon adresse qui ne sont pas affranchies jusqu'à Pontarlier sont mises au rebut à Paris. Comme cette voye vous

peut être embarrassante et dispendieuse, nous ne nous en servons qu'en choses nécessaires; mais c'est le cas où nous sommes dans cette occasion plus qu'en nulle autre, puisque vous jugez bien que ce n'est qu'à très-mauvais dessein qu'on intercepte vos envois et qu'il est de la plus grande importance et à moi et à tout un corps très-estimable, que mon ouvrage et surtout la seconde partie ne tombe point entre les mains de mes oppresseurs avant d'être sous les yeux du public. S'il arrivoit, du reste, qu'en conséquence de la découverte qu'ils auront faite de notre besogne, ils fissent jouer des machines dans votre gouvernement pour en empêcher la publication, je crois que vous trouveriez une protection sûre à leur opposer dans Messieurs les Comtes de Bintink que je sais être bien intentionnés pour moi (1). Vous êtes prudent et sage pour faire au besoin ce qu'il convient.

Sur tout ce que je viens de vous exposer, vous pouvez juger de ma situation, et du besoin que j'ai d'un prompt éclaircissement sur un silence aussi inquiétant que le vôtre et sur d'aussi cruels contretens qui nous causent peut-être dans la perte du tems un préjudice irréparable.

Mon adresse par la voye de Paris doit être conçue exactement en ces termes, ni plus ni moins.

A Monsieur
Monsieur J. J. ROUSSEAU
à Môtier-Travers

par *Pontarlier*.

J'embrasse ma chère commère, et vos enfans, surtout

(1) Voir la note au N^o. 110.

ma petite filleule dont je suis charmé d'apprendre le bon état; je vous salue et vous embrasse aussi de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

121.

A MÔTIERS, 17 7^{bre} 1764.

J'apprends, mon cher Rey, par votre lettre du 7 que vous avez été malade. Je suis affligé de votre mal, et tandis que vous souffriez de vos douleurs, je souffrois, moi, de votre silence; comme vous aurez pu voir pas les lettres que je vous ai écrites par différentes voyes. Si vous eussiez daigné me faire écrire au moins deux mots, vous m'eussiez épargné de cruelles inquiétudes.

Il y a dans la feuille B page 20 une omission d'autant moins pardonnable qu'il ne falloit que lire pour la sentir. Ligne 6 en remontant il y a

résulte celle des sentimens sur la Religion en
et il faut:

résulte celle des sentimens sur la Religion, d'une
part en

Ces deux mots omis rendent un carton nécessaire pour que la phrase ait un sens.

Quant à la correction de la page 172, mettez-la comme je vous l'ai envoyée par lettre, car le mot *chefs* ne doit absolument pas rester.

Si je croyois que l'ouvrage ne pût être public à Genève avant Noël, j'aimerois beaucoup mieux qu'il ne le fût point du tout; car publié après, il peut faire du mal et ne peut faire aucun bien. S'il n'y a pas d'autre moyen, il ne faut pas balancer à en envoyer par les

chariots de poste ou par d'autres voyes diligentes quoique dispendieuses, au moins une centaine d'exemplaires de l'Édition in-12, pour moins d'embaras et de frais : on vendra ces exemplaires tout ce qu'on voudra, et en annonçant le grand envoi comme suivant de près, cela empêchera les contrefaçons. Il faut absolument, en un mot, qu'à quelque prix que ce soit l'ouvrage paroisse à Genève avant Noël, ou vous me donnerez le plus grand chagrin que je puisse recevoir et vous causerez un mal irréparable. Je vous conjure de penser à cela.

Lorsque vous annoncerez l'ouvrage en France, il ne faut pas simplement l'annoncer comme *Apologie sur la Religion* mais faire entendre qu'elle n'est que contre les ministres de Genève et qu'il n'y a pas un seul mot contre les Catholiques. Je ne doute point que sur la lecture de l'ouvrage le magistrat n'accordât sans difficulté une permission tacite.

Sitôt que vous pourrez m'expédier l'histoire universelle vous me ferez plaisir, car j'en ai besoin.

J'attends avec la dernière impatience de vos nouvelles, et j'espère surtout que je saurai à quoi m'en tenir sur l'envoi de Genève, et que vous pourvoirez efficacement pour l'avenir qu'il n'y ait plus de retards. Je me suis assez bien porté durant mon voyage, mais de retour à Môtiers me voilà tout aussi mal qu'anparavant. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

122.

A NEUCHÂTEL, le 1^r 8^{bre} 1764.

Je reçois, mon cher Compère, avec votre lettre du 21 7^{bre} la suite des feuilles jusqu'à L. inclusivement,

et j'y vois avec un déplaisir inexprimable que vous m'annoncez à cause d'une foire une interruption de près d'un mois. Si cette interruption avoit lieu, il seroit absolument impossible que mon ouvrage fût imprimé, non-seulement au commencement de Novembre comme vous me l'avez promis, mais à la fin, et par conséquent impossible aussi qu'il fût public à Genève avant Noël comme il doit l'être absolument. Je ne sais quelle étrange fatalité me poursuit dans l'impression de mes ouvrages; mais je sais que si celui-ci manque au tems et à l'occasion, je ne m'en consolerai de ma vie et que j'abjurerais pour le reste de mes jours un malheureux talent qui ne m'attire que des douleurs sans pouvoir être utile à personne.

En calculant l'impossibilité que votre envoi pour Genève fût fait à tems par les voyes ordinaires, j'ai vu qu'il falloit absolument se servir de quelque autre moyen et j'ai écrit en conséquence. Si des personnes connues s'adressent à vous pour cela, je vous prie de concerter avec elles tout ce qui sera faisable pour que mon travail ne soit pas perdu et que l'ouvrage n'arrive pas après coup.

Je ne vois point d'inconvénient que vous traitiez avec Duchesne, et même cela vous ôtera l'embarras de l'introduction, s'il arrivoit que M. de Sartine fût d'assez mauvaise humeur pour s'y opposer; quoiqu'assurément il n'y ait rien dans l'ouvrage qui doive déplaire en ce pays-là, et qu'il y ait beaucoup de choses qu'on y doit lire avec plaisir.

Je vous ai demandé ci-devant un carton pour une des deux premières feuilles. En voici deux autres encore plus nécessaires; je vous prie de les faire faire avec soin, et de veiller à ce qu'il en soit fait de correspondans dans l'Édition in-12 si, comme il est très-appa-

rent, les mêmes fautes s'y trouvent. Cette édition in-12 doit être faite avec d'autant plus de soin que pour la facilité du transport ce sera probablement celle que vous enverrez de préférence à Genève. Ainsi je vous la recommande particulièrement.

La faute qui demande le deuxième carton est aux pages 77 et 78 dont les deux notes sont transposées; il faut les remettre l'une à la place de l'autre; cette correction est très-essentielle (1).

Le troisième carton est pour un mot omis à la page 135 où le mot *sûrement* est omis ligne 5 après le mot *juger*. Prenez garde que le mot *juger* se trouve dans la ligne 4 et dans la ligne 5, et que ce n'est qu'après le second que le mot *sûrement* doit être ajouté. Voici ces deux lignes, telles qu'elles doivent être (2).

Loix de la nature, pour en juger il faut con-
noître ces Loix, et pour en juger sûrement il
faut les

Je suis fâché, mon cher Compère, que vous ne jouis-
siez pas de votre santé ordinaire. Donnez-moi des
nouvelles de votre état et ménagez-vous. Pour moi je
sens les approches de l'hiver. Je suis chagrin, je suis
malade, et je suis encore plus inquiet. Mille amitiés
à vos Dames. J'embrasse ma filleule et son papa.

J. J. ROUSSEAU.

M. Philibert Cramer m'a écrit au sujet de l'argent
que son parent s'est chargé de me remettre, mais il
m'est tout aussi difficile de le faire venir de Genève

(1) Après ces mots sur l'original. Rey a écrit cette parenthèse (*c'est vous qui avez fait l'erreur*). Il a cependant corrigé l'erreur, comme les autres.

(2) Rey a marqué ici: *Le mot a manqué dans le MSc.*

que d'Amsterdam. Je verrai pourtant d'arranger cette affaire tandis que je suis à Neuchâtel, et sitôt qu'elle sera en règle, je vous le marquerai.

123.

A. MÔTIERS, le 8 8^{bre} 1764.

Je vois, mon cher Compère, par votre lettre du 28 7^{bre} que l'omission de la page 20 étoit dans le Manuscrit: c'est ma faute, je n'ai rien à dire. Cependant comme il faut également d'autres cartons, si vous y vouliez ajoûter celui-là, vous me feriez grand plaisir: sinon nous nous contenterons de corriger cette faute dans l'errata, car il en faudra un, indépendamment des cartons, malgré votre attention dont jusqu'ici je suis content.

Les cartons nécessaires sont jusqu'à présent au nombre de trois, ce qui n'est pas trop sur treize feuilles.

Le premier page 20, ligne 6 en remontant, il s'agit d'ajoûter entre les deux derniers mots de cette ligne ces deux autres mots omis: *d'une part*. C'est la faute du manuscrit.

Le second carton est pour les pages 77 et 78 dont les deux notes sont transposées, de sorte qu'il faut reporter chacune des deux à la place de l'autre. Cette correction est indispensable.

Le troisième carton est pour la page 135 ligne 5 où entre le mot *juger* et le mot *il* vous ferez insérer le mot *sûrement* qui a été omis: en sorte que le passage doit être dans la ligne 5 de cette manière *et pour en juger sûrement il faut les*. La faute vient sans doute de la ressemblance de cette ligne avec la précédente, qui a fait équivoquer le compositeur.

Je remarque à la page 167, ligne 10, une quatrième faute pour laquelle je ne vous demande pas un carton, et qu'il suffira de corriger dans l'errata de cette manière.

page 167, ligne 10, *indiscrètement*, lisez *indistinctement* (1).

Je vous prie en faisant faire les cartons de veiller soigneusement à deux choses. L'une qu'en corrigeant la faute on n'en laisse pas glisser quelque autre, et que le carton soit correct. L'autre chose que je vous recommande est de veiller à ce que les mêmes cartons se fassent exactement dans l'édition in-12 aux places correspondantes. Il faut veiller d'autant plus soigneusement à cette édition in-12 qu'à cause de la facilité du transport et de la diligence qu'il y faut mettre, elle sera probablement celle que vous enverrez à Genève.

Je vous avois marqué qu'il seroit suffisant pour notre objet que l'ouvrage arrivât à Genève à Noël. Vous allez voir par l'extrait suivant d'une lettre de M. Jacques Vieusseux, combien je m'étois trompé.

“Nous estimons d'une absolue nécessité d'en recevoir 500 exemplaires sur la fin de Novembre. Nous nous en chargerons au prix des marchands, et l'expéditeur n'en devra point envoyer ici d'autres avant la fin de l'année, il faut qu'ils soient brochés et tout prêts à se produire. Comme cela rendra l'arrangement difficile dans une balle, je pense qu'il faudra les mettre dans une caisse exactement fermée, couverte d'une toile cirée avec un bon emballage par dessus et marquée $\frac{V^1}{I}$ N^o. 1, et devra être expédiée sous le nom de *Draperie ordinaire* à l'adresse de Mr. Mare Ramadier fils à Franc-

(1) Une note sur l'original indique que *indiscrètement* se trouvait dans le MS.

fort, avec ordre de me la faire parvenir en toute diligence. Si la caisse part plustard que ce mois-ci, il faudra la remettre à un chariot de poste, en traitant du mieux possible pour le prix de la voiture. Ayez la complaisance de marquer à votre ami de m'aviser de l'expédition, de me remettre le compte, et de ne pas tirer sur moi pour le paiement parce que j'aurai soin de lui faire remise."

J'écris aujourd'hui à M. Vieusseux qu'on ne doit pas s'attendre à la diligence sur laquelle on a compté; mais que je vous prie de faire toute celle qui vous sera possible, que du reste je le prie et lui conseille de se concerter directement avec vous pour l'envoi. Je vous fais la même prière ne pouvant m'occuper de tous ces tracas dans lesquels ma médiation est inutile. Je souhaite que mon ouvrage aille à Paris et s'y répande, mais il ne m'importe pas qu'il y paraisse en un tems préfix comme à Genève.

M. Philibert Cramer m'a écrit de la part de son parent. Je suis aussi embarrassé à faire venir mon argent de Genève que d'Amsterdam. Il m'eût été bien plus commode de tirer sur vous par lettre de change. Du reste cela n'étoit point pressé. Les ports des paquets me ruinent, le dernier m'a coûté 48 batz et j'en suis déjà pour 36 francs. Il n'y a ni modération ni règle ici dans les postes. Une autre fois il faudra s'arranger autrement.

Vous auriez bien fait de faire entrer mon Hist. univers. dans l'envoi que vous avez fait à Mrs. Pourtalès; ils m'ont donné une adresse pour Francfort, mais je l'ai perdue.

Vous pouvez imprimer ma lettre du 28 May (1). Si

(1) Voyez la note au N^o. 114.

vous traitiez avec Duchesne pour qu'il imprimât à Paris, vous feriez un moindre profit sans doute, mais vous éviteriez bien des embarras. Dans un voyage que j'ai fait à Neufchâtel, j'ai perdu une lettre que je vous écrivais et dont celle-ci n'est que le duplicata. J'en suis fort en peine. Je vous plains d'avoir la fièvre; je l'ai aussi, mais la mienne est continue avec un rhume et d'autres maux. Mes salutations. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

124.

A MÔTIERS, le 22 8^{bre} 1764.

J'ai, mon cher Compère, avec votre lettre du 12, jusqu'à G inclusivement de la seconde partie. Je vois avec grand plaisir que vous continuez de meilleur train que vous n'avez commencé, et si vous poursuivez ainsi je commence à croire que nous pourrons paroître à tems surtout si vous vous arrangez, comme j'espère, avec l'auteur de la lettre dont je vous ai précédemment envoyé l'extrait.

Vous devez avoir reçu l'indication de trois cartons à faire dans la première partie; exécutez ceux-là fidèlement et je n'y en demande point d'autre. Mais voici un errata que vous aurez soin d'y placer au commencement. J'y ai marqué avec des croix les fautes qui demandent des cartons et qu'il faudra, par conséquent, effacer de l'errata.

Je suis assez content de votre exactitude et je vous suis sensiblement obligé d'y en mettre plus qu'à l'ordinaire; mais je suis bien mécontent de mes propres étourderies. En voici une dans la seconde partie qui fait une grossière contradiction sur un point essentiel.

et qui me force par conséquent à vous demander un carton. C'est à la page 22. Vous verrez dans le feuillet ci-joint le changement qu'il s'agit de faire, et ce changement est absolument nécessaire. Ce sera, je l'avoue, un carton de plus; mais quatre cartons sur vingt-huit feuilles ne sont pas après tout un embarras bien considérable, et quand nous en aurions bien quatre encore à faire sur le reste, ce qui, j'espère, n'arrivera pas, ce ne seroit jamais qu'une feuille sur le tout, ce qui est peu de chose.

Comme il n'est pas possible qu'il ne se glisse quelques nouvelles fautes dans l'édition in-12, je voudrois fort que ce fût celle in-8° que vous enverriez à Genève; car c'est là que l'ouvrage sera le plus sévèrement épluché et que toutes les fautes porteront coup. Tâchez de verser l'in-12 en Hollande et en Allemagne. C'est là qu'on n'aura pas besoin d'y regarder de si près.

Puisque vous ne pouvez pas m'envoyer mes exemplaires auparavant, il faudra se contenter de les avoir avec vos envois; en voici la distribution. Un paquet de quinze avec l'envoi pour Genève. Autant avec l'envoi pour Neufchâtel; car je suppose que vous ne manquerez pas d'en envoyer à Fauche. Autant avec l'envoi pour Paris. Sur chaque paquet vous écrirez *pour l'auteur*, et je vous prie que tous les exemplaires soient cousus, douze de l'in-8° et trois de l'in-douze.

Outre cela, j'en voudrois faire passer un à Londres à mon Cousin *Jean Rousseau, Café de Sams près de la Bourse*; un autre à Mylord Mareschal, à Berlin, avec un petit billet où vous lui marquerez que c'est de ma part. En voilà 47 de placés; j'en retiens encore trois dont je vous marquerai la disposition dans la suite.

M. Philibert Cramer m'ayant écrit qu'il étoit chargé de me remettre les treize cents francs, j'ai de son con-

seulement tiré sur lui une lettre de change; je ne doute pas qu'il n'y fasse honneur. Il m'a marqué qu'on disoit que je faisais imprimer un ouvrage en Hollande. Si vous ne m'avez pas gardé le secret, cela peut avoir de grands inconvéniens. Rien ne sauroit calmer mes inquiétudes que je ne sache l'ouvrage arrivé à ses différentes destinations. Il ne contient rien qui doive déplaire en France; mais je sais que M. de Sartine n'est pas trop porté pour moi.

Mille salutations à vos Dames. Il y a longtems que vous ne m'avez rien dit de ma filleule; j'espère qu'elle se porte bien, et qu'on lui parle quelquefois de son pauvre Parrain qui n'a que des malheurs en ce monde, ce qui le rend inutile à tout. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

125.

À MÔTIERS, le 29 8^{bre} 1764.

Quelque pressée, mon cher Compère, que soit la publication de mon ouvrage, je ne puis approuver la résolution que vous avez prise de le faire partir avant d'avoir fait passer sous mes yeux tout l'imprimé et d'avoir attendu ma réponse; car vous devez comprendre que sur une matière aussi grave, il y a des fautes d'inadvertance ou d'impression qui peuvent être de la plus grande conséquence et qu'il ne faut pas laisser courir. Celle que je vous ai marquée dans ma précédente est dans ce cas; c'est une bévue de l'auteur, il est vrai; mais comme elle fait une contradiction intolérable avec la suite, il faut absolument la corriger. Mais comment s'y prendre si vous avez déjà fait partir l'ouvrage? votre expédient de faire un carton après

coup et de l'envoyer par la poste ne me paroît pas trop sûr; car les relieurs (1) qui sont paresseux et qui se soucient fort peu que mon ouvrage soit correct ou non, ne trouvant pas le feuillet coupé, ne se donneront pas la peine de placer le carton. Ayez soin du moins, si le carton est déjà parti, de recommander particulièrement à ceux à qui vous adressez l'ouvrage de ne lâcher aucun exemplaire sans le carton. Que s'il n'est pas parti encore, voyez si peut-être il ne seroit pas plus sûr de faire cette correction par Errata au commencement de la seconde partie; car il est à croire que n'ayant rien à couper, les brocheurs placeront plus sûrement l'Errata que le carton. Comme que ce soit, je vous demande en grâce que cette faute soit corrigée, surtout dans tous les exemplaires qui paroîtront à Genève; car la contradiction dont il s'agit suffiroit pour y décréditer entièrement l'ouvrage, et quel parti n'en tireroit-on pas contre moi?

Je vous envoie le modèle de l'Errata que vous mettez à la seconde partie; si vous avez corrigé cette faute par un carton, il faudra toujours faire un errata pour la seconde faute, car elle fait un bien ridicule contresens. Vous êtes vous arrangé avec M. Vieusseux pour le premier envoi? Je le désire. Au reste, faites ce qui vous convient le mieux.

J'ai tiré sur M. Philibert Cramer une lettre de change et comme je n'en entends plus parler je suppose qu'elle est payée et j'ai déjà reçu l'argent. Si j'étois moins pressé, je vous enverrois aujourd'hui le reçu de M^{lle} Le Vasseur.

Si notre affaire va bien, je ne refuserai pas, mon cher Compère, l'augmentation que vous avez l'honnê-

(1) Lisez: *brocheurs*.

teté de m'offrir. Tous vos procédés sont d'un galant homme, et je crois qu'en nous passant mutuellement quelques petites étourderies nous pouvons l'un et l'autre nous applaudir de nous connoître. Je vous ai fait honneur en toute occasion de ce que vous avez fait pour M^{lle} Le Vasseur; et je ne me tairai pas non plus quand l'occasion s'en présentera sur ce dernier procédé. Ayez soin de passer en déduction le prix de l'Histoire universelle.

J'attends dans huit jours la fin de l'ouvrage, et je voudrais que de votre côté vous attendissiez pour l'envoi des corrections huit jours après cette lettre, afin que s'il se trouve encore quelque chose à faire aux dernières feuilles vous puissiez tout faire partir à la fois. Mille salutations et respects à mes chères Comères; j'embrasse ma filleule et son papa.

J. J. ROUSSEAU.

126.

5 9^{bre}

Je reçois en ce moment, mon cher Compère, votre dernier paquet, et je suis frappé d'étonnement à la vue de votre Errata. Qu'avez-vous donc fait de celui que je vous ai envoyé? Comment avez-vous pu vous résoudre à faire partir cet ouvrage avant d'avoir reçu et placé mes dernières corrections?

Je vous en ai ci-devant envoyé deux pour la seconde partie. Je vous les envoie pour la troisième fois, puisque vous ne m'en parlez point; car soit par cartons soit par Errata, il faut absolument qu'elles soient employées.

La première page 22, ligne 11 au lieu de ces mots.

Avant d'avoir assez affermi leur puissance, ils voulurent usurper le droit de mettre des impôts.

mettez ceux-ci à la place.

Ils avoient doucement usurpé le droit de mettre des impôts. Avant d'avoir assez affermi leur puissance, ils voulurent abuser de ce droit.

L'autre faute est page 99, ligne 12, ôtez *ne*.

Voyez comment vous ferez si l'ouvrage est déjà parti pour que ces corrections le suivent et qu'il ne se débite point sans elles.

Vous me marquez que vous ferez partir tout ce que vous pourrez de l'ouvrage pour Genève le 27 8^{bre} et le reste huit jours après. Vous devez comprendre que la première partie est inutile sans la seconde, et qu'il ne faut absolument pas que ni à Genève ni à Paris elles paroissent séparément.

On me mande de Paris qu'un exemplaire des Lettres écrites de la Montagne y court, ce qui me fait une peine excessive; si vous m'eussiez consulté, vous n'auriez pas envoyé cet ouvrage si fort à l'avance à M. de Sartine. Duchesne qui croit que l'ouvrage que vous lui proposez est autre chose, vient de m'écrire là-dessus, et je lui ai répondu comme il convenoit par le courrier d'hier (1).

(1) Voici ce que Duchesne écrivait à Rey le 25 Oct. "*Touchant l'ouvrage de M. Rousseau il court un (exemplaire) d'un ouvrage déjà fini de cet auteur, intitulé: Lettres écrites de la montagne* so. Un par-

Instruisez-moi de vos dernières dispositions et des arrangemens que vous avez pris pour mes exemplaires. Je ne vous en demandois pour Paris que quinze, et je vois qu'il m'en faudra bien vingt. Je vois avec douleur qu'après tant de soins pour la correction et pour la diligence, l'ouvrage sera défectueux et arrivera trop tard. Mes inquiétudes là-dessus seroient moins pardonnables si elles ne regardoient que moi seul. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

Voici encore une omission que j'aperçois, seconde partie, page 22, première ligne *pour ainsi*, lisez *pour ainsi dire*.

Page 48, ligne 3 de la note 1707, lisez 1713 (1).

127.

10 9^{bre} 1764.

Après une lecture attentive de toutes les feuilles de mon ouvrage, je m'en tiens définitivement à l'Errata que je vous envoie (2); mais il faut absolument que vous fassiez en sorte qu'il soit employé, surtout pour tout ce qui sera débité en France et à Genève. Pour cela vous pouvez en faire un feuillet que vous substituerez en forme de carton à celui qui contient votre singulier Errata et qui fait supposer qu'à cela près

ticulier très-respectable m'a assuré l'avoir vu; l'exemplaire est venu par la poste du côté de Lyon. Ne seroit-ce pas là l'ouvrage que vous m'avez proposé?"

(1) Voyez la lettre suivante.

(2) Dans l'édition in-12, toutes les fautes que l'auteur a indiquées ont été corrigées, il n'y a pas d'Errata.

L'ouvrage est correct. Vous enverrez ce carton ou son modèle à ceux que vous aurez chargé du débit de l'ouvrage, les priant d'en faire imprimer un semblable, et de faire en sorte qu'il soit employé dans tous les exemplaires qui sortiront de leurs mains.

A l'égard de l'édition in-12, comme je ne l'ai pas je n'en saurois coter les pages correspondantes pour y faire les mêmes corrections; ainsi il faut nécessairement que vous preniez ce soin vous-même, et je vous prie d'y donner toute l'attention nécessaire pour que les numéros de page et de ligne soient exacts. Il faudra de même envoyer le modèle de ce carton in-12 à Genève et à Paris, recommandant qu'il soit exécuté avec le même soin que celui de l'in-8°.

Vous avez le tems encore de pourvoir à tout cela avant que l'ouvrage paroisse, et je vous prie instamment que le modèle que je vous envoie soit exactement suivi, ni plus ni moins; que si par hasard vous avez déjà fait et envoyé l'errata sur mes corrections précédentes, vous pouvez vous en tenir là: mais je me souviens que dans ma dernière lettre j'avois mal à propos marqué un changement de 1707 et 1713. C'est 1707 qui est le bon, et qui doit rester.

Si vous m'eussiez consulté sur votre envoi à M. de Sartine, vous ne vous seriez pas exposé au refus que vous avez essuyé, et l'exemplaire qu'il a n'auroit pas déjà couru. Je sais que M. de Sartine, très-partial contre moi, est livré à mes ennemis. Malgré la sollicitation de M. Astier, à l'estime duquel je suis très-sensible, je n'augure guères mieux des dispositions de M. le Duc de Praslin. M. de Voltaire, tout-puissant auprès des deux frères, est l'ennemi le plus implacable que j'aye, et que puisse avoir la Bourgeoisie de Genève. Ainsi tout est contre nous, hors le droit, la justice

et la vérité. Et qu'est-ce que tout cela vis-à-vis de l'intrigue et du crédit?

Comme je suppose que vous aurez déjà disposé de l'envoi de mes Exemplaires, je n'ai plus rien à vous dire là-dessus; sinon que les soixante que je me réserve ordinairement ne seront pas de trop en cette occasion.

Je proposerai à M. Vieusseux de distribuer pour mon compte douze de ceux que vous lui avez expédiés, et je lui en renverrai autant des miens à la place quand ils seront arrivés. J'espère que vous en aurez envoyé à Paris au moins quinze comme je vous en ai prié, et que vous me manderez à qui ils sont adressés afin que j'en dispose; car je compte toujours que, permis ou non, l'ouvrage entrera, comme vous vous en êtes fait fort. Vous n'oublierez pas non plus l'exemplaire pour mon cousin à Londres, ni celui de Mylord Maréchal. Quand je saurai combien il vous en reste pour mon compte, je pourrai vous en marquer l'emploi.

De quelque manière que M. le Duc de Praslin ait répondu, si vous ne lui avez envoyé que la première partie il faut lui envoyer aussi la seconde. Il peut être utile qu'elle passe sous ses yeux, et il ne faut pas qu'il puisse croire qu'on l'a voulu surprendre.

Nous voilà, je crois, à peu près en règle sur cette affaire. Ainsi, à moins d'éclaircissemens nécessaires, je vais cesser de vous écrire pour quelque tems en attendant la publication de l'ouvrage. Je suis excédé de fatigue, d'inquiétude et de lettres; j'ai besoin d'un peu de repos, et je pense que vous en avez besoin aussi. Mes hommages à vos Dames, j'embrasse la petite et son papa. Tout à vous.

J. J. ROUSSEAU.

Voici le recu de M^{le} Le Vasseur que j'ai oublié de vous envoyer plutôt. Si vous savez l'adresse de M. Roustan, je vous prie de lui envoyer aussi un Ex. de ma part.

128.

12 9^{bre} 1764.

En réparant, mon cher Compère, l'oubli du recu de M^{le} Le Vasseur dans ma lettre d'avant-hier, je vous envoie en même tems un article omis dans l'errata de la seconde partie. Cette correction est absolument nécessaire parce que le *ne* qui a été ajouté et qui n'étoit sûrement pas dans la copie me fait dire précisément le contraire de ce que je veux dire.

2^e Partie page 99, ligne 12 *qui ne fut armé*, effacez *ne* (1).

Me rapportant au surplus à ma précédente, j'attends des nouvelles de vos envois pour la France et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

129.

31 10^{bre} 1764.

J'ai recu, mon cher Compère, votre dernière lettre sans date et vos erratas qui ne sont pas plus fidèles que les autres, surtout l'in-12 où l'Italique et le Romain sont tellement confondus qu'on n'y comprend

(1) La correction a été faite. Le passage se trouve (Lettre VIII) dans l'alinéa commençant *Il n'y a point d'Etat au monde* etc.

rien. Dans le passage changé de la page 235, on a mis un *mais* qui n'est sûrement pas de ma façon. Il y a p. 80 une autre faute que je n'ai découverte qu'après coup et qui fait le plus cruel contre-sens. C'est ligne 18 *imprudence* pour *impudence*. Cette *r* de trop est tuante (1).

J'apprends que l'on contrefait cette édition à Yverdon. Assurément c'est bien votre faute. Pourquoi en avoir envoyé si peu dans ce pays?

Qu'est donc devenu votre envoi pour Paris? Est-il péri dans la mer, est-il englouti dans la terre? J'ai reçu hier une lettre de Duchesne qui ne m'en dit pas un mot (2). Il faut avouer que je suis bien chanceux. Il faut que le pays pour lequel j'avois expressément fait cet ouvrage soit le seul où il ne peut parvenir.

On ne sauroit exprimer la fureur que cet ouvrage excite à Genève chez les ennemis de la liberté et chez les miens. Vernes vient de publier contre moi un libelle qui fait frémir et qui doit faire bien du tort et du déshonneur à mes adversaires. Quant à moi, je puis vous jurer qu'il ne me fait aucun chagrin. Je suis

(1) Elle est restée cette *r* tuante. On lit toujours dans l'alinéa de la Huitième Lettre commençant *Et qu'on ne dise pas etc. imprudence* pour *impudence*.

(2) Cependant Duchesne, qui s'était arrangé avec Rey pour le débit de l'ouvrage en France, mettait une grande activité et employait toute sorte de ruses pour faire entrer des exemplaires à Paris, en secret. "*Pourquoi — écrivit-il — vous ai-je demandé que les in-12 fussent pliés comme les in-8° de notre volume? parce que ne pouvant faire entrer cela que très-difficilement, et par les carrosses des Seigneurs de la Cour, les paquets qui ont la forme des in-8°, in-4° ou in-fol. sont plus aisés à arranger dans les fonds des carrosses que les in-12°.*" Mais le principal envoi se fit par mer, par Rouen et par Dunkerque. Ce fut seulement le 28 Janvier 1765 que Duchesne put écrire à son confrère d'Amsterdam: "*Je dois vous informer qu'enfin nos affaires sont en sûreté. Ce n'est pas sans bien des peines et des dépenses que l'on est parvenu au point de les déposer à quelques lieues d'ici; il en est entré et avec les précautions nécessaires. Les présens que M. Rousseau rouloit faire ont été faits.*"

très-aise de laisser, comme j'ai dit dans l'ouvrage, l'arme de la calomnie et de la satire à mes ennemis.

Dans l'envoi que vous m'avez fait dans la balle de Fauche vous avez fait un quiproquo qui m'a rendu bien penaud. C'est qu'au lieu des Tomes 8 et 9 de l'Histoire universelle moderne dont j'avois précisément le plus de besoin vous m'avez envoyé les Tome 8 et 9 de l'Histoire universelle ancienne que j'avois déjà. Avouons, cher Compère, que vous et moi serons jusqu'à la fin deux vrais étourdis. Tâchez de voir comment nous pourrons faire, vous pour m'envoyer les deux volumes qui me manquent, et moi pour vous renvoyer les deux que j'ai de trop, et qui doivent vous déparciller un exemplaire. Vous ne m'avez pas marqué le prix de ces neuf volumes; marquez-le moi, je vous prie, et comment je puis vous le faire tenir.

M. Vernède d'Amsterdam s'est chargé à Lyon de quelques chiffons que j'envoie à ma filleule et à mes chères commères. J'ai chargé Mad. Boy de la Tour, mon amie, de cette petite emplette. Je souhaite que, ne pouvant être riche, elle soit du moins de bon goût. A petit mercier, petit panier, cher Compère. Bien entendu que le petit mercier c'est moi; car le panier ne sauroit être trop grand pour le mérite des Dames.

Je reçois avec bien de la reconnoissance le beau présent d'estampes que me fait M. votre fils (1). Je me propose de lui écrire pour le remercier; mais le moment de crise où je suis redouble tellement mes tracas que la tête m'en tourne; et je suis obligé de finir brusquement en vous embrassant de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

(3) François Bernard, mort en Juin 1780, peu de jours après son père. Le cadet des deux fils de Rey, Isaae, s'étant établi aux Colonies Hollandaises en Amérique est mort à Démérary.

J'oubliois de vous marquer que le mot *ainsi*, omis dans les deux éditions est à celle in-8° à la page 52 de la 1^{re} partie, ligne première, et à l'in-12 page 254, ligne trois en remontant.

130.

A MÔTIERS, le 28 Janv. 1765.

Voici, mon cher Compère, la réponse à la lettre que vous m'avez envoyée au commencement de ce mois. Je sais qu'il y a deux Comtes de Bentinck (1) et qu'ils m'honorent l'un et l'autre de leurs bontés; mais je ne sais comment distinguer l'un de l'autre par l'adresse des lettres. Vous m'obligeriez de m'envoyer ces adresses bien distinguées. Vous savez qu'on a très-sévèrement défendu à Berne les Lettres écrites de la Montagne. Vous ne sauriez concevoir à quel point la rage du Conseil de Genève et des pantins qu'il fait jouer à Berne et ailleurs est portée contre moi. Il ne faut pas moins que l'honneur que j'ai d'être sujet du Roi et que la protection dont il m'honore pour me croire en sûreté dans le lieu que j'habite, et je ne réponds pas de ce qui pourra m'arriver quand je mettrai le pied sur le canton de Berne. Dieu soit béni, je m'attends à tout, mais j'ai trop vécu. Baisez ma petite filleule au nom de son malheureux parrain. Je salue vos Dames et vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

(1) Voyez la note au N°. 110.

131.

A MÔTIERS, le 16 Févr. 1765.

J'ai reçu, mon cher Compère, les deux lettres que vous m'avez écrites du 23 Janv. et du 5 Févr. avec toutes les copies de lettres que vous y avez jointes sur l'histoire de la brûlerie de mon livre à la Haye (1). Je serois assurément bien fâché que tous ces petits jeux d'enfans mal élevés vous portassent du préjudice; mais comme je crois le Magistrat d'Amsterdam trop judiciaire et trop équitable pour concourir à de pareilles inepties, je vous avoue que je me serois fort passé de toutes ces copies qui me coûtent de gros ports et ne

(1) Des recherches faites dans les archives de la Cour de Hollande ont fait connaître, que le 11 Janvier 1765. cette Cour, qui avait déjà fait brûler le Dictionnaire Philosophique et d'autres livres, ayant appris par son Président Mr. Wigbold Slicher que le libraire Rey à Amsterdam venait d'imprimer certain livre, intitulé *Lettres écrites de la Montagne par J. J. Rousseau*, qu'on disait contenir plusieurs passages choquans, ordonna au Procureur Général de prendre là-dessus ses informations. Celui-ci rapporta le 17 que, pour répondre aux ordres de la Cour, il avait fait défendre et saisir le dit ouvrage, dont on avait trouvé dix exemplaires. Sur ce rapport et les conclusions prises par le Procureur Général, la Cour prononça le 21 Janvier un arrêt où, considérant que dans le livre inériminé l'Infaillibilité de l'écriture Sainte est mise en doute, et que les miracles du Sauveur et de ses Saints Apôtres y sont l'objet de moqueries profanes, impies, fades et licencieuses tendant à miner les fondemens de la vraie Religion; considérant d'ailleurs que ce livre a pour but de justifier les maximes pernicieuses de *l'Emile ou de l'Education*, ouvrage défendu par ordonnance des Etats de Hollande comme étant un livre au plus haut degré impie, scandaleux, outrageant et profane, et puisque le respect dû à la Majesté Divine impose à la Justice le devoir de donner ouvertement une marque éclatante de son indignation, et signaler par un exemple son horreur contre quiconque écrit, imprime, vend et concourt à la distribution de livres aussi abominables, ordonne que le dit livre scandaleux et blasphématoire (*ergerlijk en God-onteerend boek*) sera lacéré et brûlé sur l'échafaud par les mains du bourreau (*omme ter plaatse waar men gewoon is crimineele justitie te doen, door de handen van den scherpreyger te worden gelacereerd en vervolgens verbrand*).

m'intéressent guères. Beaucoup de gens, même en place, me veulent du bien et blâment le mal qu'on me fait, je le veux croire; mais que m'importe tout cela, je vous prie? puisque de tant d'honnêtes gens il ne s'en trouve jamais un seul qui me défende contre aucun outrage, et qui me préserve d'aucune iniquité. Plaindre un homme dans ma situation quand on peut le servir, c'est outrager à sa misère. Ainsi laissez à tous ces Messieurs leurs condoléances. Si mes ennemis se contentoient de parler, mes amis pourroient s'en contenter aussi. Mais tandis que les uns sont actifs et infatigables, les autres ne sont que des parleurs. Que Dieu les bénisse; leurs beaux discours ne m'ont jamais guéri de rien. Ainsi ne m'en faites plus payer le port; car le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Voici aussi une copie qui vous prouvera que cette plate singerie ne m'affecte pas beaucoup en elle-même; mais ce qu'il y a de réel et de désagréable est qu'elle m'ôte la seule ressource qui me restât pour avoir du pain. Il s'étoit formé ici une Compagnie pour l'impression générale de mes ouvrages qui m'assuroit une subsistance honnête. Le Conseil d'Etat avoit donné son agrément, tout alloit bien, et l'acte étoit prêt à passer, quand la nouvelle que mon livre avoit été brûlé en Hollande a fait révoquer la permission tacite, et les entrepreneurs incertains de l'avenir ne veulent pas se constituer en d'immenses avances sans avoir là-dessus une sûreté qu'on refuse de leur donner, tant l'effroi de ce qui s'est fait en Hollande a saisi tous les esprits. Vous concevez que ne pouvant faire ici cette entreprise, je ne puis plus espérer de la faire nulle part; ainsi s'il arrivoit que j'eusse le malheur de vieillir, me voilà réduit à l'alternative la plus décidée de mendier ou de mourir de faim. Vous voyez que

cette petite opération dont on plaisante à la Haye n'est pas si risible pour moi.

Fauche à qui j'ai fait demander le mémoire d'un compte que je lui dois, m'a fait dire qu'il attendoit pour faire ce compte de savoir si c'étoit vous ou moi qui paierions le port des exemplaires que vous m'avez envoyés; qu'il vous en avoit écrit, et qu'il attendoit votre réponse. Il est sans contredit très-juste que je paye ce port. Cependant comme jusqu'ici vous m'avez toujours fourni tous mes exemplaires francs de port, si vous vouliez aujourd'hui qu'il en fût de même, je ne disputerois pas là-dessus; mais comme qu'il en soit de cet article, faites-moi toujours le plaisir de me marquer comment je dois vous faire tenir les 108 Livres de l'Histoire universelle. Voulez-vous que je les remette ici à Fauche? Voulez-vous les tirer sur moi à vue? vous le pouvez et j'y ferai honneur. J'ai quelque argent à recevoir à Paris de Duchesne, je pourrois vous envoyer un billet sur lui; choisissez.

Quoique je regrette les ports de vos copies de lettres, je ne les regretterai jamais, mon cher Compère, quand il s'agira de recevoir de vos nouvelles et des témoignages de votre amitié. J'envoie un baiser à ma filleule et mille salutations et respects à sa maman, et à sa marraine que j'espère être bien rétablie. Saluez aussi M. votre fils; je n'oublie pas que je lui dois un remerciement; mais je suis accablé, je n'ai pas un moment pour reprendre haleine. Je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU.

VIII.

LETTRES ÉCRITES

DANS LES DERNIÈRES PÉRIODES

DE LA

VIE DE ROUSSEAU.

Après les *Lettres écrites de la Montagne*, la correspondance de Rousseau avec son libraire d'Amsterdam n'offre plus l'intérêt qui s'attache aux impressions d'un auteur pendant la première publication d'un de ses écrits. Le seul ouvrage publié encore de son vivant, son *Dictionnaire de Musique*, parut à Paris chez la Veuve Duchesne, à qui il l'avait vendu, et ses derniers écrits, les *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*, les *Dialogues*, et les *Rêveries* n'ont vu le jour qu'après sa mort.

Quant au petit conte *la Reine Fantastique*, on verra par les lettres que nous publions pour la première fois, que l'édition que Rey en a donnée, a été faite sur un manuscrit corrigé avec soin par l'auteur lui-même.

Pour l'estimation du texte du *Devin du Village*, tel que Rey l'a imprimé, les Nos. 144 et 162 pourront être utiles. Mais si les lettres qui suivent n'offrent qu'un médiocre intérêt pour l'étude philologique des ouvrages du grand écrivain, on y trouvera néanmoins pour la connaissance de l'homme et pour la recherche de tout ce qui se rapporte à sa vie et à ses pensées, des détails qui méritent de l'attention.

132.

A MÔTIERS, le 18 Mars 1765.

Mon cher Compère, le violent orage que le voisinage de Genève excite ici contre moi me force à chercher un dernier asile où je puisse mourir en paix. Cet asile est trouvé et malheureusement loin de me rapprocher de vous il m'en éloigne, j'en ai du regret; mais il faut céder au sort.

Il me reste le souci de pourvoir à ma subsistance, et comme je le puis sans profiter gratuitement de vos offres, je désire seulement de consulter avec vous ce qui se peut faire; vous y entrez en ce qui vous conviendra relativement à mes vues; si elles ne se rapportent pas aux vôtres, je m'arrangerai autrement; ou plutôt je fais dès à présent mes arrangemens indépendans de vous, afin que vous soyez absolument libre.

L'entreprise qui se faisoit ici pour l'impression générale de mes ouvrages étoit faite par une Compagnie de commerçans très en état de faire les avances, et qui déjà se trouvant assez forts par eux-mêmes n'avoient reçu plusieurs d'entre eux que par complaisance et à ma sollicitation. M. Du Peyrou avoit été le médiateur de notre traité. Il étoit tel qu'au moyen d'une somme payée une fois pour toutes en commençant, cette somme par les soins de M. Du Peyrou me produisoit seize cents francs de rente viagère, qui est la somme que je dépense annuellement depuis que je vis dans mon ménage, c'est-à-dire depuis dix-sept ans. Réguillat de Lyon étoit à la tête de l'exécution. Toute la collection étoit distribuée en 6 volumes in-quarto, et en 16 ou 18 in-douze, selon la distribution dont je joins ici la note.

Cette affaire étant manquée pour le présent, l'attente d'une autre occasion, et le désavantage de ne pouvoir exécuter l'entreprise sous les yeux de l'auteur même doit la rendre moins lucrative pour ceux qui l'entreprendront et pour lui-même; c'est ce que je sens si bien que, quoique M. Du Peyrou m'offre de prendre le tout à lui seul aux mêmes conditions, je ne crois pas pouvoir profiter de cette offre qui me paroît plus relative à mon avantage qu'au sien. Mais voici comment je m'arrangerois pour me procurer la même rente viagère en mettant au rabais cette entreprise, mais en y en ajoutant une autre, soit conjointement, soit séparément, qui compensât la diminution du produit.

1. Je remettrai le recueil tant des manuscrits que des imprimés, corrigé, distribué par volumes et prêt à mettre sous presse, et celui qui le recevra, maître de l'imprimer ou faire imprimer quand il voudra, m'assurera une pension viagère de mille francs qui commencera de courir en recevant le recueil; moyennant quoi, si dans le cours de ma vie je compose quelqu'autre ouvrage, l'article suivant excepté, et que je le mette sous la presse, je m'engage à ne le donner qu'à lui et à le lui fournir gratuitement.

2. Il reste la grande entreprise de ma vie et des pièces qui s'y rapportent. Entreprise qui doit être séparée de la précédente; parce que, quand même ma vie seroit écrite, on ne peut la mettre sous la presse qu'au bout d'un nombre d'années dont on conviendra, à cause des choses importantes qu'elle contiendra, surtout depuis quelques années en ça, et des personnes en place qui seroient compromises, ce que je ne veux pas faire et que celui qui se chargera de cette entreprise doit éviter pour lui-même.

L'ouvrage est déjà commencé et je vois à vue de

pays que ce sera un ouvrage aussi considérable que singulier. Car jamais homme n'aura fait une entreprise semblable et ne l'aura exécutée comme je me propose de le faire; j'ai de quoi, et l'abondance de mes matériaux m'étonne moi-même.

Le recueil seul des lettres, mémoires, et pièces justificatives composera du moins deux forts volumes in-octavo, et je ne doute pas que la vie même, à ne la prendre que jusqu'ici, ne passe la même étendue; mais c'est aussi une entreprise longue à exécuter et qui demande plus de tranquillité qu'on ne m'en a laissée jusqu'ici: c'est à me procurer ce loisir et cette tranquillité que je travaille. Quant aux lettres originales, il faudra pour qu'au besoin elles servent de preuves, qu'elles soient mises dans un dépôt public.

Il faut, mon cher, que ma vie me fasse vivre, et par conséquent qu'elle me procure annuellement les six cents francs qui manquent à l'article précédent pour fournir à mon nécessaire. L'inconvénient que j'y vois est que tout cela forme de grandes avances qui ne rentreront qu'au tems de l'exécution; mais cette exécution en revanche, si l'on en choisit bien le moment, quand toutes les clameurs seront apaisées, doit rendre un produit immense entre les mains d'un homme intelligent.

Voyez, mon cher Compère, s'il vous convient de prendre à votre part une de ces deux entreprises ou d'y entrer. Si l'accord n'est pas fait au moment de ma retraite, il pourra s'achever par l'entremise de M. Du Peyrou, et si vous trouvez des changemens à faire à ce plan pour le rendre plus convenable, je ne demande pas mieux que de m'y conformer.

Comme tous les événemens de ma vie sont sujets aux crises et aux révolutions les plus imprévues, je

voudrois qu'à tout hasard vous me donnassiez des instructions un peu détaillées sur la manière de me rendre auprès de vous le plus commodément et aux moindres frais qu'il est possible, et que vous me donnassiez des adresses sur la route de gens qui pussent m'aider et me conseiller au besoin.

Mes livres m'embarrassent beaucoup. Je pourrois peut-être m'en défaire ici d'une partie, mais il me faut quelqu'un qui se charge du tout. Le nombre en est augmenté d'un bon tiers depuis votre voyage. Voyez si comme vous me l'aviez fait entendre vous pourriez vous charger de ce fardeau-là.

Je n'ai point envoyé les 108 Livres à M. Chappuis à Lausanne; j'ai pensé que si vous vouliez bien les déduire sur la pension de M^{lle} Le Vasseur pour cette année, cela me seroit plus commode et reviendroit au même. Vous sentez qu'au moment présent l'argent m'est nécessaire; cependant grâce au ciel il ne me manque pas encore; ainsi ne soyez pas en peine de moi, mais répondez-moi le plus tôt et le plus décisivement que vous pourrez sur tous ces articles, afin que nous ne perdions pas de tems en négociations inutiles.

Vous ne m'avez point marqué si vous aviez reçu la réponse à M. le Comte G. de Bentinck (*) que je vous ai envoyée et si vous la lui aviez fait tenir. Mille choses de ma part à vos Dames. Si je suis privé du plaisir de voir ma filleule, je ne puis vous dire quel regret ce sera pour moi. Mais il suffit que mes vœux me portent d'un côté, pour que le sort m'entraîne d'un autre. Je vous embrasse.

J. J. R.

(*) G. Guillaume ou William. Voyez la note au N^o. 110.

NOTE DES PIÈCES

ET

DE LEUR DISTRIBUTION DANS L'ÉDITION IN-4^o.

TOME I.

Discours sur l'inégalité.

Discours sur l'économie politique.

Du contrat social.

Extrait de la paix perpétuelle.

* Extrait de la Polysynodie.

* Jugement sur la paix perpétuelle.

* Jugement sur la Polysynodie.

* Traduction du pr. Livre de l'Histoire de Tacite.

TOME II.

La Nouvelle Héloïse, et les pièces qui s'y rapportent.

TOME III.

Emile, jusqu'à la fin de l'alinéa qui suit la profession de foi.

TOME IV.

La suite d'Emile.

Lettre à M. l'Archevêque de Paris.

Lettres écrites de la Montagne.

TOME V.

Lettre à M. d'Alembert.

De l'imitation théâtrale.

* Discours sur la première vertu du Héros.

Discours qui a remporté le prix à Dijon.

Réponse à un Ecrit anonyme dans le Mercure de France.

Lettre sur une réponse à M. Gautier.

Réplique au Roi de Pologne.

Dernière réponse de J. J. Rousseau.

Préface de Narcisse.

Narcisse. Comédie.

* L'engagement téméraire. Comédie.

* Les Muses galantes. Opéra.

Le Devin du Village. Intermède.

* Pygmalion, Scène Lyrique.

* Emile et Sophie, ou les solitaires. Fragment.

* Le Lévitte d'Ephraïm.

* Lettres à Sara.

* La Reine fantasque. Conte.

* Traduction de l'Apocolokintosis de Sénèque.

TOME VI.

* Sur la Musique. Article du Dictionnaire.

* Sur l'Opera, Article du Dictionnaire.

* Mémoire lu à l'Académie des Sciences l'an 1742.

Lettre sur la Musique française.

* Réponse à M. Rameau. -

* Essai sur l'origine des langues.

* Lettres et Mémoires sur divers sujets.

TABLE GÉNÉRALE.

NB. Les articles précédés d'un Astérisque sont encore en Manuscrit.

Comme les Tomes 3 et 4 contiennent toutes les pièces défendues en Hollande, on peut y supprimer ces deux volumes sans gâter au surplus l'Édition, dont on peut seulement changer les titres.

133.

A MÔTIERS, le 27 Avril 1765.

Tout est changé dans ce pays à mon égard, mon cher Compère, et les ministres ont fait tant de sottises qu'ils ont enfin forcé le gouvernement d'ouvrir les yeux. Outre cela, la protection du Roy confirmée dans cette affaire et les constantes bontés de Mylord Mareschal me mettent en état d'habiter dans ce pays, malgré les saintes fureurs du Clergé, aussi tranquillement que dans tout autre. Cependant ma résolution est toujours de n'y pas rester et j'en serois déjà parti si mon état me permettoit d'entreprendre un voyage; mais soit la continuation de la mauvaise saison, soit les continuelles tracasseries de notre prêtraille, mes maux empirés ne me permettent à présent de songer à aucun voyage, et voici bientôt le huitième mois que je passe enfermée dans ma chambre sans avoir pu mettre le pied dans la rue deux ou trois fois. S'il plaisoit à la providence de disposer d'une vie qui n'a plus pour moi que des peines, j'irois volontiers chercher dans l'autre la paix qu'on ne veut pas me laisser dans celle-ci.

Je voudrois de tout mon cœur être en état de profiter des arrangemens de Madame Rey qui regardent son séjour et celui de ma filleule auprès de moi. Mais toute cette année est pour moi si orageuse, mon sort est si incertain, j'ai tant de courses à faire, tant de gens doivent me venir voir, que je ne puis absolument disposer avec certitude d'un seul moment de mon tems. Quand même je resterois dans ce pays, il faut de toute nécessité que je quitte Môtiers, et la recherche d'un logement qui me convienne et l'embaras d'un déménagement m'occuperoient seuls tout entier quand je

n'aurois pas autre chose à faire. A l'égard de l'hiver, c'est le tems de mes souffrances, obligé de porter des sondes presque continuellement je suis hors d'état de voir personne durant toute cette saison, surtout des femmes. Voilà des obstacles qui me chagrinent, mais qu'il ne dépend pas de moi de lever. Il faut espérer que je serai plus heureux une autre année; mais je ne puis disposer de moi celle-ci.

Je reconnois dans vos offres votre amitié et votre générosité ordinaire. Je suis si sûr du bon cœur avec lequel vous me les faites que je m'en prévaudrois avec confiance au besoin. L'impression de mes écrits dans ce pays a trouvé des obstacles qui probablement ne se lèveront pas; mais quand elle auroit lieu il ne dépendroit pas de moi de vous faire entrer dans la société qui en a formé l'entreprise. Cette Compagnie se trouve déjà trop nombreuse et lorsqu'elle se forma j'eus déjà toutes les peines du monde d'y faire entrer M. d'Yvernois de Genève qui est mon ami. Les fonds ne leur manquent pas et ils ne veulent pas perdre leurs peines à force de diviser leurs profits. Mais cela n'empêcheroit pas qu'il ne leur fût très-avantageux et très-agréable que vous voulussiez bien vous intéresser à leur succès et qu'ils ne traitassent bien volontiers avec vous seul pour le débit de l'Angleterre et de la Hollande.

A l'égard de l'histoire de ma vie, plus je médite sur cette entreprise, plus je vois que je ne puis l'exécuter comme je me le propose sans en renvoyer la publication à un tems fort éloigné. Si je veux montrer la vérité telle qu'elle est, j'ai à dire tant de choses, qui intéressent tant de gens et même des gens en place, qu'il n'y a que le cours des ans qui puisse me permettre de parler sans déguisement; à moins de cela mon entreprise est manquée, et je ne ferai qu'une

vie ordinaire, masquée et plâtrée; au lieu que dans mon projet je ferai une chose unique, et, j'ose dire, une chose vraiment belle. Je m'en fais un objet si important que j'y consacre le reste de ma vie; mais il ne convient absolument point à vos intérêts et à ceux de votre famille que vous commenciez par de continuelles avances qui ne rentreront peut-être qu'à vos enfans. Tout ce que je puis faire pour concilier le bien de la chose avec le désir que j'ai que l'ouvrage ne s'exécute que par vous, c'est de prendre dans mes arrangemens de telles mesures que, lorsqu'il sera tems de mettre l'ouvrage sous presse, vous en ayez la première offre, qu'on s'adresse premièrement à vous ou à votre fils et qu'il ne passe à un autre libraire qu'au cas que vous ne puissiez ou ne vouliez pas l'exécuter. Cela même a ses difficultés encore; car il m'importe que le manuscrit ne puisse être lu de personne au monde jusqu'au tems de l'exécution: mais nous verrons.

Voici le recen de M^{lle}. Le Vasseur; recevez ses remerciemens et ses respects. Vous m'obligerez dans vos envois dans ce pays de ne pas oublier les Tomes 8 et 9 de l'Hist. univ. moderne, et de me marquer à qui je dois remettre les deux de l'ancienne. Mille salutations à vos Dames. J'irai certainement voir à Vevay Mademoiselle Dumoulin si elle y vient et que je sois encore ici. Vous ne m'avez point marqué si vous aviez receu les chiffons qui ont été remis par Mad^e. Boy de la Tour de Lyon à M. Vernéde. J'embrasse la chère enfant et son papa.

134.

A MÔTIERS, le 13 Juin 1765.

Trouvez bon, mon cher Compère, que je vous recommande M. le Justicier Bovet et M. Jequier qui vont à Amsterdam recueillir une succession. Vous m'obligerez de vouloir bien leur procurer les connoissances nécessaires et leur donner vos conseils pour cette affaire.

J'ai reçu avec votre lettre du 31 May celle de M. le Comte G. de Bentinck (1). J'en renvoye la réponse au retour des montagnes où je vais passer quelques jours.

Mille salutations à vos Dames. J'embrasse ma filleule, toute votre chère famille, et son bon papa.

J. J. ROUSSEAU.

135.

A L'ISLE ST. PIERRE, le 12 7^{bre} 1765.

Sans doute, mon cher Compère, vous n'ignorez pas les malheurs qui me poursuivent et qui m'ôtent le loisir de vous écrire comme je voudrois. Le Ministre de Môtiers ne pouvant me faire excommunier a pris le parti plus prompt et plus sûr de me faire assassiner, et il a trouvé plus de facilité à disposer d'une bande de coupe-jarrets que des anciens de son consistoire. Insulté, hué, maudit dans tous les chemins, menacé même des armes à feu, je laissois dire la canaille, et j'allois mon train toujours seul et sans armes, comme à mon ordinaire. Comme cette sécurité en imposoit

(1) Voir la note page 253.

de jour à ces bandits, ils ont trouvé l'expédient de forcer de nuit ma maison, d'enfoncer mes portes, de casser mes fenêtres et de lancer des pierres jusques dans ma chambre et tout près de mon lit (1). Les choses étant venues à ce point, je me suis enfin déterminé à m'éloigner de ce chef de brigands et d'aller, s'il est possible, chercher, un lieu sur la terre où l'on venille bien me laisser mourir en paix. Je ne sais point encore où je me fixerai. Je suis hors d'état d'aller vous voir, du moins pour le moment. Je suis malade, accablé de soins, j'ai besoin de respirer. Je voudrais qu'on me laissât dans cette solitude, du moins pour cet hiver; mais s'il reste quelque humanité parmi les hommes, ce n'est pas moi qui la trouve. Cependant, malgré tous mes embarras, prévoyant que vous entendriez parler des attentats de ces misérables, et que vous pourriez être en peine de moi, je suis bien aise de vous rassurer et de vous dire qu'au moins je suis en sûreté, et que, quant à présent, je n'ai besoin de rien que d'un asile. Je ne puis répondre à votre dernière lettre, parce que je ne l'ai pas avec moi. Si vous n'aviez pas été si pressé de votre édition générale de mes ouvrages, j'en aurois pu faire la mienne et prendre avec vous des arrangemens pour cela. Mais je ne serai de longtems en état d'y penser. Quant à la Reine Fantasque, on n'en a que des copies très-défectueuses. Si vous n'en êtes pas pressé, je vous en ferai une copie plus étendue et plus exacte; mais c'est ce que je ne puis pour le moment, n'ayant pas ici mes papiers. Je fais cette lettre d'avance et pourtant fort à la hâte, ne

(1) Sur cette attaque nocturne, qui a été révoquée en doute, voyez la note de M. Petitain au passage des *Confessions* (livre XII) où Rousseau en fait un récit détaillé.

sachant encore quand je pourrai la faire partir. J'ai tant éprouvé d'infidélités et de vexations dans les postes, que j'avois, dès Môtiers, renoncé à cette voye qui me devient impossible ici. En attendant que je sois fixé, vous pouvez lorsqu'il sera nécessaire m'écrire à l'adresse de *M. du Peyrou à Neufchâtel*, et pour éviter les enveloppes, il suffira de faire une croix au haut de la lettre. Ce signe lui suffira pour connoître qu'elle est pour moi. Je suis bien fâché, si Mad^{le} Dumoulin passe à Môtiers, de ne m'y pas trouver pour la recevoir. M^{le} Le Vasseur y est encore pour vendre ou emballer mes effets; elle fera ce qu'elle pourra pour l'accueillir à ma place. Mille tendres embrassemens à ma chère fillenle, et à tout ce qui vous appartient; je vous fais, mon cher Compère, les miens de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

136.

A L'ISLE ST. PIERRE au lac de Biemme, le 18 8^{bre} 1765.

Cette Isle, mon cher Compère, est en effet dans l'État de Berne, et même appartient en propre à leurs Excellences; ainsi vous pouvez croire que je ne m'y étois pas réfugié sans avoir pris du côté du Gouvernement toutes les sûretés raisonnables qu'on m'y laisseroit en paix. Cependant, au moment où je m'y attendois le moins, j'ai recen l'ordre d'en sortir et de tout l'État de Berne. On a choisi le moment des vendanges où presque tous les membres du Gouvernement étoient absens pour me porter à la sourdine ce dernier coup qui, j'ose le dire, excite une indignation générale parmi tout ce qu'il y a de respectable dans le pays. Mais c'est ici comme chez vous: les bons

orient et ne font rien; les méchans ne disent rien, mais agissent. La partie n'est pas égale. Il n'est pas difficile de voir d'où le coup part, et les Magistrats de Genève se donnent bien de la peine pour me forcer à leur dire encore une fois leurs vérités. Quoi qu'il en soit, il faut partir et s'éloigner une bonne fois de cette fatale Suisse qui m'a si bien payé de mon amour pour elle. Dans toute autre saison, je ne délibérerois pas et je prendrois à l'instant le parti de me rendre auprès de vous; mais je suis si sûr de ne pouvoir supporter l'hiver où vous êtes, et il est si probable que dans une si longue et si pénible route pour un infirme, je n'arriverai pas sans tomber malade par ces premiers froids dans des pays où je ne connois personne et dont je ne sais pas la langue, que cette entreprise m'effraye et que je ne sais à quoi me déterminer. Il n'y a que l'Angleterre où je sois sûr de vivre tranquille et où des Ministres assassins ni des Magistrats corrompus ne pourront me chercher querelle. Je suis déterminé à m'y rendre s'il m'est possible (1); mais vu mon état et la saison, je suis incertain sur le tems et sur la route. Je ferai tout mon possible pour me mettre en état de passer chez vous; mais il faut pour cela que je trouve un compagnon de voyage; car comment tenter d'aller seul? C'est à quoi il ne faut pas penser. Si l'on me laissoit ici plus longtems et que je fusse plus fixe dans mon projet, je vous dirois: venez me prendre. Vous me l'avez offert et je suis sûr que vous le feriez avec plaisir; mais outre l'indiscrétion qu'il y auroit à vous tirer de vos affaires et à vous fatiguer ainsi, peut-être avant votre arrivée serois-je forcé de

(1) On lit dans ses *Confessions*: "Croyant partir pour Berlin, je partis en effet pour l'Angleterre."

prendre mon parti, ou vous me trouveriez tout à fait sur le grabat et hors d'état de faire route par l'augmentation du froid. Il ne faut pas, mon cher Compère, dans cette incertitude songer à vous déplacer : mais, à tout événement, jetez les yeux sur quelque petite chambre commode et chaude et ne soyez pas surpris si vous me voyez arriver moi ou mon petit équipage au moment où vous vous y attendrez le moins. J'ai toute la considération possible pour M. Charles de Bentinck (2), mais je veux être logé chez moi. En attendant que je délibère et que j'arrange mes petites affaires pour un second déménagement, si vous avez quelque nouvelle instruction ou adresse à me donner sur la route et pour vous expédier mon bagage, vous me ferez plaisir de me l'envoyer le plus tôt possible. Si d'autres projets la rendent inutile, ce sera un petit malheur.

Il est vrai que l'accord pour l'édition de mes écrits est une affaire faite ; mais je connois trop bien M. du Peyrou pour n'être pas sûr que si d'autres arrangemens me convenoient mieux, il renonceroit avec plaisir à ceux qu'il n'a pris que par amitié pour moi. Malheureusement l'ordre dans lequel vous avez commencé votre édition n'est point celui qui convient pour la mienne, et d'ailleurs mes écrits m'ont causé tant de malheurs que je ne puis les revoir sans la plus grande répugnance. C'est désormais une matière dont il ne m'est plus possible de m'occuper. Quand je vous ai parlé de l'édition de Duchesne c'est parce qu'elle contient des pièces de moi qui ne sont pas ailleurs ; mais je n'ignorois pas qu'elle étoit fautive, et je n'ai jamais pensé que vous y prendriez ni la prophétie ni aucune

(1) Voir la note au N°. 110.

pièce qui ne soit pas de moi ⁽¹⁾. Ne cherchez pas à grossir votre recueil, n'imprimez que ce que j'ai fait, et c'est par là précisément que votre édition sera recherchée ⁽²⁾. Je n'oublierai pas la Reine fantasque, et si je vous vais voir nous pourrons reparler de tout cela.

Ecrivez-moi promptement si vous voulez que votre lettre me trouve encore ici. Vous pouvez continuer à m'écrire sous le pli de M. Du Peyrou; M. Jeannin qui vous a écrit est son secrétaire. Les difficultés, la fatigue, le froid anront bien de la peine à me rebuter de vous aller voir, tant j'ai d'empressement d'embrasser ma chère filleule et ses bons parens. Croyez que si je prends un autre parti, il faudra que j'aye bien reconnu que celui-là m'est impossible.

Je prends le parti de laisser ici M^{lle} Le Vasseur avec mes effets, jusqu'à ce que j'aye une résidence fixe. Je vous écris sans ordre et sans suite; mais en vérité, je suis dans un tumulte qui ne me laisse pas à moi. Je vous embrasse, mon cher Compère, de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

137.

A STRASBOURG, le 10 9^{bre} 1765.

Je n'ai, mon cher Compère, vu le prompt départ du porteur de ce billet, que le tems de vous donner

(1) Quelle est donc *la Prophétie*? La petite brochure intitulée *La Vision de Pierre de la Montagne dit le Voyant*? mais il a reconnu dans ses *Confessions* qu'elle était sortie de sa plume.

(2) Rey cite ce passage dans un Avertissement à la tête de sa nouvelle édition des Oeuvres de Rousseau qu'il a dédiée à Du Peyrou.

un petit bonjour et de vous marquer combien j'ai de regret que le mauvais tems les mauvais chemins et mon mauvais état m'ôtent le plaisir d'aller jusqu'à vous. Je ne sais point encore quel parti mon état et la saison me permettront de prendre, mais je ne perds ni le désir ni même tout à fait l'espérance d'aller vous embrasser. Mille choses à ma chère Com-mère et à sa chère fille. Que ne suis-je à portée de recevoir les caresses de cette aimable enfant. Bonjour mon cher Compère.

138.

A STRASBOURG, le 25 9^{bre} 1765.

Je reçois, mon cher Compère, avec autant de surprise que de chagrin votre lettre du 16. Votre ambassadeur s'en retournera comme il sera venu. (1) J'en suis fâché, mais ce n'est assurément pas ma faute. Je ne suis point en état de voyager à présent; il ne fait pas le tems pour cela; me trouvant bien ici, je n'ai nulle envie d'en partir sitôt, et lorsque j'en partirai je doute malgré mon envie que ce soit pour aller à Amsterdam. Il fait le froid le plus rigoureux que j'aye senti depuis bien des années; j'ose à peine mettre le pied dans la rue, et vous ne laissez pas de m'écrire de me mettre en route avant l'hiver, comme si nous étions au mois de Juillet. Vous m'avouerez que tout cela n'est pas fort raisonnable. Je ne conçois pas ce qu'a pu vous écrire M. Ravalet; mais à lire votre lettre on croiroit que je suis ici caché dans un trou de taupe. Permettez-moi

(1) Deux jours après, il écrivit à M. de Luze: "*Rey m'a envoyé son commis, pour m'emmener en Hollande; il s'en retournera comme il est venu.*"

de vous dire que je ne suis point un homme qui se cache, et que je n'ai pas besoin de me cacher. Je suis assurément sensible à votre empressement, mais embarrassé de votre étourderie. Vous auriez dû sentir que quand un homme est en âge de raison l'on ne dispose point de lui sans le consulter. Si j'étois en état de payer le voyage de votre homme, il n'y auroit que demi-mal, mais en vérité je suis hors d'état de soutenir cette dépense, d'autant plus que tous mes amis par des soins indiscrets et par d'immenses ports de lettres semblent de toutes parts se réunir pour achever de me ruiner. Au reste il n'est point encore arrivé mais suivant vos lettres nous l'attendons d'une heure à l'autre, et je suis inquiet de savoir s'il aura pu supporter le voyage par le froid extrême qu'il fait. J'ai un vrai regret, mon cher Compère, à ne pouvoir me rendre auprès de vous, mais cela est impossible dans cette saison, et dans toute autre je dépends de tant de choses que je ne puis compter sur rien. Je fais mes plus tendres embrassemens à mon aimable petite filleule, à sa bonne maman et à tout ce qui vous appartient. Tout à vous, cher Compère de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

M. Ravalet n'est plus ici depuis longtems.

139.

A STRASBOURG. le 1^{er} 10^{bre} 1761.

Je suis très-fâché, mon cher Compère, de vous renvoyer votre Commis comme il est venu; mais il le faut bien, puisqu'il m'est absolument impossible de soutenir la route de la Hollande dans cette saison sans

être roué sur terre ou gelé sur l'eau. Je vous envoie en même tems la Reine fantasque que vous n'imprimerez point, s'il vous plaît, sans l'avertissement, et pour cause. La copie n'est pas fort nette, mais elle est correcte. Je souhaite fort, surtout si vous la faites imprimer à part, d'en pouvoir revoir une épreuve. Vous pourrez, si vous voulez, me l'adresser chez la veuve Duchesne à Paris où je compte passer une partie de l'hiver; de là, je me rendrai à Londres d'où étant plus à portée de vous aller voir lorsque je serai tout à fait établi en Angleterre, j'espère me procurer un plaisir auquel il ne faut pas songer pour ce moment. J'embrasse mille fois ma chère Commère et toute votre famille, surtout ma filleule et son cher Papa.

J. J. ROUSSEAU.

140.

A PARIS, le 31 10^{bre} 1761.

J'ai, mon cher Compère, votre lettre du 8. J'espère que M. Potinius vous sera retourné sans accident et vous aura remis une copie de la Reine fantasque plus exacte et en meilleur ordre que celles qu'on avoit auparavant. J'ai désiré sincèrement de vous aller joindre; indépendamment de la rigueur de la saison, j'avois pour prendre une autre route des raisons trop longues à déduire, mais trop solides pour les négliger. Je passe maintenant avec M. Hume en Angleterre, d'où j'aurai soin de vous donner de mes nouvelles et mon adresse, aussitôt que je serai fixé.

Pourquoi attendez-vous impatiemment mon Dictionnaire de Musique? Auriez-vous dessein de le contre-

faire? J'en serois lâché premièrement pour vous; parce que cet ouvrage, étant fait sur la Musique françoise et selon le système de Rameau, doit avoir peu de cours dans l'étranger. D'ailleurs je verrai toujours avec peine que vous ne soyez pas bien avec la veuve Duchesne, parce que je vous aime tous deux, et que j'avois pour d'autres tems certaines vues utiles pour l'une et pour l'autre, dans lesquelles j'aurois bien désiré de vous voir entrer de concert.

J'embrasse tendrement ma chère petite filleule et sa maman. Il m'eût été bien doux d'aller me reposer et me consoler dans le sein de votre famille. Mais soumis aux lois de la nécessité, je suis accoutumé depuis longtems à lui sacrifier tous mes desseins. C'est là, cher Compère, de quoi me plaindre et non pas de quoi me quereller. Je vous salue de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

141.

A CHISWICK, le 3 Mars 1766.

J'ai reçu toutes vos lettres, mon cher Compère; c'est malgré moi que je vous écris si tard et si peu. Mais jusqu'à ce que mon habitation soit fixée et mes tracas un peu débrouillés, je ne puis écrire que pour la plus absolue nécessité. J'ai été obligé de sortir de Londres où j'étois absolument accablé de visites, et je ne tarderai pas à m'en éloigner davantage, par la même raison. J'ai beau soupirer après la solitude dont j'ai besoin dans mon état; je ne la puis trouver nulle part.

J'ai rempli votre commission près de M. Hume, qui me charge de vous remercier et de vous saluer; c'est un digne homme et un bon ami à qui j'ai de grandes

obligations. Le connoître seulement par son beau génie, c'est ne le connoître que par la moitié de son mérite (1).

Je vous prie, mon cher Compère, de ne me reparler jamais ni de souscription ni d'aucune impression de mes œuvres. Si vous êtes tenté de faire cette entreprise, adressez-vous à M. du Peyrou. Pour moi je ne veux plus entendre parler de ma vie de rien qui ait le moindre rapport à mes écrits. A l'égard de la Reine fantasque, si vous voulez la donner à part, je n'empêche; mais je ne veux m'en mêler en aucune façon, pas même pour une estampe. Je vous avoue même que vous me feriez plaisir de différer à d'autres tems la publication de cette folie. Il importe à mon repos que je sois oublié du public ou du moins qu'il ne voye plus rien de moi qui le fasse souvenir que j'existe. Toutefois, vous êtes le maître de ce barbouillage. Il est à vous; usez-en comme il vous plaira. Mais il m'importe au moins que l'on sache que je n'ai nulle part à sa publication (2).

Je suis fâché de vous avoir inutilement prié de ne point contrefaire l'ouvrage que Guy imprime. Je conviens que je n'en avois pas le droit. Il faut vous laisser faire ce qu'il vous plaira. Vos plaintes contre Duchesne et les siennes contre vous m'apprennent qu'il ne faut

(1) La rupture, qui a fait tant d'éclat, suivit de près cette effusion d'estime. Au sujet de la brouillerie entre ces deux écrivains célèbres, je lis dans une lettre du Professeur J. N. S. Allamand (le même qui dans la note au No. 110 a été nommé par erreur Allemand) à Rey en date du 27 Sept. 1766: "*j'en tiens l'histoire de la première main, et je les condamne tous deux: M. Rousseau pour avoir conçu mal à propos des soupçons sur les sentimens de M. Hume à son égard; et celui-ci pour n'avoir pas eu pitié d'un homme que les persécutions de toute espèce qu'il a eues à soutenir jusqu'à présent, ont rendu soupçonneux et ombrageux jusqu'à la petitesse.*"

(2) Voyez la note au numéro suivant.

jamais se mêler des affaires de libraire à libraire; sûr qu'on n'en peut jamais avoir que du chagrin. Je dois cependant vous avertir que c'est un mauvais projet pour votre intérêt que celui d'imprimer les articles de Musique de l'Encyclopédie. Ces articles faits à la hâte ont été refondus et augmentés à loisir, et si quelqu'un les imprimoit sous mon nom dans l'état informe où ils sont dans l'Encyclopédie, je serois obligé de protester contre cette entreprise, et de renvoyer au Dictionnaire qui est sous presse à Paris.

Quand vous aurez quelque occasion de me faire passer un exemplaire de la nouvelle Edition que vous faites de mes Ecrits, vous me ferez plaisir de vous en prévaloir. Vous pourrez, si je ne suis plus à Londres ou au voisinage, faire remettre le paquet à mon adresse chez M^{rs}. de Hondt et Becket, ou chez Messieurs *Lucadou & Drake in the Union-Court Broad-Street*, qui veulent bien se charger en ce pays de mes affaires. C'est chez ces M^{rs}., puisque vous me le demandez, que vous pourrez quand il sera tems faire payer la pension que vous faites à M^{lle} Le Vasseur, et dont j'aurai soin de vous faire passer les quittances.

J'aurois voulu, mon cher Compère, passer par votre pays pour avoir le plaisir de vous embrasser ainsi que Madame Rey et la chère filleule de l'oncle Rousseau: mais outre que j'ai eu de bonnes raisons pour passer par la France, je vous avoue que je me suis senti une répugnance invincible à passer par un pays où sans rime ni raison, sans ombre d'intérêt ni de justice, on m'a de gayeté de cœur traité plus injustement, plus malhonnêtement, plus brutalement même que dans les pays où j'avois les plus violens ennemis personnels. Je puis excuser à certains égards ce qui s'étoit fait à Paris et à Genève; mais ce qui s'est fait

en dernier lieu en Hollande est méprisable et infâme (1). Je n'aurois pu regarder qu'avec l'indignation qu'ils méritent des gens capables de pareilles lâchetés. Il ne faut point aller dans un pays dont on méprise les maîtres. Cela n'est ni bienséant ni prudent. J'embrasse tendrement ma chère petite nièce; je souhaite ardemment que mon sort se fixe et que ma juste indignation se calme, afin de pouvoir un jour faire le voyage pour aller voir cette chère enfant et sa mère, à qui je vous prie de dire mille choses de ma part. Tout à vous.

142.

A WOOTTON, le 23 Aoust 1766.

(*)

(1) Voyez la note au N^o. 131.

(*) Cette lettre ayant été publiée dans les recueils des *Oeuvres Complètes* de Rousseau, partie *Correspondance*, nous avons jugé ne pas devoir la reproduire. Il est vrai qu'en plusieurs endroits on y a fait, en l'imprimant, des changements; mais les variantes des deux textes ont exclusivement rapport à la correction du style. Le seul point remarquable est le passage où l'auteur se montre fâché de ce que Rey a imprimé *la Reine Fantastique*. Ce passage ne se trouve pas dans l'original. On sait maintenant par les lettres que nous publions sous les N^{os}. 139 et 140, que Rey a fait cette édition du consentement de l'auteur et que pour la faire, celui-ci lui avait envoyé une copie corrigée de sa propre main. Mais le N^o. 141 nous apprend que Rousseau ne voulait pas qu'on sût qu'il avait eu part à la publication.

143.

A WOOTTON, le 20 10^{bre} 1766.

Je répondis, mon cher Compère, en tems dû à la lettre que vous m'écrivîtes le 5 Aoust, et j'eus soin de vous marquer mon adresse sûre. Comme j'entrois dans des détails qui probablement devoient vous engager à quelque réponse, et que cependant je n'ai recen de vous depuis lors aucun signe de vie, je commence à craindre que vous ne soyez malade, ou que ma lettre ne vous soit pas parvenue; ce qui pourroit facilement être, vu que ne pouvant vous écrire directement d'ici, je suis forcé d'avoir à Londres des entrepôts qui ne sont pas toujours sûrs. Tirez-moi donc de peine, je vous en prie, et sur votre état et sur le sort de ma lettre, afin que je sache sur ces deux points à quoi m'en tenir.

Je ne me suis point prévalu sur vous, comme vous me l'aviez permis pour l'année courante, de la pension, de M^{lle} Le Vasseur; mais cette année étant à sa fin, j'envoie à M. Rougemont, banquier à Londres, un billet signé d'elle qui vous servira de quittance, et sur lequel je vous prie de payer les 300 francs de l'année prête à échoir, à celui qui vous le remettra. Je vous priois dans ma précédente lettre de ne vous servir de la voye de Mrs. Becket et de Hondt pour aucune chose qui me concernât, et je vous réitère la même prière, ayant de très-fortes raisons pour cela.

Donnez-moi, je vous prie, amplement de vos nouvelles, de celles de Mad. Rey, de tout ce qui vous appartient et surtout de ma chère filleule que j'embrasse de tout mon cœur ainsi que son cher papa.

J. J. ROUSSEAU.

Voici l'adresse exacte sous laquelle vous pouvez m'écrire. Les ports sont ici prodigieusement coûteux et lorsque vous aurez des occasions pour Londres vous me ferez plaisir d'y faire mettre vos lettres à la poste au lieu de les mettre à celle d'Amsterdam directement. Toutefois écrivez en droiture quand vous ne pourrez pas faire autrement. Vos lettres me feront toujours plaisir, quelque port qu'elles puissent me coûter.

A Monsieur
 Monsieur DAVENPORT,
 A Wootton *Ashburnbay*,
Derbyshire
Angleterre.

Notez qu'il n'y a pas besoin d'enveloppe, ni que mon nom paraisse en aucune sorte; avec l'adresse précédente exactement observée, la lettre me parviendra et ne sera vue que de moi.

~~~~~

**144.**

A FLEURY sous Meudon (1), le 15 Juin 1767.

Je profite, mon cher Compère, du départ de M. Du Peyrou pour vous donner enfin de mes nouvelles et vous demander des vôtres; ce que je n'ai pu faire plustôt, vu ma situation et mes courses. Quand je serai plus tranquille, je vous écrirai plus au long. J'ai

~~~~~

(1) C'est donc bien la maison de campagne du Marquis de Mirabeau, à deux lieues de Paris, où il s'était rendu, comme l'a remarqué Petitain. Musset-Pathay doutait encore si ce pouvait être Fleury-sous-Chaumont dans le voisinage de Trie-le-Château.

quelque lieu d'espérer que je trouverai enfin le repos que je cherche et dont j'ai si grand besoin. Donnez-moi de vos nouvelles, de celles de Madame Rey, et de ma chère filleule que je charge M. Du Peyrou d'embrasser pour moi. Vous m'avez envoyé à corriger une mauvaise édition du Devin du Village où il y a autant de fautes que de notes. Tout ce que j'ai pu faire dans l'agitation continuelle où j'ai vécu, a été de recouvrer un exemplaire de la première Edition, que je vous envoie. Il n'y a pas beaucoup de fautes d'impression. J'en ai corrigé quelques-unes, et les autres ne s'apercevront pas. Il m'est impossible de m'appliquer, et ma tête affaiblie ne me le permet plus. J'ai pensé que le voyage de M. Du Peyrou fournissoit une occasion commode pour le payement de l'année courante de la pension de M^{lle} Le Vasseur, qui vous assure de son respect, et je lui ai remis le reçu de la dite année dont vous pourrez lui remettre l'argent en échange, si cela vous est égal; sinon vous pouvez sans inconvénient attendre qu'elle soit échue; car ce n'est pas qu'il y ait rien de pressé. Je n'ai point reçu l'envoi de livres que vous aviez fait à M. Lucadou et il n'est pas nécessaire que vous m'en fassiez un autre, étant résolu de ne plus rien lire de ma vie excepté des livres de botanique, pas même mes propres écrits. J'attends, mon cher Compère, de vos nouvelles par M. Du Peyrou qui vous dira plus amplement des miennes, et je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

145.

AU CHÂTEAU DE TRIE par Gisors, le 28 7^{bre} 1767.

Il y a longtems, mon cher Compère, que vous auriez receu mes remercimens de votre papier, et de mes nouvelles, si M. du Peyrou à qui je voulois remettre ma lettre n'eût été attaqué ici d'une goutte remontée qui l'a mis en grand danger et qui l'a retenu plus de deux mois de plus qu'il n'avoit compté de rester (1). Grâce au ciel il est en pleine convalescence, et comme il se propose de partir dans quelques jours avec un ami qui l'est venu joindre à ma prière, je prépare cette lettre pour la lui remettre, attendu qu'on ne peut écrire d'ici en droiture en Hollande. Il seroit à souhaiter, mon cher Compère, que vous eussiez un correspondant sûr à Paris ou à Rouen par lequel nous pussions avoir des nouvelles l'un de l'autre, et qui se chargeât de recevoir nos lettres et de nous les faire passer. Les vôtres me parviendront en quelque endroit

(1) On ne lira pas sans intérêt le passage suivant, extrait d'une lettre que Du Peyrou écrivit de Neufhâtel à Rey en date du 8 Février 1768: "*J'ai passé auprès de notre citoyen dix semaines au lieu de huit jours que je lui avois destinés. Mais ces dix semaines ont été bien cruelles pour son amitié, pour moi et sa tranquillité, puisque je les ai passées dans un état de danger assez éminent ou de foiblesse, suite de la maladie. Je peux dire que c'est à ses soins tendres et éclairés que je dois la vie. Je l'ai quitté, il y a un mois, en le laissant assez bien pour la saison rigoureuse que nous avions alors. Je lui avois porté de Paris son Dictionnaire de Musique qui alloit paroître et dont il ne m'a pas paru bien satisfait, vu la quantité de fautes d'impression qu'il y a remarquées. Il a dû vous écrire pour des Livres de Botanique qui font aujourd'hui son unique passion. L'asile que lui a accordé un Prince bienfaisant et son ami, semble assurer son repos, et la pension du Roi d'Angleterre qui lui est payée malgré sa sortie du royaume, le met à couvert de tous les besoins. Voilà, Monsieur, ce qui sûrement vous intéressera, vu votre attachement à sa personne.*"

de France qu'elles soient mises à la poste sous cette adresse, *V. M. Renou au Château de Trie par Gisors*. Vous comprenez, mon cher Compère, que ceci n'est que pour vous, et que vous ne devez montrer cette lettre à personne. Car quoique je sache bien qu'on n'ignore pas où je suis, je ne veux pas qu'on puisse dire avoir cette connoissance de mon fait (1).

Je me réjouis de tout mon cœur de la bonne santé de ma chère Commère, de ma chère filleule et de toute votre famille. La mienne est passable malgré mes infirmités, et j'ai soutenu mieux que je n'aurois espéré les fatigues et les angoisses que m'a données la maladie de M. du Peyrou. J'apprends avec grand plaisir que votre goutte vous laisse du relâche; je voudrais bien que cela vous donnât le courage de faire encore un voyage en France avant que ma fillenle fût en état de vous y suivre, ce qui ne peut guère être avant trois ou quatre ans d'ici. J'ai le plus vrai désir, mon cher Compère, de vous embrasser au moins encore une fois avant la mort. S'il arrivoit que ne vous sentant pas le courage de faire encore des voyages vous envoyassiez en ce pays à votre place M. votre fils, engagez-le à ne pas manquer de me venir voir. Je serai charmé de faire connoissance avec lui.

Votre amitié, mon cher Compère, m'est trop chère pour ne pas accepter avec plaisir et reconnaissance l'hommage public que vous voulez bien m'en faire en me dédiant une de vos traductions de Platon (2). Si

(1) En acceptant l'asile que le Prince de Conti lui offrit dans son château de Trie, situé à une demi-lieue de Gisors, Rousseau prit le nom supposé de Renou. "Il paroît — dit Petitain — que le prince, pour sauver au moins les apparences, avoit désiré qu'il prit cette précaution."

(2) Il s'agit de la traduction de Grou. Au sujet de cette dédicace je lis dans une lettre de Grou à Rey en date de Paris, 19 Oct. 1769: "*J'ai été très-*

c'est un honneur que vous n'avez voulu faire à personne, c'en est un aussi que je n'ai voulu recevoir que de vous. Lorsque vous aurez achevé votre édition de mes ouvrages, si vous m'en voulez envoyer un exemplaire complet vous me ferez plaisir. Je crois qu'il faudra, pour prévenir toute difficulté, que vous tâchiez d'obtenir pour cela le consentement de M. de Sartine, et quoique je n'aye point l'honneur d'être dans ses bonnes grâces, j'ai peine à croire qu'il veuille le refuser. J'ai laissé en Angleterre les volumes que vous y aviez envoyés.

J'accepte avec très-grand plaisir vos bons soins pour mes fournitures de Livres de Botanique. Car on ne trouve presque rien dans ce genre à Paris. Je vous envoie ci-joint une note de ceux dont j'aurois besoin et j'en ai même mis plus que je n'en voudrois acquérir à la fois, afin que vous puissiez me pourvoir de ceux qui vous tomberont sous la main. Je les ai rangés dans l'ordre où je les voudrois acquérir si j'avois le choix, c'est-à-dire les premiers par préférence et seulement deux ou trois à la fois. Car quoique je vive dans cet asile avec une honnête aisance, grâce aux bontés de Sa Majesté Britannique (1) et à celles du

sensible au témoignage flatteur que MM. Ruhnkenius et Valckenaer ont rendu à ma traduction (des Loix et de la République), et je vous prie de leur en faire passer les assurances de ma reconnaissance. Mais je ne vous cacherai pas, Monsieur, que j'ai été surpris et affligé de voir mon ouvrage dédié à Jean-Jacques Rousseau. Il me semble qu'il étoit de la bienséance de me prévenir sur une pareille démarche, que je n'aurois certainement pas approuvée. J'espère que vous ne vous offenserez point de cette déclaration que je dois à mon état et à ma façon de penser.

On verra dans la lettre N^o. 150 que Rousseau n'étoit pas plus content de cette dédicace. Le manuscrit de la traduction de Grou a été vu par Valckenaer et Ruhnkenius, et retouché par François Hemsterhuis. Les remarques de ces savants ont été envoyées au traducteur.

(1) Ce témoignage de reconnaissance au sujet de la pension du roi d'An-

maître de la maison, comme ma situation présente m'assujettit à beaucoup de dépenses, je n'en puis faire que très-peu pour mon goût pour les plantes, quoiqu'il me subjuge à tel point qu'il devient une passion d'enfant. On a beaucoup de plantes étrangères dans le pays où vous êtes; ne connoitriez vous personne qui eût la charité de m'en envoyer quelques-unes sèches bien conditionnées avec les noms de Linnaeus pour augmenter mon petit herbier.

Bonjour, mon cher Compère, je vous embrasse et toute votre chère famille de toute la tendresse de mon cœur.

L'HERBORISTE DE MAD^E. LA DUCHESSE
DE PORTLAND.

Bien des remerciemens et salutations de votre pensionnaire. J'oubliois de vous dire qu'elle a reçu les trois cents francs. Vous avez envoyé à Guy une feuille du Dictionnaire de Musique; il étoit que vous avez reçu cette feuille de moi. Il me connoit bien mal. Si vous réimprimez cet ouvrage mon honneur en restera taché; vous savez si c'est avec justice. Rendez hommage à la vérité. Je vous prie de faire agréer mes vifs remerciemens à ces généreux Seigneurs (1) qui veulent bien m'offrir un asile.

gleterre, est remarquable. Le 4 Avril il avoit écrit à du Peyrou: *Si vous saviez comment, par qui et pourquoi cette pension m'est venue, vous m'en féliciteriez moins.* Un an après il se décida à y renoncer.

(1) Probablement les comtes Bentinck. Voyez N^o. 134 et 136.

LIVRES À ACQUERIR.

Remberte Dodonaei — stirpium historia' Pemptades
sex. f^o.

Lobelii Plantarum icones.

Tabernaemontani icones plantarum.

J. J. Scheutzer Iter alpinum. 4^o.

Haller, Iter helveticum. 4^o.

Morisson, de Plantis umbelliferis. 4^o.

Flora Prussica. 4^o.

C. Clusit, rariorum plantarum historia. f^o.

C. Linnaei fundamenta botanica. 8^o.

Ejusdem critica botanica. 8^o.

Ejusdem Iter. { Oelandicum } 8^o.
 { Gotlandicum }

Mon dessein n'est pas d'acquérir tous ces livres à la fois, mais seulement quatre ou cinq de ceux qui se trouveront le plus aisément sous la main.

146.

A TRIÈ, le 11 Juin 1768.

Quoique je n'aye pas encore reçu, mon cher Compère, le petit envoi que vous m'avez fait par M. Dandiran, je savois son arrivée à Paris même avant la réception de votre lettre, et quoique ce ne soit pas là ce que j'attendois, je vous en fais cependant mes remerciemens, et en particulier du livre que vous avez fait imprimer. Quant à l'autre et à ceux que vous pourriez trouver dans la suite, vous aurez la bonté d'en déduire le prix sur la pension et je le rembourserai à votre pensionnaire, afin d'éviter des envois et renvois d'argent. Je suis surpris que de tous les livres dont je vous avois envoyé la note vous n'en ayez pu trouver qu'un seul. Il me semble que si j'étois à Amsterdam, j'y trouverois dans une matinée tous ceux dont j'avois besoin. Cependant ne vous hâtez pas de chercher davantage. Quant à présent cela n'est pas pressé.

Je ne puis consentir à l'impression des lettres que vous a envoyées M. de Graffenried par l'unique raison que je ne consentirai de ma vie à l'impression d'aucun écrit sorti de ma main ni de rien qui me regarde, laissant de tout mon cœur le champ libre à l'adroite et puissante ligue faite pour détruire ma réputation. Par cette raison, je ne vous renvoye pas les lettres, dont la copie est d'ailleurs si fautive que les imprimer sur une pareille copie seroit les défigurer. Je sais cependant un gré infini à M. de Graffenried de ses bonnes intentions; je suis plein de la plus véritable estime pour son caractère, et je conserverai toute ma vie un souvenir plein de reconnoissance de la manière généreuse et courageuse dont il s'est comporté envers moi en exé-

cutant à regret l'ordre de son souverain. Je vous prie de lui faire quelque mention de moi quand vous lui écrirez.

La lettre venue d'Amérique est un tissu de bêtises; ce n'est pas la peine de recevoir de si loin pareille marchandise; on en trouve de reste autour de soi. Soyez circonspect, je vous prie, à recevoir des paquets à mon adresse. Quand vous voyez des adresses bizarres, des lettres qui ont circulé par des mains infidèles et qui ont été vingt fois décachetées, ne recevez rien de cela. Mais comme il ne faut pas non plus croire que la terre soit uniquement couverte de fourbes et de fous, je ne voudrais pas me refuser dans l'occasion la consolation d'apprendre que quelque honnête homme sensé s'intéresse à mon sort. Je m'en rapporte bien à votre discernement pour faire le triage, et je trouverai même très-bon que vous ouvriez les lettres quand vous serez en doute sur leur contenu. Bien entendu que vous tiendrez note des ports.

Je lis avec intérêt et attendrissement tout ce que vous me marquez de ma petite filleule; plus, revenu des illusions que je m'étois faites, je me détache des faux amis et de la vie, plus je sens que je m'attache à cette chère enfant; j'aurois été charmé de la voir et de vous voir, en particulier, pour vous parler d'elle, et si vous eussiez pu l'amener j'en aurois été comblé; mais ma situation précaire et toujours incertaine ne me laisse compter sur rien dans l'avenir. J'irai si mon état me le permet faire quelques courses de botanique (1)

(1) Du consentement de son hôte, le Prince de Conti, il s'est rendu, pour se dissiper un peu, à Lyon d'où il est parti le 21 Juillet pour aller herboriser dans les montagnes du Dauphiné, accompagné de quelques botanistes dont la compagnie paraissait lui faire beaucoup de plaisir. C'est ce qui résulte de deux lettres de Du Peyron à Ley, du 2 Juillet et du 3 Sept. 1768. — *Quant*

et il n'est pas sûr qu'elles me ramènent ici. Ainsi, supposé que vous puissiez venir, il se pourroit que vous ne me trouvassiez pas, et puisque votre voyage est encore incertain ne me faites entrer pour rien dans ce qui peut le déterminer. Toutefois si vous venez avant la mauvaise saison, vous pourrez du moins trouver ici M^{lle} *Renou* votre pensionnaire qui vous donnera de mes nouvelles et à moi des vôtres au cas que je ne sois pas de retour. Ceci répond d'avance à ce que vous me marquez de M. Auboin, avec lequel je serois charmé de renouveler connoissance et que j'aurois même prévenu si j'avois eu son adresse. J'en dis autant à plus forte raison de ma commère Mademoiselle Dumoulin dont vous auriez dû me donner l'adresse et dont je vous la demande la première fois que vous m'écrirez. S'il m'étoit possible de la voir à son passage, ce me seroit je vous assure un vrai plaisir, et si j'étois instruit de sa marche je ferois mes efforts pour cela.

Vous voulez que je vous parle de moi. Que vous en dirois-je qui ne contristât votre amitié. J'espérois jouir ici du repos où vous m'y croyez; mais puisque malgré la protection, les bontés et j'ose dire l'amitié du maître de cette maison, on ne m'en laisse pas jouir chez lui, vous pouvez croire qu'on ne m'en laissera jouir nulle part et je n'en espère plus sur la terre. Mais si je n'ai point de repos, j'aurai du moins des consolations

à ses ouvrages — écrit Du Peyrou — je doute fort qu'il consente à leur publication pendant sa vie et il me paroît totalement dégoûté du métier d'auteur. L'intimité qui régnoit entre Rousseau et Du Peyrou donnera quelque intérêt au passage suivant, extrait d'une de ces lettres: "*Je suis réduit comme vous, Monsieur, à désespérer que jamais il puisse, avec sa façon de voir les choses, parvenir à un état de paix et de tranquillité, et je crains que mes vœux pour son bonheur ne soient aussi inefficaces que l'ont été mes efforts pour lui assurer la paix et l'indépendance.*"

très-douces tant que j'aurai de bonnes nouvelles de vous, mon cher Compère, de ma bonne et aimable commère Madame Rey que je salue et embrasse de tout mon cœur, et de ma petite filleule que je vous charge aussi de baiser pour moi sur les deux joues, et de lui dire que je veux qu'elle m'écrive dans six mois une jolie petite lettre bien tournée, bien écrite et toute de sa façon. Bien des salutations à M. votre fils et à toute votre famille.

Quand même je ne serois plus ici, en m'y écrivant et continuant de vous servir de la même adresse vos lettres me parviendront également. Cependant si vous n'avez rien de pressé, autant vaut attendre mon retour ou que j'aye une autre demeure fixe. Votre pensionnaire vous remercie de votre bon souvenir et vous salue et vous aime de tout son cœur ainsi que votre Compère et ami

RENOU.

147.

A MONQUIN, le 31 Janvier 1769.

Votre lettre du 9 de ce mois, mon cher Compère, m'a fait un plaisir infini. Je suis enchanté de celle de ma filleule. Que ne puis-je répondre au long à l'une et à l'autre! Mais un mal d'estomac fort extraordinaire, accompagné de fièvre, d'enflure et d'étouffement m'empêche de me baisser et d'écrire sans souffrir beaucoup; ainsi je suis forcé d'être bref. J'ai quitté Bourgoïn pour venir sur la hauteur respirer un air plus sain et boire de meilleure eau. Un des plus vrais plaisirs dont je sois susceptible encore seroit celui de vous embrasser et cette chère enfant; mais ma situation s'y oppose pour des raisons trop longues à détailler et

que vous pouvez aisément comprendre. Ainsi, mon cher Compère, je vous le dis et bien à regret, ne venez-pas; aussi bien selon toute apparence arriveriez-vous trop tard.

Non seulement je suis très-content de mon mariage; mais c'est un devoir que je me reprocherois de n'avoir pas rempli, quoiqu'assurément je n'en eusse pas contracté l'engagement auparavant. Vingt-cinq ans d'attachement, de services et de soins dans mes maladies, la vérité de son amitié pour moi dont j'ai appris à connoître la valeur et la rareté n'auroient pas encore suffi pour m'amener-là; mais voyant son attachement et son zèle à l'épreuve de mes adversités; la voyant déterminée à partager ma destinée jusqu'à la fin et à me suivre partout dans ma détresse, j'ai dû faire au moins que ce fût avec honneur. Elle n'est pas sans défauts, parce que personne ne l'est; mais son caractère sûr, ses excellentes qualités que je n'ai trouvées qu'en elle seule méritoient assurément toute la récompense qu'il étoit en mon pouvoir de lui donner. Dans le fond, c'est une récompense bien mince, puisqu'au moment que je viendrai à lui manquer il ne lui restera pour vivre que le tribut de votre gratitude. Je vous avoue, mon cher Compère, que je désirerois ardemment que vous la commussiez assez pour lui rendre la justice qu'elle mérite, qu'elle pût après moi se réfugier auprès de vous, et finir ses jours près de ma filleule, afin que deux personnes qui me sont si chères, qui toutes deux portent mon nom, et sont ensemble dans mon cœur, ne fussent point séparées après ma mort; mais il eût fallu pour cela des arrangemens que je désirois, mais que je ne suis plus en état de faire; et d'ailleurs je prévois assez d'obstacles qui empêcheront ma veuve d'arriver jusqu'à vous. Ainsi je me

vois forcé de laisser son sort comme le mien, uniquement à la direction de la providence, n'osant pas même et ne pouvant désirer qu'elle accepte sa subsistance de telle main qui peut-être osera la lui offrir.

Je ne puis comprendre par où est parvenu à Lausanne l'ancien chiffon que vous me marquez y avoir été imprimé. C'est un vol dont je désirerois extrêmement découvrir la source et qui j'en suis très-sûr, fâche M. Du Peyrou encore plus que moi. Ce qui m'étonne est qu'il ne m'en ait point averti. Il semble que c'étoit la première chose qu'il devoit faire; mais je conçois que la honte de s'être laissé voler l'a retenu. Du reste à ce qui est public, il n'y a plus de remède. Personne n'a plus besoin du consentement de l'auteur pour le réimprimer. Tout le mal que j'y vois est qu'un pareil torche-cul n'en vaut pas la peine (1).

(1) Au sujet de cette affaire, voir dans *la Correspondance* publiée la lettre à M. Lalliaud du 18 Février 1769, et les lettres à Du Peyrou des 18 Janvier et 28 Février même année. Pour en compléter l'histoire, voici l'extrait d'une lettre de Du Peyrou à Rey écrite le 6 Mars 1769: "*M. Rousseau m'avoit écrit au sujet de la publication de son discours sur la vertu du Héros, imprimé, disoit-il, à Lausanne. Je l'ignorois, mais j'étois sûr qu'on ne m'avoit pas (fait) le larcin de son manuscrit qui se trouvoit dans le paquet où M. Rousseau l'avoit mis lui-même et que je n'avois pas ouvert jusqu'alors. Ce manuscrit est donc chez moi, et après avoir reçu un exemplaire de l'imprimé, je me suis confirmé dans l'idée que j'avois déjà marquée à M. Rousseau: c'est que le vol s'étoit fait avant que les papiers fussent déposés chez moi; et la preuve c'est que l'imprimé est parfaitement conforme au manuscrit tel qu'il étoit avant les corrections et additions que l'auteur y a faites depuis, et qui changent totalement cet ouvrage. D'ailleurs, l'omission d'un ou deux paragraphes entiers, prouve que le larcin a été fait à la hâte par le copiste. J'ai marqué tout cela à M. Rousseau pour lui servir de renseignement pour le tems où le vol lui a été fait et parvenir ensuite à la connoissance du voleur. De plus, on n'a fait que réimprimer à Lausanne ce Discours qui se trouve imprimé dans l'Année Littéraire de Fréron, année 1768 Tome VII, d'où l'éditeur de Lausanne l'a tiré. Je n'ai point encore réponse de M. Rousseau sur ces détails que je lui ai donnés à mesur que je les ai acquis.*"

On m'a marqué que l'année échue de la pension de ma femme lui viendrait par Genève. A la bonne heure pour cette fois; mais pour l'avenir, je voudrais bien qu'elle ni moi n'eussions plus aucune sorte de relation à Genève, et par exemple, j'aimerois mieux Lyon si cela vous étoit égal.

J'ai reçu votre envoi par M. Dandiran. Il m'a fait très-grand plaisir, et je vous en remercie. Quant aux livres de botanique marqués sur ma note que vous pouvez avoir recouverts, je serois fort aise de les recevoir par la voye de Marseille à l'adresse de Mad^e. *Boy de la Tour à Lyon*, si je croyois que ceci fût encore long; car la botanique m'amusera jusqu'à ma dernière heure; mais comme l'état où je suis ne sauroit durer, ni finir par la guérison sans miracle, il me paroît inutile de tenter cet envoi; toutefois si vous le faites, ou qu'il soit déjà fait, déduisez-en le prix, je vous prie, ainsi que du précédent sur la pension de ma femme, soit de l'année échue ou de la courante.

Je ne puis me lasser de relire la charmante lettre de ma filleule. Je voudrais embrasser cette aimable enfant dix fois pour chaque ligne, et je me suis déjà surpris plusieurs fois à pleurer comme un enfant moi-même en la relisant. Elevez-la de façon qu'elle soit aussi sage et vertueuse qu'aimable; parlez-lui quelquefois de son parrain de façon qu'elle en aime la mémoire. Je me plais à penser qu'elle nous fera honneur et nous honorera un jour l'un et l'autre, et que je vivrai dans son souvenir. Vous devez avoir bientôt Mademoiselle Dumoulin; je me recommande à celui de Madame Rey et au sien. Je salue bien tendrement vos enfans, et vous embrasse, mon cher Compère de tout mon cœur.

RENOU.

En m'écrivant tout simplement à *Bourgoin en Dauphiné* votre lettre me parviendra dans ma solitude. Ma femme vous salue de tout son cœur; elle vous promet de bien remplir tous les devoirs que vous lui rappelez, et j'ajoute qu'elle n'a pas besoin qu'on les lui rappelle. En voulant être bref j'ai rempli mes trois pages; il est vrai que j'y ai mis plusieurs jours.

148.

A MONQUIN, le 27 Avril 1769.

J'ai, mon cher Compère, votre lettre du 16 Mars, ainsi que la précédente sans date, mais que vous me rappelez dans la dernière sous la date du 11 Févr. Je suis sensible à tous les témoignages d'amitié qu'elles contiennent, et ce seroit un grand plaisir pour moi de vous voir; mais je suis obligé de vous réitérer qu'outre les inconvéniens pour vous d'un si grand voyage, il en auroit aussi pour moi qui me font désirer que vous ne veniez pas.

Ma petite Jeannette est charmante (1); il est bien cruel pour moi de ne pouvoir embrasser cette chère enfant. C'est une consolation qui me seroit trop douce pour qu'il me soit permis de l'espérer. Ma vie, mon cher Compère, n'est qu'un tissu de privations; et c'en est ici une des plus sensibles. Je ne suis pourtant pas content de la seconde lettre; elle est dictée, cela est sûr; quand elle m'en écrira une tout entière de son estoc, je promets de lui répondre.

Quand vous me suggérâtes le projet d'écrire les mé-

(1) Le nom de sa filleule étoit Julie Elisabeth. Il la nomme donc Jeannette du nom du parrain.

moires de ma vie, je n'imaginois guère que ce projet adopté trop légèrement m'attireroit les calamités qui en ont été l'effet. Ne me reprenez jamais de cette entreprise; si vous m'aimez ayez regret de me l'avoir suggérée, et si vous m'en reprenez, attendez-vous à n'avoir aucune réponse sur ce point.

Vous devez avoir à présent M^{lle} Dumoulin auprès de vous. Je vous en félicite tous. J'espère qu'entre Madame Rey elle et vous, il sera souvent fait mention d'un homme bien fâché de ne pouvoir cultiver de plus près l'amitié de ces Dames ainsi que la vôtre.

Vous pouvez dédier à qui bon vous semblera le recueil que vous avez fait de mes écrits. N'ayant pris aucune part au recueil je ne veux pas me mêler de la dédicace (1). J'espère que vous n'y aurez pas fait entrer la dernière pièce dont vous m'avez parlé et que je ne puis avouer en aucune sorte, M. Du Peyrou qui a comparé l'imprimé à l'original déjà très-piètre m'ayant assuré que ce torchon a été tronqué, mutilé, estropié dans l'impression, de façon qu'on n'y reconnoit plus mon ouvrage (2). Je me souviens que dans une de vos éditions de la Julie pour égaliser les volumes et les mettre en 4 tomes vous les avez coupés différemment. Passe pour cela pourvu que la coupe des six parties ne soit point changée de ce qu'elle étoit dans la première Edition. Il est essentiel que

(1) Rey a dédié sa nouvelle édition des Oeuvres de Rousseau (Amst. 1772. XI Vol. gr. in-8^o.) à M. Du Peyrou, comme étant presque le seul ami de l'auteur avec qui il eût quelque relation. L'épître dédicatoire est du 1 Mai 1769. Mais une lettre de Du Peyrou à Rey, du 3 Février 1770 contient le passage suivant: "*Si vous n'en eussiez prévenu à tems, je vous aurois conseillé un nom plus illustre, et qui n'eût point déparé cet ouvrage. Le Prince de Conti eût été celui que je vous eusse indiqué.*"

(2) Voyez la note au N^o. 147.

cette coupe reste la même; si vous l'avez changée, avertissez que c'est contre mon intention.

Si vous avez à m'envoyer quelques livres de botanique, M. le Comte des Charmettes (1) qui vous remettra cette lettre, voudra bien peut-être avoir la bonté de s'en charger. Adieu, mon cher Compère. Ma santé est meilleure. Recevez et distribuez mes salutations et celles de Mad^e. Renou. Je vous embrasse.

149.

A MONQUIN, le 11 Juin 1769.

J'ai reçu, mon cher Compère, vos deux dernières lettres; j'ai répondu à la première par occasion, je réponds à la seconde; j'ai eu plus d'exactitude avec vous qu'avec personne, et plus même que vous n'en devez attendre dans la suite, vu que rien ne me coûtant plus que d'écrire, je n'écris plus que pour le pressant besoin.

J'apprends avec grand plaisir que vous et Madame Rey et toute la famille, et surtout ma filleule, êtes tous en bonne santé, que Mad^{lle} Dumoulin est arrivée et qu'on pense toujours à moi chez vous quelquefois. Distribuez-y, je vous prie, mes embrassemens, amitiés, salutations, et faites de ma part tout ce que vous savez que je voudrois pouvoir faire moi-même.

Je n'ai point l'honneur de connoître M. Poucet ni les Confédérés de Pologne, et je ne mêle pas des choses où je n'entends rien.

Je ne connois point non plus M. Tuiller de Genève et ne sais ce qu'il me veut avec son graveur et sa médaille. Je ne veux ni de l'un ni de l'autre. Je ne

(1) De Conzié, dont quelques lettres à Rey ont été conservées.

suis point, et surtout dans ce siècle, un homme à médailles, et quand j'en serois, j'aimerois mieux être de ceux dont on demande pourquoi ils n'ont point de médailles, que de ceux dont on demande pourquoi ils en ont.

Je ne sais ce que contient votre épître dédicatoire dont vous n'avez pas jugé à propos de me faire part (1). Mais de quelque façon qu'elle soit tournée, je vous prie instamment de la supprimer et de ne pas abuser d'un moment de complaisance et d'imprudence que mon amitié pour vous a pu m'extorquer (2).

Je serois assurément fort aise de vous voir et de vous embrasser; mais quoique j'aye ci-devant désiré ce voyage, ma situation présente m'a fait changer d'avis, et vous m'obligerez de n'y plus songer. Ce long, fatigant, et coûteux voyage ne vous seroit d'aucun avantage, et me seroit plus nuisible qu'utile. Je vous crois trop mon ami pour y persister à mon préjudice.

Made. Renou vous remercie de votre bon souvenir, de votre bonne amitié, et vous assure de la sienne. Je suis, mon cher Compère, de bien bon cœur tout à vous.

RENOU.

150.

A MOXQUIN, par Bourgoïn, le 23 9bre 1769.

Je suis inexcusable, mon cher Compère, de vous accuser si tard la réception de votre lettre du 20 Juin

(1) C'est une épître dédicatoire de Rey à Rousseau.

(2) Du Peyron se trompait donc, en écrivant à Rey le 3 Février 1770: "*Ce que vous lui dites, est si bien senti par tous ses lecteurs et exprime en même tems si bien l'honnêteté de votre âme que je suis persuadé que notre ami en sera content.*"

et des envois que vous nous avez faits tant à Mad^e. Renou qu'à moi par la même voye. L'indolence et la paresse qui croissent avec les années et les chagrins, ne m'excusent pas, mais elles me subjuguent. Prenez-moi, mon cher Compère, tel que je suis, puisque j'ai le malheur de ne pouvoir être autrement.

J'apprends avec grand plaisir que vous vous portez bien ainsi que Mad^e. Rey et toute votre famille. M. de Conzié m'a écrit que ma petite filleule étoit très-aimable, je vous exhorte ainsi que sa maman à perfectionner par une sage éducation l'œuvre de la nature. Je prends l'intérêt le plus vif à cette chère enfant. Le désir de la voir va dans mon cœur jusqu'à l'inquiétude. Je n'espère pas pouvoir satisfaire ce désir, mais si jamais vous en trouvez l'occasion je m'y prêterai, quoi qu'il arrive, avec le plus tendre empressement. Je ne pense plus sur votre voyage comme je faisais dans ma dernière lettre; je vois et je sens chaque jour davantage que tout ce que je sacrifie à mon repos ne m'y mène point, et que ce que j'avois pris pour de la prudence n'étoit que de la pusillanimité.

Je vous félicite d'avoir auprès de vous Mademoiselle Dumoulin; que ne puis-je partager avec vous ce plaisir? Celui de vivre auprès de vous et d'elle contribueroit beaucoup à la douceur de ma vie, ou plustôt il la feroit toute entière. Mais ce n'est pas un espoir assez à ma portée pour qu'il me soit possible de m'en flatter.

Je suis fort sensible à votre générosité en faveur de Mad^e. Renou; elle me charge de vous en témoigner aussi sa reconnoissance. Tant que je vis il convient qu'elle partage ma fortune. Quand je ne vivrai plus, je doute qu'elle songe beaucoup à la sienne; mais je désire ardemment qu'elle ne pâtisse jamais. Elle vient de faire une maladie dans laquelle elle n'a point eu

d'autre médecin que la nature ni d'autre garde que moi, et qui par cette raison a été aussi courte que vive; elle est bien rétablie à présent.

Les livres de botanique que vous m'avez envoyés m'ont fait grand plaisir et surtout le Clusius qu'on trouve difficilement. Ils m'auroient fait plus de plaisir encore s'ils ne fussent arrivés au moment où j'étois prêt à renoncer à cet amusement pour lequel ils m'ont encore un peu prolongé le goût. J'y renonce désormais pour bien des raisons, mais surtout parce que j'ai senti qu'il m'absorboit tout entier, qu'il me relâchoit le cœur, m'attachoit trop à la vie oisive et solitaire, et m'empêchoit de remplir d'indispensables devoirs que je ne puis négliger sans me manquer à moi-même. Je me trouve une assez considérable collection de livres de botanique et un herbier dont je veux me défaire afin d'écartier de moi toute occasion de retomber dans cette manie qui étoit devenue pour moi une véritable passion d'enfant ou plustôt de vieux radoteur; puisqu'il est constant qu'on n'apprend plus rien à mon âge et que si j'apprenois quelque chose un jour c'étoit en oubliant ce que j'avois appris la veille. Vous ne m'avez point marqué comme je vous en avois prié le prix des livres que vous m'avez envoyés. Il n'est pas possible qu'ils ne coûtent que les six francs que vous avez déduits sur la pension de ma femme pour cette année. Vous me ferez plaisir de me mettre en règle à cet égard, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me dédier les loix de Platon. Je suis sensible à votre bonne intention et à l'honneur que vous m'avez fait; mais si j'en avois été le maître, cette dédicace n'auroit point eu lieu. Je ne connois du tout point l'auteur de cette traduction, mais je ne puis vous dissimuler que les

notes en sont d'un homme injuste, malintentionné et de mauvaise foi.

Mes salutations, je vous prie, et celles de Mad^e. Renou à Mad^e. Rey, à Mad^{lle} Dumoulin et à toute votre famille. Je vous embrasse, mon cher Compère, de tout mon cœur.

RENOU.

151.

A LYON, $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pauvres aveugles que nous sommes!} \\ \text{Ciel, démasque les imposteurs,} \\ \text{Et force leurs barbares cœurs} \\ \text{A s'ouvrir aux regards des hommes.} \end{array} \right\} 17 \frac{7}{6} 70 \text{ (1).}$

Depuis mon arrivée à Lyon j'ai voulu, mon cher Compère, de jour en jour vous écrire, tant pour vous remercier de votre bon souvenir que pour vous accuser la réception des deux exemplaires de votre dernier recueil et de l'année courante de la pension de ma femme; j'en ai été toujours détourné par des survenans et par d'autres tracas. Prêt à partir pour un petit voyage, je ne veux pas du moins quitter Lyon sans vous donner et à ma chère Commère, et à ma petite filleule un petit signe de vie. Je n'ai pas en ce moment vos lettres sous les yeux pour y répondre article par article, et même je n'en aurois pas le tems. Je ne peux pas non plus vous parler de votre édition n'ayant pu la parcourir, parce qu'elle étoit en feuilles; si vous m'eussiez envoyé ces deux exemplaires brochés, cela m'auroit donné plus de facilité à les examiner et même à les rapporter ici, au lieu que la difficulté de les porter

(1) Sur cette manière de dater ses lettres, voyez la lettre suivante et la note de M. Petitain à la première lettre dans la *Correspondance* où se trouve cette bizarrerie.

à Lyon m'a forcé de les laisser à Bourgoïn, jusqu'à ce qu'il vienne une occasion favorable de les faire relier et d'en disposer. Je vous suis obligé de m'avoir recommandé à M. Bruysset; il a eu pour moi toutes sortes d'attentions et c'est une connoissance fort bonne à faire et fort agréable à cultiver ⁽¹⁾. Vous avez, mon cher Compère, les remerciemens, salutations et amitiés de ma femme; faites agréer les miennes à ma chère commère et à Mademoiselle Dumoulin. J'embrasse de tout mon cœur ma filleule et son cher Papa. Si vous effectuez le voyage que vous avez projeté pour cette année, il n'est pas absolument impossible que nous nous trouvions rapprochés. Ainsi soit-il.

J. J. ROUSSEAU.

152.

A PARIS, $\left. \begin{array}{l} \text{Pauvres aveugles que nous sommes!} \\ \text{Ciel, démasque les imposteurs,} \\ \text{Et force leurs barbares coeurs} \\ \text{A s'ouvrir aux regards des hommes.} \end{array} \right\} \begin{array}{l} 26 \\ \text{Juillet} \\ 1770. \end{array}$

Votre lettre du 18., mon cher Compère, m'a été remise par M. Dandiran. Je suis affligé de votre goutte. Je serois fâché que les suites me privassent du plaisir de vous voir à Paris. Vous me demandez si je m'y fixerai ⁽²⁾.

(1) Dans une lettre à M. Moulton du 30 Mai 1762, qui fait partie de la *Correspondance* publiée dans ses Oeuvres, il se plaint de manoeuvres artificieuses de M. Bruysset, Libraire à Lyon, qui a contrefait l'*Emile*.

(2) On sait qu'il s'y est fixé. A cause de la lacune qui existe dans cette partie de l'histoire de sa vie, l'extrait suivant peut avoir quelque intérêt. Le Comte de Conzié écrit de La Haye à Rey en date du 17 Mai 1772: "*J'ai vu notre ami Jean Jacques à Paris, et avec un vrai plaisir, m'ayant assuré qu'il étoit très-content de son sort. Je l'ai trouvé plus gros que je ne l'avois jamais vu. Je ne lui desirerois autre chose pour son bonheur, sinon qu'il comparât (comprit?) un peu plus les foibles inséparables de l'humanité et qu'il en méprisât moins la plupart des individus.*"

Je vous réponds que je ne sais jamais aujourd'hui ce que je ferai demain.

Je vous suis obligé de l'exemplaire relié de votre dernière Edition que vous voulez bien me destiner. Il est vrai que je ne serai pas fâché de la parcourir à mon aise; mais il n'est pas nécessaire pour cela que les volumes soient reliés, il suffit qu'ils soient cousus.

Je ne suis nullement de l'avis de ceux qui vous ont marqué que mon portrait fait par M. Liotard étoit parfaitement ressemblant, et ce ne sera sûrement pas de mon consentement que vous le ferez graver. M. de la Tour est le seul qui m'ait peint ressemblant, et je ne puis comprendre pourquoi vous voulez transmettre à un autre la commission que vous lui aviez donnée. Quoi qu'il en soit, je préférerai toujours la moindre esquisse de sa main aux plus parfaits chefs-d'œuvre d'un autre, parce que je fais encore plus de cas de sa probité que de son talent.

J'apprends avec grand plaisir que tout se porte bien chez vous. Je serai plus content encore en apprenant que vous vous portez bien vous-même. Saluez et embrassez de ma part vos Dames et ma petite filleule que je me réjouis fort de voir. Ma femme vous remercie et vous salue de tout son cœur.

La manière de dater que vous avez vue à la tête de ma précédente lettre et que vous voyez à celle-ci est une formule générale que depuis plusieurs mois j'emploie dans toutes mes lettres sans aucune exception. Soyez sûr que je ne daignerois pas écrire à ceux que je croirois en mériter l'application.

Bonjour, mon cher Compère, je vous salue avec amitié.

J. J. ROUSSEAU.

153.

PARIS, $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pauvres aveugles que nous sommes!} \\ \text{Ciel, démasque les imposteurs,} \\ \text{Et force leurs barbares cœurs} \\ \text{A s'ouvrir aux regards des hommes.} \end{array} \right\} 17^{\frac{9}{9}} 70.$

J'ai reçu, mon cher Compère, l'exemplaire magnifiquement relié ⁽¹⁾ que vous m'avez fait passer, qui contient le recueil de mes écrits et de ceux de mes adversaires. Vous avez fait là une dépense dont je vous fais mes remerciemens de tout mon cœur, mais que je trouve cependant déplacée. J'ai fait la grande entreprise de relire tout ce recueil encore une fois en ma vie, mais je ne l'exécuterai probablement que cet hiver.

Puisque vous vouliez me faire graver, projet qui du reste n'a jamais été de mon goût, j'ai pensé qu'il valoit mieux que vous m'eussiez ressemblant que défiguré; c'est pour cela que j'ai préféré M. de la Tour comme incapable de se prêter aux manœuvres qui ont guidé le pinceau de Ramsay et les crayons de Liotard.

C'est pour s'amuser à m'impatisier qu'on fait courir le bruit que je travaille à un dictionnaire de botanique, à un opéra, à que sais-je quoi. J'ai pris le parti de les laisser dire sans me fâcher et sans même prendre la peine de les démentir.

J'apprends avec bien du déplaisir que la fièvre a encore repris Madame Rey. Nous entrons dans la saison des fièvres; il seroit bien cruel que la sienne lui durât jusqu'à l'entrée de l'hiver; je lui conseille autant

(1) "*J'ai donné moi-même à M. Rousseau les oeuvres reliées en maroquin.*" Lettre Ms. de V. Th. S. Le Clerc. Paris 16 Août 1770.

d'exercice qu'elle en pourra faire: c'est le meilleur moyen de renvoyer ce mauvais hôte. Vous ne doutez pas, mon cher Compère, du plaisir que j'aurai à vous voir avec ma filleule; mais vous ne devez consulter pour le tems que la convenance de votre santé et de vos affaires. Adieu, mon cher Compère, je vous embrasse et ma chère commère à qui je souhaite un prompt rétablissement; embrassez aussi pour moi la petite. Ma femme vous remercie et vous salue. Mille amitiés à Mademoiselle Dumoulin.

154.

A PARIS, 24 Mars 1771.

Ce n'est pas tout à fait volontairement, mon cher Compère, que j'ai resté si longtems sans vous écrire; le cours de mes lettres a été arrêté pendant plusieurs mois par une fraude des facteurs qui s'entendoient peut-être avec je ne sais qui.

On y a mis ordre depuis quelques jours et l'on m'a fait assurer que la chose n'arriveroit plus. Ainsi je commence de bien bon cœur à rouvrir avec vous ma correspondance sans cependant vous promettre de la rendre bien exacte, vu que l'assiduité de mon travail me rend très-pénible de le prolonger encore par des lettres.

J'apprends avec grand plaisir que vous et tout ce qui vous intéresse jouissez d'une bonne santé. Ce plaisir est un peu modéré par l'espérance frustrée de vous voir cette année à Paris et d'y embrasser ma filleule. Faites ce qui vous conviendra davantage, ménagez votre santé durant les fatigues d'une si longue

route et ne restez point tout ce tems sans me donner de vos nouvelles. Je suppose que vous ne mènerez point la petite avec vous à Vevai, quoique vous m'eussiez flatté de l'amener à Paris.

Ma femme est bien sensible à votre attention et vous salue ainsi que Madame Rey et ma filleule qu'elle est fâchée de ne pas embrasser ici. Vous devez d'autant moins vous presser de lui faire tenir les 300 liv. que l'année n'étant pas échue, elle n'y comptoit pas sitôt. Ainsi pourvoyez à vos affaires et ne vous pressez pas. La petite a eu bien du courage de se laisser arracher quatre dents d'un même jour, mais pourquoi cette opération? il n'y avoit qu'à les laisser tomber. Je l'embrasse de tout mon cœur ainsi que sa bonne maman et son cher Papa; mes salutations à Made-moiselle Dumoulin. Je suis aussi, mon cher Compère, tout à vous.

J. J. ROUSSEAU.

155.

A PARIS, le 9 Juillet 1771.

J'ai été plus fâché que surpris, mon cher Compère, d'apprendre que vous ne passeriez pas ici comme vous l'aviez projeté. J'espère que cette lettre vous trouvera dans les fêtes au sein de votre famille et je m'en réjouis fort, surtout si, comme je l'espère aussi, vous avez trouvé Madame Rey en meilleure santé qu'elle n'a été durant votre voyage. Pour ma petite filleule, elle est encore dans l'âge où le tempérament se renforce par les épreuves qu'il essuye; puisqu'elle a bien supporté celle des dents et de la coqueluche, il est à présumer qu'elle n'en aura plus guères, ou qu'elle y

résistera. Je ne me souviens pas si elle a eu la petite vérole.

Je vous souhaite bien du succès dans votre Encyclopédie, mais je ne peux pas y travailler. Je ne sais pas même pourquoi après mes résolutions, qui vous sont connues, vous avez pris la peine de m'en parler. Ma femme vous remercie de votre bon souvenir et vous salue. Je salue Madame Rey et toute votre famille, et suis aussi, mon cher Compère, tout à vous.

J. J. ROUSSEAU.

156.

A PARIS, le 30 Aoust 1771.

J'ai reçu, mon cher Compère, le paquet que vous avez adressé pour moi à M. Capperonnier. Quoique je ne lise plus rien que des livres de Plantes, j'ai voulu pour vous complaire parcourir le livre que vous m'avez envoyé. Vertuchou, Monsieur Rey, le docte et profond ouvrage que vous avez imprimé là! Voilà ce qu'on appelle un livre utile, surtout pour l'auteur. Je vous en fais mon compliment ainsi que de tous les autres de même acabit qui s'impriment chez vous par préférence, et je vous en souhaite de tout mon cœur le plus grand débit.

Ma femme a reçu, en mon absence, l'année de la pension que vous avez eu la bonté de lui faire tenir et me charge de vous en remercier.

Je me réjouis d'apprendre que la petite Jeannette se trouve bien de l'air d'Utrecht; j'espère qu'il la remettra entièrement et que Mademoiselle Dumoulin ne se sentira plus de sa chute. Vous ne me dites rien de Madame Rey: ce qui me fait présumer que sa santé

est bonne, ainsi que la vôtre et celle de toute votre famille; je le souhaite ainsi de tout mon cœur et vous salue de même.

J. J. ROUSSEAU.

Ma femme vous fait bien des salutations.

157.

A PARIS, 14 8^{bre} 1771.

Ma femme me demande, mon cher Compère, si je vous ai remercié de sa part de sa pension de l'année courante que vous lui avez fait remettre cet été par M. Dandiran. Comme je ne m'en ressouviens point du tout, et pas même si je vous ai écrit depuis ce tems-là, je prends le parti de m'adresser à vous-même vous priant, si j'ai déjà rempli ce devoir, d'excuser l'importunité d'y revenir, et si je ne l'ai pas fait de trouver bon que j'y supplée, quoiqu'un peu tard, dans cette lettre; la perte totale de ma mémoire ne me laissant plus ressouvenir chaque jour de ce que j'ai fait la veille, je suis toujours en doute de ce qu'il faut faire, et aime mieux faire deux fois ce qui convient, quand je m'en souviens, que de risquer de l'omettre.

Comment vous portez-vous, et Madame Rey et Mad^{le}. Dumoulin et toute votre maison? Votre petite Jeannette est-elle enfin rétablie? et l'avez-vous fait revenir? La nouvelle mariée est-elle contente? (1). Parlez-moi, mon cher Compère, de tout ce qui vous intéresse et que vous pouvez me dire, bien sûr qu'il ne me sera

(1) Jeanne Marguerite, fille aînée de Rey, mariée à Auguste Charles Guillaume Weissenbruch.

jamais indifférent. Mad^e. de Trudaine m'a dit qu'elle vous avoit parlé de moi, et que vous lui aviez dit que j'étois de votre connoissance. Je lui ai répondu qu'il étoit vrai que vous me connoissiez autre fois. Adieu, mon cher Compère, bien des salutations à vos Dames et à vos enfans, et recevez celles bien sincères de ma femme et de son mari.

J. J. ROUSSEAU.

158.

A PARIS, le 22 May 1772.

J'apprends, mon cher Compère, le malheur horrible arrivé dans votre ville (1). Quoique je ne pense pas que vous soyez allé vous fourrer là, je suis inquiet cependant de vous et des vôtres. Un mot de vos nouvelles dans cette circonstance me tranquillisera et me fera grand plaisir.

159.

A PARIS, le 14 Juin 1772.

Je profite du retour de M. Pourtalés et de son offre obligeante pour vous envoyer le receu ci-joint avec les remerciemens de ma femme et les miens.

J'ai frémi au récit du danger qu'ont couru Madame Rey et Monsieur votre fils, et vous voyez que ce n'étoit pas sans raison que j'étois inquiet. Je ne vois rien que de

(1) Le 11 Mai 1772, le théâtre d'Amsterdam étoit devenu la proie des flammes. L'incendie ayant éclaté pendant une représentation, coûta la vie à plusieurs personnes qui y assistaient. On verra par la lettre qui suit que Madame Rey et le jeune Rey ont couru ce danger.

satisfaisant dans le détail que vous me faites de l'état présent de votre famille et en particulier de ma petite filleule. Je vous assure que je serois fort aise de voir, d'embrasser cette chère enfant, d'être témoin de ses progrès et d'y contribuer s'il m'étoit possible. Mais dans ma position tout ce que je puis faire est d'applaudir à vos soins que je trouve bons et bien entendus. Je n'aspirerois pas à voir Jeannette devenir une grande danseuse : qu'elle sache bien pondérer sa marche, ses mouvements et se présenter avec grâce ; c'est tout ce que je désirerois sur ce point ; mais quant aux autres arts d'agrément, tels que la Musique, les instrumens, le dessin &c., j'approuve fort que vous preniez quelque peine et fassiez quelque dépense pour lui en inspirer le goût. J'envisage encore moins dans ces talens l'agrément de la société qu'un supplément pour s'en passer. Il est important à un homme, encore plus à une femme, d'avoir en soi des ressources pour se suffire dans la retraite, pour s'y occuper agréablement sans avoir sans cesse besoin du concours d'autrui, et de n'être pas réduit toute sa vie à la triste alternative des gens du monde, de la dissipation ou de l'ennui.

Je n'ai nul changement à faire ni à l'Emile ni à aucun de mes écrits. Ne reconnoissant pour mienne que la première édition de chacun d'eux, je ne prends aucun intérêt aux éditions postérieures et n'ai pas même le tems d'examiner celles que je suis à portée de voir (1). J'ai pourtant toujours recommandé les

(1) Il faut excepter cependant les éditions faites sur des copies revues par l'auteur lui-même. Ainsi par exemple, on a vu par les lettres Nos. 71, 72 et 73 que Rousseau a envoyé à Rey pour une nouvelle édition un exemplaire corrigé de *La Nouvelle Héloïse*. Sur cet exemplaire, Rey a réimprimé l'ouvrage et il en a fait les Volumes V et VI de la première collection qu'il a donné des *Oeuvres diverses de M. Rousseau* dont le premier volume parut

vôtres par préférence, persuadé que vous êtes incapable de vous prêter à aucune infidélité. Au lieu que toutes celles qui se font et se feront en France portent tous les caractères de perfidie et de réprobation qui m'assurent qu'elles sont infidèles, falsifiées, et faites avec les plus sinistres intentions. C'est ce que vous pouvez déclarer hautement en mon nom à toute la terre dans les mêmes termes, sans crainte d'être désavoué (1).

Vous voilà devenu grand-Papa, je vous en fais mon compliment et à tout ce qui vous appartient. La multiplication des familles d'honnêtes gens est un bienfait à la société humaine. Mes salutations et amitiés, je vous prie, à Madame Rey, à Mademoiselle Dumoulin à Monsieur votre fils et à toute votre famille. Bonjour, mon cher Compère, ma femme et moi vous saluons de tout notre cœur.

J. J. ROUSSEAU.

160.

A PARIS, le 28 Fev^r. 1773.

Hier, mon cher Compère, un commis de M. Dandiran m'apporta de votre part, quoique sans aucune lettre de vous à moi adressée, trois cents livres pour l'année

déjà en 1762. En comparant le N^o. 148 où Rousseau ne désavoue que la coupe des parties, il faut admettre que le texte de cette édition doit servir de base aux éditions ultérieures.

(1) Deux ans plus tard il a compris les réimpressions de Rey dans la même condamnation que celles de France, dans sa *Déclaration relative à différentes réimpressions de ses ouvrages*, faite à Paris le 23 Janvier 1774. Cette protestation n'a pas été publiée pour la première fois en 1789 par M. de Barruel Beauvert, comme le croit M. Petitain; elle a été insérée dans la *Gazette de littérature, des sciences et des arts* N^o. 12, du Samedi 19 Février 1774. Voyez encore la note au N^o. 163.

courante de la pension que vous faites à ma femme, et dont elle me charge de vous faire ses remerciemens.

J'ai eu le plaisir d'apprendre dernièrement de vos nouvelles par M. votre gendre qui m'est venu voir deux ou trois fois durant son séjour à Paris. Cela a prévenu l'inquiétude que votre silence auroit pu me donner sur votre santé. S'il arrivoit cependant que j'en eusse encore quelquefois des nouvelles par vous-même, ainsi que de Madame Rey, de ma filleule et de toute votre famille, je les apprendrois toujours avec autant de plaisir et d'intérêt que lorsque nous nous connoissons le mieux. Ma femme et moi vous saluons de tout notre cœur, et vous souhaitons, mon cher Compère, une bonne santé, de même qu'à Madame Rey et à tout ce qui vous appartient.

J. J. ROUSSEAU.

Je n'ai pas répondu à la dernière lettre de ma filleule, parce que mes occupations ne me permettent plus d'écrire que pour les occasions nécessaires; mais je l'aime et l'embrasse de tout mon cœur.

161.

A PARIS, le 15 7^{bre}.

J'aurois dû, mon cher Compère, vous prévenir de deux arrangemens relatifs à ma situation présente qui m'interdit toute occupation oiseuse. L'un de n'avoir plus de correspondance suivie et de ne faire de réponses aux lettres que je reçois que quand elles sont nécessaires. L'autre de ne répondre aux propositions qu'on peut me faire que lorsque je les accepte; lorsque je ne les accepte pas, je ne réponds point, et cela doit s'en-

tendre : ainsi mon silence alors est l'équivalent de *non*. Tout ceci n'empêche pas que je ne reçoive toujours avec plaisir de vos nouvelles et de vos lettres et que je n'y réponde même quelquefois. Mais si vous voulez ric-à-ric à chaque lettre une réponse, je ne puis promettre de vous contenter sur ce point là. Il y a encore une autre chose. C'est que lorsqu'il m'arrive de répondre, c'est quelquefois si longtems après la lettre recene que, quoique je la garde pour y faire réponse, ne sachant plus où je l'ai mise, et ne me souvenant pas de ce qu'elle contient, je m'en passe pour répondre, et ma mémoire me sert si mal que je suis sujet à répondre tout de travers. Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi aujourd'hui.

Ce dont je me souviens fort bien, c'est du plaisir que m'ont fait les bonnes nouvelles que vous m'avez données de votre santé et de toute votre famille. La lettre de la petite Jeannette m'a fait grand plaisir aussi. Le caractère de sa main se forme à merveille, et je ne doute pas que vous n'ayez pourvu à ce que celui de son âme se formât de même. Vous avez bien fait de la mettre dans un meilleur air pour renforcer sa constitution; mais c'est toujours un inconvénient qu'elle soit loin de vos yeux et de ceux de sa mère. Je ne lui écris pas, parce que rien n'est plus inutile, et je suis fâché que ma situation ne me permette pas de lui donner des marques de souvenir plus agréables qu'un vain bavardage. Je vous prie de faire mes salutations à Madame Rey, à Mademoiselle Dumoulin et à toute votre famille. Ma femme vous remercie de votre bon souvenir et nous vous saluons, mon cher Compère, l'un et l'autre de tout notre cœur.

J. J. ROUSSEAU.

162.

A PARIS, le 11 8^{bre} 1773.

Je suis bien honteux, mon cher Compère, de répondre si tard à votre dernière lettre sans date qui m'a été remise par M. Robin avec les envois que vous y avez joints. Je dois des remerciemens particuliers à Mademoiselle Jeannette pour le joli cadeau qu'elle a travaillé pour moi, et pour la jolie lettre qu'elle y a jointe. Je suis fâché qu'un travail si mignon ne soit pas à mon usage. Vous ne pouviez ignorer que depuis plus de vingt ans j'ai quitté toutes ces brillantes guenilles, et quand elles conviendroient à ma situation, ce n'est pas à l'âge où tout homme sensé les quitte que je voudrois les reprendre. J'ai donc le regret de ne pouvoir porter ces manchettes que j'accepte néanmoins de tout mon cœur; mais pour que l'ouvrage de ma Jeannette ne soit pas perdu, je la prie de l'offrir de ma part à M. son frère aîné qui m'a jadis envoyé de belles estampes. Je les remettrai pour vous les faire parvenir à M. Dandiran la première fois que je le verrai, ou à la première personne qui me viendra de votre part.

J'ai parcouru le Devin du village que vous avez fait graver. Quoi que vous en disiez, il fourmille de fautes. Il se peut que j'en aye laissé plusieurs dans l'exemplaire que je vous avois fait passer; mais il est certain que votre graveur en a fait beaucoup qui n'y étoient pas.

Quant à l'Emile, je ne sais quand je pourrai me mettre à le lire: c'est pour moi une terrible corvée, et presque inutile; car je n'ai plus qu'un souvenir bien confus de son contenu. Il n'y a qu'un seul de mes

écrits que je relirois encore avec plaisir. C'est l'Héloïse. J'ai essayé de la relire; mais l'exemplaire qu'on m'a prêté étant d'une édition faite en France, pleine de contre-sens ridicules et de fautes d'impression faites exprès, il m'a été impossible de soutenir cette lecture et il a fallu l'abandonner à la moitié du p^r. volume. Il faut là-dessus que je vous fasse ma confession au sujet du magnifique exemplaire que vous m'avez fait remettre (1); cet exemplaire étoit trop beau pour pouvoir me rester. M. le Comte d'Egmont m'avoit prié de lui rassembler une collection de mes écrits des bonnes éditions. Je fis ce que doit faire un auteur quand on s'adresse à lui pour cela, et dans l'impossibilité de retrouver un exemplaire de chaque pièce de la première Edition, je fis porter chez lui mon bel exemplaire qui est ainsi passé dans sa bibliothèque. Cela m'a valu quatre ou cinq très-belles estampes encadrées, dont Mad^e. la Comtesse d'Egmont me fit le cadeau, les quelles font l'ornement de ma chambre, et dont je ferois volontiers celui de la vôtre si vous vouliez les agréer. Au reste de ce bel exemplaire je ne regrette que l'Héloïse; mais il l'auroit fallu moins brillante pour qu'elle pût me rester.

Précisément lorsque je vous félicitois d'être délivré de votre goutte, vous en étiez attaqué de nouveau et bien cruellement, à ce que me disent ces Messieurs. J'espère pour cette fois que vous en êtes tout de bon quitte, ayant appris et par eux et par votre lettre que vous étiez en bon train de guérison. Bien des salutations à vos Dames et à toute votre famille; j'embrasse ma filleule; ma femme et moi vous saluons, mon cher Compère, de tout notre cœur.

J. J. ROUSSEAU.

(1) Voyez la note au N^o. 153.

163.

A PARIS, le 16 10^{bre} 1773.

J'ai receu hier, mon cher Compère, avec votre lettre et celle de ma filleule, l'exemplaire de l'Héloïse que je vous avois demandé, et je vous en remercie. Vous me marquez que vous m'envoyez l'édition originale, l'exemplaire que j'ai receu est d'une édition très-différente. Vous me ferez grand plaisir de me marquer, et même le plus tôt qu'il sera possible, si ce *quiproquo* vient de vous; car je désire extrêmement et pour vous et pour moi de savoir à quoi m'en tenir sur cet article (1). La présente n'étant pour autre sujet, je la finis, mon cher Compère, en vous embrassant de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU.

(1) Rey ayant reçu cette lettre le 22, y a répondu le même jour, comme il l'a marqué sur l'original. Le 24 du mois suivant, Rousseau écrivit la *Déclaration* dont-il est fait mention dans notre note au N^o. 159, page 303. Si la réponse de Rey étoit connue, on pourrait expliquer, comment l'exemplaire de la Nouvelle Héloïse, envoyé par Rey, a donné lieu à Rousseau d'écrire dans sa Protestation, *qu'il s'est convaincu par ses propres yeux que les réimpressions de Rey, contiennent exactement les mêmes altérations, suppressions, falsifications que celles de France, et que les unes et les autres ont été faites sur le même modèle et sous les mêmes directions.*

CONCLUSION.

Nous avons vu Rousseau, poussé par son humeur misanthropique, soupçonner Rey d'être complice de *ses persécuteurs*, qu'il signale dans sa *Déclaration relative à différentes réimpressions de ses ouvrages* comme *défigurant ses livres par la plus cruelle malignité*. D'ailleurs, à partir de 1772, il avait pris la résolution de ne plus écrire qu'en cas d'absolue nécessité. Ainsi donc s'éteignit sa correspondance avec Rey : on n'a trouvé, dans l'espace de temps qui sépare le 16 Décembre 1773 du 2 Juillet 1778, jour de sa mort, aucune trace de lettres écrites de sa main. Si le paiement annuel de la pension accordée par Rey à sa femme peut avoir donné lieu à quelques lignes d'acquit, elles étaient trop insignifiantes pour être conservées.

Après avoir donné tout ce qui s'est trouvé de la main de Rousseau dans les papiers de

Marc Michel Rey, nous croyons ne pas devoir soustraire à la connaissance du Public un document puisé à la même source, se rattachant aux relations qui ont existé entre Rousseau et Rey, quoique ayant plus particulièrement rapport à l'accusation de suicide dont le soupçon plane toujours sur la mémoire de l'auteur de l'Emile.

Il s'agit d'une lettre de M. de Girardin, celui dont les instances avaient engagé Rousseau à venir habiter les jardins d'Ermenonville. Cette lettre fut écrite à Rey un mois après la mort subite de Rousseau, afin de dissiper les bruits sinistres qui se répandaient sur cet événement.

Nous pensons que le récit, qui en fait le sujet principal, est bien propre à exciter la curiosité de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la mort de Rousseau. Mais nous devons plus particulièrement appeler l'attention sur la première partie de cette lettre, pour y faire remarquer trois points qui semblent prouver que M. de Girardin, en traitant des affaires de Rousseau, n'a pas toujours dit la vérité, soit qu'il ne l'ait point connue, soit qu'il n'ait pas voulu la dire. Or, le jugement qu'il faut porter sur le caractère de M. de Girardin, et sur la véracité de ses assertions, domine la question sur le genre de mort du célèbre écrivain.

Le premier point à remarquer dans la lettre que nous publions, est le passage où M. de Girardin dit à Rey que le seul revenu fixe de la veuve Rousseau se borne à la pension que Rey lui avait accordée. Voici la preuve que M. de Girardin savait, qu'outre la pension de Rey, la veuve en aurait une de Du Peyrou. Rey ayant communiqué ce passage à Du Peyrou, celui-ci y répondit de Neufchâtel le 7 Décembre: *“La chose qui me paroît étrange, c'est l'assertion de M. de Gerardin (sic) au sujet des revenus de M^{me} Rousseau. Il doit si peu ignorer que les 600 LL. de pension viagère constituée à M. R. sont réversibles pour 400 LL. à sa veuve, que dès ma première lettre en réponse à celle par laquelle il m'annonçoit la mort de notre honorable ami, je lui mandai cet arrangement et lui remis pour M^{me} Rousseau une lettre de L 300 pour les six premiers de l'année échus en Juillet, en lui disant que M^{me} Rousseau pouvoit de six en six mois toucher chez mes banquiers deux-cents livres, que ceux-ci avoient ordre d'acquitter sur son reçu. Voilà le fait, et j'ai peine à arranger les choses comme elles vous sont rendues.”* — Sur cette contestation Rey envoya la lettre même de M. de Girardin à Du Peyrou, qui lui répondit le 16 Janvier 1779 en témoignant qu'il étoit *excessivement surpris* de la lettre de M. de Girardin.

“Vous allez juger vous même, écrit-il. Le 14 Juillet, répondant à M. de Gerardin sur l'avis cruel qu'il m'avoit donné de la mort de notre Jean Jacques, je lui mandai, ainsi qu'à la veuve, la réversion de L 400 de rente en sa faveur sur les L 600 constituées au profit de M. Rousseau et dont je fournis un ordre pour mes Banquiers avec L 300 échues à M. R. qu'il n'avoit pas alors encore touchées. Cette lettre a été répondue le 22 Juillet et mention y est faite des L 400 de pension. Comment donc imaginer que le 8 Aoust suivant M. de G. vous écrivoit comme il l'a fait.”

Le second point qui met en doute la vérité d'une partie de ce que M. de Girardin avance dans sa lettre, a rapport au manuscrit des *Confessions*. Il écrit qu'on n'a trouvé que très-peu de manuscrits dans les papiers de Rousseau, et que l'écrit particulier dont Rey avait fait mention, et qui ne peut être que les Mémoires de sa vie, se trouvait en pays étranger, en y ajoutant: “*Si tant est qu'il existe encore.*” Or, on connaît deux manuscrits des *Confessions*, dont l'un se trouve à Paris, l'autre à Genève. On se rappelle qu'un de ces deux manuscrits a été offert par la veuve Rousseau à la Convention comme étant trouvé dans les papiers de son mari. Où était donc ce manuscrit lorsque cette lettre fut écrite? La veuve l'a-t-elle dérobé aux yeux

de M. de Girardin, ou M. de Girardin en a-t-il dissimulé l'existence en écrivant à Rey?

Le troisième point a rapport à l'affection que Rousseau a si souvent témoignée dans ses lettres à Rey envers sa filleule. La fille de Rey, dont Rousseau était le parrain, et qu'il aimait à nommer *sa Jeannette*, a vécu jusqu'en 1792, comme nous l'avons marqué dans la note au N^o. 95. Eh bien! dans une lettre de Du Peyrou à Rey, écrite de Neuchâtel le 14 Novembre 1778, on lit: "*Dites-moi, je vous prie, s'il est vrai que la filleule de notre ami Jean Jacques a fini sa carrière. Je vous le demande par la raison qu'ayant parcouru les lettres que j'en ai reçues, pour connoître toutes ses intentions et les pouvoir remplir, j'ai trouvé qu'il me disoit dans une de ses lettres, de disposer à sa mort de ce que j'avois en mains, comme je le croirois le plus convenable aux intérêts de sa VEUVE et de sa FILLEULE, ainsi qu'à l'honneur de sa mémoire. J'ai mandé cela à M. de Girardin qui m'a répondu qu'il falloit se conformer à ses dispositions, mais que sa filleule dont il ne connoissoit pour telle que votre fille, avoit fini ses jours. Je n'en doute point; mais il me convient d'en être certioré par vous.*" — Voulant prouver ce qu'il avait allégué des intentions de son ami Jean Jacques, Du Peyrou communiqua à Rey, dans une lettre du 16 Janvier 1779, les paroles

mêmes d'une lettre que Rousseau lui avait adressée, datée de Bourgoin le 12 Janvier 1769, *moment où se croyant à sa fin, il dicta sa lettre, qu'il put achever lui-même le lendemain.*" Voici le passage cité par Du Peyrou, où Rousseau lui déclare ses dernières volontés: "*Quant à ce qui est entre vos mains, et qui peut être complété par ce qui est dans celles de la Dame à la marmelade de fleurs d'orange, je vous laisse absolument le maître d'en disposer après moi de la manière qui vous paroitra la plus favorable aux intérêts de ma veuve, à ceux de ma filleule, et à l'honneur de ma mémoire.*" Après avoir cité ces lignes de son ami, Du Peyrou poursuit ainsi: "*C'est d'après ces dispositions que j'ai informé M. de Girardin qu'il falloit répartir le revenant bon des ouvrages de M. Rousseau entre la veuve et la filleule, sur quoi il m'a appris la perte que vous avez faite de cette chère enfant.*" Que faut-il donc penser de M. de Girardin, qu'en écrivant à Rey sur les intentions de Rousseau à l'égard de la veuve, il n'ait même pas fait la moindre allusion à celles que Rousseau avait témoignées à l'égard de sa filleule? Croyait-il sincèrement qu'elle était morte? et qui l'avait donc trompé? Il n'y a que la Veuve sur qui tombe le soupçon. Mais à défaut de preuve certaine qu'au moment où il écrivait sa lettre à Rey, M. de Girardin ait connu

les dernières volontés de Rousseau en faveur de la fille de Rey, on n'a pas le droit de tirer de sa réticence des conclusions qui pourraient faire douter de la loyauté de son caractère. Toujours est-il que l'avis positif qu'il a donné à Du Peyrou, de la mort de la filleule de Rousseau, nous met dans l'alternative d'admettre ou dans le caractère de M. de Girardin une crédulité qui ajoutait trop légèrement foi aux propos de Madame Rousseau, ou bien que M. de Girardin est pris en flagrant délit de dissimulation.

Soit qu'on admette avec Musset-Pathay, que M. de Girardin ait couvert d'un voile les derniers moments de son hôte pour cacher un suicide, soit qu'on le juge incapable d'une pareille dissimulation, et qu'avec Pétitain, on défende la mémoire du célèbre écrivain contre le soupçon d'un accès suprême d'une maladie mentale, le document que nous publions pourra fournir des arguments aux deux partis dans la discussion. Nous laissons le lecteur, qui voudra entrer de nouveau dans un examen de tous les détails qui s'y rapportent, porter lui-même un jugement : nous n'avons voulu que nous acquitter du devoir que le dépôt des papiers de Rey semblait nous imposer.

L E T T R E

DE

M. DE GIRARDIN À MARC MICHEL REY.

ERMENONVILLE par Senlis, 8 Aoust 1778.

Je réponds tout à la fois, Monsieur, aux deux lettres que M^{me} Rousseau a reçues de vous, dont la dernière m'a été adressée pour elle par M. de Pontarlez, maire, qui m'a demandé de venir ici et que j'y recevrai avec plaisir et affection comme votre ami et celui de M. Rousseau. Il ne reste dans ce moment de fixe à sa malheureuse femme que le bienfait qu'elle tient de vous avec reconnoissance; mais son mari l'ayant confié à mes soins, je tâcherai de faire en sorte qu'ayant perdu tout son bonheur en ce monde, elle y trouve du moins son repos et ses besoins, en attendant que nous puissions faire usage pour la mémoire de son mari et pour elle de la ressource la plus convenable. Ce seroit de faire une nouvelle édition de ses ouvrages, et c'est dans cette vue que d'après les intentions de M^{me} Rousseau, je m'occupe maintenant à réclamer de sa part tous les papiers épars qu'il a laissés ou remis dans différents pays. Car il s'en est trouvé fort peu ici; soit qu'il les ait brûlés ou dépaysés. Dans le cas où je pourrai réussir à connoître une suffisante quantité pour former cette nouvelle édition pour l'avantage de sa veuve, vous devez être bien persuadé, Monsieur, que ses sentiments

pour vous, ainsi que les miens, nous porteront bien volontiers à vous donner toutes sortes de préférence. Quant à l'écrit particulier dont vous nous parlez, il est en pays étranger, si tant est qu'il existe encore (1). L'intention formelle de M. Rousseau a été que dans aucun cas il ne pût paroître que longtemps après sa mort et celle de toutes les personnes intéressées. C'est à cette condition expresse qu'il a été remis. Je sais le nom du Dépositaire (2), et si jamais il venoit à trahir la confiance de l'amitié, ce seroit une infamie, de laquelle j'aime encore à penser qu'il n'y a point d'homme qui fût capable (3).

Les bruits ou plutôt les vaines rumeurs qu'on a affecté, je ne sais pourquoi, de répandre, vous font désirer quelques détails positifs sur les derniers moments de M. Rousseau (4). Eh bien! Monsieur, soyez bien sûr d'abord que ce ne fut aucune inquiétude ni souci qui l'engagea à quitter Paris, mais uniquement sa passion pour la campagne et pour la botanique qui l'y avoit ramené, et il avoit donné la préférence à l'amitié (5). Tout paroissoit ici contribuer à son contentement, et nous étions tous heureux de son repos. Après tant de persécutions, il eût été bien juste qu'il eût pu goûter

(1) On a vu par la lettre N^o. 133 que Rousseau avoit désiré que la publication de ses *Confessions* se fit par Rey: celui-ci avoit donc droit d'en parler.

(2) Moulton de Genève.

(3) En cachant l'existence du manuscrit trouvé parmi les papiers de Rousseau, M. de Girardin auroit-il voulu prévenir qu'on ne tâchât de s'en emparer et qu'on n'en fit un usage contraire à la volonté de l'auteur? Le motif auroit été louable, mais la précaution inutile. L'intidélité a été commise par le manuscrit de Genève.

(4) Nous avons vu que Rey a envoyé cette lettre à Du Peyrou et que celui-ci a fait ses observations sur la première partie. Sur la seconde partie, Du Peyrou, dans ses lettres à Rey, garde un profond silence.

(5) M. Flamanville lui avoit offert d'habiter une des deux terres qu'il possédoit en Picardie et en Normandie.

plus longtems le loisir et la tranquillité. Mais hélas! Dieu ne l'a pas permis. En peu d'instants il a passé de la meilleure santé en apparence à une mort rapide. Il en a senti l'approche avec la tranquillité d'un homme juste toujours prêt à mourir. "Vous pleurez, disoit-il à sa femme, pleurez-vous donc mon bonheur? bonheur éternel que les hommes ne troubleront plus. Je meurs tranquille, je n'ai jamais voulu de mal à personne et je dois compter sur la miséricorde de Dieu." (1). Tels ont été ses derniers mots, et pendant deux jours qu'il est resté mort sur son lit, on eût toujours dit qu'il dorment paisiblement du sommeil de l'homme vertueux, tant son visage conservoit l'image de la sérénité de son âme... Il a été ouvert; les médecins ont trouvé toutes les parties parfaitement saines, et n'ont reconnu d'autre cause de sa mort qu'un épanchement de sérosité (2) sanguinolente sur la cervelle, ce qu'ils nomment Apoplexie cérébrale. — Dans le plus bel endroit du pays est un petit lac environné de coteaux couverts de bois. Au milieu de ce lac est une île plantée de peupliers. C'est là qu'avec les formalités requises lui a été érigé un monument simple et convenable.

O mon cher et bon Monsieur Rey! vous avez fait aussi de votre côté des pertes cruelles; vous êtes dans l'affliction ainsi que nous (3). Pleurons donc ensemble nos pertes irréparables. Celle de M. Rousseau l'est


(1) Voilà donc une autre version des dernières paroles de Rousseau en contradiction encore avec la Veuve écrivant à M. de Corancez "*Il est mort sans prononcer une seule parole.*" Mais pour évaluer la confiance que méritent les lettres de Thérèse Le Vasseur, voyez notre note au N° 95, p. 157.

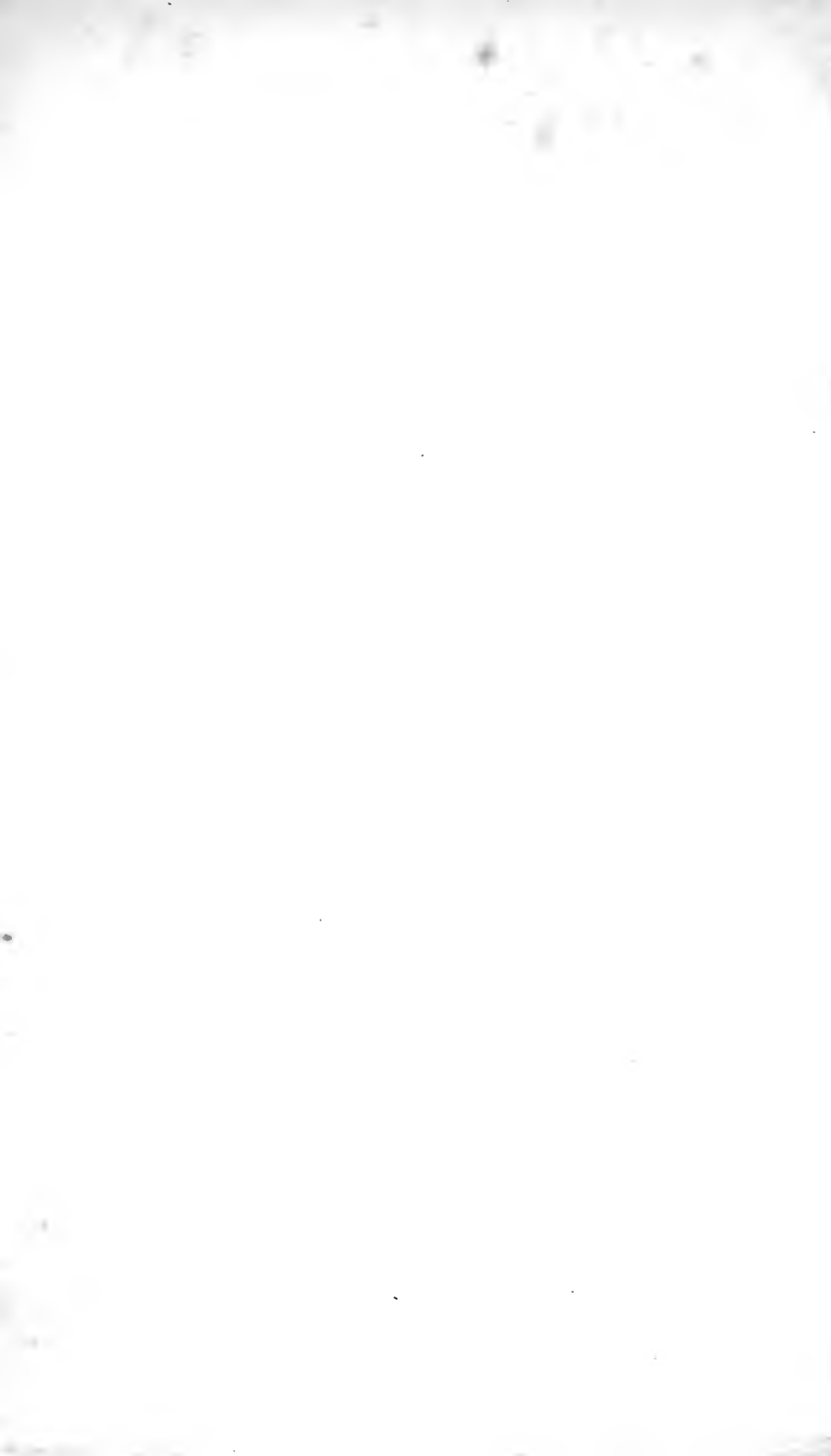
(2) Nous laissons l'orthographe vicieuse au lieu de *sérosité* et *séreuse*.

(3) La mort lui avait enlevé sa femme. En écrivant donc au pluriel *des pertes cruelles*, M. de Girardin peut avoir fait allusion à la mort supposée de la fille de Rey dont Rousseau avait été le parrain.

pour ma famille et pour moi. Eh puissions du moins pleurer en paix, car les méchants et les affaires sont deux grands tourments en ce monde.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. GIRARDIN.





BINDING LIST FEB 15 1945



